
DC
261
.C15
1833
v.2
A 824,209



RÉVOLUTION DE 1830

ET SITUATION PRÉSENTE

(NOVEMBRE 1833).



RÉVOLUTION DE 1830

ET SITUATION PRÉSENTE

(NOVEMBRE 1833)

EXPLIQUÉES ET ÉCLAIRÉES

PAR LES RÉVOLUTIONS

DE

1789, 1792, 1799 ET 1804

ET PAR LA RESTAURATION,

PAR CABET,

DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR.

3e ÉDITION.

II.

Paris,

EDITEURS :

DEVILLE-CAVELLIN, rue de l'École-de-Médecine, 10.

PAGNERRE, rue Neuve-Saint-Augustin, 25.

1835.



IMPRIMERIE DE HERHAN, 380, RUE SAINT-DENIS.



TROISIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1830,

ET SITUATION PRÉSENTE (OCTOBRE 1833).

(SUITE.)

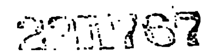
EXTÉRIEUR.

§ 39. — *Système de propagande, puis de non-intervention. — Discours de Laffitte, Dupin, Soult, Lafayette, Sébastiani. — Paroles du roi. — Réponse de Latour-Maubourg. — Révolution d'Italie.*

Jusqu'à présent nous n'avons examiné la conduite du gouvernement qu'à l'*intérieur;* voyons maintenant ses actes à l'*extérieur.*

C'est ici la question capitale : car, sans indépendance, il n'y a ni liberté ni nation; mais c'est ici surtout que nous allons trouver honte et péril.

Que Louis-Philippe veuille placer le duc de Nemours sur le trône d'Espagne et de Portugal en lui faisant épouser dona Maria, et une de ses filles sur le trône d'Italie en lui faisant épouser le fils du duc de Modène, ou bien qu'il veuille seulement effrayer les rois et les forcer à le reconnaître, ou bien encore qu'il n'agisse que par la nécessité de faire des concessions à l'opinion publique, il est certain qu'il adopte d'abord un système de *propagande* contre l'Espagne et le Portugal, contre l'Autriche en Italie, etc.



Mais Ferdinand et les autres souverains l'ayant reconnu, au système de *propagande* il substitue le système de *non-intervention*, dont Molé fait hardiment et franchement l'application dès la fin de septembre, en déclarant au roi de Prusse que, s'il envoie des secours au roi Guillaume, Louis-Philippe fait entrer à l'instant une armée française au secours de la révolution belge.

Ce principe, sauveur de la Belgique et protecteur de l'indépendance de tous les autres peuples, est évidemment pour la France elle-même une nécessité de sa révolution de juillet.

Cette révolution n'est-elle pas, en effet, intéressée à ce que les autres peuples s'affranchissent et deviennent ses alliés au lieu d'être ses ennemis, la défendent au lieu de l'attaquer?

Reconnaître que les rois, surtout les rois absolus, coalisés ou ligués, entraînant tous les peuples esclaves, ont le droit d'empêcher ou de détruire une révolution quelconque, ne serait-ce pas reconnaître qu'ils ont également le droit de détruire la révolution française? Ne serait-ce pas se suicider?

Mais qu'est-ce qu'adopter le principe de *non-intervention?* Est-ce tout simplement manifester une *opinion*, un *désir?* ou bien est-ce prendre la résolution de soutenir le principe et le droit par la force des armes? En diplomatie, les opinions, les désirs, les prières, les menaces, les mots, le droit même, ne sont rien; la force est tout. Adopter le principe de non-intervention, c'est donc se résoudre à faire la guerre pour empêcher l'intervention d'un roi contre un peuple étranger.

C'est ainsi que le pratique Molé, c'est ainsi qu'on le proclame unanimement à la tribune, comme on va voir:

Après avoir, dans la séance du 1er décembre 1830, annoncé que les *liens d'amitié* se sont resserrés entre la France et l'Angleterre; que toutes les puissances ont *reconnu* Louis-Philippe; que cependant notre révolution a inspiré des *craintes* et fait prendre des *précautions;* que les *armemens* étrangers sont faits dans des vues de *sûreté* et non d'attaque, et que le gouvernement reçoit à cet égard les explications les plus rassurantes; que néan-

moins il ne néglige rien pour se mettre en mesure, et que, s'il désire la *paix*, il ne craint pas les résultats de la *guerre*, Laffitte ajoute :

« *La France* NE PERMETTRA PAS *que le principe de la » non-intervention soit violé.* » (Bravo! bravo!........ Applaudissemens prolongés.)

« Mais elle s'efforcera aussi d'empêcher que l'on com» promette une paix qui aurait pu être conservée. Si la » *guerre* devient inévitable, il faut qu'il soit prouvé, à » la face du monde, que nous ne l'avons pas voulue, et » que nous ne l'avons faite que parce qu'on *nous » mettait entre la guerre* et L'ABANDON DE NOS PRINCIPES.

» Nous continuerons donc à négocier, et tout nous » fait espérer que ces négociations seront heureuses; mais » *en négociant nous armerons.*

» Sous très peu de temps, Messieurs, nous aurons, » outre nos places fortes approvisionnées et défendues, » *cinq cent mille hommes en bataille, bien armés, bien » organisés, bien commandés. Un million de gardes na» tionaux* les *appuieront*, et le roi, s'il en était besoin, » se mettrait à la tête de la nation. » (Un vif mouvement d'*enthousiasme* se manifeste dans l'assemblée.... Des *applaudissemens* réitérés, des cris de *vive le roi! vive la liberté!* éclatent de toutes parts.... Cet enthousiasme se communique *aux tribunes*, et les regards se tournent vers une d'elles, où se trouve le jeune *duc de Nemours.*)

« Nous marcherions serrés, forts de notre *droit* et de » la *puissance de* NOS PRINCIPES. Si les tempêtes écla» taient à la vue des *trois couleurs* et se faisaient nos » auxiliaires, tant pis pour ceux qui les auraient déchaî» nées; nous n'en serions pas comptables à l'univers. » (Très vive sensation.)

« Mais, je le répète en toute conviction, la paix est » infiniment plus probable que la guerre. Quand la France » et l'Angleterre la veulent, quand d'autres puissances la » souhaitent, nous ne savons pas comment elle pourrait » être troublée. Nous continuerons donc à négocier; » mais *nous négocierons appuyés de cinq cent mille » hommes et d'un million de gardes nationaux.* »

Cette déclaration est une des plus solennelles qu'on ait

jamais faites; car elle sort de la bouche du président du conseil, en présence des autres ministres et des représentans de la nation; et tout le monde sait qu'elle a été délibérée dans le cabinet, et que le roi l'a approuvée avec une indicible joie, avec un enthousiasme patriotique. De là la présence du duc de Nemours à la séance des députés; de là ces bravos et ces transports belliqueux de l'assemblée et des tribunes.

Quelques jours après, à la séance du 6, un orateur, dont l'éloquence grandit quand il exprime des sentimens nationaux, Dupin dit :

« Une phrase a frappé généralement : elle exprime la » véritable situation d'un gouvernement sincère et géné» reux; c'est celle qu'on a remarquée dans le discours du » président du conseil. Non-seulement il a posé *en prin» cipe* que la France ne voulait pas intervenir, mais » qu'*elle ne souffrirait pas d'intervention.*

» La France, en se renfermant dans son *froid égoïsme*, » aurait dit qu'elle *n'interviendrait pas;* cela pouvait être » une *lâcheté*; mais dire *qu'elle ne souffrira pas qu'on » intervienne, c'est la plus noble attitude que puisse » prendre un peuple fort et généreux*. (Très bien! très » bien!) C'est dire non seulement je n'attaquerai pas, » je n'irai pas troubler les autres peuples; *mais moi, » France, dont la voix doit être entendue dans l'Europe » et dans le monde entier, je ne permettrai pas que les » autres interviennent*. C'est là le langage qu'a tenu le » ministère, c'est celui qu'ont tenu *les ambassadeurs de » Louis-Philippe*, c'est *celui que soutiendraient l'armée, » la garde nationale, la France entière*. (Bravo! bravo!) »

Le 8, à la chambre des pairs, le ministre de la guerre, le maréchal Soult, tient le même langage :

« Nous avons, dit-il, *l'inébranlable volonté* de main» tenir *ces principes immuables* sur lesquels repose l'in» dépendance des peuples. La *non-intervention* est désor» mais *notre principe*. Nous le respecterons religieusement » sans doute, *mais à la condition essentielle qu'il sera » respecté par les autres*. C'est pour arriver plus sûrement » à ce résultat que nous venons réclamer votre con» cours. »

Le 28, le président du conseil vient de nouveau confirmer ce principe :

« Au-dehors, dit-il, le ministère avait adopté le *prin-*
» *cipe de la non-intervention;* ce principe vrai, naissant
» de la situation même. *La sainte-alliance avait pour*
» *but d'étouffer, par des efforts communs, la liberté des*
» *peuples* partout où elle viendrait à se montrer; le prin-
» cipe nouveau, proclamé par la France, a dû être de
» *laisser déployer la liberté partout où elle viendrait à*
» *naître, mais à naître naturellement.*

» Plus d'intervention d'aucun genre; tel a été le sys-
» tème de la France. Il avait l'avantage de *garantir notre*
» *indépendance,* ainsi que *celle des pays nouvellement*
» *affranchis,* et de rassurer en même temps les puissances
» qui pouvaient redouter une perturbation chez elles.

» Cependant, l'énonciation de ce principe n'était rien
» encore, c'est son *application* qui était tout. Aujourd'hui
» *cette application* a commencé.... Les cinq grandes
» puissances viennent de reconnaître et ont signé en com-
» mun l'indépendance de la Belgique.

» Cette grande question de la Belgique, de laquelle on
» pouvait craindre une occasion de guerre, *la voilà*
» *donc résolue* dans son point essentiel.

» Cependant, je le répète, malgré tant de gages de
» paix, la France ne suspend pas ses armemens; elle ne
» les interrompra que lorsqu'elle aura reçu l'*assurance*
» *et la* PREUVE *qu'ils ont cessé partout.* »

Pendant que ce principe de non-intervention est ainsi adopté, appliqué, notifié à tous les cabinets, proclamé et expliqué solennellement à la tribune, les Italiens s'apprêtent à faire leur révolution.

Impatiens du joug, travaillant depuis long-temps à le briser, parfaitement mûrs pour la liberté, l'ayant déjà conquise en 1820 (Naples), et 1821 (Piémont); électrisés par l'exemple de la France, de la Belgique, de la Suisse, de la Pologne, de l'Allemagne, ils savent bien que rien ne leur sera plus facile que de s'affranchir, s'ils n'ont à lutter que contre leurs propres gouvernemens.

Mais ils savent bien aussi qu'il leur serait impossible de résister aux armées autrichiennes, et ne veulent com-

mencer leur délivrance que dans le cas où la France sera bien déterminée à s'opposer à toute intervention étrangère.

Avant d'agir, les Italiens qui sont à Paris, et des Italiens qu'on envoie spécialement d'Italie, ont plusieurs entrevues avec Sébastiani, et lui demandent quelle est décidément la résolution du gouvernement français. — Si l'Autriche intervient, répond-il, une armée française entre de suite en Italie.

Vers le 10 janvier, ces Italiens, notamment MM. Misley et Linati, s'adressent encore à Lafayette. — Pouvons-nous compter sur l'application du principe de non-intervention ? — Je n'en sais rien; mais je vais voir Sébastiani, et voici ce que je lui dirai : « On m'a confié qu'une » révolution allait éclater dans l'Italie centrale, et l'on » m'a demandé si la France s'opposerait par la force à » l'intervention autrichienne. J'ai répondu que je n'en » doutais pas. Ai-je bien ou mal fait de donner cette as» surance ? »

Lafayette voit donc Sébastiani, qui demande deux jours pour consulter le conseil sur une affaire si délicate.

Deux ou trois jours après, Sébastiani répond affirmativement à Lafayette.

« Cependant, dit Lafayette aux Italiens, comme j'ai » quelques raisons de douter de la sincérité du gouver» nement, et comme je ne veux aucunement compro» mettre ma responsabilité personnelle envers vous, j'in» terpellerai publiquement les ministres à la tribune pour » leur faire confirmer solennellement la réponse qu'ils » viennent de nous faire. »

Le 15 janvier, Lafayette explique publiquement, en effet, le système de non-intervention à la tribune.

« Messieurs, dit-il, toutes les fois qu'un pays de l'Eu» rope, où qu'il soit placé, veut recouvrer ses droits, et » qu'une intervention étrangère vient l'en empêcher, » c'est une hostilité directe contre nous, non-seulement » parce que c'est ressusciter les principes de Pilnitz et de » la soi-disant sainte-alliance, et justifier une aggression » future contre notre liberté et notre indépendance, mais

» parce que le bon sens nous avertit que c'est comme si
» l'on disait : Attendez, nous allons écraser vos auxiliaires
» naturels, les amis de la liberté dans les autres pays ; et
» quand ils auront cessé d'exister, nous tomberons sur
» vous de tout notre poids (Approbation.) »

Le ministre des affaires étrangères approuve cette définition par son silence.

Mais ce n'est point encore assez pour Lafayette : il veut avoir l'approbation du roi lui-même. — « Avez-vous lu » mon discours sur le système de non-intervention, et ap» prouvez-vous la définition que j'ai faite de ce système ? » — Assurément *oui*, répondit le roi. — Il a donc l'as» sentiment de Votre Majesté? reprit le général. — Sans » nul doute, ajouta le roi. » (Sarrans, tome 2, page 38.)

Bien plus, et pour donner à ses promesses toute la solennité possible, le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, s'exprime ainsi lui-même, le 27 janvier, à la tribune nationale, sur laquelle l'Europe entière a les yeux fixés :

« La sainte-alliance reposait sur le principe de l'inter» vention, destructif de l'indépendance de tous *les états* » *secondaires*.

» Le principe contraire, *que nous avons consacré, que* » *nous saurons faire respecter, assure l'indépendance et* » *la liberté de tous*. »

Et le lendemain 28, Lafayette vient encore *prendre acte*, pour ainsi dire, de la déclaration du ministre, et répète ce qu'il a dit à la séance du 15.

« Si la conséquence de ces principes, ajoute-t-il, amène » la *guerre, sans doute il faut la subir*, et nous avons » pour la soutenir ce million de gardes nationaux, ces » 500,000 soldats, citoyens aussi, dont M. le président » du conseil nous a parlé à cette tribune. »

De leur côté, les Bolonais s'adressent à l'ambassadeur français Latour-Maubourg, qui se trouve à Rome ; celui-ci, soit qu'il ait reçu des instructions, soit qu'il ne fasse qu'interpréter les déclarations de la tribune, répond aussi que la France empêchera l'intervention autrichienne.

Après tant de précautions, de déclarations solennelles

et de promesses, comment les Italiens pourraient-ils douter que la France empêchera l'intervention de l'Autriche?

Ajournée depuis plus d'un mois, l'insurrection éclate du 3 au 7 février, à Modène, à Parme, à Bologne, à Ancône.

Là, comme en France, la révolution est modérée et généreuse : pas une goutte de sang n'est versée; les opprimés embrassent leurs anciens oppresseurs; à Modène, on pousse le respect pour les propriétés jusqu'à ne toucher ni à la vaisselle ni aux trésors du duc expulsé.

Cependant la nouvelle de cette révolution arrive à Paris, et Sébastiani *paraît ivre de joie.*

L'Autriche, invoquant un prétendu droit de réversibilité sur le duché de Modène, et voulant intervenir par la force des armes, le cabinet français fait notifier à toutes les cours qu'il s'oppose à cette intervention, et se prépare à la guerre.

C'est alors qu'il tolère et encourage les préparatifs des réfugiés italiens réunis à Lyon, auxquels on délivre des passeports.

C'est alors qu'une armée s'organise sur les Alpes, et que Gérard est désigné pour en prendre le commandement.

C'est alors que Piémontais, Romains, Napolitains, Italiens, se disposent à rentrer en Italie.

Mais bientôt le principe de *non-intervention* est subitement abandonné; tout change à l'instant.

Quoi! les solennelles déclarations de Laffitte, de Dupin, de Soult, de Lafayette, de Sébastiani, et de Louis-Philippe lui-même, ne sont pas sacrées! Mais qu'y aura-t-il donc de sacré sur la terre? La tribune ne serait-elle qu'un tréteau pour des jongleurs? Alors à quoi bon la tribune? N'est-elle pas la plus funeste des déceptions? Que sert de demander des explications aux ministres et d'écouter leurs protestations? Sincérité, bonne foi, loyauté, honneur, dignité nationale, sont-ils autre chose que des mots inutiles, trompeurs et perfides?

Malheureuses nations! vos gouvernemens, qui vous parlent sans cesse de vérité, de franchise, de religion et de vertu, ne vous en parlent donc que pour vous en-

chaîner ! Ils ne reconnaissent donc aucun frein pour eux-mêmes !

§ 10. — *Lettre du duc d'Orléans à l'évêque de Landaff. — Sa déclaration en 1816. — Lettre de Louis-Philippe à Nicolas. — Réponse. — Ratifications des traités de 1814 et de 1815. — Entrée de Louis-Philippe dans la sainte-alliance. — Congrès de Vienne transféré à Londres. — Violation du principe de non-intervention. — Intervention contre l'Italie. — Article des* Débats. — *Note de M. d'Appony. — Paroles de Metternich. — Dépêche de Maison. — Cachée pendant cinq jours. — Diverses pièces concernant l'Italie. — Démission de Laffitte. — Ministère et système du 13 mars.*

L'adoption, la notification, la proclamation du principe de non-intervention, n'ont-elles jamais été qu'une *comédie*, pour tromper l'opinion publique? Ou bien ce principe, sincèrement adopté d'abord, est-il subitement et traîtreusement abandonné en février 1831 ? C'est un point douteux ; mais l'abandon du principe n'est malheureusement que trop indubitable.

Y a-t-il eu des *traités positifs* entre Louis-Philippe et les souverains étrangers relativement à la révolution de juillet? Et quels sont les *engagemens* contractés par Louis-Philippe? la France devrait le savoir ; mais la France n'en est point informée.

Cependant les faits parlent : écoutons-les.

Quel que soit son motif, que ce soit l'aveugle crainte des calamités de la guerre, ou l'effroi du mouvement qu'elle imprimerait à la révolution et à la liberté, ou le désir de conserver intacte la position de Charles X, ou bien des intérêts de famille, et notamment la conservation de son beau-frère sur le trône de Naples, il n'en est pas moins certain que Louis-Philippe ratifie les injustes et infâmes traités de 1814 et 1815.

« Ne pas les reconnaître, dit Sébastiani le 31 mars, » c'était la *guerre*, et nous voulions éviter la guerre. »

Cependant la révolution de juillet, et l'expulsion de Charles X garanti par ces traités, la substitution de Louis-Philippe et les modifications à la charte, sont une première atteinte à ces traités : mais les souverains *paraissent* y consentir.

La révolution belge est encore une seconde exception : mais toutes les puissances *paraissent* reconnaître la séparation de la Belgique sous le sceptre de Léopold.

Sous ces deux exceptions, et surtout sous la première, la sainte-alliance continue; Louis-Philippe prend la place de Charles X; les traités de 1814 et 1815, par lesquels les souverains se sont réciproquement garanti leurs couronnes, seront exécutés; les principes des congrès de Troppau, de Laybach et de Vérone, d'après lesquels la sainte-alliance a proclamé son droit d'intervention, resteront en vigueur; le *congrès de Vienne* sera continué sous le nom de *conférence de Londres*, car « cette conférence » n'est autre chose que le congrès, » dit Bignon, le 10 août 1831.

Les rois continueront de se partager les peuples comme des troupeaux et de les tenir sous le joug du pouvoir absolu; non seulement Louis-Philippe consentira à ce qu'ils compriment toutes les révolutions nouvelles, mais il les aidera à comprimer l'Italie, la Pologne et la Belgique; il leur promettra de comprimer même la révolution française; et ses alliés, se concertant secrètement avec lui, comme autrefois avec Louis XVI, lui donneront les moyens d'endormir, de tromper et d'enchaîner la nation.

Voyons les faits :

D'abord n'est-ce pas Talleyrand qui est le conseil et le guide de Louis-Philippe? N'est-ce pas lui que le duc d'Orléans consulte le 31 juillet, avant de consentir à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume? N'est-ce pas lui que le roi choisit pour son ambassadeur à Londres, et qu'il impose pour ainsi dire à son ministère?

Et, ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que, jusqu'à cette nomination annoncée le 5 septembre, les relations de Louis-Philippe avec Talleyrand sont mystérieuses et inconnues à des ministres patriotes qui croient posséder *tout entière la confiance du roi*, et qui cependant n'en-

tendent jamais parler du diplomate, et ne le voient jamais au Palais-Royal, de même que l'intimité de Thiers avec le duc d'Orléans, avant la révolution, était inconnue, dit-on, à Laffitte lui-même.

Or, comment le principal auteur de la restauration, comment le père des traités de 1814 et 1815 pourrait-il méconnaître ses enfans et la sainte-alliance?

Envoyer Talleyrand à la conférence de Londres, malgré son extrême impopularité, n'est-ce pas nécessairement vouloir ratifier les traités et prendre rang dans l'alliance des rois contre les peuples?

Aussi, que dit la lettre à l'empereur de Russie?

Mais auparavant voyons deux lettres du duc d'Orléans, l'une sur l'Angleterre, sur la France et sa première révolution, l'autre sur la légitimité, sur la branche aînée et sur les *intentions personnelles* du duc.

LETTRE DU DUC D'ORLÉANS A L'ÉVÊQUE DE LANDAFF,

A l'occasion de l'oraison funèbre du duc d'Enghien, prononcée à Londres.

« Mon cher milord, j'étais certain que votre âme élevée éprouverait une juste indignation à l'occasion du meurtre atroce de mon infortuné cousin; sa mère était ma tante; lui-même, après mon frère, était mon plus proche parent. Nous fûmes camarades ensemble pendant nos premières années, et vous devez penser, d'après cela, que cet événement a dû être pour moi un coup bien rude. Son sort est un avertissement pour nous tous, il nous indique que l'usurpateur corse ne sera jamais tranquille, tant qu'il n'aura pas effacé notre famille entière de la liste des vivans. Cela me fait ressentir plus vivement que je ne le faisais, quoique cela ne soit guère possible, le bienfait de la généreuse protection qui nous est accordée par votre nation magnanime. J'ai quitté ma patrie de si bonne heure, que *j'ai à peine les habitudes d'un Français*, et je puis dire avec vérité que *je suis attaché à l'Angleterre*, non seulement par la reconnaissance, mais aussi *par goût et par inclination*.

C'est bien dans la sincérité de mon cœur que je dis : *Puissé-je ne jamais quitter cette terre hospitalière!*

» Mais ce n'est pas seulement en raison de mes sentimens particuliers que je prends *un vif intérêt au bien-être, à la prospérité et au succès de l'Angleterre;* c'est aussi en ma qualité d'homme. La sûreté de l'Europe, celle du monde même, le bonheur et l'indépendance future du genre humain, dépendent de la conservation et de l'indépendance de l'Angleterre, et *c'est la noble cause de la haine de Bonaparte pour vous, et de celle de tous les siens*. Puisse la Providence *déjouer ces projets iniques*, et maintenir ce pays dans sa situation heureuse et prospère! C'est le vœu de mon cœur, c'est ma prière la plus fervente. »

(Le reste concerne la religion.)

» Veuillez bien croire aux sentimens d'estime et de considération avec lesquels je suis....

» L.-P. D'ORLÉANS.

» Twikenham, ce 28 juillet 1804.

» *P. S.* La chute de la monarchie française, les emprisonnemens, les confiscations, les proscriptions, les meurtres, les boucheries qui ont accompagné cette chute, et la honteuse tyrannie qui y a succédé, sont des événemens dignes de la considération des princes et de leurs sujets; ils apprennent aux princes *à user avec modération du pouvoir arbitraire*, et même à bien réfléchir si le despotisme est en rien convenable aux peuples éclairés qui habitent aujourd'hui l'Europe. Ils leur apprennent à se garder d'*accabler leurs sujets d'impôts* pour soutenir des guerres inutiles ou le luxe et les prodigalités de leurs cours. Ces évènemens enfin apprennent à leurs sujets, je ne dis point à se soumettre à une oppression extrême de la part de leurs princes, mais *à supporter avec patience des maux légers,* de crainte qu'en voulant s'en affranchir, ils ne soient *accablés par de plus grands*. Des réformes faites à propos peuvent être sans danger; mais la résistance aux réformes se termine souvent par des révolutions. » (*Bibliothèque historique*, tome 1, page 279.)

En 1816, on avait mêlé, à la cour de Louis XVIII, le nom de monseigneur le duc d'Orléans, aujourd'hui

Louis-Philippe 1er, à des vœux contre le trône légitime. S. A. S. repoussa cette imputation par la déclaration ci-après :

Déclaration de monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang de France, publiée en 1816.

« Français !

» L'on me force à rompre le silence que je m'étais imposé ; et puisqu'on ose *mêler mon nom* à des *vœux coupables* et à de perfides insinuations, *mon honneur* me dicte, à la face de l'Europe entière, une *protestation solennelle* que me prescrivent mes devoirs.

» Français ! on vous trompe, on vous égare. Mais qu'ils se trompent surtout, ceux d'entre vous qui *s'arrogent le droit de se choisir un maître*, et qui, dans leur pensée, outragent par de séditieuses espérances un prince, *le plus fidèle sujet* du roi de France Louis XVIII !

» Le principe *irrévocable de la légitimité* est aujourd'hui *la seule garantie de la paix en France et en Europe ;* les révolutions n'en ont fait que mieux sentir la force et l'importance : consacré par une ligue guerrière et par un congrès pacifique de tous les souverains, ce principe deviendra la *règle invariable des règnes et des successions*.

» Oui, Français, je serais fier de vous gouverner, mais *seulement si j'étais assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre* eût marqué ma place au trône. Ce serait seulement alors que je ferais connaître aussi DES INTENTIONS PEUT-ÊTRE BIEN ÉLOIGNÉES DE CELLES QUE L'ON ME SUPPOSE, ou que l'on voudrait me suggérer.

» Français ! je ne m'adresse qu'à quelques hommes égarés. Revenez à vous-mêmes, et *proclamez-vous fidèles sujets de Louis XVIII et de ses héritiers naturels*, avec un de vos princes et de vos concitoyens.

» Paris, 1816.

Signé, LOUIS-PHILIPPE, duc d'Orléans. »

(*Quotidienne, Tribune*, 30 août 1831.)

Voyons maintenant la lettre à Nicolas.

LETTRE DE LOUIS-PHILIPPE A NICOLAS.

« Monsieur *mon frère*, j'annonce mon avènement à la couronne à Votre Majesté par la lettre que le général Athalin lui présentera en mon nom ; mais j'ai besoin de lui parler avec une entière confiance sur les suites d'une CATASTROPHE que j'aurais tant voulu prévenir.

» Il y a long-temps que je regrettais que le roi Charles et son gouvernement ne suivissent pas une marche mieux calculée pour répondre à l'attente et au vœu de la nation. J'étais bien loin pourtant de prévoir les prodigieux évènemens qui viennent de se passer ; et je croyais même qu'à défaut de cette allure franche et loyale dans l'esprit de la charte et de nos constitutions, qu'il était impossible d'obtenir, il aurait suffi d'un peu de prudence et de modération pour que ce gouvernement pût aller long-temps comme il allait ; mais depuis le 8 août 1829, la nouvelle composition du ministère m'avait fort alarmé : je voyais à quel point cette composition était suspecte et odieuse à la nation, et je partageais l'inquiétude générale sur les mesures que nous devions en attendre. Néanmoins, *l'attachement aux lois, l'amour de l'ordre* ont fait de tels progrès en France, que la résistance à ce ministère ne serait certainement pas sortie des voies parlementaires, si, dans son délire, ce ministère lui-même n'eût donné le fatal signal par la plus *audacieuse violation de la charte*, et par l'abolition de toutes les garanties de nos libertés nationales, pour lesquelles il n'est guère de Français qui ne soit prêt à verser son sang. Aucun excès n'a suivi cette lutte terrible.

» Mais il était difficile qu'il n'en résultât pas quelque ébranlement dans notre état social ; et cette même exaltation des esprits, qui les avait détournés de tant de désordres, les portait en même temps vers des essais de théories politiques qui auraient précipité la France et peut-être l'*Europe* dans de terribles calamités. C'est dans cette situation, Sire, que tous les yeux se sont tournés vers moi. *Les vaincus eux-mêmes m'ont cru nécessaire à leur salut;* je l'étais encore plus peut-être pour que les

vainqueurs ne laissassent pas dégénérer la victoire. J'ai donc accepté cette tâche noble et pénible, et j'ai écarté toutes les considérations personnelles qui se réunissaient pour me faire désirer d'en être dispensé, parce que j'ai senti que la moindre hésitation de ma part pourrait compromettre l'avenir de la France et *le repos de tous nos voisins*. Le titre de lieutenant-général, qui *laissait tout en question, excitait une défiance dangereuse*, et il fallait se hâter de sortir de l'état provisoire, tant pour inspirer *la confiance nécessaire* que *pour sauver cette charte* si essentielle à conserver, dont feu l'*empereur, votre auguste frère, connaissait si bien l'importance*, et qui aurait été très compromise si l'on n'eût promptement satisfait et rassuré les esprits.

» Il n'échappera pas à la *perspicacité* de Votre Majesté ni à sa *haute sagesse*, que, pour atteindre ce but salutaire, il est bien désirable que les affaires de Paris soient envisagées sous leur véritable aspect, et que *l'Europe, rendant justice aux motifs qui m'ont dirigé*, entoure mon gouvernement de la *confiance* qu'il a droit d'inspirer. Que Votre Majesté veuille bien ne pas perdre de vue que, tant que le roi Charles X a régné sur la France, *j'ai été le plus soumis et le plus fidèle de ses sujets*, et que ce n'est qu'au moment que j'ai vu l'action des lois paralysées, et l'exercice de l'autorité royale totalement anéanti, que j'ai cru de mon devoir de déférer au vœu national, en acceptant la couronne à laquelle j'ai été appelé. C'est sur vous, Sire, que la France a surtout les yeux fixés ; elle aime à voir *dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant* ; et sa confiance ne sera point trompée. J'en ai pour garantie le noble caractère et toutes les qualités qui distinguent Votre Majesté impériale.

» Je la prie d'agréer les assurances de la haute estime et de l'inaliénable amitié avec lesquelles je suis, monsieur *mon frère*, de Votre Majesté impériale, le *bon frère*.

» Paris, 19 août 1830. LOUIS-PHILIPPE. »

RÉPONSE A S. M. LE ROI DES FRANÇAIS.

« J'ai reçu des mains du général Athalin la lettre dont il a été porteur. Des événemens *à jamais déplorables* ont

placé Votre Majesté dans une *cruelle alternative*. Elle a pris une détermination qui lui a paru la seule propre à sauver la France des plus grandes calamités, et *je ne me prononcerai pas sur les considérations qui ont fait agir Votre Majesté;* mais je forme des vœux pour que la Providence divine veuille bénir ses intentions et les efforts qu'elle va faire pour le bonheur du peuple français. De concert avec mes alliés, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les états de l'Europe; *tant qu'elles seront basées sur les* TRAITÉS EXISTANS, et sur la ferme volonté de *respecter les droits et obligations*, ainsi que *l'état de possession territoriale* qu'ils ont consacrés, l'Europe y trouvera une garantie de la paix, si nécessaire au repos de la France elle-même. Appelé conjointement avec *mes alliés* à cultiver avec la France, sous son gouvernement, ces relations conservatrices, j'y apporterai, pour ma part, toute la sollicitude qu'elles réclament, et les dispositions dont j'aime à offrir à Votre Majesté l'assurance en retour des sentimens qu'elle m'a exprimés. Je *la prie* d'agréer en même temps celle, etc.

» 18 septembre 1830. *Signé* NICOLAS. »

Remarquons, en passant, que Nicolas ne rend pas à Louis-Philippe le titre de *frère* usité entre les rois.

INTERVENTION CONTRE L'ITALIE.

Ce n'est qu'après des renseignemens multipliés et comparés que j'ai regardé comme certains les faits graves qui vont suivre.

Dans le courant de février, le ministre d'Autriche à Paris, M. d'Appony, remet une note par laquelle l'Autriche demande positivement :

1° D'*occuper Modène* en vertu d'un droit de *réversibilité;*

2° D'agir en commun pour déterminer le pape à accorder une *constitution* représentative à ses états;

3° D'aviser en commun aux moyens d'opérer un *désarmement général* en Europe.

Quelques jours après, sans consulter le conseil, le roi lui déclare qu'il a *résolu d'accéder aux demandes de l'Autriche*.

Le président se récrie, et demande la parole comme un *droit* et comme un *devoir*.

« Ma résolution est réfléchie et irrévocable, dit Louis-Philippe : cependant parlez ; mais je sais ce que vous allez me dire..... » Et il commence par parler très longuement lui-même.

« Le prétendu droit de réversibilité sur le duché de Modène, dit en substance Laffitte, n'est qu'une chimère : l'intérêt, l'honneur, le salut de la France s'opposent à la prétention de l'Autriche. — Forcer le pape à donner des institutions à ses sujets, ce serait *intervenir* et violer nous-mêmes notre principe de non-intervention. — La proposition d'un désarmement général après l'intervention en Italie est un leurre, un piége, une duperie. — Répondons à l'Autriche que nous préférons la guerre. »

Soult, transporté d'enthousiasme, et toujours prononcé personnellement pour la guerre, remercie Laffitte au nom de la France.

Louis-Philippe paraît se rendre à d'aussi bonnes raisons, et l'on convient que Sébastiani va répondre dans ce sens.

Sebastiani lui-même trouve les idées de Laffitte tellement *sublimes* qu'il veut employer, autant que possible, les expressions dont il s'est servi.

Le lendemain, en effet, il communique un projet de réponse à faire à d'Appony, rédigé conformément au discours de Laffitte.

Mais n'est-elle pas ensuite clandestinement supprimée par Sébastiani d'accord avec Louis-Philippe ? N'en remet-il pas une autre contenant l'irrévocable volonté du roi ? C'est ce que l'avenir va révéler. — Et tout de suite, je dis oui.

Oui, Louis-Philippe, d'accord avec Sébastiani, surtout avec Casimir Périer et même avec les autres ministres, a déjà résolu de sacrifier les Italiens et de souffrir l'intervention de l'Autriche.

Il ne s'agit plus que de tromper Laffitte, de l'éloigner,

d'appeler Casimir Périer, et de tromper aussi les députés patriotes et la nation.

Sous le prétexte de rester fidèle au principe de non-intervention, on arrête tous les réfugiés italiens, piémontais, modénais, bolonais, romains, napolitains, etc.; non seulement les proscrits qui résident en France et qui reçoivent des secours alimentaires, mais tous les autres, Pépé, Misley, etc., etc., à qui l'on a déjà délivré des passeports. — Mais c'est illégal, oppresseur, tyrannique et barbare! C'est une violation manifeste du droit des gens! — N'importe.

C'est en vain que la tribune et la presse réclament en faveur de l'Italie.

Vainement les *Débats* eux-mêmes, du 1er mars, s'expriment-ils ainsi :

« Mais le principe de non-intervention attend aujourd'hui une nouvelle et plus sérieuse application.

» Des secours ont été demandés au gouvernement autrichien par les souverains dépossédés de plusieurs états d'Italie. On parle de traité de réversibilité, de stipulations, de contingent, qui obligeraient la cour de Vienne à se prêter à *ces exigences*, et il est hors de doute qu'un mouvement de troupes est commencé dans le royaume Lombardo-Vénitien, vers les frontières de Modène, de Parme et de la Romagne.

» Ici encore, *il n'y a pas deux partis à prendre pour le gouvernement français*. La présence d'un *seul régiment autrichien* sur le territoire d'une de ces provinces est une *violation flagrante du principe* de la non-intervention. *La France ne peut y consentir*.

» C'est ici plus qu'une question d'équilibre ou de prépondérance; *c'est l'avenir tout entier de notre révolution*.

» Songeons qu'*elle ne vit en Europe que du maintien du principe* qu'elle a proclamé la première, et que les autres puissances ont proclamé après elle. Elle n'a pas cherché sa force dans les accroissemens de territoire, elle l'a trouvée dans le respect pour l'indépendance des autres nations.

» *Une seule atteinte portée à ce respect, et* LA FRANCE

S'EXPOSE A PERDRE L'ESTIME ET LA CONFIANCE DE L'EUROPE. »

Vainement l'ambassadeur de France à Vienne, le maréchal Maison, annonce-t-il que les Autrichiens vont entrer en Italie; vainement jettera-t-il un cri d'alarme et de guerre dans la dépêche suivante :

DÉPÊCHE DE MAISON. — PAROLES DE METTERNICH.

« Jusqu'ici, m'a dit M. de Metternich, *nous avons laissé* » la France mettre en avant le principe de la *non-inter-* » *vention;* mais il *est temps qu'elle sache* que nous n'en- » tendons pas le reconnaître en ce qui concerne l'Italie. » Nous porterons nos armes *partout où s'étendra l'insur-* » *rection.* Si cette intervention doit amener la guerre, eh » bien! *vienne la guerre!* Nous aimons mieux en courir » les chances que d'être exposés à périr au milieu des » émeutes.

» Vous savez, ajoute notre ambassadeur, que, jusqu'à » présent, personne ne s'est prononcé pour la paix plus » ouvertement que moi; mais je suis convaincu aujour- » d'hui que, pour détourner les *dangers qui menacent* » *la France*, il faut prendre *sans retard*, et avant que les » levées de l'Autriche soient organisées, l'initiative de la » guerre, et jeter une armée dans le Piémont. »

Vainement cette dépêche, si importante pour le salut de l'Italie et peut-être de la France, arrive à Paris le samedi 4 mars : Sébastiani la cache au président du conseil, qui n'en a connaissance que le mercredi suivant et par hasard.

« Connaissez-vous la dépêche? demande-t-il au roi.
» — Oui... — Et on me l'a cachée! C'est une *trahison!*
» — Oh! vous allez bien loin.... La nécessité du secret...
» — Pour moi!.... — Non, mais.... »

Le secret! M. de Praslin, gendre de Sébastiani, a pris copie de la dépêche;.... un ami vient en parler le mercredi matin à Laffitte;.... le *National* du même jour en parle;.... et c'est au conseil, c'est au président qu'on la cache!

« Connaissez-vous la dépêche? dit Laffitte à Soult.
» — Quelle dépêche? — De Maison.... — Non.... —
» Sébastiani est un *traître !* »

« Pourquoi, demande-t-il à Sébastiani, nous l'avez-» vous cachée? — Elle est peu importante;.... je n'ai » pas eu le temps.... Je l'ai apportée plusieurs fois, mais » le conseil était occupé.... »

On promet que la chose ne se renouvellera plus.

DÉMISSION DE LAFFITTE. — MINISTÈRE DU 13 MARS.

Mais Laffitte, convaincu sans doute que le roi veut la *paix à tout prix*, et qu'il emploiera tous les moyens pour arriver à son but, craignant de se déshonorer en participant à la honte et à la ruine de la France, offre enfin sa démission.

Casimir Périer pense absolument comme le roi : c'est lui qu'on désire; il est tout prêt; le moment est arrivé : va-t-on s'empresser d'accepter la démission?

Pas encore : il faut des formes : au 30 juillet, Laffitte a procuré la couronne; au 3 novembre, il s'est dévoué pour accepter un poste périlleux que chacun refusait à cause du péril; c'est un ami : on invoque l'amitié; on proteste; on s'attendrit jusqu'aux larmes.... On ne peut accepter sa démission.

Mais Laffitte, ne pouvant pousser le dévouement jusqu'au sacrifice de l'honneur, convoque le conseil, le 11, au ministère des finances, développe de nouveau son système, et somme ses collègues de choisir entre ce système et sa retraite immédiate.

Chacun garde le silence; mais tout est déjà secrètement convenu; les ministres abandonnent Laffitte et leurs antécédens; le dévoué Montalivet déclare enfin qu'il préfère le système de *Casimir Périer;* c'est-à-dire du roi; et, le lendemain, Laffitte donne irrévocablement sa démission, qu'on accepte. Le 13, Casimir Périer est président du conseil; et Casimir Périer, ou plutôt Louis-Philippe, appuyé sur un ministère obéissant et sur un juste-milieu complice, va continuer à l'aise le sacrifice du principe de *non-intervention;* il ne s'agit plus que d'avoir assez d'adresse et d'audace pour tromper la chambre et la nation.

La chose est déjà faite : Louis Philippe, sans doute mystérieusement d'accord depuis long-temps avec C. Périer, a secrètement consenti à toutes les demandes de l'Autriche ; en voici les preuves.

Dès le 25 février, les troupes autrichiennes sont entrées à Firenzuola, dépendant du duché de Parme, et, dès le 5 mars, elles sont entrées à Modène.

Dans une circulaire datée de Rome, le 24 *février*, le colonel Ravinetti écrit aux troupes papales : « Bonnes » nouvelles! le *roi de France*, par un *courrier exprès*, » donne au Saint-Père l'assurance de sa *protection* et de » son *intervention* pour maintenir les états pontificaux » sous le gouvernement du Saint-Siége. » — Mais l'an» nonce de ce courrier n'est-elle pas une ruse et un mensonge? Non ; car *aussitôt qu'il a reçu la nouvelle de la révolte de Bologne*, c'est-à-dire avant le 15 *février*, Louis-Philippe a fait donner au pape des témoignages de son *intérêt* et de sa *sollicitude*, ainsi que nous le verrons (page 25) par une note de M. de Saint-Aulaire, et du reste, l'*intervention* du gouvernement français est manifeste.

Le 14 février, Soult, à qui l'on a affirmé qu'un *corps de six cents refugiés italiens, venant de la Corse, a débarqué à Carrara*, ordonne d'arrêter les Italiens qui se trouvent en Corse, et de saisir leurs armes et leurs équipemens.

A cette fausse nouvelle, Sébastiani en ajoute, le 6 mars, une autre qui n'est guère plus vraie, c'est qu'un *rassemblement de refugiés italiens, formé en Corse, menace la Toscane, Rome et Naples*; et Soult ordonne de nouveau, par le télégraphe, d'empêcher tous préparatifs contre ces états, d'arrêter les Italiens, de *ramener en France* ceux qui en arriveraient même avec des *passeports*, et de poursuivre *en mer* ceux qui pourraient être embarqués déjà.

Et ce n'est pas seulement par le *télégraphe* qu'on envoie cet ordre, mais par la *poste*, par *estafette*, par *Toulon* et par *Livourne*, et même par un *aide-de-camp* qui va jusqu'en Corse, tant la *reine*, dit-on, est tour-

mentée d'inquiétudes et d'impatience sur le sort du roi de Naples son frère !

Et ce n'est pas seulement Soult qui donne ces ordres, mais Sébastiani qui, de sa propre main, écrit : « Agissez » avec promptitude, *énergie* et *efficacité*. La Corse *doit* » *être* UN APPUI *et non un sujet d'inquiétudes pour les* » GOUVERNEMENS DE L'ITALIE. Je compte sur vous pour » dissiper des rassemblemens qui voudraient *troubler la* » *paix de l'Italie*, s'il en existe. Faites savoir à *mes amis* » que je ne saurais douter de leur coopération dans une » affaire aussi importante.

» Signé : HORACE SÉBASTIANI. »

Et tout cela s'opère à l'insu du président du conseil, le 6 mars, pendant qu'on lui cache la dépêche de Maison, arrivée deux jours auparavant !

Cependant les Italiens, confians dans les promesses de la France, ne s'occupent qu'à organiser leurs institutions, la garde nationale, les administrations des municipalités et des provinces, les tribunaux, etc. : les Bolonais poussent le respect pour le principe de non-intervention, qui doit faire leur salut, jusqu'à ne vouloir ni secourir Parme et Modène, ni chercher à s'emparer de Rome.

C'est en vain que les citoyens demandent au gouvernement provisoire des préparatifs de guerre : ses *proclamations* répondent que la France a promis de ne permettre aucune intervention étrangère, et que ce serait outrager cette grande nation que de douter de l'exécution de ses promesses.

Funeste confiance ! Les Autrichiens s'avancent avec des forces irrésistibles, ne dédaignent pas même de recourir au mensonge, en annonçant qu'ils ne veulent occuper que Ferrare, conformément au traité de Vienne, s'emparent de Bologne le 25 mars, sont maîtres de la Romagne, étouffent la révolution, et replacent ces malheureux peuples sous le joug de leurs oppresseurs.

« *Soumettez-vous aux Autrichiens*, répond *Sébastiani* » à un envoyé italien : *la France ne leur fera pas la* » *guerre pour vous défendre.* » (Lamarque, séance du 15 avril.)

« *Pourquoi vous battre*, dit *Saint-Aulaire* aux avant-
» postes de Forli? *la France ne vous soutiendra pas, mes*
» *instructions sont conformes à la conduite des Autri-*
» *chiens.* » (*Ibid.*)

Cependant les patriotes, trompés par leur gouvernement, trompé lui-même par la France, veulent résister en désespérés malgré l'infériorité du nombre.—Plusieurs se font tuer à Firenzuola, et dix-sept prisonniers sont promenés enchaînés la corde au cou dans les rues de Plaisance.

Avec deux ou trois cents braves, le capitaine Morcandi arrête plusieurs jours quatorze mille hommes du côté de *Novi*, et ne fait sa retraite qu'après avoir perdu soixante-trois de ses compagnons.

Quinze autres veulent mourir à leur poste, ne se rendent qu'après avoir épuisé leurs munitions, et sont tués à coups de baïonnettes.

Borelli et Menotti, qui deux fois à sauvé la vie au duc de Modène, sont pendus par ordre de celui-ci.

D'autres gémissent dans les fers. D'autres, dont les propriétés sont confisquées, vont solliciter le pain de la pitié sur une terre étrangère.

Soixante-dix-sept patriotes, profitant d'une capitulation, munis de passeports visés par l'agent consulaire de France, embarqués à Ancône sur un bâtiment romain, et voguant vers la France, sont capturés, sur une mer neutre, par deux vaisseaux autrichiens, et jetés dans les cachots de Venise.

Vexations des Autrichiens, impôts écrasans, violation des capitulations accordées aux insurgés, abolition des institutions nouvelles, rétablissement de l'ancien despotisme, abandon des citoyens à des troupes de brigands, de galériens, de sicaires et d'assassins, vengeances, proscriptions et massacres, voilà les effets des interventions autrichienne et française! — Voici maintenant quelques actes diplomatiques.

Note de M. de Saint-Aulaire au cardinal Bernetti, secrétaire-d'état.

« Le soussigné, ambassadeur de France à Rome, a

reçu avec *reconnaissance* la communication que Son Éminence le cardinal Bernetti, pro-secrétaire-d'état du Saint-Siége, a bien voulu faire d'*une pièce imprimée à Ancône*, et de laquelle il résulterait que les *promoteurs et les partisans de la révolte* dans les états du pape ont *osé* chercher une *excuse de leur conduite* dans de *prétendues promesses de protection que leur aurait faites le gouvernement français*.

» Le soussigné n'a pu voir, sans un vif *ressentiment*, les auteurs de cette assertion *aggraver ainsi leurs fautes par des* calomnies *aussi contraires à l'évidence des faits* qu'offensantes *à la France*. Le soussigné sait que ces assertions sont appréciées à leur juste valeur par les hommes sages de tous les pays, et *le sentiment de la dignité de la France* lui interdit toute espèce d'apologie. Néanmoins, le soussigné se plaît à rappeler les *témoignages d'intérêt et de sollicitude* que le gouvernement du roi *très chrétien* a donnés au Saint-Père, AUSSITÔT *qu'il fut informé de la révolte qui venait d'éclater à Bologne* (avant le 15 février), et sa volonté manifestée plusieurs fois de *rester fidèle aux traités* qui garantissaient la souveraineté séculière du Saint-Siége. Ces intentions, ces sentimens, si hautement manifestés et confirmés, il y a peu de jours, par les *explications loyales que le ministère français a données en présence des députés de la nation*, seront sans doute suffisantes pour ôter tout crédit à la nouvelle, répandue depuis peu, de *l'arrivée immédiate d'une armée française en Italie, dans le but de soutenir une nouvelle tentative de révolution*. Le soussigné s'empresse de donner sur ce point, comme sur celui qui précède, les assurances les plus complètes et les plus explicites. *Le gouvernement français ne veut et ne voudra jamais proètger, dans les états du pape, des entreprises aussi coupables qu'insensées, dont l'effet infaillible serait d'attirer sur les peuples de nouveaux désastres, et de retarder l'exécution des généreux projets que le Saint-Père a conçus pour leur félicité.*

» Plein de confiance dans les intentions du Saint-Père, le soussigné s'estime toujours heureux de *concourir à leur exécution* par tous les moyens qui sont en son pouvoir, et prie Son Eminence monseigneur le cardinal Ber-

netti d'agréer l'assurance de sa *respectueuse* considération.

» *Rome*, 29 avril. *Signé* ; SAINT-AULAIRE. »

Extrait de l'ultimatum de la cour de Rome, en date du 3 juin.

« J'ai dit que le Saint-Père demandait cette évacuation ; mais alors seulement que Votre Excellence sera, comme je n'en doute pas, autorisée à prévenir toute espèce de danger qui pourrait en résulter, *en publiant un acte officiel* dans lequel Votre Eminence exprimera le *vif regret* avec lequel *le gouvernement français* apprendrait l'explosion de quelques nouveaux troubles dans les domaines du Saint-Siége, *l'exécration* avec laquelle il regarderait quiconque oserait en être l'auteur ou le provocateur, et la nécessité dans laquelle il reconnaîtrait que le gouvernement pontifical se trouve d'appeler de nouveau *l'intervention et les secours de l'étranger pour comprimer la révolte*, sans que le pays y opposât le moindre obstacle, et y trouvât le moindre sujet de querelle.

» *Signé* : Le cardinal BERNETTI. »

Circulaire signée par M. de Saint-Aulaire, et adressée aux agens consulaires de France dans les états romains.

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que le Saint-Père vient de consentir au départ des troupes autrichiennes, qui vont opérer leur retraite le 15 du présent mois de juillet. Dans cette circonstance, *les représentans des puissances* réunis à Rome ont cru devoir manifester au Saint-Siége le *vif intérêt que leurs cours respectives* prennent au maintien de l'ordre public dans les états pontificaux, *à la cause de la souveraineté du Saint-Siége*, à l'intégrité et à l'indépendance de cette même souveraineté. Je compte sur votre concours pour donner le plus de publicité à ces dispositions : vous offrirez aux autorités pontificales tous les moyens d'influence dont vous pouvez disposer, et vous *démentirez officiellement tous les mau-*

vais bruits de prétendus dissentimens entre les puissances.

» *Rome*, 8 juillet 1831. *Signé* : SAINT-AULAIRE. »

Extrait de la proclamation du général autrichien Frémont aux sujets romains, en date du 12 juillet.

« Les conséquences de toute nouvelle tentative ne manqueraient pas de retomber sur vous, puisque le noble but de *tous les augustes souverains de l'Europe*, qui s'occupent de *votre bien-être*, est la *conservation* des bienfaits de la paix. *Sachez que tous sont d'accord pour ne tolérer aucune usurpation des droits de votre souverain.* »

Après avoir occupé la Romagne pendant plus de quatre mois, et après avoir ainsi menacé de revenir, l'Autriche ne retire ses troupes qu'en laissant quinze mille hommes à Ferrare et à Comacchio.

Mais ses soldats rentreront à Bologne en janvier 1832, quand les galériens à la solde du pape auront besoin de protection pour désarmer la garde nationale, et pour égorger à Ravenne, à Césène, à Forli et à Rimini.

Ainsi la chose est manifeste et incontestable : Louis-Philippe *consent à l'intervention de l'Autriche ;* il fait plus, il *intervient lui-même* avec elle contre la révolution d'Italie ; il viole doublement son principe de non-intervention si solennellement proclamé par lui : que va-t-il dire à la France ?

Ne pouvant avouer la vérité, le ministère la cachera tant qu'il pourra, et ne fera ensuite que des demi-aveux. Puis, quand l'intervention sera connue, ne pouvant la justifier, il paiera d'audace et d'effronterie, emploiera tous les moyens, le sophisme et le mensonge, puis l'injure et la calomnie contre les malheureux Italiens, et contre les Français eux-mêmes.

Nous allons voir.

§ 41. — *Discussions parlementaires. — concernant l'intervention contre l'Italie.*

A la séance du 18, *C. Périer* expose le système du 13 mars ; voici la substance de son discours :

« Le principe de la révolution de juillet, dit-il, *n'est pas l'insurrection*, mais la *résistance à l'aggression du pouvoir*; c'est le respect du *droit* et de la *foi jurée*. — Le premier besoin de la France c'est d'avoir *l'ordre* et d'être *gouvernée*.

» La sédition est toujours un *crime*. — La France ne doit ni se défier de l'Europe, ni donner à l'Europe des motifs de se méfier de la France. Nous aurons la *paix*, parce que les étrangers nous en donnent l'*assurance* la plus positive. — Nous adoptons le principe de *non-intervention*; nous reconnaissons que l'étranger n'a *pas le droit* d'intervenir à *main armée* dans les affaires intérieures d'un autre peuple; mais *nous ne nous engageons pas à porter nos armes* PARTOUT où ce principe ne serait pas respecté. — Nous le soutiendrons par la voie des *négociations*; mais l'*intérêt* et la *dignité* de la France pourront seuls nous engager à prendre les *armes*. — Nous ne concédons à aucun peuple *le droit* de nous forcer à combattre pour *sa cause*; *le sang et les trésors de la France n'appartiennent qu'à la France*. — Nous avons de la *sympathie* pour les peuples; mais nous ne voulons en provoquer aucun à l'insurrection, parce que cette provocation serait un *crime* contre le droit des gens. — Si *nos frontières* étaient menacées; si la moindre atteinte était portée à notre *dignité*, nous nous défendrions; mais nous ne rechercherons ni le plaisir de combattre ni la gloire de vaincre; nous ne devons consulter que la *justice* et la *raison d'état*: l'émeute n'a pas le droit de nous forcer à la guerre, et la nécessité de la guerre n'est pas arrivée. — Nous *espérons le désarmement général*; hâtons-le par notre sagesse, par notre respect pour tous les droits. — Au-dedans, *ordre* et *liberté*; au-dehors *paix* et *honneur*. — *Rétablir le pouvoir dans ses droits*, c'est travailler au maintien de la *paix*. — Tels sont les principes de l'ancienne opposition; telles sont les *légitimes conséquences de la révolution de juillet*; et je n'ai accepté le ministère que pour les défendre. »

Vainement *Salverte et Lafayette* reprochent-ils au ministère de *changer de maxime* et de *violer le principe de non-intervention*.

« En proclamant un principe *généreux*, leur répond *Sébastiani*, la France n'a jamais entendu que ce principe pût être pour elle un *casus belli*, et s'est toujours réservé d'examiner s'il était de son *intérêt* et de sa *dignité* de déclarer la *guerre*. — Les puissances nous donnent l'*assurance* qu'elles ne nous attaqueront pas, et nous conserverons la paix. — Du reste, attendons qu'elles viennent *franchir nos frontières et nous attaquer sur notre sol;* là nous serons vainqueurs. — Si nous allons au-delà du Rhin ou des Alpes prendre l'*initiative*, nous perdrons la *sympathie* et l'*affection* des peuples, et nous nous en ferons des *ennemis*, ou bien nous aurons à supporter d'*immenses sacrifices d'argent*. — Cependant nous franchirions nous-mêmes le Rhin ou les Alpes si l'*intérêt* et la *dignité* de la France l'exigeaient. — Mais *toute nation* insurgée *n'a pas droit* à notre appui : *toute peuplade* en insurrection *ne peut pas exiger* que nous prodiguions *nos trésors et notre sang* pour aller la défendre. »

Vainement *Salverte* demande des éclaircissemens sur l'*Italie*.

« Je ne m'expliquerai point, répond Sébastiani, sur ce qui concerne les états romains : *des négociations existent;* c'est en dire assez pour que la chambre comprenne les *motifs de ma réserve*. Sur la question du Luxembourg, la même raison m'impose le même silence. »

Avec cette espèce de talisman que Sébastiani appelle à son secours dans toutes les circonstances embarrassantes, le ministère ne dira jamais rien au pays.

Vainement *Lafayette* dit-il à Sébastiani :

« Je persiste à demander à M. le ministre des affaires étrangères s'il est vrai qu'il ait *déclaré officiellement* que le gouvernement français *ne consentirait* jamais à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés de l'Italie ?

» Oui, répond *Sébastiani* en se levant ; mais entre s'OPPOSER et *faire la guerre*, il y a une grande différence.

» Et moi continue *Lafayette*, je persiste à dire qu'après une telle déclaration officielle, laisser ainsi violer l'honneur de cette déclaration, en se contentant de s'écrier : *Non, je n'y consens pas*, n'est pas compatible avec

la dignité et l'honneur du peuple français. Je croyais que lorsque le peuple français disait : *Non, je n'y consens pas*, cela voulait dire : *Je vous empêcherai* de le faire. »

Vainement les patriotes qu'inquiètent les armemens des rois, leurs menaces, l'entrée des Autrichiens en Italie, et l'étrange condescendance du gouvernement français, forment-ils l'*Association nationale* pour repousser l'invasion et la restauration; les ministres ont l'audace de la dénoncer comme une *conspiration*, et de menacer tous les fonctionnaires que leur patriotisme porterait à la signer.

Vainement, dans les séances des 29, 30 et 31 mars, *Lafayette*, *Mauguin*, *Bernard*, *Jay*, *Salverte*, *Odilon Barrot*, *Tracy*, soutiennent-ils :

Qu'il fallait parler aux rois, *la lance au poing*, et non *le chapeau bas*, que le gouvernement a officiellement déclaré qu'il s'opposerait à l'intervention de l'Autriche en Italie; qu'il s'est engagé envers les Italiens, qu'ainsi les secourir est un devoir de *justice*, d'*honneur* et de *dignité;* que d'ailleurs les peuples étaient opprimés par la sainte-alliance, l'Italie par l'Autriche, la Pologne par la Russie, la Belgique par la Hollande; que leur affranchissement est éminemment juste, et que l'*intérêt* manifeste de la France lui prescrit de les défendre.

Vainement *Corcelles* repousse-t-il victorieusement un des sophismes les plus habituels du juste-milieu :

« On ose dire, s'écrie-t-il, que si nous intervenions en faveur des peuples, ce serait renouveler les persécutions de la sainte-alliance; ce serait tomber dans la chimérique ambition de ceux qui ont voulu soumettre l'Europe au joug d'une seule idée, *la souveraineté nationale*.

» Ainsi, à l'Autriche seule, ou à la Russie, appartient le droit de soumettre l'Europe au joug d'une seule idée, la *légitimité*. C'est le droit divin que nous avons rejeté, mais qu'apparemment il faudra bien reprendre, puisque la Russie, puisque l'Autriche s'arrogent, en nous méprisant, le droit d'imposer à l'Europe le joug d'une seule idée! »

Vainement, un des hommes les moins hostiles au ministère, M. Jay, dit-il à la tribune :

provoquent les peuples à l'insurrection, *A. Delaborde* cite-t-il la proclamation suivante :

Proclamation du gouvernement autrichien aux Italiens en 1809.

« Italiens ! entendez la voix de la sagesse ! Voulez-vous *redevenir Italiens ?* Réunissez vos forces, vos bras et vos cœurs aux armes glorieuses de l'empereur d'Autriche. Voulez-vous donc rester encore long-temps dans la *fange de l'esclavage ?*

» Italiens ! *un sort plus heureux* se trouve entre vos mains, dans ces mains qui, sur toutes les parties du monde, ont été cueillir les *palmes de la victoire*, et qui les premières ont *répandu les lumières des sciences et de la civilisation* dans l'Europe encore sauvage.

» Vous, peuples de Milan, de *Toscane*, de Venise et du Piémont ; vous tous, peuples d'Italie, rappelez à votre mémoire ce *passé si beau*, et vous serez de nouveau des Italiens, *couverts de gloire* comme vos aïeux, *heureux et contens* comme aux jours du passé.

» *Signé :* l'archiduc JEAN. »

Perfides promesses des rois ! Malheureux peuples ! Sur la parole de l'Autriche, les Italiens s'affranchissent ; le pape leur promet la liberté et les retient dans l'oppression ; ils s'affranchissent encore sur la parole de la France, et c'est l'Autriche et la France qui les replacent sous le joug du pape !

Mais revenons à nos ministres.

Vainement encore *Mauguin* somme trois fois (4 et 12 avril) Sébastiani d'expliquer *pourquoi la dépêche de Maison a été cachée* cinq jours à Laffitte, président du conseil : *Sébastiani* ne répond sur ce point que par un profond silence.

Mais il ose invoquer l'*honneur* et la *dignité* de la France, et Casimir Périer a la même hardiesse.

Et cependant ils méconnaissent les engagemens pris par Louis-Philippe et son précédent ministère au nom de la France ! Et Soult, Sébastiani, Montalivet, d'Argout et Barthe renient leurs actes et leurs discours, comme s'il

suffisait à Louis-Philippe de changer son ministère, et même un seul ministre, pour annuler ses engagemens!

« En Italie, dit Casimir Périer le 9 août, vous avez vu, ainsi que nous l'avions *annoncé* à cette tribune, les troupes de l'empereur d'Autriche *évacuer les états romains.*

» La Romagne est *pacifiée.* Cette *faible* insurrection, *qui ne pouvait l'affranchir, n'a point entraîné son oppression.* Des réformes *utiles* ont été obtenues, en partie, *grâce à nos négociations.*

» Qu'y avait-il à faire de plus? Les événemens d'Italie étaient *commencés* lorsque notre cabinet s'est formé; nous avons trouvé le duché de Modène envahi; les Autrichiens étaient en marche vers la Romagne; le gouvernement promit alors que, s'ils y pénétraient, ils ne l'occuperaient pas. Cette promesse a été remplie; l'Italie *respire*, et, *sans nous*, elle serait peut-être aujourd'hui le théâtre de sanglantes *réactions*.....

» Voilà des faits, Messieurs, qui prouvent que, *sans la France* et ce qu'elle a fait, les états du Saint-Siége seraient couverts de soldats étrangers, de proscriptions et de confiscations.

» La France a épargné à l'Italie les plus douloureuses conséquences d'une *tentative manquée*, et la paix générale a été maintenue. »

« Tout cela est faux, dérisoire et calomnieux, répond le lendemain à Casimir Périer, avec l'accent de l'indignation et de la douleur, un des patriotes italiens, M. Misley: les changemens de ministères nous sont étrangers; Louis-Philippe et ses ministres avaient promis qu'ils s'opposeraient à l'intervention autrichienne: *Louis-Philippe, le gouvernement français, la France, Sébastiani*, etc., sont toujours là pour remplir leurs promesses, et ces promesses sont violées: c'est vous qui êtes la cause de tous nos malheurs!...... Non, l'Autriche ne se retire pas *parce que vous l'avez demandé*, mais parce que cela lui convient, puisque vous dites qu'elle est entrée malgré vous; non, elle *n'a pas évacué*, puisqu'elle laisse quinze mille hommes à Ferrare et à Comacchio, et qu'elle ne sort qu'en menaçant de rentrer. D'ailleurs, vous lui avez reconnu le droit d'occuper Parme et Modène, et vous n'avez

rien fait pour ces deux pays. Non, l'Italie n'est *pas pacifiée;* non, l'Italie ne *respire pas;* non, l'Italie n'est pas à l'abri de l'oppression; car vous l'avez mise sous le joug de l'étranger et de la tyrannie, de l'inquisition et des prêtres, des galériens et des brigands. Non, notre insurrection n'était *pas faible;* non, nous n'étions pas dans l'impossibilité de nous affranchir contre nos despotes; non, notre tentative n'a *pas été manquée;* car nous avons secoué le joug facilement, unanimement, et nous n'avons succombé que devant l'invasion, comme la France en 1814 et 1815, comme l'Espagne en 1823. Non, vous ne nous avez pas procuré des *réformes utiles*, mais vous nous avez ravi par la force les institutions nationales que nous venions de conquérir, et que vous n'avez fait remplacer par rien ou presque rien. Non, vous ne nous avez pas préservé des *soldats étrangers*, des *sanglantes réactions*, des *proscriptions* et des *confiscations*, mais vous nous avez apporté tous ces fléaux. Non, vous n'avez pas obtenu pour nous une *amnistie réelle;* car *trente-six* de nos meilleurs citoyens sont exceptés, et *quatre mille fugitifs* ne peuvent en profiter que sous des conditions tellement humiliantes qu'elles sont inacceptables. En un mot, complices de l'Autriche, et plus coupables qu'elle, puisque vous nous avez trompés, vous n'êtes pas nos bienfaiteurs, mais les plus odieux de nos oppresseurs. »

La chambre étant nouvelle, la question étrangère est de nouveau discutée devant elle, depuis le 9 au 16 août.

Mais c'est en vain que l'*opposition*, et notamment *Thouvenel, Larabit, Clausel, Lamarque, Mauguin, Odilon Barrot, Bignon, Salverte, Pagès, Subervic, Lafayette, Laffitte, Cabet, Gauthier de Rumilly, Tracy, Bernard, Demarçay*, etc., invoquent l'honneur et l'intérêt de la patrie; c'est en vain qu'ils reprochent au gouvernement d'avoir abandonné et même trompé la Pologne, la Belgique et surtout l'*Italie*.

C'est en vain que *Bignon*, armé de toute l'autorité que lui donnent et son caractère modéré et sa réputation d'habile diplomate, leur reproche leurs *bravades* suivies d'une *reculade* qui *enhardit* l'Autriche à envahir la Romagne; c'est en *vain qu'il* les accuse d'avoir, par leur lâcheté, donné du

courage à l'étranger et d'avoir *tout sacrifié à la peur de la guerre*, sans avoir même acquis la certitude d'une *paix* honteuse.

Les ménagemens que l'usage impose à la tribune ne permettent pas à l'opposition d'y dire toute la vérité : c'est le *roi* qui dirige tout ; c'est à son intérêt peut-être et à ses engagemens que tout est sacrifié, c'est principalement son influence qui fait parler et voter un grand nombre de députés crédules, ou timides, ou séduits : chacun le sait, et personne ne le dit, tandis que les ministres, soutenus par une masse dévouée, nient hardiment des faits vrais, affirment des faits faux, cachent la vérité, et trompent à la fois leur parti, la France et l'Europe.

« Soixante-dix-sept Italiens, dit Sébastiani, arrêtés par une frégate autrichienne, sont conduits à Venise : mais aussitôt nous *intervenons* pour demander leur liberté. L'ambassadeur de France à Vienne vient de nous annoncer par une *dépêche*, dont j'ai eu l'honneur de donner *communication à notre commission*, qu'ils vont *être mis en liberté*. Voilà ce que nous avons fait relativement aux personnes : voyons quant au pays.

» Tout le monde sait que *l'état de civilisation* de la Romagne, *ses préjugés religieux* et *son ignorance* ne la rendent point encore propre aujourd'hui à recevoir le bienfait de toutes les institutions que nous avons le bonheur de posséder. Eh bien ! qu'avons-nous fait ? Nous sommes *intervenus pour améliorer* l'ordre administratif et l'ordre judiciaire, pour jeter les élémens d'une éducation constitutionnelle progressive qui les appelle à obtenir bientôt les avantages de la civilisation moderne. »

A l'assurance, à l'aplomb, au sang-froid, à la hardiesse avec lesquels le ministre des affaires étrangères affirme ou nie les faits, comment la commission, comment la chambre, comment le pays ne seraient-ils pas trompés ! Les Italiens présens sont tellement étonnés eux-mêmes, qu'ils doutent de ce qu'ils regardaient comme certain, et prennent de nouvelles informations.

Mais bientôt l'imposture est découverte ; l'indignation est à son comble ; et, le 12 septembre, *Misley* répond publiquement à *Sébastiani* :

« Ce que vous avez dit de la clémence du pape n'est point vrai : *cinquante citoyens* de la Romagne ont été arrêtés, et plusieurs sont encore en prison à Rome : je puis vous en donner les noms. Un *bien plus grand nombre* d'autres (4,000) n'ont évité le même sort qu'en se condamnant à *l'exil*. Vous devez connaître l'amnistie proclamée par le pape ; vous avez donc les noms de ceux qui en sont *exempts* (36). Quant au séquestre et à la confiscation, une notification promulguée par le cardinal Bernetti a dû vous apprendre que l'on fait bien mieux les choses dans les états de l'église : on *laisse leurs biens aux révolutionnaires*, à la charge *de payer au gouvernement ce que la révolution lui a fait perdre*, *et dont il fixe le montant*. Vous avez donc raison, monsieur, on ne confisque pas les biens, on force les propriétaires à les racheter.

» Quant à la mise en liberté des soixante-dix-sept prisonniers de Venise, vous avez *indignement trompé la commission* et la chambre : non, vous n'avez point reçu du maréchal Maison la dépêche dont vous avez parlé (sans la communiquer), ou bien, c'est le maréchal qui a été trompé : car ces malheureux gémissent encore dans les cachots de Venise ; l'empereur menace de les livrer au duc de Modène s'ils refusent les révélations et les dénonciations qu'on leur demande. »

Vous le voyez ; pour disposer favorablement la *commission* de *l'adresse* en 1831, Sébastiani leur parle d'une dépêche de son ambassadeur, annonçant que les soixante-dix-sept prisonniers de Venise *vont être* mis en liberté. Eh bien ! ils ne seront libres qu'en juillet 1832 ! Et Sébastiani voudra les envoyer à Alger ! Voilà comment les *commissions* et la chambre ont été trompées !

Quant à l'ignorance prétendue de la Romagne, ce n'est qu'une indigne *calomnie*.

« Jusqu'à présent, dit Guizot, la *guerre*, qu'on disait prochaine, immense, inévitable, n'est pas encore arrivée, et nous jouissons au contraire de la *considération* de tous les rois étrangers. J'en prends pour preuve un simptôme que personne ne pourra récuser : *Madame la duchesse de Berri* s'est présentée dans divers états avec les

titres qu'une femme malheureuse peut avoir à leur intérêt, et pourtant elle a été partout *refusée et écartée*, nulle part elle *n'a pu obtenir* la permission de s'établir sur nos frontières ; son frère même a témoigné quelque inquiétude de la recevoir chez lui à Naples, à quatre ou cinq cents lieues de la France. »

Eh bien ! rien de tout cela n'est vrai : on a souffert qu'elle préparât son expédition en *Toscane*, et qu'elle arrivât sur des bâtimens *sardes* : nous aurons donc la guerre !

Vainement le patriarche de la liberté fait-il entendre la voix de l'honneur et du patriotisme ; vainement somme-t-il encore le ministre des affaires étrangères, comme l'a déjà fait trois fois *Mauguin*, de donner des explications sur la fameuse *dépêche* de Maison, *cachée pendant cinq jours* ; vainement le somme-t-il aussi de déclarer si l'Autriche est maîtresse d'envoyer de nouveau sa *maréchaussée européenne* en Italie.

« Dans toutes les circonstances, répond fièrement *Sébastiani*, la France prendra conseil de son *honneur* et de son *intérêt*. »

Quel honneur ! quelle dignité ! quel intérêt ! que de beaux mots et que de vilaines actions !

Vainement *Larabit*, *Mauguin*, *Salverte*, *Lafayette*, *Bernard*, *Glais-Bizoin*, et une foule d'autres députés, demandent-ils la *communication des pièces diplomatiques*, en employant toutes les raisons qui peuvent piquer l'honneur des ministres.

Rien ne peut ni toucher ni déconcerter *Sébastiani* :

« On nous demande, dit-il, *communication* des pièces : le gouvernement s'est *empressé* de dire qu'il donnera à la chambre *tous les documens* qui lui seront nécessaires pour apprécier la marche et les résultats des négociations ; mais le gouvernement a déclaré en même temps qu'il est *seul juge de l'époque* à laquelle cette communication pouvait avoir lieu. »

Vainement de *Tracy* insiste-t-il en disant :

« On vient de vous dire qu'on ne communiquera les » pièces que quand les traités auront été ratifiés..... Eh

» bien ! moi, je vous le prédis, *vous n'aurez pas de*
» *communication de pièces !* »

Et en effet cette communication, vingt fois demandée, et toujours promise, ne sera jamais donnée. On se jouera sans cesse de la chambre et de la nation !

Et le gouvernement, surprenant ainsi l'*adresse* et plus tard l'*ordre du jour motivé*, interpellera son armée mitérielle, et lui dira : Vous avez *jugé* mon système et mes actes ; vous m'avez *approuvé ;* vous êtes *solidaires* avec moi ; si je suis coupable et condamnable, vous l'êtes également ? — Non, non ; vous êtes coupable seul ; vos meneurs sont bien vos complices ; mais les patriotes, qui ne vous ont soutenus que parce que vous les avez *trompés*, sont en droit de vous accuser de vos *déceptions* et de leur erreur.

La lutte parlementaire recommence aux séances des 19 *au* 20 *septembre*, avec les mêmes armes, toujours pour l'attaque et la défense.

Guizot prétend que les Italiens ont été *faibles* et *enfans*, ont *manqué de courage et de dévouement*, et ne sont *pas mûrs pour la liberté*.

N'est-ce pas insulter au malheur par des *calomnies ?* N'est-ce pas barbare quand ces attaques viennent de ceux-là mêmes qui les ont trompés, opprimés ou fait opprimer ?

« Il faut, dit-il, que les peuples aient *souffert long-*
» *temps* pour pouvoir compter sur un secours étranger ;
» il faut qu'ils aient *lutté* long-temps ; il faut qu'il *ait*
» *péri peut-être des millions d'hommes* pour que l'inter-
» vention étrangère devienne naturelle et véritablement
» utile. Ce n'est qu'après une longue persévérance, qu'a-
» près *des siècles d'efforts* qu'on peut compter utilement
» sur l'étranger. L'Italie, jusqu'à présent, n'a eu *aucun*
» *droit* de compter sur votre secours. »

Quelle horrible politique ! Il fallait du moins l'annoncer en proclamant votre système de non-intervention ! Mais d'ailleurs secourez-vous la Pologne ?

« En Italie, dit *Thiers*, nous ne sommes pas intervenus, parce que l'intervention eût été la guerre elle-même ;

l'Autriche n'aurait pas souffert notre intervention, et la guerre avec l'Autriche eût été la guerre universelle.

» Soyons sages, et nous n'aurons pas la guerre.

» Ce sont nos excès de 1792 et 1793 qui l'ont alors nécessitée.

» La guerre ne devint réelle, active, qu'*après le 10 août*, après des actes extraordinaires de notre part. Ce fut *l'exagération de notre principe* qui amena l'antipathie avec le principe contraire, et par suite la guerre. (Réclamation à gauche.)

» Je suis prêt à *recevoir des leçons d'histoire* de mes honorables collègues qui m'interrompent; cependant ma mémoire me fournit encore une preuve que c'est *après l'évènement du 10 août que la marche des Prussiens sur Paris a eu lieu.* » (Nouvelles réclamations.)

Peut-on revenir de son étonnement? Tout le monde sait que les Prussiens ont commencé le 25 *juillet* 1792 (voy. page 30, t. 1er); tout le monde sait que c'est leur invasion, précédée du fameux manifeste de Brunswick, qui a déterminé le 10 août; et voilà l'*historien* de la révolution qui, démentant sa propre histoire, vient dire à la tribune que c'est le 10 août qui a déterminé l'invasion! Se trompe-t-il ou veut-il tromper? Et c'est par de pareils moyens peut-être qu'on a décidé beaucoup de votes trop confians!

« Ce n'est pas tout, dit-il encore; je ne crains pas de dire qu'il *vaut mieux pour l'Italie* que ce qui s'est fait soit arrivé que si nous avions fait la guerre pour elle.

» Si nous étions entrés en Italie, qu'aurions-nous fait? Nous l'aurions *ensanglantée.* »

N'est-ce pas une étrange *calomnie* contre la France? Mais ne voyons que les Italiens.

Ainsi les Italiens pensent unanimement que leur intérêt et leur bonheur consistent dans leur révolution, dans les institutions qu'ils se choisissent, et Casimir Périer, Sébastiani, Montalivet, Barthe, etc., décident le contraire; ou plutôt, car il faut remonter à la source et avoir le courage de dire la vérité, Louis-Philippe tout seul se constitue le juge, l'arbitre, le souverain de l'Italie! Il pourrait donc l'être aussi de tous les autres peu-

ples! Mais n'est-ce pas là la sainte-alliance et le droit divin, ou plutôt le droit infernal de la force! N'est-ce pas agir comme le musulman Omar brûlant la bibliothèque d'Alexandrie pour l'intérêt des Egyptiens, comme le prêtre espagnol poignardant l'Américain pour son bonheur, comme l'inquisition brûlant le corps de l'hérétique pour sauver son âme? Et que répondriez-vous au cosaque qui viendrait vous dire : « Pour l'intérêt et le bonheur de la » France, je viens brûler ses livres, fermer ses écoles, » détruire ses monumens, déchirer ses lois, lui ramener » Charles X, ou lui donner un autre maître? »

A tous les sophismes et à tous les mensonges du gouvernement répondons en deux mots :

La *justice* et l'*équité* permettaient-elles à la France de défendre les Italiens contre l'intervention autrichienne? — Évidemment oui.

L'*intérêt* de la France prescrivait-il à Louis-Philippe la guerre plutôt que d'abandonner l'Italie à l'Autriche? — Incontestablement oui.

L'*honneur* le lui prescrivait-il également? — Evidemment encore oui.

Sans doute que la France ne doit rien aux peuples à qui elle n'a rien promis; sans doute qu'elle peut même révoquer sa promesse tant que le peuple qui l'a reçu n'a rien fait et ne s'est pas compromis; sans doute, même après la révolution italienne, elle pouvait déclarer aux autres peuples qu'elle ne les protégerait pas contre une intervention étrangère.: mais elle était *engagée d'honneur* à soutenir les Italiens, parce qu'ils n'ont fait leur révolution que sur la foi de nos promesses.

Du reste, il est un fait plus grave peut-être encore que tous les autres, fait déjà publié sans démenti, fait dont la certitude m'est acquise, et dont la preuve se trouvera dans un ouvrage qui va paraître bientôt. Voici ce fait :

On se rappelle que sur la fin de 1830 et au commencement de 1831, les Italiens confient à Louis-Philippe leur projet de révolutionner l'Italie, en la réunissant sous le sceptre du duc de Modène, dont un fils pourrait épouser une princesse française.

Eh bien! dans le courant de janvier 1831, Louis-Phi-

lippe, voulant sauver Naples, ou s'attacher le cabinet autrichien, ou seulement faire avorter une révolution nouvelle, envoie secrètement quelqu'un à Vienne, pour avertir Metternich de la révolution qui doit éclater en Italie.

Qu'on s'étonne après cela qu'il accède si facilement aux demandes de l'Autriche, et qu'il se compromette jusqu'à faire cacher cinq jours à Laffitte la dépêche de Maison!

Louis-Philippe n'a donc pas seulement *consenti* et *coopéré* l'intervention autrichienne, après avoir solennellement déclaré qu'il l'empêcherait; il a même PROVOQUÉ cette intervention!

§ 42. — *Pologne, sa révolution, son manifeste. — Pozzo di Borgo, en 1792. — Pièces laissées par Constantin. — Menaces de Diébitsch. — Promesses de Louis-Philippe à Mortemart. — Négociations des envoyés Polonais avec Sébastiani. — Pologne abandonnée, trompée, scarifiée. — Consul carliste à Varsovie. — Déconvenue de Casimir Périer. — Circulaire sur la journée du 15 août. — Évacuation de Varsovie, tromperie, trahison. — Fermeté de la diète. — Protestation de Rybinski. — Expatriation. — Actes de Nicolas, cruauté, oppression, manque de foi. — Débats parlementaires.*

Après dix siècles de glorieuses destinées, trois fois victime de l'intrigue, de l'ambition et de l'injustice de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie lâchement liguées contre elle; trois fois démembrée (en 1773, 1792 et 1794); réduite de *seize* à *quatre* millions d'habitans; mais toujours aussi généreuse et brave que malheureuse, protestant toujours contre la violence, la Pologne est enfin adjugée à la Russie par le congrès de Vienne, en 1815.

Mais, par estime pour les Polonais, et dans l'intérêt, soit de la France, soit de l'Europe elle-même, le congrès décide que la Pologne reprendra le titre de *royaume*, sous la domination immédiate d'Alexandre, et formera une *nation* séparée, avec une *constitution* particulière et la faculté d'être *agrandie*.

Alexandre paraît d'abord vouloir exécuter le traité : il donne *au royaume de Pologne* une constitution libérale, et aux Polonais l'espérance d'être réunis à leurs frères.

Mais bientôt le traité, la constitution, les promesses, tout est violé; l'oppression et l'humiliation poussent les Polonais au désespoir; la révolution de juillet ne fait qu'accroître encore l'horreur de leur esclavage, et quand Nicolas leur commande de marcher contre la France, c'est pour la défendre et se sauver avec elle qu'ils tournent leurs armes contre leur oppresseur : car lisez le *manifeste* de cette héroïque Pologne.

Manifeste polonais du 20 décembre 1830.

« A la suite des bruits qui se confirmaient de plus en » plus au sujet d'une *guerre contre la liberté des peuples*, » des ordres furent donnés pour mettre sur le pied de » guerre *l'armée polonaise destinée à une marche pro-* » *chaine*, et, à sa place, les armées russes devaient » inonder ce pays; les sommes considérables provenant » de l'emprunt et de l'aliénation des domaines natio- » naux, mises en dépôt à la banque, devaient couvrir » les frais de cette guerre meurtrière pour la liberté. Les » arrestations recommencèrent; tous les momens étaient » précieux : il y allait de notre armée, de notre trésor, » de nos ressources, de notre *honneur national*, qui *se* » *refusait à porter aux autres peuples des fers* dont il a » lui-même horreur, et à *combattre contre la liberté et* » *contre ses anciens compagnons d'armes*. Chacun par- » tageait ce sentiment; mais le cœur de la nation, le » foyer de l'enthousiasme, cette *intrépide jeunesse* de » l'école militaire et de l'université, ainsi qu'une partie » de la brave garnison de Varsovie et beaucoup de ci- » toyens, résolurent de donner le signal du soulèvement.

» Une étincelle de feu électrique embrase dans un » moment l'armée, la capitale, tout le pays. La nuit du » 29 novembre est éclairée par les feux de la liberté : » dans un seul jour la capitale délivrée; dans quel- » ques jours toutes les divisions de l'armée unies par la

» même pensée ; les forteresses occupées ; la nation armée ; Constantin se reposant avec les troupes russes » sur la *générosité* des Polonais, et ne devant son salut » qu'à cette seule mesure ; voilà les actes héroïques de » cette révolution, *noble et pure* comme *l'enthousiasme* » *de la jeunesse* qui l'a enfantée. »

Ah ! oui, partout la générosité des peuples fait honte à la barbarie des rois ! Partout la justice de l'affranchissement condamne l'injustice de l'oppression !

Qu'elle est noble et fière cette nation polonaise qui, dans ce même *manifeste*, dit à l'Europe :

« Lorsqu'une nation, jadis libre et puissante, se voit » forcée, par l'excès de ses maux, d'avoir recours au dernier de ses droits, au droit de repousser l'oppression » par la force, elle se doit à elle-même, elle doit au » monde de publier les motifs qui l'ont amenée à soutenir, les armes à la main, la plus sainte des causes. »

Qu'il est effroyable le tableau qu'elle fait ensuite de l'oppression dont elle était devenue victime !

Qu'il est digne cet appel à l'Europe !

« Convaincus que notre liberté et notre indépendance, » loin d'avoir jamais été hostiles vis-à-vis des états limitrophes, ont au contraire servi, dans tous les temps, » d'*équilibre* et de *bouclier à l'Europe*, et peuvent lui » être aujourd'hui *plus utiles* que jamais, *nous comparaissons en présence des souverains et des nations* avec la » certitude que la *voix de la politique et de l'humanité* » se feront également entendre en notre faveur. »

Qu'il est admirable ce dévouement à la liberté ! Qu'elle est sublime cette résignation à une lutte inégale ! Qu'il est touchant cet adieu à la patrie !

« Si même dans cette lutte, dont nous ne nous dissimulons pas les dangers, nous devions combattre seuls » *pour l'intérêt de tous*, pleins de confiance en la sainteté de notre cause, en notre propre valeur, et en l'assistance de l'Éternel, nous combattrons jusqu'au dernier soupir pour la liberté ! Et si la Providence a destiné cette terre à un asservissement perpétuel ; si, dans » cette dernière lutte, la liberté de la Pologne doit suc-

» comber sous les ruines de ses villes et les cadavres de » ses défenseurs, notre ennemi ne régnera que sur des » déserts, et tout bon Polonais emportera en mourant » cette consolation que, si le ciel ne lui a pas permis de » sauver sa propre patrie, il a du moins, par ce combat » à mort, *mis à couvert pour un moment les libertés de* » *l'Europe menacée.* »

« Le plus grand *attentat* du dix-huitième siècle, s'é- » crie *Lamarque* (séance du 27 janvier 1831), fut le » partage de la Pologne en 1773..... Cet acte d'une in- » juste violence excita jusqu'au tombeau le *remords* de » Marie-Thérèse, et couvre encore de *honte* la cour de » Versailles, qui, par sa lâcheté, en devint la complice. »

« Je le déclare hautement, dit *Bignon* (séance du » 28 janvier 1831) l'insurrection polonaise a été d'a- » vance, à mes yeux, *justifiée*, *autorisée*, *légalisée* par » les actes du congrès de Vienne de 1814 et de 1815. » (Et il le démontre jusqu'à l'évidence.)

« La conservation du royaume de Pologne et de ses » institutions, dit *Sébastiani* lui-même (séance du 10 » août 1831), est une *question européenne* réglée par les » *traités de* 1815. »

« Deux fois, dit *Mauguin* (séance du 28 janvier), » les Polonais *ont sauvé la France*: quand en 1792, la » France naissait à la liberté, *Kosciusko* leva l'étendart » de l'indépendance, et la France put triompher des trois » puissances dont la Pologne retint en partie les armées; » et quand en 1830, la Russie veut marcher sur la » France, c'est encore la Pologne qui l'arrête. »

« Nos ministres, j'aime à le croire, dit *Lamarque* » (séance du 27 janvier), arrêteront les bras prêts à » frapper, ils feront *respecter les traités*, ils *sauveront* » *la Pologne*. Qu'ils songent que c'est le *vœu unanime de* » *la France;* que tous, sous quelque bannière que nous » ayons combattu, dans quelque parti politique que nous » soyons rangés, *nous sentons nos cœurs battre pour cette* » *nation généreuse* qui, depuis trois siècles, à toutes les » époques, sous tous les climats, *a prodigué pour nous le*

» *sang de ses enfans*. Espérons que le ciel, que, dans
» ses vœux, elle confond avec la France, démentira ce
» vieux et touchant proverbe qui lui fit dire autrefois :
» *Dieu est trop haut* et la *France est trop loin*. »

« La guerre était préparée contre nous, dit *Lafayette*
» (séance du 15 janvier), la Pologne devait former
» l'avant-garde; l'*avant-garde s'est retournée contre le*
» *corps de bataille* : et l'on s'étonnerait que cette avant-
» garde excitât tous *nos vœux*, toute *notre reconnais-*
» *sance*, toute *notre sympathie!* on s'étonnerait que nous
» eussions avoir des *obligations envers elle!* »

« Le peuple Polonais, dit aussi *Sébastiani* (séance du
» 27 janvier), a des droits à la *bienveillance*, à l'*amitié*
» de la France. Seul entre tous, par une exception uni-
» que et dont l'*histoire lui tiendra compte*, *il nous est*
» *resté fidèle aux jours de l'adversité*. L'anéantissement
» de cette brave et généreuse nation a été une *calamité*
» *pour l'Europe*. Les douleurs de la Pologne *retentissent*
» *au fond de nos âmes*. »

« Il n'est aucun de nous, dit encore *Barthe* (séance
» du 28 janvier), qui ne *sympathise* avec les malheurs
» et les souffrances du peuple polonais. Nous ne pouvons
» oublier que les enfans de la Pologne ont *versé leur sang*
» *à côté de nos soldats*, sous le même drapeau, sur le
» même champ de bataille. »

Ainsi, tout le monde le reconnaît, la cause de la Pologne est juste et sacrée.

C'est la cause de la patrie contre le joug étranger; c'est la cause de la liberté contre le despotisme; c'est la cause des peuples contre leurs oppresseurs.

C'est une nation de *quatre* millions d'âmes qui va se défendre contre une nation de *quarante* millions, secrètement aidée par deux autres nations puissantes.

C'est un peuple qui préfère la mort à l'esclavage, et qui s'immole pour la liberté de l'Europe.

S'il triomphe, c'est un sauveur; s'il succombe, c'est un martyr.

Et les femmes y surpassent peut-être les hommes en courage.

Quel spectacle plus digne de l'intérêt de l'univers!

Quel admiration, quelle sympathie il excite en Europe et jusqu'en Amérique!

Le Hongrois est prêt à courir aux armes pour secourir l'héroïque Polonais; le Belge accepte un prince anglais pour roi, dans l'espérance de sauver la Pologne en lui procurant l'alliance et de l'Angleterre et de la France.

« C'était, s'écrie Lamarque, avec cette généreuse chaleur qui laissera de longs regrets à la France et à l'Europe; c'était pour *sauver la Pologne*, disait-on à Paris, qu'on avait *donné le trône à Léopold*. L'Angleterre n'aurait voulu y consentir qu'à ce prix. Alors, ah! alors, nous aurions applaudi à la politique de notre ministère; alors nous nous soumettrons sans murmure au *sacrifice* qu'elle nous impose. Car quel est le Français qui ne donnerait une *partie de son patrimoine*, une partie de *son sang* pour *sauver cette héroïque nation*! Quel est le Français chez qui le nom de Polonais n'excite pas à la fois l'*admiration*, les *regrets et l'embarras d'un remords?* Ils ont tant fait pour nous!... »

Oui, c'est la France qui s'émeut au nom de la Pologne.

Toujours la Pologne et la France ont été unies par une sorte de fraternité. C'est à la France que la Pologne est venue demander un roi. La France ne fut jamais l'ennemie de la Pologne; la Pologne seule ne fut jamais l'ennemie de la France. — Depuis quarante ans, croyant servir la liberté polonaise en servant la liberté française, confondus dans les mêmes rangs, Polonais et Français ont combattu partout ensemble, en Italie, en Égypte, à Saint-Domingue, en Espagne, en Portugal, en Russie, rivalisant de constance et de bravoure, triomphant et mourant ensemble.

Aussi, quelle sympathie à Paris et dans nos départemens, dans nos villes et nos campagnes, dans la garde nationale et l'armée!

La Pologne n'est pas pour nous une étrangère; c'est une alliée fidèle, une amie dévouée, c'est une sœur; c'est une forteresse française, une armée française, une avant-garde française.

Que Louis-Philippe se déclare donc l'allié de la Pologne; qu'il somme la Russie, la Prusse et l'Autriche de

reconnaître la révolution polonaise, et, s'il le faut, qu'il accepte la *guerre!* car cette guerre est commandée par l'intérêt, l'honneur et les vœux de la France.

« *La ligue du Nord,* disait un député à la séance du 16 » juillet 1792, présage à l'Europe entière une *servitude* » *générale,* et la *Pologne* ne doit voir finir les horreurs » de la guerre que par le *sacrifice de son indépendance.*

» *C'est aux Français* à préserver le monde du fléau » de cette servitude universelle, et à réparer la *honteuse* » *insouciance* et la *malignité perfide* de ceux qui voient » avec indifférence la destruction de tout genre de li» berté sur la terre. »

Et ce député, quel était-il? c'était l'ambassadeur russe d'aujourd'hui, *Pozzo di Borgo,* alors député français de la Corse.

Je le répète, que Louis-Philippe accepte la guerre!

Ce ne sera pas une guerre d'ambition ni de conquête; mais une guerre de territoire, d'alliance, d'exécution des traités de 1815; ce sera une guerre de justice, de reconnaissance, de devoir et d'honneur, en même temps que de générosité, d'intérêt et de liberté : ce sera la plus sainte et la plus sacrée des guerres.

La France entière va voler avec enthousiasme au secours de la Pologne; la Belgique, la Suisse, les petits états d'Allemagne et l'Italie s'élanceront à sa suite; l'Espagne suivra son exemple si l'on veut; la Hongrie, avec ses garnisons italiennes, se précipitera pour défendre ses voisins; la Suède est disposée; la Turquie et la Perse voudront réparer leurs défaites et leurs pertes : quelles que puissent être les dispositions des aristocraties de Vienne, de Berlin et de Londres, les peuples d'Autriche, de Prusse et d'Angleterre ne voudront pas combattre la Pologne, et la Pologne sera sauvée.

Je l'ai déjà dit et je le répète : avec l'enthousiasme qui transportait encore la France en décembre 1830 et janvier 1831, on n'aurait peut-être pas eu la guerre, et le pacifique triomphe de la révolution polonaise aurait assuré le triomphe de toutes les autres révolutions.

Mais ce serait la *liberté et l'égalité pour la France;* le

juste-milieu n'en veut pas; Louis-Philippe n'en veut pas d'avantage, ou n'est peut-être déjà plus libre d'en vouloir; et la Pologne est sacrifiée!

Oui, les faits parlent plus haut que toutes les protestations contraires; et, malgré la sympathie (réelle, à ce qu'on croit) de Sébastiani lui-même, Louis-Philippe abandonne la Pologne, consent à l'intervention de la Prusse et de l'Autriche, amuse et trompe les Polonais, souscrit enfin d'avance à leur *extermination*.

Voyons les faits :

Prouvons d'abord que la Russie se préparait à la guerre quand éclata la révolution polonaise.

Peu avant les ordonnances, Cl....., signalant à Charles X le danger d'un coup-d'état, celui-ci lui répond que *ses alliés viendront à son secours;* qu'il en est sûr, et que c'est *leur affaire* tout autant que la sienne.

« Regardez, dit *Mauguin* (séance du 15 janvier), ce qui se passe en Russie à la nouvelle de notre révolution : à l'instant même le drapeau français est prohibé, les ports nous sont fermés, les Russes voyageurs reçoivent l'ordre de quitter la France (et Pozzo di Borgo, assure-t-on, désobéit en restant lui-même).

Le 18 septembre, il est vrai, Nicolas répond au roi des Français, et le ministre s'empresse d'affirmer que l'Europe entière reconnaît notre révolution; mais quelle réponse que celle de Nicolas, qui ne rend pas même à Louis-Philippe le titre de *frère!* et d'ailleurs cette réponse empêche-t-elle de donner à toutes les troupes russes l'ordre de *commencer la marche?* Cet ordre ne s'est-il pas trouvé dans les pièces laissées par *Constantin* fuyant de Varsovie dans la nuit du 29 au 30 novembre?

Sébastiani lui-même reconnaît que la révolution française a fortement déplu à la Russie et celle de Belgique bien davantage.

Il avoue, à la séance du 28 janvier, que les *armemens du Nord ont été considérables*, et qu'on a été obligé de déclarer à la Russie que, si son armée mettait *le pied en Prusse ou en Saxe, ou en Allemagne*, la France ne prendrait conseil que de *son honneur*. Quel effort! quel courage!

« Maintenant, dit *Mauguin* (séance du 12 avril), nous savons que la Russie était *décidée à la guerre*.

« Je ne vous la montrerai pas, pour le prouver, *arrachant, de la poitrine d'un Polonais prisonnier, la croix d'honneur de France*. (Mouvement.) Je ne vous citerai pas ces paroles de Diébitsch, *qu'il viendrait sceller à Paris sa réputation de premier général de l'Europe*. (Vive sensation.) Mais je vous rappellerai l'*aveu* fait par M. *Sébastiani*, que ce Diébitsch *était venu à Berlin pour négocier une alliance* entre *son souverain et la Prusse*. »

Voici qui est plus positif encore :

« Quand je suis entré au ministère, le 17 novembre 1830, dit *Soult* (séance du 13 avril), L'INVASION ÉTAIT MENAÇANTE. »

Les dispositions hostiles de la Russie sont donc indubitables ; et c'est évidemment la révolution de Pologne qui l'arrête.

Aussi cette révolution, dont le premier effet pour Louis-Philippe est de faire accréditer [illegible] Pozzo di Borgo, resté depuis cinq mois sans ca[illegible]re officiel, cause-t-elle une *grande* joie à Sébastiani comme au Palais-Royal.

Quant aux ménagemens que les dispositions hostiles de la Russie imposent à Louis-Philippe, sa lettre du 19 août à Nicolas prouve assez l'effroi que le Moscovite inspire.

N'est-ce pas aussi par ménagement pour l'autocrate que Louis-Philippe lui envoie, comme ambassadeur extraordinaire, le précédent ambassadeur de Charles X, son président du conseil nommé le 29 juillet, l'homme sur le dévouement duquel il comptait le plus, puisqu'il lui confia son *blanc-seing*, M. de Mortemart en un mot ? Et n'est-ce même pas pour mieux s'assurer soit l'empereur, soit l'ambassadeur, que Louis-Philippe promet ou laisse entendre à celui-ci qu'il ne sera, dans la réalité, que le *représentant d'Henri V ?*

Car enfin, la *Quotidienne* du 17 août n'a-t-elle pa osé dire :

Promesses de Louis-Philippe à M. de Mortemart.

« On assure que, quand M. de Mortemart a accepté la mission d'ambassadeur en Russie, et a semblé, par cette *acceptation*, donner à la royauté nouvelle un poids dont elle avait si grand besoin en ce moment, il ne s'est résigné à la remplir que sur des *promesses* qui lui avaient été faites que les affaires de France seraient toutes dirigées, de bonne foi, dans le sens du *plus prochain retour à la restauration et au replacement des choses telles qu'elles devaient être par suite de l'abdication de Charles X;* que c'est sur ces *assurances solennelles*, dont l'honneur du noble duc ne lui avait pas permis de douter, qu'il avait contraint ses sermens de fidélité, et qu'il s'était déterminé à accepter une mission dont l'apparence compromettait ses sentimens, et *à porter à la cour de Russie ces mêmes assurances* dont l'effet devait être et fut réellement d'*amortir les premières conséquences de la révolution de juillet par rapport aux relations avec Nicolas*. De là, ajoute-t-on, l'*excellent accueil* fait à M. Mortemart par sa majesté russe, l'attitude *semi-amicale* du cabinet de Saint-Pétersbourg vis-à-vis du Palais-Royal dans les premiers momens, et la conservation de l'ambassadeur russe à Paris.

» Puis le noble duc s'apercevant plus tard *de la ruse* qui avait été employée, et ne voulant pas servir plus longtemps *d'instrument à une intrigue* d'une telle nature, après avoir *vainement invoqué* auprès de qui de droit l'accomplissement *des promesses* faites et *des paroles données*, avait *brusquement résigné* des fonctions qu'il n'avait acceptées que dans la seule vue du bonheur de la France, et avait précipitamment quitté Saint-Pétersbourg *avec l'approbation de l'empereur, justement surpris*, pour ne pas dire davantage, *d'une ruse* dont il avait été *lui-même la dupe*, tout en laissant la responsabilité à celui ou à ceux qui en étaient les auteurs.

» De là, ajoute-t-on encore, la *froideur publique* avec laquelle le nouvel ambassadeur a été reçu en Russie. Le maréchal Mortier remplaçant M. le duc de Mortemart,

n'a éprouvé que *dédains* à la place des *avances et des caresses* faites à son prédécesseur. De là enfin la retraite absolue du noble duc, et la justification de la lettre qu'il a écrite à l'occasion des cérémonies de Compiègne. Il faut avouer que dans ce sens *tout s'explique parfaitement*: tout reste obscur sans cette explication. Mais est-ce bien là la vérité? Le temps, de nouvelles révélations, ou *un désaveu officiel*, nous apprendront à quoi il faut s'en tenir. »

Quant à la lettre dont il est question, la voici :

« C'est par erreur que, dans un article de votre nu-
» méro du 8 courant, extrait, je crois, d'un *journal du*
» *soir* (ministériel), vous me désignez comme *un des*
» *témoins de S. A. R. la princesse Louise*. Retiré à la
» campagne, et tout entier, depuis long-temps, à mes
» travaux champêtres, je ne demande à Dieu et aux
» hommes d'*autre faveur* que celle de *ne pas être obligé*
» *de les quitter pour la défense de l'état*.

» Je vous serai fort obligé, monsieur, de rectifier le
» fait que je viens signaler, et d'agréer, etc.

» Neauphle, 8 août 1832.

» *Signé*, LE DUC DE MORTEMART. »

Cette lettre, si hautaine et même si dédaigneuse, si extraordinaire dans la position respective des *personnages*, ne cache-t-elle pas quelqu'important mystère, et ne prouve-t-elle pas que son auteur, qui s'est montré si empressé à démentir, *le jour même*, une erreur au moins indifférente à son égard, mettrait quelque empressement à démentir aussi l'assertion bien autrement grave de la *Quotidienne*, si cette assertion *n'était pas la vérité?*

Mais le *désaveu officiel*, publiquement provoqué, n'arrive pas : M. de Mortemart approuve donc le récit du journaliste, et l'on peut croire même qu'il l'a formellement autorisé.

Or, comment cette lettre, ce récit, cet aveu tacite, cette démission si brusque, et cette si brusque acceptation quelques jours après la chute d'un souverain chéri, comment tout cela pourrait-il ne pas laisser l'opinion que M. de Mortemart se croyait, en effet, l'*ambassadeur d'Henri V?*

Et c'est celui que Louis-Philippe charge de protéger la révolution polonaise, émule de la révolution française!

Et quand on osera s'en plaindre à la séance du 5 avril, on entendra Sébastiani s'écrier :

« Je m'étonne qu'un homme d'un caractère *si pur, si* » *élevé*, ait été nommé à cette tribune, sans qu'on ait » saisi l'occasion de rendre *hommage à la délicatesse de* » *ses sentimens* et à la SINCÉRITÉ DE SON PATRIOTISME. » Certes, si quelqu'un est *digne* de représenter la *France* » *et son roi*, c'est M. le duc de Mortemart. »

Eh! mon Dieu, oui; s'il était libre d'agir, ce duc de Mortemart ferait plus que vous pour l'intérêt de la Pologne et pour l'honneur de la France!

Hélas! oui, Charles X, qui allait peut-être nous rendre la Belgique que refuse Louis-Philippe; Charles X, qui a bravé l'Angleterre et d'autres puissances pour conquérir Alger; Charles X lui-même ou son petit-fils défendrait peut-être les Polonais que Louis-Philippe abandonne!

L'empressement avec lequel on destitue brutalement l'ambassadeur français en Turquie, *Guilleminot*, n'est-il pas encore une concession à la peur qu'inspire la Russie?

C'est surtout la conservation de l'ancien consul à Varsovie, M. Durand, qui prouve combien Louis-Philippe cherche à plaire à Nicolas.

Ce consul, qui ne dissimule en aucune circonstance son attachement à Charles X, ne prête serment à la révolution de juillet qu'après avoir consulté Constantin, et ne prête ce serment que d'après le conseil que lui en donne ce Russe dans l'intérêt de la Russie.

Ce serait une trahison, dites-vous? Mais la preuve n'en est-elle pas trouvée dans les papiers de Constantin, à Varsovie?

Il est impossible que le ministère français l'ignore dès le principe; les Polonais le lui diront bientôt, et cependant il laisse ce consul en Pologne pour plaire à Nicolas!

Rien n'égale aussi les prévenances de Sébastiani pour ...zo di Borgo, son compatriote et son ancien ennemi ...nnel. Non-seulement il s'empresse de se réconcilier ...i, *mais* il fait conserver *en Corse* les créatures de

l'ambassadeur russe, créatures tellement *carlistes et odieuses* aux populations, que leur conservation dans les emplois excitera la *guerre civile* et causera la *mort de plusieurs patriotes*: et quand ses propres parens et ses amis, prévoyant ces inévitables malheurs, le supplient de ne pas s'intéresser à ces créatures de Pozzo di Borgo: « Vous êtes des enfans, leur dit-il, d'un ton mystérieux » et solennel; vous ne voyez pas que *de là dépend peut-» être la paix ou la guerre avec la Russie!* »

Sébastiani ne manque pas, dit-on, de courage personnel; mais il paraît porter, dans les crises des nations et dans les mouvemens populaires, le plus funeste esprit d'incertitude, de défiance et de timidité. Je ne sais ce qu'il est sur un champ de bataille; mais dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, il ne pouvait croire à la victoire du peuple : le 31, même après l'arrivée du duc d'Orléans, il croyait encore à la rentrée triomphante de Charles X; malheureusement il ne croit pas du tout au succès des Polonais; il voit déjà ces malheureux *écrasés d'un seul coup par le colosse moscovite;* et ce n'est qu'en secret, la nuit, à la dérobée, qu'il recevra leurs envoyés, paraissant craindre toujours que Pozzo di Borgo n'ait connaissance de ses entrevues avec eux.

Un premier envoyé, M. Woliski, arrive en décembre, et réclame l'appui du gouvernement français.

« Mais est-ce bien une *révolution?* répond-on d'abord : » n'est-ce pas seulement une *émeute?*

» D'ailleurs le dictateur polonais a envoyé des agens à » Saint-Pétersbourg : peut-être transigera-t-il avec Nico-» las; et, dans ce cas, l'intérêt que vous aurait montré » la France la compromettrait gratuitement envers la » Russie. »

C'est vrai : mais alors agissez; expliquez-vous nettement avec la Pologne; dites-lui que, si elle veut traiter avec Nicolas, vous interviendrez amicalement, et intervenez en effet.

Mais on ne conseille rien d'abord, on ne fait rien; et quand la Pologne, livrée à elle-même, a prononcé la *déchéance* le 25 janvier, le langage du cabinet français change aussitôt: « Vous avez eu tort, dit-il; nous avions

contraints alors de considérer notre mandat comme terminé, et nous n'aurions plus qu'à nous justifier en cherchant dans nos actes notre propre *justification*.

» *Signés* Kniaziewicz et Plater. »

Oui, vous serez justifiés! mais le cabinet français! mais Sébastiani! mais Louis-Philippe!.

Dès le principe, c'est la crainte de la Russie qui les domine: ils ne doutent pas que le *colosse moscovite n'écrase d'un seul coup la malheureuse Pologne*.

De là cette *prédiction* qui retentira dans la postérité : *La Pologne est destinée à périr*.

L'héroïque courage et les victoires des Polonais semblent d'abord démentir cette prédiction odieuse : ils prennent bientôt l'*offensive;* au mois d'avril, les Russes perdent plus de *vingt mille prisonniers*, et grand nombre de leurs soldats sont moissonnés par les maladies et par le glaive polonais. Mais rien ne peut révoquer la cruelle *condamnation* prononcée par Louis-Philippe.

Vainement la Pologne réclame-t-elle des généraux français : beaucoup brûlent de courir à sa défense; n'importe; le gouvernement refuse toute autorisation, même *tacite :* il fait plus, il *blâme* les démarches qu'a pu faire à cet égard la légation polonaise; et Ramorino et Langerman n'emportent en partant que la certitude de la persécution à leur retour.

Le consul Durand, dévoué à Charles X et à Nicolas, n'inspire que de la défiance aux Polonais, et leur est inutile : son indifférence, son irritation contre la révolution polonaise, ne peuvent qu'être nuisibles à celle-ci; c'est un ennemi : la fausseté de ses rapports est telle que, en mars, Sébastiani croit Varsovie entre les mains des Russes, et cependant il le conserve, malgré les instances de la légation polonaise pour obtenir son remplacement (1).

(1) A l'occasion de ce consul, *carliste* bien connu ainsi que beaucoup d'autres, citons un fait curieux. « En vérité, dit un » jour *C. Périer* à un député de ses amis, quand on considère » les opinions et les sentimens de vos *agens diplomatiques*, on

Ils ont fait grand bruit de leur principe de *non-intervention !* Ils l'invoquent même pour ne pas aller en Pologne ! Eh bien ! voyons ce qu'ils ont laissé faire à la Prusse et à l'Autriche.

Intervention de la Prusse et de l'Autriche contre la Pologne.

L'Autriche devrait bien se rappeler que le polonais Sobieski l'a sauvée, sur la fin du dix-septième siècle, d'une ruine qui paraissait inévitable : mais les rois connaissent-ils la reconnaissance !

Cette même Autriche empêche l'importation des vivres et des munitions de guerre en Pologne, intercepte toutes ses communications avec l'Europe, saisit les armes qui lui sont destinées, enfin arrête les Polonais qui veulent courir à la défense de leur patrie.

Le général Dwernicki, entré en Volhynie avec cinq mille Polonais, poursuivi par trois généraux et trente mille Russes, n'a d'autre ressource que de s'appuyer sur les frontières autrichiennes pour n'être pas attaqué de ce côté. Cette manœuvre lui réussit parfaitement : il prend au général Rudiger toute son artillerie, et s'avance déjà vers la place forte de Kaminiec, où l'appellent les vœux des Polonais des provinces russiennes. Mais les Russes, franchissant le territoire *neutre de l'Autriche*, l'attaquent avec toutes leurs forces par derrière. Il ne lui reste alors que de se réfugier sur le territoire autri-

---

» tombe dans une grande perplexité : sans doute, vous ne trahissez pas personnellement ; mais n'êtes-vous pas *dupe*, n'êtes-vous pas *trahi?* — Soyez tranquille, répond *C. Périer :* je ne suis pas de ceux qui se laissent mener, attendez ; *je n'ai pas encore nommé mes ambassadeurs.* » (C'est au moment où il vient de prendre le portefeuille des affaires étrangères pendant la maladie de *Sébastiani*, portefeuille qu'il désire depuis longtemps, et qu'il croit conserver.) — « *Vous ne les nommerez pas*, » réplique son ami. — Et en effet, C. Périer est forcé, à son grand déplaisir, de rendre le portefeuille à *Sébastiani*, qu conserve toujours ses agens *carlistes.*

chien. Mais l'Autriche désarme ces intrépides Polonais, les retient comme prisonniers de guerre, et livre leurs armes et leur artillerie aux généraux russes.

Quant à la *Prusse*, son intervention est encore bien plus funeste.

« La Prusse, dit *Lafayette* (séance du 23 février), a » *saisi à la banque* de Berlin *tous les fonds de la banque* » *de Varsovie*, qui étaient déposés, qui appartenaient, » non pas à la couronne, mais à l'*état* et à des *particu-* » *liers;* elle arrête les *voyageurs*, s'empare de leur » *argent* et les *emprisonne*: et tous ces excès, qui rap- » pellent *certaines forêts* autrefois fameuses, se commet- » tent sous l'influence de l'*ambassadeur russe qui règne* » *à Berlin*.

» Elle arrête même les *voyageurs français arrivant de* » *Pologne*, dit Mauguin (séance du 12 avril 1831). Je » citerai M. *Lassau*, voyageur de commerce, qui a été » retenu *quinze jours* à Berlin, et qui a eu beaucoup de » peine à s'arracher de la police prussienne. »

Oui, la Prusse arrête tout, provisions, armes, munitions, communications avec l'Europe, argent expédié aux particuliers.

Gielgud et Chlapowski se réfugient-ils sur le territoire prussien, on les désarme.

Tous les secours, au contraire, sont prodigués aux Russes. C'est Nicolas qui fait la police sur les grandes routes de la Prusse : il n'y a pas même de cordon sanitaire pour ses courriers, ni de quarantaine pour Paskewitsch qui vient de traverser le territoire prussien pour prendre le commandement de l'armée.

Les Russes sont-ils battus ou poursuivis, on les reçoit en amis, jusqu'à ce qu'ils puissent fondre à l'improviste sur les détachemens polonais : on leur fournit des munitions, de l'argent, des matériaux pour faire un pont; et c'est sur la frontière, à l'abri de toute attaque, que Paskewitsch jette ce pont sur la Vistule, fleuve qu'il n'oserait passer sans l'appui du roi de Prusse.

Enfin 60 mille Prussiens envoyés dans le duché de *Posen*, et 60 mille Autrichiens envoyés dans la *Gallicie*, ne peuvent qu'encourager les Russes, qu'intimider et paralyser les Polonais.

Non seulement on abandonne la Pologne, mais on a l'infamie d'exploiter son malheur et l'intérêt qu'elle inspire à la Belgique. Talleyrand engage les agens polonais à Londres à se rendre à Bruxelles, et à tâcher de faire accepter aux Belges les dix-huit articles de la conférence, en les assurant qu'aussitôt après l'Angleterre et la France s'occuperont de sauver la Pologne. Les agens partent à l'instant, et leurs prières contribuent (le congrès belge le declarera plus tard) à l'acceptation de ces dix-huit articles.

C'est vers le 19 juin que Talleyrand donne ces espérances aux Polonais à Londres, afin d'obtenir d'eux un service important, et c'est le 22 juin que Sébastiani leur donne aussi subitement un espoir nouveau, leur parle d'une dépêche à Talleyrand, et les engage à faire partir un courrier pour Varsovie : le but de Sébastiani serait-il le même que celui de Talleyrand? Quelle horreur! car le résultat sera fatal à la Pologne!

La France doit à la Pologne une somme considérable: il s'agit de 60 millions réclamés comme dette de l'empire. Cette dette se trouve déjà liquidée par un commissaire français, Hédouville; et, sans l'insurrection polonaise, les négociations relatives au paiement seraient probablement terminées; car le prince *Lubeski* allait partir pour Paris quand la révolution éclata. Il faudra bien payer désormais ces 61 millions à Nicolas! Eh bien! les envoyés polonais ne demandent qu'un *faible à compte* sur cette créance, ou même une simple garantie pour un modique emprunt; et le gouvernement français débiteur refuse tout à son créancier! Et ce secours sauverait peut-être la Pologne.

Car Varsovie ne succombe que par défaut d'argent!— Quand Paskewitsch vient la cerner, le 17 d'août, elle n'a de vivres que pour onze jours: les chevaux manquent complètement de fourrages, et par conséquent il est nécessaire de détacher Ramorino et Lubienski pour délivrer les palatinats qui peuvent nourrir Varsovie. Si cette capitale était approvisionnée (et elle le serait si le trésor n'était pas épuisé), Ramorino et Lubienski seraient là pour repousser Paskewitsch, et le Russe n'oserait peut-être

pas même attaquer les Polonais, presque égaux alors par le nombre, mais supérieurs par leurs retranchemens, surtout par leur héroïque courage et par leur enthousiasme pour la patrie et la liberté.

Comme on la joue, cette malheureuse Pologne!

« *Prouvez*, dit-on d'abord à ses envoyés, *que votre révolution est générale.* » — La victoire a bientôt fait cette preuve.

» C'est au-delà du *Bug*, dit-on ensuite, c'est dans vos » anciennes provinces qu'il faut porter vos armes, pour » que nous vous assistions. » — L'ancienne province de *Lithuanie* répond bientôt à l'appel de ses frères.

» Nous ne pouvons rien encore, dit-on alors, il nous faut *du temps*.

» Nous nous occupons de la Pologne, dit-on enfin, le 25 juin.

» Envoyez vite *un courrier à Varsovie*, dit-on le 7 juillet: qu'ils *tiennent* et qu'*ils évitent un échec*, la Pologne est sauvée. »

Le courrier arrive à Varsovie; quel est l'effet de la dépêche? C'est le procès-verbal du conseil de guerre tenu à Varsovie, le 29 juillet, qui va nous l'apprendre.

Le généralissime *Skrzynecki* a confiance en *Sébastiani*, suit son conseil, temporise, suspend ses succès, et laisse *Paskevitsch* effectuer sa marche de flanc, de la Vistule sur *Lovich*, marche pendant laquelle il pouvait l'attaquer et le battre.

Cependant aucun autre membre du conseil de guerre ne veut se fier aux conseils de Sébastiani; et, le 3 août, de nouveaux ordres sont donnés pour livrer un combat général à *Sochatchew*, et tout est prêt: mais une seconde dépêche arrive de Berlin, confirme la première, invite instamment le généralissime à *tout faire pour éviter un échec*, et le généralissime prend sur lui de contremander une seconde fois les ordres pour la bataille.

Que de malheurs, quelle catastrophe ne va pas entraîner cette inaction de Skrzynecki!

L'armée s'irrite; le peuple crie à la *trahison;* la *diète* veut combattre, le généralissime est révoqué, Krukowiecki le remplace, et Varsovie succombe.

Paskewitsch est enfin devant cette capitale avec environ 80 mille Russes : que va-t-il s'y passer ?. — C'est dans le rapport fait, le 11 septembre, par le ministre des affaires étrangères, aux chambres polonaises réunies à *Zakroczim*, et dans l'exposé publié à Paris le 14 novembre, par les réfugiés Polonais, que je prends la réponse.

Evacuation de Varsovie. Résistance héroïque, expatriation et protestation des Polonais.

Pour se défendre, la Pologne a près de 80 mille hommes, un triple rang de retranchemens, et l'héroïque courage de ses soldats, de ses citoyens et de ses représentans.

Mais *Paskewitsch*, assisté du grand-duc *Michel*, frère de *Nicolas*, emploie l'arme la plus redoutable pour les peuples, la *négociation et la diplomatie*. Il envoie des *parlementaires*, il prodigue les *promesses* : si Varsovie veut se rendre, on obtiendra la *restauration du royaume de Pologne* avec une *amnistie complète*.

Le 5 septembre, le président et général *Krukowieckt* répond d'abord avec dignité : « Les Polonais, dit-il, ont » pris les armes pour conquérir leur indépendance dans » leurs anciennes limites ; ils ne les déposeront qu'après » l'avoir obtenue. »

L'attaque commence le 6 : après plus de dix heures d'un feu terrible, l'ennemi prend d'assaut la redoute de *Wola*, trop négligée, et trois autres retranchemens.

Mais *Krukowieckt*, le général *Prondzinskt* et d'autres généraux communiquent secrètement avec l'ennemi, déclarent la résistance impossible, s'efforcent de répandre partout l'effroi, proposent la *soumission* à l'empereur, et parlent encore de l'espoir que leur donne *Paskewitsch* de la *restauration* et de l'*amnistie*.

Indignés de cette proposition, le vice-président et quatre ministres donnent leur démission.

« *Plutôt mourir que de ternir l'honneur national !* s'é» crient les représentans. »

L'assaut recommence le 7, à une heure, et la diète délibère au bruit de 80,000 coups de canon.

Vers 5 heures, *Prondzinski* vient de nouveau menacer la diète des derniers malheurs. — « *Nous attendrons sur nos sièges le résultat de l'assaut*, répondent » encore les représentans. »

Cependant *Krukowiecki*, qui veut traiter quoiqu'il n'ait pas le *droit* de le faire sans la ratification du gouvernement, qui a déjà envoyé à *Paskewitsch une lettre de soumission*, va faire arrêter les députés les plus énergiques.

La diète le destitue, et *Niémoiowski* le remplace.

Mais le mal est déjà sans remède : l'*évacuation* de Varsovie est déjà verbalement *convenue* entre *Paskewitsch*, qui annonce une *amnistie* au nom de l'empereur, et *Krukowiecki*, qui, sans avoir même signé de capitulation, a fait commencer la retraite.

C'est maintenant que la résistance est réellement impossible.

Aussi Berg, général russe introduit par *Prondzinski*, arrive aussitôt pour traiter définitivement, et déclare qu'il ne traitera qu'avec *Krukowiecki*.

Et, le 8, l'armée polonaise se retire avec le gouvernement à *Moedlin*.

Ayant encore 50 mille combattans, cent quarante pièces de canon, et de fortes positions occupées par d'autres corps sur les derrières de l'ennemi, le gouvernement peut encore et veut continuer la guerre jusqu'à l'hiver, qui peut amener de nouvelles chances plus favorables.

Mais d'une part, *Ramorino*, dont les mouvemens devaient être libres d'après la convention verbale faite avec *Paskewitsch*, est empêché d'arriver; et, d'autre part, *Paskewitsch*, violant encore ses promesses, refuse de livrer le matériel militaire laissé à *Varsovie*.

Cependant le général *Berg* vient proposer un *armistice*, fait des promesses, donne des espérances, amuse enfin par des négociations, jusqu'à ce que des forces supérieures, attaquant perfidement *Ramorino* et *Rozycki*, les aient forcés, les 16 et 24, à se réfugier en *Gallicie*, après la plus glorieuse défense.

Paskewitsch, rompant alors brusquement la négocia-

tion pour l'armistice, exige une *soumission* définitive et absolue.

Le généralissime polonais fait aussitôt jeter un pont sur la *Vistule* à *Plozk*. Une garnison, forte de 7 mille hommes, approvisionnée pour trois mois, est laissée à *Modlin*, et le reste de l'armée, au nombre de 50 mille hommes, avec quatre-vingt-quinze canons, se met en marche, le 20, pour continuer la lutte du désespoir. La diète et le gouvernement la suivent.

C'est un spectacle déchirant que de voir les pères de la nation, dépourvus des objets de première nécessités, suivre avec confiance l'armée dont ils sont résignés à partager tous les dangers!

Trois jours après, le général *Rybinski*, poussé au désespoir par de nouvelles exigences de *Paskewitsch*, se décide à traverser la *Vistule*, et fait jeter un nouveau pont à Wroclawek; mais les Russes occupent déjà tous les débouchés. Cerné de toutes parts, forcé de se réfugier sur le territoire prussien, il passe enfin la frontière, après avoir publié, le 4 octobre, l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR DE RYBINSKI.

« Polonais! le moment décisif est arrivé: l'ennemi nous a proposé des *conditions humiliantes*; il ne nous reste plus qu'à *sauver notre honneur* en les rejetant, et à franchir les frontières des états du roi de Prusse pour y chercher un *asile*. Dans la situation où nous nous trouvons, prolonger la lutte serait appeler de grandes calamités sur la Pologne. Nous déposerons donc les armes que nous avons prises pour la *cause sacrée de l'indépendance* et de l'intégrité de notre pays, PROTESTANT *contre la violence* et l'arbitraire dont nous sommes victimes, jusqu'à ce que l'*Europe*, *sous la protection de laquelle nous nous plaçons*, prononce sur notre sort et sur celui de notre pays. Si nos *prières* ne sont pas écoutées, si la *justice* nous est refusée, si les rois nous repoussent; le Tout-Puissant nous vengera; *et la pierre qui recouvrira la tombe de la Pologne ensevelira l'indépendance des na-*

tions demeurées indifférentes à nos malheurs! Notre sang versé dans de nombreuses batailles, la persévérance et le patriotisme dont nous avons donné des exemples, seront un sujet d'admiration et d'imitation pour l'*histoire* et la *postérité*.

» Soldats! *allons où le devoir nous appelle; nous sacrifierons tout*, excepté notre gloire, qu'aucune force humaine ne peut nous ravir, et nous attendrons notre sort avec cette tranquillité d'âme que donne *la conscience d'avoir bien mérité de son pays*.

» Le commandant de l'armée polonaise.

» RYBINSKI.

» Au bivouac, près *Rypin*. »

Qu'elle est belle, sublime et terrible à la fois, cette PROTESTATION de Rybinsky!

Mus par le même sentiment d'indépendance et de patriotisme, et sans avoir pu se concerter, les trois corps d'armée prennent donc la résolution de déposer leurs armes sur un territoire étranger; et de s'expatrier plutôt que de ternir l'honneur polonais en se soumettant à l'oppresseur de la Pologne.

Quarante mille hommes, généraux, officiciers, soldats, députés, représentans du pays, vont chercher en Europe la liberté qu'ils ne peuvent plus trouver dans leur malheureuse patrie.

Ainsi, après avoir lutté seuls contre le géant du Nord et ses deux puissans alliés, après s'être battus *un contre cent*, pour ainsi dire, les Polonais préfèrent la mort ou l'exil à la servitude.

Quoi de plus admirable à Sparte, à Athènes, à Rome chez les nations anciennes et modernes!

Aussi, que d'intérêt ne vont-ils pas rencontrer chez les peuples!

Que de colère contre l'ambassadeur russe quand, en mars, on recoit la fausse nouvelle de la prise de Varsovie! que de colère contre les ministres de Louis-Philippe, quand, en septembre, on apprend que cette capitale n'est que trop réellement au pouvoir de l'ennemi! Que de douleur, que d'estime, que d'affection la France en-

tière et l'Allemagne elle-même témoignent à l'aspect de ces héroïques proscrits !

Mais que de barbarie chez les rois et les ministres, qui les calomnient, les outragent, les persécutent, les regardent comme des ennemis, et veulent les forcer à aller mourir sous le climat dévorant de l'Afrique !

Revenons à l'évacuation de *Varsovie*.

Est-ce la *trahison* qui l'a livré ? — Quoi ! on pourrait citer un traître parmi ces héroïques Polonais ! — Ah ! cette idée ferait presque autant de mal que la catastrophe de leur défaite ! — Mais c'est à la Pologne, c'est à l'histoire à prononcer.

Remarquons seulement que, dans son rapport, le ministre des affaires étrangères accuse *Prondzinski* et *Krukowiecki :* « Pourquoi, dit-il, *Krukowiecki* a-t-il *arrêté l'armement de la garde de sûreté ?* Pourquoi a-t-il éloigné de la ville son commandant Zaliwki et *paralysé les efforts des habitans ?* Pourquoi, puisqu'il s'attendait à un assaut, *n'a-t-il pas expédié au général Ramorino l'ordre de venir au secours de la capitale menacée ?* Pourquoi, sans égard au peu de troupes qui défendaient les retranchemens, en *a-t-il rappelé pendant le combat une partie, sous le prétexte de veiller à la tranquillité intérieure de la ville ?*

Remarquons surtout que, dans ces momens suprêmes, le sort des révolutions et des nations est presque toujours dans la main d'un général ou d'un chef ; que la *diplomatie* est plus à craindre pour elle que la force, et que la trahison les perd plus souvent encore que le canon de l'ennemi.

Nous avons vu comment *Paskewitsch* et le grand-duc *Michel* ont *trompé* le gouvernement et l'armée : voyons maintenant quelles promesses a faites Nicolas, comment il les a remplies, et quels traitemens il a fait subir aux malheureux Polonais. — C'est surtout dans la conduite des rois que les peuples doivent chercher des leçons.

« *Dieu, le protecteur du bon droit*, est avec nous, dit-il dans son manifeste du 24 décembre ; et la puissante Russie peut, d'*un seul coup décisif*, faire rentrer dans l'*ordre* ceux qui osent troubler sa tranquillité.

» Nous sommes prêts à *punir* l'infidélité ; mais nous

voulons *pardonner* aux faibles, à ceux qui, par aveuglement ou par crainte, ont suivi le torrent insurrectionnel.

» Russes! l'exemple de votre empereur vous servira de règle : *justice sans vengeance;* inébranlable fermeté dans la lutte pour l'honneur et le bien de l'empire, *sans haine contre les adversaires aveuglés;* amour et estime pour ceux de nos sujets polonais qui sont restés fidèles à leur serment; *empressement à se réconcilier avec ceux qui rentrent dans le devoir.* Persévérez dans votre *confiance en Dieu* et en un monarque qui connaît *toute l'étendue et la* SAINTETÉ DE SA VOCATION, et qui maintiendra intactes la *dignité* de son empire et la *gloire* du nom russe. »

Ainsi l'oppresseur de la Pologne ose invoquer *Dieu, protecteur du bon droit!* Il parle de la *sainteté et de l'étendue de sa vocation!* Mais quelle est donc cette vocation si étendue? Est-ce d'opprimer l'Europe entière?

« Mon *manifeste*, dit-il à l'envoyé du dictateur, le 26 décembre, vous fait connaître mes résolutions définitives, soit à l'égard de la Pologne, soit à l'égard des Polonais.

» *Qu'ils se fient à moi* et ils seront *heureux....* Qu'ils se fient à la *parole* d'un monarque *qui sait ce que c'est que l'honneur.* »

Mais il avait juré la constitution, et l'a violée : comment pourrait-on se fier à sa parole?

Il promet aussi, non seulement à la France, mais à toutes les puissances européennes, que le royaume de Pologne sera conservé; du moins Sébastiani l'affirme, et il lit des dépêches de Saint-Pétersbourg et de Berlin qui le déclarent positivement.

« Et ces promesses, ajoute-t-il hardiment, seront ga-
» ranties par cette *expression mémorable* que les *paroles*
» *d'un souverain doivent être inviolables comme un décret*
» *de la Providence.* (Sensation prolongée.)

» La *nationalité* de la Pologne ne périra pas, dira
» Louis-Philippe lui-même, en ouvrant la session de
» 1831. »

Voilà les promesses des rois; voyons leur accomplissement.

Non, ces promesses ne sont point accomplies; non, la

parole des rois n'est pas sacrée; non, il n'y a plus ni constitution ni nationalité réelle en Pologne : cette malheureuse contrée n'est plus qu'une *province russe*, soumise, comme la Russie, aux caprices d'un despote et au régime du *knout*.

Nicolas disait qu'il ne voulait pas frapper les *innocens*, et il arrache des milliers d'enfans des bras de leurs mères pour les envoyer périr loin de leur famille et de leur patrie!

Plus d'armée polonaise : les Polonais sont incorporés dans l'armée russe et forcés de rester soldats pendant quinze ans.

Les établissemens pour les sciences, les lettres, les arts et l'éducation sont détruits.

Les professeurs sont proscrits.

La bibliothèque nationale de Varsovie et ses précieux manuscrits, le cabinet des médailles et des gravures, les monumens de la gloire polonaise, les statues et les tableaux sont transportés à Saint-Pétersbourg.

On fait tout pour détruire le *catholicisme*, l'*instruction* et la *langue* du pays.

Paskewitsch est PRINCE DE VARSOVIE, et c'est lui qui gouverne la Pologne. Il se montre toujours avec l'arrogance, la sévérité et l'ostentation d'un vrai satrape.

Toutes les principales places dans l'administration sont données à des Russes.

Les vétérans et les invalides, seul corps militaire conservé, ont pris l'*uniforme* russe. La *cocarde* russe remplace la polonaise, et la décoration polonaise ne se voit plus que sur la poitrine des Russes.

On n'aperçoit que les couleurs russes. On affecte de peindre avec ces couleurs les poteaux militaires et les parapets des ponts. Les autorités ont reçu l'ordre d'attacher les feuilles de leurs actes avec du fil aux couleurs russes. La décoration de l'*Aigle blanc* a été changé, et consiste aujourd'hui en un *aigle russe*, portant sur lui l'Aigle de Pologne. Le bulletin des lois et les décrets du conseil d'administration contiennent à présent le texte russe en regard du polonais.

Tous les Polonais sont désarmés; tous leurs logemens

sont à la disposition des Russes : tous les citoyens sont soumis à la justice militaire et arbitraire du vainqueur.

Varsovie paraît maintenant une ville russe : tandis que le Polonais reste fièrement chez lui, on ne voit que des familles russes dans les premiers étages, que des soldats russes dans les rues, et que des marchands russes sur les places publiques.

Et cependant Louis-Philippe et Nicolas disaient : « *La nationalité de la Pologne sera respectée!* »

Et la clémence, l'humanité de Nicolas ! l'amnistie dont Paskewitsch et le grand-duc Michel donnaient verbalement l'espérance pour obtenir l'évacuation de Varsovie ! l'intercession de Louis-Philippe ? où sont-elles ?

L'amnistie est enfin proclamée le 1er novembre. Mais elle est dérisoire ; car les anciennes provinces polonaises en sont exceptées, et, dans la Pologne proprement dite, cinq catégories nombreuses restent livrées à la vengeance.

Dans les anciennes provinces, tous ceux qui ont pris part à la révolution sont poursuivis et condamnés à la *confiscation*, à la *dégradation*, à la *déportation en Sibérie*, aux *travaux forcés*; et Nicolas pousse la cruauté jusqu'à permettre aux gouverneurs militaires d'aggraver les condamnations prononcées par les tribunaux, et d'infliger même la *mort*.

Dans le royaume, les *généraux prisonniers de guerre* sont *déportés*, les soldats sont *retenus en Russie*. — Les députés, les membres du gouvernement, les chefs de la révolution, qui eurent l'imprudence de se fier à l'amnistie, remplissent les prisons en attendant leur condamnation.

Tous les Polonais qui ont servi dans l'armée, à [illegible] époque que ce soit, par conséquent, tous les P[illegible] sont regardés comme militaires et comme tels so[illegible] tribunaux militaires et aux commandans milita[illegible] chaque localité, de manière que chaque officie[illegible] l'épouvantable droit d'arrêter et de punir milit[illegible] chaque Polonais.

Quant aux *troupes émigrées*, l'Autriche et la [illegible] n'accordent de passeports pour l'étranger qu'aux o[illegible] et, même aujourd'hui, ceux-là seuls en obtienne[illegible]

[illegible]

…damment [illegible]

… qui rentrent [illegible]

… russes ; mais, [illegible]

… le l'étranger, beaucoup [illegible]

… r par les Russes.

… 30 août. [illegible]



nouveau service à l'Europe civilisée, en donnant aux peuples l'exemple de cette *nouvelle vertu!*

Honneur aussi à Ramorino et à Langerman et aux autres Français qui, mieux que notre gouvernement, ont représenté la France auprès de la Pologne!

Honneur à Ramorino, qui ne se sépare de ses soldats qu'après leur avoir adressé ces nobles et touchans adieux!

Ordre du jour de Ramorino. — Ses adieux à ses soldats polonais.

« Au moment le plus déchirant de ma vie, au moment où je dois me séparer des braves dont l'héroïsme a soutenu pendant dix mois la lutte la plus inégale, recevez, soldats, recevez, avec le tribut d'admiration dû à votre constance et à votre éclatante valeur, les remercîmens de votre général pour la confiance que vous avez eue en lui. Combats sur combats, privations et fatigues, marches sans vêtemens et sans chaussures, et par-dessus tout le terrible fléau du choléra-morbus qui a éclairci vos rangs, rien ne vous a arrêtés pour défendre cette sainte cause dont le triomphe vous serait assuré si vous n'aviez eu contre vous que les masses innombrables et toujours renaissantes de l'ennemi.

» Mes amis, un espoir consolateur nous reste : vous avez combattu au milieu des tombeaux de vos ancêtres et des berceaux de vos enfans, parce que vous vouliez imiter les premiers et léguer vous-mêmes à vos fils l'exemple qu'ils ont à suivre.

» Frères d'armes, le respect dû au souverain qui nous accorde un asile nous fait un devoir de rompre nos rangs; mais nos cœurs, nos âmes, nos pensées, resteront inséparables, et nous feront réunir partout où nous appellera l'intérêt de notre Pologne chérie. Soldats, au revoir!

» Dobrowka (Gallicie), 19 septembre 1831. »

« Ramorino. »

Débats parlementaires sur la Pologne. — Tromperies du gouvernement.

C'est le 15 janvier que ces débats commencent sur la Pologne, c'est par *Lamarque* que la lutte est engagée.

« La généreuse Pologne, dit-il, s'est écrié : *la liberté ou la mort!*

» Elle tend ses bras supplians vers la France, son *antique alliée*; et nous lui répondons : MEURS !

» Si cette réponse était sortie de la bouche d'un ministre de Charles X, je la concevrais : il serait fidèle à ses antécédens et conséquent soit à ses principes soit à ses intérêts et à ses sentimens.

» Mais aujourd'hui tout est changé : pourquoi donc le langage des ministres de Louis-Philippe est-il le même que celui des ministres de Charles X ? pourquoi veulent-ils considérer la royauté nouvelle comme une *quasi-légitimité?*

» En présence des Bourbons et bravant leur courroux, j'osai dire que la paix de la restauration n'était qu'une *halte dans la boue;* et c'est pour continuer cette halte que nous *fermons l'oreille aux cris* de ces Polonais dont les ossemens se sont mêlés aux nôtres sur tant de champs de bataille ! »

« La Pologne, dit *Mauguin*, est aujourd'hui notre *avant-garde*, et les braves Polonais restent avec leur seul courage en face de *nos ennemis.* Qu'ils *meurent!* soit : ils sont *habitués à mourir pour nous.* »

Séances des 27 et 28 janvier.

« Est-il un publiciste éclairé, dit *Lamarque*, qui ne reconnaisse que la cause de la Pologne est celle de tous les peuples ; qu'il faudrait à tout prix relever l'*antique boulevart* qui protégeait le midi de l'Europe, et fortifier cette *avant-garde de la civilisation?* — Des négociations pourront suffire ; mais s'il faut la guerre, acceptons la guerre : nous aurons avec nous les peuples, et le nouvel Attila aura contre lui la Suède, la Perse, les Tartares, les Turcs, et beaucoup d'autres ennemis. »

« Ce n'est pas à nous, simples députés, dit Bignon, d'indiquer au gouvernement la *marche* qu'il doit suivre ; mais, *sans parler de guerre*, sans vouloir la guerre, son rôle ne sera-t-il pas d'aller *au-delà des paroles*, si les pa-

roles ne sont pas écoutées; au-delà des *communications officieuses*, si les bons offices ne sont pas accueillis? Pourquoi les grandes puissances n'ouvriraient-elles pas un *congrès* pour la Pologne comme pour la Belgique? Pourquoi ne prononceraient-elles pas *la neutralité de la Pologne* comme elles ont prononcé l'indépendance et la neutralité de la Belgique?

» Ce qui est évident, c'est que laisser les Polonais *sans appui* ou ne leur prêter qu'un *appui inefficace*, souffrir que les Polonais soient *considérés* et *châtiés* comme des *rebelles*, est pour la France une chose *absolument impossible;* et cette impossibilité, je ne la fonde pas seulement sur la *communauté d'intérêts* des deux nations, sur leurs liens de reconnaissance et d'amitié, et sur nos *principes de* 1830, je la fonde sur des *actes du congrès de Vienne* que ne peuvent méconnaître les grandes puissances intéressées dans la question, sur les *engagemens* pris par elles-mêmes, et dont nous partageons la garantie, *sur les traités de* 1815.

» Je livre ces diverses considérations à la sagesse du ministère, aux réflexions de *tous les peuples civilisés*, et j'espère que partout elles trouveront des auxiliaires dans la *raison publique* comme de la *sympathie dans tous les cœurs.* »

« Puisqu'on défend les traités de 1815, dit Lafayette, il serait étrange qu'on ne réclamât pas énergiquement l'exécution de celui qui consacre l'indépendance de la Pologne, notre plus fidèle amie, qui a versé tant de sang pour nous, et dont l'existence est une barrière contre l'invasion des barbares du Nord. »

« J'ai cité, dit Mauguin, des *faits* qui prouvent que la Russie allait nous faire la guerre : je prie le ministre de s'expliquer sur ces faits; il les *sait*, il *doit les savoir.* »

« *Je ne les sais pas*, répond *Sébastiani* de sa place. »

« J'en *accuse* le ministre : Quoi! dans leur manifeste, les Polonais nous ont annoncé que la *Russie marchait contre nous;* que les *pièces* existaient; que le *plan* de campagne était dressé; qu'ils devaient servir d'*avant-garde :* pourquoi le ministre n'a-t-il *aucun renseignement à cet égard?* N'a-t-il pas écrit? Notre ambassade de

Saint-Pétersbourg, nos légations de *Varsovie* et de *Berlin* ne lui ont-elles rien envoyé? Je suis fâché de le dire : la réponse du ministre *ne doit pas nous satisfaire*, et nous restons convaicus que la *Russie marchait contre nous.* »

« On parle, dit *Sébastiani*, de *papiers saisis à Varsovie ;* nous n'en avons *aucune connaissance*, et pourtant nous avons à Varsovie *un consul qui entretient avec nous une correspondance régulière et active.* »

Eh bien ! votre *consul carliste* vous *trahit ;* vous deviez le prévoir ; on vous l'a dit ; vous le savez, et vous le conservez ! !...

Séance du 23 février.

« Comment, dit Mauguin, pouvez-vous savoir ce qui se passe réellement à l'étranger, puisque vos agens diplomatiques sont presque tous *ceux de Charles X?* Votre consul à Varsovie est resté un mois sans arborer le *drapeau tricolore*. Comment pouvez-vous connaître les véritables intentions de Nicolas et ce qui se passe en Russie, puisque l'ambassadeur ordinaire, le duc de Trévise, est encore à Paris, et que l'ambassadeur extraordinaire, le duc de Mortemart, est à peine arrivé à Saint-Pétersbourg. »

« On accuse notre *agent consulaire*, répond *Sébastiani*, d'être *contraire* à la Pologne, d'avoir méconnu ses *devoirs*, d'avoir *flétri* la dignité de sa nation, en allant prendre les ordres de Constantin pour prêter serment. Je suis persuadé que l'orateur qui a énoncé ces accusations à cette tribune apprendra avec *plaisir* qu'il a *été trompé à cet égard.* »

Quelle assurance pour démentir des faits vrais, que Sébastiani doit connaître, puisque le serment du consul a été envoyé par Constantin à *Molé*, et qui d'ailleurs seront prouvés à la séance du 18 mars! Comment la chambre et la France ne seraient-elles pas trompées? Comment peut-on être tranquille quand le sort du pays est dans les mains d'un pareil ministre?

Séance du 18 mars.

« Nous voulons *la paix ;* nous l'aurons ; nous espérons un *désarmement général;* nous ne nous mêlerons pas des affaires des autres peuples ; nous ne ferons pas la guerre pour la Pologne ; nous négocierons ; et si l'étranger vient nous attaquer *chez nous,* nous nous défendrons : tel est, en substance, le discours de Casimir Périer, exposant le système de politique extérieure du 13 mars.

Mais *Salverte* et *Lafayette* réclament encore pour la Pologne, et ce dernier lit à la tribune toutes les *pièces* niées par Sébastiani, le 25 février, et prouvant l'hostilité de la Russie et la trahison du consul à Varsovie.

On croit peut-être que Sébastiani reste confondu à cette lecture : pas du tout.

» Lorsqu'il fut, pour la première fois, question de ces pièces, dit-il, je n'en avais *aucune connaissance* (c'est votre faute), il me fut impossible de donner des *éclaircissemens* (vous avez nié). Depuis, je me les suis procurés ; et ces mêmes pièces, dont *j'offre la communication* (vous les offrez parce qu'on les a !) *prouvent* qu'il n'a *jamais été question de guerre contre la France.* Ainsi, par exemple, répondant au roi de Hollande qui *réclamait son appui,* Nicolas déclare qu'il est prêt *à le secourir,* si ses alliés veulent s'unir à lui. Eh bien ! ni l'Autriche ni la Prusse *n'ont adhéré.* (Qu'en savez-vous ?) Ainsi est conservée cette paix, que Nicolas lui-même *ne songeait à troubler* que dans des intérêts de famille, intérêts dont il a été détourné par d'*autres événemens*, et par une politique mieux entendue. »

Quel raisonnement ! Cette réponse prouve au contraire que Nicolas songeait à venir rétablir Guillaume en Belgique, comme la Prusse y songeait elle-même ; et si la Pologne et l'Italie ne s'étaient pas soulevées, qui vous assure que la Prusse et l'Autriche n'auraient pas consenti, ou que Nicolas ne les auraient pas entraînées, et qu'ils se seraient arrêtés en Belgique, sans vouloir rétablir en même temps Charles X ?

Vous dites qu'il n'a *jamais été question* de guerre contre la France! Eh bien! vous *savez le contraire*, et vous l'*avouerez* plus tard.

Séances des 4 et 5 avril.

« La révolution polonaise, dit *Mauguin*, n'a que suspendu la guerre contre nous. Le plan de campagne de Nicolas contre la Pologne était connu avant son exécution à Vienne, à Berlin, à Paris même; et personne ne doutait que les Polonais allaient être écrasés. Au moment même où le général *Strogonoff* était en *Prusse*, y passait des *marchés conditionnels* et préparait les *passages militaires*, la Russie a ordonné, il y a deux mois, une nouvelle levée de 150,000 hommes, et d'immenses amas de grain dans le duché de Posen. Toutes ses armées s'approchent maintenant de la Pologne. A la même époque, l'Autriche employait 6,000 ouvriers pour fortifier *Lintz* et en faire le boulevart de Vienne. »

« L'ukase, qu'on invoque, et qui ordonne une levée de 150,000 hommes, répond *Sébastiani*, ne dit pas *un mot de la guerre*; il renferme au contraire de *nouvelles assurances de paix*. »

Quelle inconcevable crédulité!

« L'orateur qui nous a parlé de Strogonoff, ajoute-t-il, ne sait pas tout; *Diébitsch* lui-même était à Berlin; c'est à lui que les *négociations ont été confiées*; et je suis heureux de pouvoir déclarer le *résultat de ces négociations* : la Prusse a montré autant de *modération* que de *sagesse* : elle veut la *paix*. »

La Russie voulait donc la guerre! Êtes-vous sûr que la Prusse voudra toujours la paix?

« Quant à *Lintz*, continue-t-il, si je consulte *mes souvenirs* (car j'ai été à Lintz il y a *dix-huit ans*), C'EST *une place ouverte*, moins forte que *Saint-Denis*. »

Parce qu'il en était ainsi il y a dix-huit ans, il ne peut pas en être autrement aujourd'hui! Vous ignorez que la place est fortifiée maintenant! Et c'est le ministre des

affaires étrangères qui raisonne ainsi pour rassurer la France.

Séances des 12 et 13 avril.

« On nous a souvent parlé, dit *Mauguin*, des *négociations* entamées avec la Russie : que sont ces négociations? Notre ambassadeur avait pour *instructions d'implorer la clémence* de Nicolas pour les Polonais, en déclarant qu'ils *avaient eu tort* de faire leur révolution. Ils avaient eu tort! Et *nous donc*, sommes-nous aussi condamnés, je le demande? Que le ministre réponde! »

Le ministre ne répond pas à cette question; mais il prend le ton plaisant et ironique.

« On a prétendu, dit-il, que M. Strogonoff était venu, en février, à Berlin, pour préparer le passage des troupes russes.

» Il faut avouer, Messieurs, que, quand la lutte commençait en Pologne, *le moment était bien choisi* pour aller à Berlin préparer les étapes d'une armée qui combattait ailleurs! De semblables *suppositions* ne sont dignes que d'alimenter la *politique de café.* »

« Alors, réplique *Mauguin*, c'est Nicolas et Diébitsch qui font de la politique de café; car il est vrai qu'ils ont envoyé Strogonoff, et c'est un *fait très grave;* car il prouve que Nicolas croyait *écraser du premier coup la Pologne*, et voulait *continuer immédiatement sa marche contre nous.* »

« Cette révélation prétendue, dira demain *Sébastiani*, n'est qu'*une fable;* il n'*y a pas* de général Strogonoff qui soit *major-général* de l'armée russe; il n'y a *pas de général russe de ce nom* qui se soit trouvé à Berlin durant l'hiver. »

« Les gazettes *officielles* de Berlin, lui répond *Mauguin*, tous les journaux d'Allemagne, et des correspondances dignes de foi ont rapporté le voyage de Strogonoff à Berlin.

» Il se nomme *Serge Strogonoff*, général-major russe,

fils de l'ancien ministre plénipotentiaire russe à Constantinople, et frère aîné du Russe Alexandre Strogonoff, actuellement ministre de l'intérieur à Varsovie. »

Quel ministre que Sébastiani! quel ministre!

Séances du 16 au 19 août.

« Témoins de l'héroïque courage de la Pologne, dit » *C. Périer,* inquiets de *ses périls,* nous partageons cette » *sympathie* profonde que la France éprouve pour une » nation dont la gloire et le malheur ont si souvent uni » les destinées aux siennes.

» Mais des *vœux* ne seraient qu'un *stérile hommage.* » Au 15 mars, *aucune médiation* n'avait été offerte en- » core pour la Pologne. Nous avons conseillé au roi » d'*offrir la sienne* le premier.

» Ses alliés ont été pressés de s'unir à lui pour arrêter » le combat, pour assurer à la Pologne des conditions de » *nationalité mieux garanties.* Ces *négociations* se con- » tinuent; nous les suivons avec *anxiété;* car le sang » coule, le *péril presse,* et la victoire n'est pas toujours » fidèle. Ainsi, pendant qu'on nous accusait d'une pré- » tendue indifférence, chaque jour nous voyait tenter de » nouveaux moyens d'*intercession.* (Sensation.)

» A quel autre moyen pouvions-nous recourir, Mes- » sieurs? Fallait-il, comme nous l'avons entendu dire, » *reconnaître la Pologne?* Mais, en supposant même que » la *foi des traités* eût donné le droit de faire cette re- » connaissance, elle eût été illusoire, si *des effets ne* » *l'eussent suivie,* et alors c'était *la guerre.* »

Ainsi, on vous a dit : *abandonnez* la Pologne, ou faisons la *guerre*....; et vous avez *abandonné* la Pologne! Et cet abandon solennel, fait à la tribune, achèvera de la tuer, cette malheureuse Pologne!

« Il fallait *temporiser,* dit Thiers, faire de *grands sacrifices, abandonner* la Belgique, la *Pologne* et l'Italie.

» Quant à la Pologne, il ne faudrait pas avoir un cœur d'homme pour n'être pas *touché* des sublimes efforts de cette nation héroïque, pour ne pas *souhaiter*

qu'elle *revive* parmi les nations, et *protège la partie occidentale de l'Europe*. Mais le gouvernement ne pouvait intervenir par la *guerre;* elle nous aurait peut-être perdus comme elle a perdu Napoléon ; elle aurait *perdu la Pologne*, parce qu'elle aurait déterminé la Prusse et l'Autriche, dont la *mauvaise volonté est bien connue*, à attaquer Varsovie. C'est la paix qui a *sauvé* la Pologne jusqu'aujourd'hui. »

Bignon vous répondra tout à l'heure.

« On nous accuse, dit *Sébastiani*, de n'avoir ni *secouru* ni *reconnu* la Pologne.

» Personne ne sympathise plus vivement que moi avec elle. On a cependant porté l'injustice à mon égard jusqu'à me *prêter un mot* (la Pologne est *destinée à périr*) *qui ne m'est jamais échappé,* que le *Moniteur, fidèle image de nos débats* (non, car souvent vous y corrigez vos discours), ne contient pas, et qui, eût-il été prononcé dans la *chaleur de l'improvisation*, serait tout au plus une *erreur de prévoyance* que je m'applaudirais plus que tout autre de voir *démentie* par l'événement. »

Beaucoup de personnes, *Lafayette, de Tracy, Mauguin*, assurent avoir entendu cette malheureuse prédiction. Presque tous les discours précédens de Sébastiani la supposent. D'ailleurs c'était évidemment le fond de sa pensée; c'est un secret qui lui est échappé comme bien d'autres mots du même genre. (Voyez ci-après.) Ce mot est grave, parce qu'il explique toute la conduite du gouvernement.

« Porter des secours à la Pologne? continue-t-il : croit-on que nous soyons restés *silencieux* et *inactifs?* que nous n'ayons fait valoir *aucune considération* en faveur d'un *peuple de héros*, chez qui *hommes, femmes et enfans* savent se disputer *la gloire de mourir pour la patrie?* que nous n'ayons offert *nulle médiation* et invoqué aucune *assistance?* Ici, sans doute, personne n'attend de nous assez peu *de réserve pour révéler le secret entier du cabinet et des négociations commencées*. Ce secret n'est pas seulement le nôtre, il est celui de plus d'une cour. »

Toujours de la réserve et du secret ! Jamais de communications !

« *On nous abuse,* s'écrie *Lamarque;* si cette généreuse

résolution était prise, on l'annoncerait avec empressement, on la proclamerait avec éclat, et l'on ne parle que de médiations refusées, et de nouvelles médiations offertes.

» Elle s'accomplira donc, cette *funeste prédiction* faite à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères, *ils périront*, *les Français du Nord!* Et comment pourraient-ils résister, lorsque, oubliant le grand nom de Sobiesky, l'ingrate Autriche désarme leurs guerriers; lorsque notre ministère souffre que la Prusse nous interdise le passage sur son territoire; lorsqu'il souffre qu'elle fournisse vivres, munitions, pontons aux Russes, qui, sans ce secours, auraient eu leur ligne d'opération coupée; lorsqu'ils calment, au lieu de l'exciter, l'ardeur belliqueuse des Persans et des Turcs, qui auraient pu faire une si heureuse diversion? Ainsi nous aurons dépensé 1,500 millions, nous aurons réuni cinq cent mille soldats pour qu'il *assistent*, *l'arme aux bras*, *à l'exécution des patriotes italiens*, à l'élection d'un prince anglais, et aux *funérailles d'une nation amie*.

» Vous ne vous associerez pas à de pareils actes; vous n'approuverez pas un système qui prépare à l'histoire des pages semblables à celles des *dernières années de Louis XV*. »

« Notre cabinet s'est adressé à la Russie, dit Mauguin : en *quels termes?* S'est-on borné à implorer sa *commisération?* A-t-on tenu un langage *digne* de la France?

» Pour que nous puissions en juger, il est nécessaire qu'on nous communique les pièces, et je demande cette *communication*. »

Mais *Girod de l'Ain*, *Barthe*, *Dupin*, *Sébastiani*, etc., prétendent que c'est attenter à la *prérogative royale*, et la commmunication n'est pas donnée!

« La guerre, dit *Bignon*, n'aurait pas perdu la Polo-
» gne, et l'aurait au contraire sauvée. Non, notre inac-
» tion n'est pas un bienfait pour elle, et la Pologne ne le
» croira jamais : elle croira que nous joignons l'*insulte à*
» *l'indifférence*, lorsque nous osons dire que c'est *par hu-*
» *manité que nous la laissons périr*, cette brave nation,

» cette vieille amie, qui, en combattant sur la Vistule,
» *a empêché les combats d'arriver sur les bords du*
» *Rhin.* »

» Dois-je, Messieurs, garder ici le silence sur un fait
» qui n'a été qu'un *jeu pour la diplomatie*, mais un jeu
» *barbare*, dont vous vous *indignerez comme moi?* Pour
» faciliter en Belgique l'établissement du prince Léopold
» et l'adoption des 18 articles de la conférence par le con-
» grès, on a imaginé de donner aux Polonais l'*espérance*
» que, cette affaire terminée, on formerait à l'instant
» même une *puissante intervention en leur faveur*. Aus-
» sitôt un agent polonais s'est rendu à Bruxelles : des
» Belges, sensibles aux malheurs de cette brave nation,
» ont, contre leur penchant personnel, voté pour Léo-
» pold, voté pour les 18 articles, *en croyant servir la*
» *Pologne*. Et les Belges, les Polonais ont été *les dupes*,
» *les instrumens, le jouet d'une indigne perfidie*. Et la
» Belgique une fois amenée au point où l'on voulait la
» conduire, on ne *pense plus à la Pologne!* ou bien si
» l'on y pense, on se borne à *remettre* des notes, à faire
» des *représentations*, lorsque depuis long-temps les *actes*
» *auraient dû succéder aux paroles*.

» Députés de la France, hâtons-nous: dès aujourd'hui
» prêtons à la Pologne l'appui de notre voix; *protestons*
» d'avance contre sa ruine temporaire; déclarons que
» nous n'y souscrirons jamais, et que nous avons la *cer-*
» *titude* que notre gouvernement ne laissera pas périr la
» *nationalité polonaise*. »

L'entendez-vous? c'est *Bignon* qui parle ainsi, c'est un diplomate expérimenté, un homme pacifique et modéré, mais qui s'indigne de la lâcheté, de l'ingratitude, de la sottise et de la perfidie.

Pour cette fois, *Sébastiani* reste-t-il écrasé, honteux, confus, embarrassé? — Pas du tout.

« Il faut, dit-il, que la France sache tout ce qui s'est
» passé.

» Nicolas avait vu avec inquiétude les grands événemens
» de juillet. Son langage n'avait *pas été celui de l'amitié;*
» il laissait au cabinet français des *doutes sur ses inten-*
» *tions*. Peu après, et cette circonstance mérite d'être

» remarquée, il ordonna la formation d'une *armée nom-*
» *breuse* sur la frontière *occidentale* de ses états. Nous
» lui déclarâmes aussitôt que si un seul bataillon fran-
» chissait ses frontières, la France ne prendrait conseil
» que de ses intérêts et de sa dignité. La révolution de
» Pologne éclata le 29 novembre, *alors que la formation*
» *de l'armée était organisée, que les troupes russes*
» *étaient en marche.* »

L'opposition vous le disait, et tous ses raisonnemens étaient basés sur ces *faits:* mais vous avez *toujours nié;* vous avez constamment trompé le pays, constamment compromis son salut; c'est pour cela que vous n'avez jamais voulu communiquer vos pièces : et le sort de la France est encore entre vos mains ! ! !

» Depuis, nous avons envoyé M. de Mortemart à Nicolas; nous avons offert notre médiation, nous avons demandé la conservation du royaume de Pologne; nous avons intercédé pour les Polonais; nous avons fait tout ce qu'exigeaient l'honneur *de la France* et l'intérêt que lui inspire la Pologne. »

Eh non, mille fois non : vous avez au contraire tout trahi, l'honneur, la dignité, les devoirs, les sentimens et l'intérêt de la France.

« J'ose à peine parler de la Pologne, dit *Pagès*, peuple généreux qui crut être libre en voyant flotter sur la France l'étendard de la liberté; peuple qui sait mourir et qui ne sait pas être esclave; peuple dont notre exemple a fait la gloire et le malheur, et qui résiste encore accablé par la guerre, la famine et la peste. La France a offert sa *médiation!* Quand *Brennus* voulait que sa parole fût de quelque poids, *il jetait son épée dans la balance.* (Bravo! bravo! à gauche.) Et cependant tout ce qui accable la Pologne nous menace, *et le sang français* qu'on refusait à notre avant-garde du Nord, à la Pologne amie, *va couler pour la Belgique neutre*. Les Maurepas, les Dubarry ne permirent que le partage de la Pologne; aujourd'hui on la *massacre* sous les yeux de nos ministres, malgré les vives sympathies de la France. Nous le verrons plus tard; les intérêts étaient communs, la cause était la même : nous plaindrons alors ces Polonais, *habitués à mourir*

pour la France, que nous n'aurons *pas défendus*, et qui ne pourront plus *nous défendre*. »

La discussion générale sur l'adresse étant terminée, *Lafayette* propose un amendement pour *reconnaître l'indépendance de la Pologne, et recevoir la légation polonaise*.

« Cet amendement, répond *Lafayette*, n'est pas le *mien*, mais celui de *toute la population* de la capitale, de la *garde nationale* de France, de *nos armées*, qui brûlent de *témoigner leur sympathie pour la Pologne*; c'est celui de tous ceux qui, dans les villes et les campagnes, s'empressent *d'exprimer le même vœu*. »

« Cette reconnaissance, répond d'Argout, serait une *infraction aux traités* de 1815, et nous devons les respecter pour que les autres les respectent. »

Mais vous les laissez violer en tout ce qu'ils ont de favorable aux Polonais!

« La reconnaissance, répond *Dupin*, serait implicite-
» ment une déclaration de guerre : La *médiation* suffit.
» Laissez cette *puissante* médiation *produire ses effets*;
» laissez cette voix *puissante* parler au *nom du peuple*.
» Que notre diplomatie dise que la nation française,
» comme un *flot*, se précipite au-devant du succès, et
» qu'elle *élève des mains suppliantes vers l'Éternel* pour
» lui demander l'indépendance de la Pologne. »

Vous parlez de *médiation puissante*, de voix *puissante*, et vous réduisez le tout à des *mains suppliantes* vers l'Éternel! Quelle attitude pour la *nation* française! aussi quels *effets!*

» Dans la réalité, ajoute *Sébastiani*, la reconnaissance
» serait une *déclaration* de *guerre*, ou bien vous amène-
» rait nécessairement la *guerre*. »

Hé bien! la guerre! la guerre!

Mais non. — « Il existe, dit *Lamarque*, un moyen nouveau de calmer les inquiétudes; c'est de venir vous parler, non pas au nom de la France, mais au nom de la *Sainte-Alliance*, au nom *du congrès de Vienne*.

» Nos plénipotentiaires se montrèrent d'abord au congrès de Vienne, dans les premiers momens, pénétrés des vrais intérêts de la France. Les premiers, ils élevèrent

une voix courageuse *en faveur de la Pologne;* et, grâce à leurs efforts, *le comité dit Polonais* fut établi dans le congrès de Vienne. Toutes les puissances parurent alors partager le *même esprit*, et, le 11 novembre 1814, le grand *duc Constantin* s'adressant aux Polonais, leur disait : « L'Empereur, votre puissant protecteur, vous a » fait un appel. Réunissez-vous à ses drapeaux pour dé- » fendre *votre patrie* et votre *existence politique!* »

» Alexandre lui-même, après avoir accepté le grand-duché de Posen, comme *état uni*, intervint auprès de la *Prusse* et de l'*Autriche* pour qu'elles *accordassent aux anciennes provinces polonaises des institutions provinciales qui conservassent des égards pour leur nationalité.*

» Le 12 janvier, Castlereagh disait : « Qu'il fallait trai- » ter comme Polonais *toutes les portions de cette nation*, » et que le prince régent, qui avait tant à cœur le bon- » heur de la *nation polonaise*, ne verrait alors aucun » danger pour la liberté de l'Europe dans la réunion de » la *monarchie de Pologne* avec l'empire toujours plus » puissant de la Russie, danger qui ne serait pas » illusoire si la force militaire de ces deux états venait » à être dirigée par un prince *ambitieux et guerrier.* »

» Le 21 février, l'empereur d'Autriche déclarait que non-seulement le rétablissement d'*un royaume de Pologne indépendant* et rendu à un gouvernement national eût satisfait ses vœux, mais qu'il n'eût même pas *regretté de plus grands sacrifices* pour arriver à la restauration salutaire de *cet ancien ordre* de choses. » S. M. ajoutait « que les partages de 1773 et 1797 avaient été amenés par un concours de circonstances impérieuses et *indépendantes des volontés des souverains d'Autriche.* »

» Le langage de la *Prusse* était moins explicite, sans doute; mais il était loin de contrarier celui que faisaient entendre l'Angleterre et l'Autriche.

» Ainsi, vous le voyez, en 1814, *toutes les puissances réunies*, même dans l'ivresse de la victoire contre les peuples, reconnaissaient l'*indispensable nécessité de la nationalité de la Pologne :* cette nécessité existe en 1831 comme elle existait en 1814.

» Proclamons donc la *nationalité* de la Pologne! *reconnaissons* son indépendance! »

Vains efforts ! impuissante raison ! une majorité de quelques voix repousse l'*amendement* de Lafayette, et, séduite par les *protestations* de Louis-Philippe et trompée par les *ministres*, *porte* un *coup mortel* à la Pologne.

Bignon propose *alors l'amendement* suivant :

« Dans les *paroles* touchantes de Votre Majesté sur les » malheurs de la Pologne, la chambre des députés aime » à *trouver* une *certitude* qui lui est bien chère : *La na-* » *tionalité polonaise ne périra point.* »

» L'amendement que j'ai l'honneur de vous proposer, dit *Bignon*, est le plus restreint dans les termes qu'il m'ait été possible d'imaginer. Je l'ai rédigé ainsi, afin qu'il ne souffrît *point d'opposition* de la part de notre cabinet; et cependant, tel qu'il est conçu, je le crois d'un haut intérêt pour la cause polonaise.

» Si j'avais, messieurs, comme le général Lafayette, obéi aux inspirations de mon âme, et même au *jugement rigoureux de ma raison*, j'aurais aussi demandé que le gouvernement polonais fût *reconnu* et que son agent à Paris fût accueilli comme *envoyé officiel* de ce gouvernement. *La conduite de la Russie envers nous* ne lui laisserait pas le droit de s'en plaindre, et d'ailleurs le fait de cette reconnaissance ne serait *point une cause nécessaire de rupture avec elle.*

» La lutte des Polonais contre les Russes a eu un caractère assez élevé; elle a été marquée par d'assez brillans combats, d'assez nobles sacrifices, pour que, dès longtemps, elle ait cessé d'être une *révolte*, et pour qu'elle ait mérité le titre de *révolution.* (Très bien ! très bien !)

» Jamais révolution n'eut à un plus haut degré *la légitimation de l'héroïsme et des vertus patriotiques*, plus admirables que la victoire même. (Bravos.) Dût-elle succomber, et elle ne succomberait que momentanément, elle est consacrée à jamais par les *plus éclatans prodiges* et par l'immense disproportion des forces des parties belligérantes, comme une des révolutions *les plus miraculeuses*, les plus honorables, les *plus dignes des hommages du genre humain.* (Très bien !)

» Messieurs, cette reconnaissance, je ne la demande pas aujourd'hui. Par égard pour une circonspection que le gouvernement croit conforme à l'intérêt public, j'ai

cherché la forme la plus *discrète* et la plus *réservée*, afin de pouvoir, *sans danger*, proclamer la *sympathie si profonde*, la *confraternité si pure et si sincère* de la France pour la Pologne, sans exciter aucune inquiétude dans cette chambre, sans faire naître la *plus légère apparence de difficulté* pour le cabinet.

» J'en conviens, messieurs, de la part d'un homme quel qu'il fût, le mot *certitude*, jeté sur l'avenir, serait, avec raison, regardé comme un indice d'orgueil révoltant, comme une usurpation sur le domaine de la divinité; mais ce qui serait déplacé et inadmissible de la part d'une individualité humaine, cesse de l'être de la part d'un grand peuple (vives marques d'adhésion), parce que là ce n'est pas la vanité, ce n'est plus l'ambition ni même une sagesse isolée qui parle; c'est un sentiment profond et vrai qui s'échappe de tous les cœurs d'une population immense; c'est une croyance généreuse, une conviction forte qui se produit avec éclat, qui par cela même a le droit d'emprunter, en quelque sorte, la langue des oracles. Il y a pour les peuples un autre horizon que pour les individus. L'œil d'un peuple a une tout autre portée que la vue d'un prince ou d'un cabinet. Les princes meurent, les peuples ne meurent pas; un peuple surtout qui, comme la Pologne, enseveli un moment dans de glorieuses ruines, a brisé la pierre de son tombeau, et s'est de nouveau élancé à la vie, un tel peuple *ne peut mourir*. C'est comme peuple *assuré de notre immortalité* que nous devons dire au peuple Polonais : *et vous aussi, vous êtes immortels!* (Applaudissemens.)

» S'il avait existé, messieurs, une autre expression plus significative encore que le mot *certitude*, je vous l'aurais proposée, parce qu'il ne peut y en avoir aucune qui le soit trop pour rendre une *grande pensée nationale*, comme la certitude que vous avez et que vous voulez avoir à tout jamais de *l'indestructible nationalité polonaise*.

» Mais, m'objecte-t-on, vous violentez le gouvernement! — Non, il reste maître et responsable.

» Vous inquiéterez la Russie! — Je sais fort bien, assurément, que mon amendement n'est pas conçu ainsi

qu'il devrait l'être pour être *tout-à-fait approuvé en Russie;* mais faut-il donc que la *France aille prendre ses opinions à Pétersbourg!* Non, messieurs, pas plus que la Russie n'est obligée de *prendre ses opinions en France.*

» Quant à la *fantasmagorie* trop souvent reproduite des *guerres de principes* et de *propagande*, permettez-moi de réduire à leur juste dimension ces *fantômes* que l'on fait apparaître devant vous.

» Sans contredit, comme règle générale, nous aussi nous réprouvons les guerres de principe et de propagande; nous pensons que tout gouvernement sage doit s'en abstenir. Mais sortons des généralités, allons à l'application. Quels sont les pays à l'occasion desquels il soit possible en ce moment de faire des guerres que l'on puisse qualifier ainsi? C'est l'*Italie*, c'est la *Pologne*. Eh bien! messieurs, si notre cabinet, dans sa sagesse, dans sa prudence, après avoir bien pesé les *avantages*, avait cru devoir faire la guerre à propos des événemens qui ont lieu dans l'un ou l'autre de ces pays, il eût pu, il eût dû même, comme *ressource*, comme *instrument*, employer les *moyens* que fournit *l'esprit de propagande;* mais en réalité il eût fait une *guerre d'intérêt et de calcul.*

» Et d'abord, n'est-ce pas *un intérêt que l'identité de systèmes, d'idées, de vues*, entre tels et tels peuples, *contre les idées, les vues, le système de telles et telles puissances?* Pour un état qui, comme la France, a été obligé de changer sa dynastie, c'est *un intérêt* de ne pas souffrir qu'on *châtie ailleurs comme des rebelles les nations qui ont aussi voulu briser le sceptre du droit divin :* mais cet intérêt n'est pas purement intellectuel et moral; il est *matériel, territorial même.*

» En effet, messieurs, laisser refouler, dans un mode d'existence antipathique au nôtre, des populations soulevées par des sentimens conformes aux nôtres, c'est livrer à une *politique ennemie des populations et du territoire* qui bientôt *lui fourniront contre nous des ressources, de l'argent et des armées;* et, d'ailleurs, était-ce donc des *guerres de principes* que celles que nous avons faites si long-temps en Italie, pour y limiter la prépondérance autrichienne? Serait-ce surtout une *guerre de principes*

que celle qui aurait pour objet de rétablir en Pologne un état puissant, nécessairement notre ami, capable *d'arrêter le débordement de l'empire russe* et d'opérer pour tous, en certains cas, d'importantes diversions?

» Si l'on s'était battu ou si l'on devait se battre pour la cause de la Pologne ou de l'Italie, ce seraient là, quoi qu'on en puisse dire, de *bonnes et solides guerres d'intérêt*, et non des guerres de propagande ou de principes; mais ces guerres, quelle qu'en soit la nature, quelque avantage que certains esprits puissent y apercevoir, nous ne les conseillons pas, nous ne les demandons pas, et mon amendement surtout *n'a rien qui puisse y conduire.*

» Non, la destruction de la nationalité polonaise n'est pas possible, et vous ne balancerez pas à le proclamer. Au moment fatal où ce *peuple de héros* est dans les *angoisses d'une glorieuse agonie*, pourriez-vous refuser à ces braves qui meurent la *certitude* de l'immortalité de leur patrie? » (Applaudissemens.)

Je ne crains pas de le dire, ce discours, d'un diplomate habile, prudent, pacifique et modéré, ne permet pas de réplique.

Mais *Barthe*, qui sait que la Pologne est *destinée à périr*, a le courage de venir demander la substitution du mot *espoir* au mot *certitude*.

On demande la clôture : elle est prononcée; on va voter sur l'amendement, et tout annonce qu'il sera adopté.

Mais Casimir Périer demande la parole : quelques membres, croyant qu'il veut allonger la discussion pour faire renvoyer le vote au lendemain, afin de pouvoir influencer certains députés, lui crient que la chambre a fermé la discussion et que personne ne peut la rouvrir. Invoquant l'article 46 *de la charte* et les *prérogatives ministérielles*, il prétend qu'un *ministre a le droit de parler même après la discussion fermée;* il exige la parole *au nom de la charte* et *pour la charte.*

Un effroyable tumulte s'élève; le président *se couvre*; la séance est suspendue, reprise, et de suite *renvoyée au lendemain.*

Mais l'effet désiré est produit, augmenté même le len-

demain par une longue discussion sur l'orage de la veille. Sous prétexte de ne parler que sur une *position de questions*, *Casimir Périer* parle sur la question déjà close, et soutient que le mot *certitude* engagerait le gouvernement et serait une véritable *déclaration de guerre*.

Bignon monte à la tribune et persiste dans son amendement : mais lorsqu'il descend, *Sébastiani*, qui monte, lui parle à voix basse ; et Bignon déclare que, le ministre lui proposant de substituer *assurance* à *certitude*, il consent à cette substitution, au grand étonnement du côté gauche, qui voit dans ce changement l'abandon de l'amendement.

Hélas ! l'*assurance* donnée par le gouvernement ne valait pas même un *espoir !* Et par leur opiniâtreté à repousser la *reconnaissance* de la Pologne et la *certitude* de la conservation de sa *nationalité*, Louis-Philippe, ses ministres et le juste-milieu portent le découragement, le désespoir et la mort à cette malheureuse nation.

Louis-Philippe, la considérant sans doute comme déjà morte, n'en parle pas même dans sa *réponse* à l'adresse des députés, quoiqu'il n'oublie ni de menacer les *factieux*, c'est-à-dire tous ceux qui n'approuvent pas son système, ni de présager un *heureux avenir* qui *calmera toutes les inquiétudes et raffermira la confiance publique*.

Hélas ! encore, il n'est prophète que quand il prédit la ruine de la Pologne !

Séance du 10 septembre.

Quelques-uns des nombreux amis de la Pologne conservent cependant encore quelque espérance, et quatre *pétitions*, couvertes des signatures de plus de quinze cents citoyens de Paris, Metz, le Mans, etc., prient la chambre de solliciter auprès du trône la *reconnaissance officielle* de la nationalité polonaise.

« Nous avons dû croire, dit *Bignon*, que le gouvernement *cherchait et attendait avec impatience* le moment de reconnaître *l'indépendance* de la Pologne. Ce moment est déjà venu : *l'entrée* de nos troupes en Bel-

» gique et le *choléra-morbus*, qui rend toute guerre
» impossible, lui en donnaient l'occasion.

» Malheureusement le ministère ne veut profiter de
» ces avantages ni dans l'intérêt de la *Pologne*, ni dans
» l'intérêt de la *France*.

» Il serait cependant *beau*, *honorable*, et surtout *poli-*
» *tique*, de reconnaître l'indépendance de la Pologne la
» veille même du jour où elle touche à une grande ca-
» tastrophe. »

« La Pologne est *étranglée par la Prusse*, dit *Lafayette*; c'est dans la Prusse que la Russie a mis sa *principale confiance*; c'est par la Prusse que sa ligne de communication, qui avait été coupée, et qui le serait encore, a *été rétablie*.

» Je signale ici le *danger le plus pressant*; c'est l'*hostilité de la Prusse* contre la Pologne. Toutes les communications sont interceptées et par la Prusse et par l'Autriche; le gouvernement prussien *est tout russe* aujourd'hui; la police qui se fait à Berlin et à Breslau est une *police russe*.

» Ce n'est, messieurs, que par un *langage fort*, par un langage des journées de juillet, que vous mettrez obstacle à cet état de choses, et il n'y a pas un moment à perdre.

» Messieurs, *toute la France est polonaise*, depuis le *vétéran* de la grande armée jusqu'aux *enfans des écoles*; oui, toute la France est polonaise!

» Le gouvernement français, j'aime à le penser, est polonais aussi; mais, *au nom de Dieu*, qu'il le montre donc d'une *manière énergique* : car enfin ce n'est que par l'*énergie* que nous pouvons réussir.

» On parle de complots dans les colonies militaires russes, et de *deux cents officiers qui auraient été pendus*; on assure que Nicolas a comparé la conduite des *insurgés* à celle des *rebelles polonais* et des *rebelles français*. Vous savez comment il traite les rebelles polonais; vous pouvez juger de ce qu'il ferait des *rebelles français* s'il en avait les moyens.

» J'insiste donc pour la *reconnaissance immédiate* de la Pologne, aujourd'hui, à l'instant même.

» Mais ce qui est encore plus urgent, c'est d'empêcher la *Prusse d'étouffer la Pologne*. *Je conjure* donc MM. les ministres de *se montrer forts* sur ce point, et de parler à la Prusse le langage qu'elle a dû comprendre aux premiers temps de la révolution, puisque ce langage l'*empêcha d'intervenir dans les affaires de la Belgique*. »

L'envoi des pétitions au conseil des ministres est prononcé par la chambre à la presque unanimité. Mais cet envoi n'est qu'une déception : les ministres ne s'en occuperont même pas, ils savent que la Pologne est *destinée à périr !*

Séance du 16 septembre.

Enfin, le 16 septembre, *le Moniteur* annonce la funeste capitulation de Varsovie.

« Une dépêche télégraphique de Strasbourg, dit-il, » a appris, ce soir, que *Varsovie avait capitulé le* 8, » après deux jours de combat. L'armée russe a pris » possession de la ville. L'armée polonaise s'est retirée » dans le palatinat de *Plosck*, et se porte sur *Modlin*. »

Quelle sécheresse ! quelle insensibilité ! Qu'est devenue cette sympathie dont le gouvernement a fait si souvent parade?

Le même jour, *Mauguin* demande la parole pour un fait particulier; mais le *centre*, qui devine qu'il va parler de la *Pologne*, veut la lui refuser; et ce n'est qu'avec peine qu'il l'obtient. Il annonce qu'il demandera aux ministres des explications sur la *Pologne* et la *Belgique*, mais qu'il ne les demandera que dans trois jours, parce qu'il est d'*usage* de laisser aux ministres le temps de se *préparer* à répondre.

« Le gouvernement, répond fièrement *Sébastiani* en» couragé par ce délai, est prêt à donner *aujourd'hui* » *même* tous les renseignemens qu'on peut désirer. »

« Faites connaître de suite les *derniers évènemens*, crie-t-on de toutes parts. »

« L'ORDRE *règne maintenant à Varsovie*, répond *Sébastiani* de sa place. »

« A la tribune! à la tribune! » crie-t-on de nouveau.

« Le gouvernement, ajoute-t-il à la tribune, a *com-*
» *muniqué tous les renseignemens qui lui étaient parve-*
» *nus* sur les événemens de la Pologne. Il a appris qu'une
» capitulation avait mis au pouvoir des Russes la place et
» la ville de Varsovie; que l'armée polonaise s'était retirée
» dans les environs de Modlin; que 24,000 Polonais
» seulement se trouvaient à Varsovie quand elle a été
» attaquée et menacée; que 36,000 hommes se trouvaient
» en Poldachie; et qu'enfin, au moment où l'on écri-
» vait, *la tranquillité régnait à Varsovie.* » (Mouvemens divers.

Nicolas avait dit dans son manifeste qu'il allait faire rentrer les Polonais dans L'ORDRE; et, comme lui, Sébastiani annonce que L'ORDRE RÈGNE A VARSOVIE. Si *Charles X* rentrait à Paris, dirait-il donc aussi L'ORDRE RÈGNE A PARIS?

Si ce mot malheureux ne se trouve pas dans le *Moniteur*, son absence prouve seulement que le *Moniteur*, soumis aux ministres avant l'impression de leurs discours, n'est qu'une image quelquefois *infidèle* de nos débats parlementaires.

Du reste, que de mots malheureux échappés de la bouche de ce ministre, qui parle si souvent de *prudence* et de *réserve!* N'est-ce pas lui qui a dit : la France *est où elle est.* — Entre *ne pas consentir et s'opposer* il y a une grande différence. — *Un duc* de Modène. — Quelques *brouillons* belges. — *Le monstre* don Miguel. — La Turquie *cadavre.* — La Pologne est *destinée à périr.* — Que la France SOIT SAGE, et les rois ne l'attaqueront pas. — *L'ordre règne à Varsovie?.....*

Et l'on s'étonne que les rois et leurs ambassadeurs aient comblé ce ministre d'éloges et de caresses, aient désiré et demandé sa conservation au ministère! Qui pourrait donc mieux que lui diriger les *affaires étrangères?*

« *J'avais conjuré le ministère*, dit Lafayette, *d'arrêter le mouvement hostile de la Prusse contre la Pologne, je demanderai ce qui a été fait.*

» Je ne suis pas de ceux qui disent que la Pologne pé-

rira ; *non, elle ne périra pas*, et il dépend du gouvernement français qu'elle ne périsse pas ; mais il faut prendre des mesures *plus énergiques* et moins timides que celles qui ont été prises jusqu'ici.

» Varsovie était entourée d'armées russes ; mais il y avait *une autre ceinture*, celle *des puissances hostiles à la Pologne*.

» La Prusse nous a donné beaucoup de sujets de plainte. Je demanderai à M. le ministre s'il est vrai qu'un *courrier envoyé par lui*, dont le *passeport est signé par lui* et a été *visé par l'ambassadeur de France à Berlin ;* s'il est vrai, dis-je, que ce *courrier a été retenu, pendant deux mois, sous divers prétextes*, et que *ses plaintes sont arrivées ici*.

» Je demanderai aussi s'il *est vrai que les Polonais aient été invités* par le gouvernement *français*, par des ministres *anglais*, par *l'ambassadeur français à Londres*, à ne *pas risquer une bataille*, parce que ce que l'on devait faire pour servir la Pologne ne devait *durer que deux mois*, et que sous deux mois la *Pologne rentrerait dans la grande famille*.

Cependant la discussion continue sur une proposition de *Boissy-d'Anglas*, concernant les officiers des cent-jours, et les ministres et leurs amis redoublent d'efforts pour leur refuser leurs grades.

» Je me demande avec inquiétude, dit *Cabet*, quel effet produira cette discussion sur la France et sur l'Europe.

» Naguère tous les peuples faisaient des vœux pour l'héroïque Pologne, et quand, le 29 juillet dernier, on a annoncé dans cette capitale une *victoire des Polonais*, vous avez entendu toute la *garde nationale* et *la ligne*, rangées en face sur le boulevard, pousser ensemble le cri de *vive la Pologne*.

» Oui, quand une victoire était annoncée (comme pour remplir l'attention de la capitale de la France), la garde nationale et la ligne faisaient entendre ce cri de *vive la Pologne !* Et aujourd'hui le *Moniteur* vient nous répondre que la Pologne a peut-être péri ; que dans Varsovie *l'ordre*, c'est-à-dire *la mort ou la servitude*, a

remplacé la *liberté!* (Sensation marquée.) Eh bien! quand un événement qui est appris par des peuples avec le sentiment de la *plus profonde douleur* et de la plus *profonde inquiétude;* quand ces sentimens devraient nous absorber; quand nous devrions sentir que *l'indépendance de la France est peut-être menacée....* (aux centres : non! non!); quand on devrait se souvenir que la Russie n'a été *arrêtée que par le dévouement de la Pologne,* qui l'a empêchée de diriger plus tôt ses armes contre nous ; quand nous aurons peut-être bientôt *besoin du courage de tous nos citoyens, du dévouement de nos soldats,* devrions-nous *disputer ici*, en présence des angoisses de la France, *quelques grades achetés par quelques débris de Waterloo, sur le champ de bataille, au prix de leur sang, au péril de leur vie?* Je ne sais si vous aurez ce courage; quant à moi, je ne puis l'avoir, et je vote pour que les officiers des Cent-Jours recouvrent enfin leurs grades. »

Séances du 19 au 24 septembre.

« Il y a un mois, dit Mauguin, dans l'adresse délibérée par vous, en réponse au discours de la couronne, » vous avez exprimé *toute votre sympathie pour la Pologne;* vous avez demandé que des *mesures fussent* » *prises pour la sauver*. La Pologne est tombée; et je » viens demander au ministère *s'il a fait ce qu'il devait* » *faire* pour la soutenir, si la chute de Varsovie ne doit » pas *être imputée à sa négligence ou à sa politique.* »

Puis il reproche au ministère de n'avoir *pas reconnu* la Pologne; de n'être pas intervenu comme *médiateur;* d'avoir refusé tous secours secrets et patens; d'avoir souffert que l'Autriche et la Prusse surtout, violassent perfidement la neutralité promise; d'avoir toléré que la Prusse arrêtât des Français et même des dépêches venant de France; d'avoir brutalement révoqué *Guilleminot* pour plaire à la Russie; d'avoir écrit à Constantinople des lettres *antidatées*; d'avoir, les 23 juin et 7 juillet, engagé les Polonais à éviter le combat pendant deux mois, en leur faisant espérer la reconnaissance des puissances ou de la France au moins.

« *La Pologne succombe*, ajoute-t-il, et maintenant,
» dit-on, l'ORDRE *règne à Vorsovie!*... Et maintenant,
» comme on l'avait *prédit*, les Polonais expirent!..... »

« Si les ministres sont *coupables*, répond hardiment
» *Sébastiani*, vous êtes investis du terrible droit d'*accu-*
» *sation;* s'ils sont *inhabiles*, la voie vous est ouverte
» pour arriver au trône par une *adressse :* choisissez. »
Mais il ne parle ainsi que parce qu'il est sûr de la majorité.

Puis il ajoute que la Russie n'accueillit la révolution de juillet qu'avec un *mécontentement réel;* qu'elle fut encore *vivement émue* de la révolution belge; qu'elle ordonna un *rassemblement considérable* de troupes du côté de la Pologne; que le gouvernement crut devoir lui faire alors des observations; que, quand ensuite éclata la révolution polonaise, il s'y intéressa vivement, sans méconnaître les difficultés de l'entreprise; qu'il dut examiner avec attention et prudence *ce que la Pologne deviendrait;* mais que néanmoins il ne perdit *pas un instant* pour faire entendre à Saint-Pétersbourg des paroles de *conciliation* et de *rapprochement;* que les victoires des Polonais amenèrent une situation nouvelle; mais que la Pologne n'avait que 3 *millions et demi* d'habitans, sans *ports*, ni *montagnes*, ni *marais*, pour lutter contre 40 millions; qu'après la malheureuse bataille d'*Ostrolenka*, il intervint pour demander la conservation de la *nationalité polonaise;* que toujours, et tout récemment encore, Nicolas avait donné les assurances les plus formelles à cet égard; qu'il avait même *offert* sa *médiation*, mais qu'elle avait été *refusée*; qu'il avait CONTINUÉ *cette offre* avec plus d'instances; qu'il avait même appelé le concours des autres puissances, mais qu'elles *n'avaient pas cru que le moment fût arrivé pour elles de se réunir à lui* (elles voulaient attendre la mort de la Pologne); qu'il avait prévenu les envoyés polonais résidant à Paris pour qu'ils *facilitassent de tout leur pouvoir l'accomplissement de ce projet;* mais qu'il n'avait *pas dit* que, dans deux mois, la Pologne *serait reconnue;* qu'il n'avait *pas conseillé* de quitter le système de guerre *offensive*, et que la chute de Varsovie ne devait être imputée qu'aux *fautes* du général polonais.

« Comment, dit-il, secourir par mer la Pologne? Elle » n'a *pas de port* dans la Baltique. — Elle a celui de *Polanghen*, répond Mauguin. — Oui; mais il ne peut » contenir un bâtiment de plus de cent cinquante tonneaux. (On vous répondra tout à l'heure.)

» On parle de la Turquie! Ce n'est plus qu'un *cadavre*.....

» On parle de *lettres antidatées!* C'est une accusation » que l'accusateur ne voudrait certainement pas soutenir..... » (C'est *Guilleminot* lui-même qui la soutiendra devant la chambre des pairs, le 2 novembre.)

» Nous n'avons pas *reconnu!*... Mais Varsovie en eût-elle moins succombé? Nous aurions inutilement *compromis* la France. (Non! non!)

» Nous n'avons pas forcé la Prusse à garder la neutralité!... Mais c'était la *guerre*. —

» Elle a arrêté un officier portant des dépêches de » France en Pologne!... C'est vrai; j'avais engagé les » agens polonais à envoyer quelqu'un à Varsovie; ils envoyèrent un officier à qui je donnai un *passeport* (et » 2,000 fr.); c'était une *obligeance;* mais il ne portait » *aucune dépêche française*. (Quelle raison!)

» On l'arrêta à *Posen*, sous le prétexte que la *contagion* y régnait, et que, par conséquent, il était assujetti à la *quarantaine*. Il fut conduit dans un village, » et, quand il en sortit, on lui fit subir une *seconde* » *quarantaine*. Je l'avoue, il n'y avait pas là *toute la* » *bonne foi désirable;* mais était-ce un cas de guerre?

» Nous ne pouvions que prévoir des malheurs, et nous » les avons *prévus;* que veiller sur la nationalité, et nous » y avons *veillé;* nous avons l'*assurance* qu'elle sera conservée. (Belle assurance!) »

Ainsi la Prusse, bien avertie que vous reculez devant la crainte de la guerre, arrête les courriers munis de vos passeports, montre la plus insigne mauvaise foi, vous insulte..... et vous souffrez tout!!!

On aura peine à le croire un jour, Casimir Périer ose accuser les défenseurs de la Pologne et signaler leurs plaintes et leurs réclamations comme la cause de l'*émeute* que la chute de Varsovie excite à Paris, en France et

même en Europe, mais il est sûr d'une majorité dévouée ou trompée, et sa hardiesse n'a plus rien qui doive étonner.

La discussion est adroitement (car il faut le reconnaître, il a de l'adresse, le juste-milieu!) est adroitement détournée et jetée sur les *émeutes;* Barthe vient lire des *journaux* et des *écrits* (sur lesquels on lui donnera devant la justice des démentis formels); il se plaint, avec une *profonde émotion*, du mal que font les émeutes, la presse, l'alliance des républicains et des carlistes, etc.

« La Pologne! s'écrie *Lamarque ;* serait-il vrai que cette héroïque nation, qui n'avait offert sa poitrine à la lance des Tartares que pour nous servir de bouclier, va succomber parce qu'elle a suivi les *conseils que lui ont donnés la France et l'Angleterre?*

» Mais est-ce le seul tort des ministres? non; ils ont laissé faire à la *Prusse*, et c'est *devant la Prusse que succombe la Pologne*. Sans son *secours*, les Russes n'auraient pu se soutenir, ayant leur ligne d'opérations coupée; sans les *vivres* venus de *Dantzig* et de *Thorn*, sans les bateaux qui ont remonté la Vistule et servi à jeter le *pont*, *jamais un cosaque*, *du moins un corps d'armée n'aurait franchi ce fleuve*.

« La Pologne, dit *Thiers*, est une *vaste plaine* entou-
» rée d'états qui ont des frontières très solides : elle n'a
» point de *montagnes* pour se défendre, et le plus beau
» de ses fleuves ne coule pas autour de son territoire,
» mais *au milieu*.

» La Pologne avait un gouvernement *sans cohésion;*
» elle n'avait ni tiers-état, ni industrie, ni richesse.

» Le *partage* de la Pologne fut un grand *attentat;*
» mais cet état étant nécessairement *soumis à l'influence*
» *de la Russie*, et la Russie voulant d'ailleurs prendre
» aux Turcs la *Moldavie* et la *Valachie*, et par consé-
» quent l'*embouchure du Danube*, le grand Frédéric
» pensa que le partage de la Pologne serait *beaucoup plus*
» *utile à la sûreté de l'occident de l'Europe*.

» L'intérêt qu'excite la Pologne n'est donc qu'un inté-
» rêt de *sentiment* et non de *politique*. »

Au Thiers, *député* de 1831, opposons le Thiers *historien* de 1824.

« Le *partage* des états vénitiens n'avait rien qui ressemblât à l'*attentat célèbre* qu'on a si souvent *reproché* » *à l'Europe*. La *Pologne* fut partagée par les puissances » mêmes qui l'*avaient soulevée* et qui lui avaient *promis* » *solennellement leurs services*. La Pologne était un état » dont les *limites étaient clairement tracées sur la carte* » *de l'Europe*; dont l'indépendance était, pour ainsi dire, » *commandée par la nature*, et *importait au repos de* » *l'Occident*; dont la *constitution*, quoique vicieuse, » était *généreuse*; et dont les citoyens, *indignement tra-* » *his*, avaient déployé un *généreux courage* et avaient » *mérité l'intérêt des nations civilisées*. »

Conçoit-on qu'un historien puisse se démentir ainsi?

« *Napoléon*, continue *Thiers*, croyait aussi que la Pologne serait toujours *soumise à l'influence de la Russie*.

» Il est vrai que Napoléon a dit qu'il *voulait faire une* » *Pologne*; mais voici pourquoi : il avait *supprimé*, pour » ainsi dire, la Prusse et l'Autriche; entre lui et la Russie, il n'y *avait rien* (ni terre, ni habitans pour la dé- » fendre), il voulait y mettre la Pologne, préoccupé de » cette idée que la *Russie devait déborder en Europe*. »

Et c'est pour cela que vous jugez inutile de lui créer une *barrière*!

« Mais Napoléon se trompait : les faits prouvent que » la Russie n'est pas redoutable; car, à cette Russie qui » devait tout envahir, il a fallu *deux campagnes* pour » s'emparer de *quelques forteresses turques*; il lui a fallu » près d'*une année* pour vaincre une *poignée de braves* » (100,000 Polonais!) »

Quoi! elle envahit, elle conquiert, elle avance toujours, et vous invoquez les faits pour prouver sa faiblesse!

Du reste, vous invoquez et vous repoussez l'opinion de Napoléon suivant que cela vous convient : rien n'est plus commode.

« En cas de guerre, il serait utile pour nous d'avoir » des *alliés* dans le Nord. Sans doute; mais quel est le » politique qui a jamais songé à se faire *des alliés à qua-*

» *tre cents lieues*, et un allié auquel il *faudrait rendre*
» *l'existence?*

» On appelle la Pologne l'*avant-garde* de l'armée fran-
» çaise! J'accepte la comparaison. Eh bien! quel est le
» général qui *a jamais placé son avant-garde si loin de*
» *son corps de bataille?* »

Quelle argumentation! que de puérilités!

« *Polanghen* ne peut contenir que des bâtimens de 50
» tonneaux (Sébastiani a dit de 150), et n'a d'ailleurs
» été que *quarante-huit heures* en la possession des Polo-
» nais. »

Les insurgés polonais, qui l'avaient *en février et mars,* l'ont perdu en avril ou mai; mais Gielgud, qui se dirigeait exprès de ce côté avec 10 ou 12 mille hommes, et qui pouvait en avoir 20 mille, l'aurait repris s'il eût reçu de France la nouvelle que cette prise était utile. Le comité polonais de Paris et la légation polonaise voulaient d'abord y envoyer des *fusils* et de la *poudre*; mais on préféra les envoyer par terre, et ce n'est que quand on connut l'hostilité de la Prusse et de l'Autriche qu'on se décida à faire partir pour *Polanghen* deux expéditions de plusieurs bâtimens chacune. Malheureusement ils n'arrivèrent que trop tard, en septembre, après la prise de Varsovie; mais Sébastiani sait bien que la Pologne pouvait recevoir des secours importans par *Polanghen*, et cependant il nie!

« Quant au *conseil d'éviter le combat*, dit *Thiers* en
» terminant, je crois que le gouvernement ne *l'a jamais*
» *donné.* »

C'est la vieille et imposante voix de *Lafayette* qui pulvérise cet *échafaudage historique et politique:*

« Vous niez les conseils donnés aux Polonais et leur funeste influence! dit-il; eh bien! écoutez ce qu'a déclaré le ministre *Czartoriski* aux chambres polonaises. » Et il rapporte ses paroles.

« Vous dites que ce n'est qu'un *article de gazette!* Eh bien! écoutez la lettre que je viens de recevoir de la légation polonaise. » Et il donne lecture de cette pièce.

« Quant au *courrier* envoyé par cette légation avec un

passeport délivré par notre ministre, arrêté en Prusse et perfidement soumis à *deux quarantaines* inutiles, parce qu'il arrivait des pays exempts de la contagion, est-ce aussi par mesure de quarantaine qu'on l'*a enfermé dans sa chambre avec un factionnaire à sa porte ?* Il vous a écrit pour se plaindre, et vous avez toléré cette insulte ! »

« Je ne viens pas, dit *Guizot, défendre* un ministère suffisamment défendu ; je viens *attaquer* la politique, les idées, les INTENTIONS (il niera tout-à-l'heure qu'il ait parlé des *intentions*) et les actes de ses adversaires, qui sont les nôtres.

» L'opposition s'est mise en état de guerre avec le gouvernement *espagnol*, avec tous les *gouvernemens italiens*, avec le *catholicisme ;* elle a compromis la Belgique en poussant à la *réunion*, puis à la démagogie ; elle a compromis la Pologne en favorisant le parti polonais qui voulait la violence. »

Les peuples apprécient mieux que vous l'*opposition* et le *juste-milieu !* Ils savent bien où sont leurs *amis* et leurs *ennemis*.

« Notre doctrine, répond *Odilon Barrot*, est de ne précipiter ni encourager *les peuples* à faire des révolutions prématurées et à cueillir le fruit *avant qu'il soit mûr*, mais de ne permettre jamais qu'une puissance étrangère empêche ce peuple de le cueillir quand il le juge *parvenu à la maturité.* »

Le lendemain, Casimir Périer, exécutant un plan dicté par l'adresse et la ruse, vient encore détourner l'attention générale en la reportant sur les *émeutes*.

Mauguin avait dit que, si l'on voulait faire une *enquête*, il *indiquerait* les preuves de la participation des agens de police dans les émeutes.

Casimir Périer refuse l'enquête, et cependant il demande les preuves, comme s'il était possible d'avoir, contre un *crime commis par la police*, d'autres preuves que des *témoins* à faire entendre dans une enquête !

« C'est la *seconde* fois, dit-il, que l'orateur entretient
» le public de ses *doutes* ou de ses *assurances* à ce sujet.
» Au mois de *mai* dernier, défendant, comme avocat

» (il n'est ni parlémentaire ni constitutionnel de repro-
» cher au député ce qu'il a dit comme avocat), le gérant
» d'un journal, M. Mauguin dit devant la justice : J'a-
» vance que la *police est intervenue* dans la plupart des
» mouvemens populaires, et, si l'on veut, j'en *indiquerai*
» les preuves. »

Les procès du *National* sur les *embrigademens*, et du *Corsaire* sur l'action de la police dans les journées des 5 et 6 *juin*, ne prouvent-ils pas que *Mauguin* avait raison?

« Quoi! depuis quatre mois M. Mauguin a des preuves
» que *la police*, que le gouvernement qui la dirige,
» excitent les émeutes (il n'a pas dit *excite*, mais *inter-*
» *vient*), et il les a laissées dans le secret! (Il vous les a
» toujours offertes, et vous les offre encore : faites une
» *enquête*).

» *Quel crime du gouvernement envers le pays*, s'écrie-
» t-il, si l'accusation de M. Mauguin est fondée! (Oui, et
» ce *crime* est aujourd'hui *constaté*.) Mais quel crime
» envers le gouvernement si l'accusation était calom-
» nieuse! »

Oui, si elle est *calomnieuse;* mais tant que vous refuserez l'*enquête*, vous ne pourrez crier à la *calomnie*.

Accordez donc l'ENQUÊTE : c'est évidemment le seul moyen de connaître la vérité. Mais vous la *refusez*, comme vous refusez toute communication de pièces; et nous avons le droit de tout supposer et de vous dire : *vous craignez la vérité*; *vous vous sentez* COUPABLES!

« Hier, dit-il, dans les groupes on criait *à la trahison!*
» Voilà l'effet des accusations continuelles contre le gou-
» vernement. »

Le gouvernement laisse périr l'Italie et la Pologne; il refuse d'organiser la garde nationale mobile, compromet le salut public, inquiète les patriotes, et vous vous étonnez qu'on crie à la *trahison!*

« On criait : *vive la Pologne! à bas Louis-Philippe!*
» Devons-nous voir dans ces cris le sentiment national? »

Et quand, par votre système, c'est vous qui donnez naissance à ces cris, c'est vous qui accusez les défenseurs de la Pologne!

« Que les amis du gouvernement montrent de la con-
» fiance et de l'énergie, et les *élémens de troubles seront*
» *neutralisés* par la confiance publique. »

L'énergie ne vous a pas manqué : où sont la confiance et la tranquillité?

« J'ai pris la parole, ajoute-t-il, pour savoir si le gou-
» vernement peut compter sur *l'appui de la chambre*, si
» elle *s'associe* à ses *vues* et à ses *travaux*, si elle *partage*
» *son système*. »

Comédie! vous êtes sûr de votre majorité! vous avez concerté votre parade avec vos meneurs!

« En votant l'*adresse*, vous avez partagé nos *principes*,
» notre *système de paix*, notre respect pour *les traités*
» de 1814 et 1815, notre *antipathie pour la guerre* et
» notre *horreur pour la propagande*.

» En ouvrant la session, le cabinet vous a dit : *Voilà*
» *mon système*, JUGEZ-LE ; et la chambre a répondu :
» *J'adopte ce système et je l'*APPUIERAI.

» Nous avons donc formé un *contrat politique*, un *en-*
» *gagement mutuel*, qui ne pourrait être méconnu ni
» par nous sans *déloyauté* ni par vous *sans inconséquence*:
» vous et nous, nous sommes également *responsables* et
» solidaires. »

Non, non, mille fois non! Pour *juger*, il faut avoir les *pièces*, et vous avez toujours refusé de les communiquer. La majorité a pu être *trop confiante* et *trompée* par vous; mais vous seuls restez *comptables* et *responsables*.

« Le général Lafayette lui-même, ose dire Casimir
» Périer, ne semble-t-il pas rendre à notre système un
» mémorable hommage en *rétrogradant aussi*, pour
» ainsi dire, dans son langage, où nous ne voyons plus
» paraître les mots sacramentels de *programme*, d'*insti-*
» *tutions républicaines* et de *conséquences* de la révolu-
» tion, dont il a fait prudemment le *sacrifice* au mouve-
» ment réel des *idées et des intérêts du pays*. »

Quelle témérité! quelle audace! car il y a trois mois, le 13 juin, dans sa lettre à ses commettans, Lafayette a rappelé tous ces mots et en a constamment depuis professé les principes et les conséquences.

Aussi l'illustre général s'empresse-t-il de déclarer qu'il *ne désavoue rien* de ce qu'il a dit dans cette lettre à ses commettans.

« Qu'avez-vous fait pour la Pologne? dit Mauguin. Vous avez écrit *quelques lettres*, et seulement écrit des *lettres!* Encore quels sont les *termes* de ces lettres? Nous soutenons qu'elles ont été incertaines et *timides ;* vous soutenez le contraire, *montrez-les.*

» Mais vous n'en avez pas même adressé *une seule à la Prusse*, pour l'empêcher d'intervenir : montrez vos *dépêches* et les *réponses* qu'on vous a faites.

» Pour justifier votre *inaction*, M. Thiers a cité celle de l'Angleterre. Mais l'Angleterre n'a ni la même *position*, ni le même *intérêt* que la France : celle-là peut être *égoïste*, celle-ci ne doit pas être *ingrate*.

» Il invoque l'opinion de Napoléon sur la Pologne! Eh bien! après un long examen, Napoléon termine en disant que l'*intérêt de la France exige le rétablissement de la Pologne.*

» Quant à l'attaque dirigée contre moi personnellement par M. le président du conseil pour des paroles que j'ai prononcées comme avocat, il y a quatre mois, devant un tribunal, je persiste : oui, j'ai dit que la *police* n'était pas étrangère aux *émeutes* (ce qui est bien démontré aujourd'hui); que le *pouvoir* les avait peut-être *aidées;* et que j'en *indiquerais* les preuves : eh bien! faites une ENQUÊTE, et je suis *prêt à les indiquer :* ne reculez pas devant l'*enquête!* ce serait reconnaître que vous redoutez les *preuves.*

» Mais, ajoute Mauguin, vous accusez l'*opposition* d'avoir excité les révolutionnaires espagnols, italiens, polonais et belges.

» Quant aux *Italiens*, on dit que le ministre des affaires étrangères *a vu des membres* du gouvernement provisoire d'Italie. — *Jamais!* s'écrie *Sébastiani.* — On m'a affirmé qu'il avait secrètement déclaré aux Italiens, *comme il l'avait fait à la tribune*, que la France soutiendrait le principe de *non-intervention*..... — *C'est faux!* s'écrie de nouveau *Sébastiani* d'un ton peu parlementaire.

» Vous niez tout! Eh bien! consentez donc à une *enquête*.

» Quant aux *Espagnols*, quoi! c'est M. *Guizot* qui ose accuser l'opposition! Mais c'est lui, M. Guizot, c'est lui qui, *ministre alors*, et maître de la *police*, a fait donner les *passeports* aux réfugiés espagnols avec les *secours de route* qu'on accorde ordinairement aux militaires. Faut-il dire qui leur a donné des *armes*, de l'*argent?* faut-il franchir les convenances?... (Il s'agit du roi lui-même, voyez tome 1er, page 225.)

» Et c'est *nous* qu'on accuse! c'est M. Guizot qui, dans *sa conscience*, est notre accusateur! voilà les *armes du ministère contre l'opposition!* Jugez de la *moralité!* »

Ceux qui savent que *Guizot* favorisait réellement l'expédition des Espagnols ne peuvent croire qu'il veuille répondre à Mauguin; mais rien ne l'arrête.

« Après la révolution de juillet, dit-il, les réfugiés espagnols en France et en Angleterre conçurent le projet de *tenter un mouvement* sur les frontières de leur pays. Beaucoup de membres de l'opposition actuelle et tous les journaux les encourageaient. (Oui, on ne l'a jamais nié; mais *vous aussi*, quoique à regret peut-être.)

» Que devait faire alors le gouvernement? il prit la résolution de se renfermer dans les *lois de la liberté stricte;* de traiter les *réfugiés espagnols, dans tous leurs mouvemens sur le territoire français, comme des Français;* de leur accorder toute la liberté, tous les droits dont jouissent les Français, rien de moins, rien de plus.

» C'est à ce titre que, quand ils ont voulu *se promener sur le territoire* français (se *promener!* c'est charmant! Vous ne saviez pas qu'ils allaient révolutionner l'Espagne!) des *passeports* leur ont été délivrés comme à tous les citoyens; ils ont pu se rendre à *Bayonne* ou à *Perpignan*. (Pourquoi donc ensuite avez-vous emprisonné ces Espagnols, les Italiens et les Polonais?). Beaucoup d'entre eux se présentaient comme *voyageurs pauvres;* on leur a délivré des *passeports d'indigens*, avec le secours de *trois sous par lieue*. (Et les *armes* fournies par vous, l'*argent* donné par *Louis-Philippe*, le *mariage* du

duc de Nemours avec *dona Maria,* future reine d'Espagne et de Portugal, vous n'en parlez pas!)

» Mais le gouvernement espagnol, informé des rassemblemens qui se formaient sur la frontière, *réclama* auprès de nous. (Vous n'aviez pas deviné qu'il réclamerait!) Nous reconnûmes que nous avions des *devoirs envers lui*. (Vous n'en saviez rien auparavant!) Nous fîmes alors *désarmer, disperser* et *rentrer* les réfugiés. »

A-t-on jamais vu une aussi pitoyable justification? Et c'est Guizot qui accuse l'opposition d'avoir excité les Espagnols! c'est un ministre!

Au lieu de parler de la Pologne, *Dupin* vient adroitement parler deux heures pour instruire les *députés nouveaux* sur les *émeutes*, qu'il passe toutes en revue; sur les *républicains*, le *pillage*, la *loi agraire;* sur ce qui s'est dit en décembre 1830 chez *Laffitte*, chez *Lafayette*, *au Palais-Royal*, et sur ce qu'ont dit ou répété *Laffitte*, *Lafayette*, *Montalivet*, *d'Argout*, *le roi* lui-même : si tout cela est combiné, préparé, concerté pour détourner l'attention, pour effrayer les peureux, pour amener inconstitutionnellement le roi dans la question, et pour obtenir des cris de *vive le roi!* ce c'est pas malhabile.

« A côté des cris de *vive Varsovie! vive la Pologne!* dit-il alors, on criait, *en chœur*, *à bas les ministres! à bas Louis-Philippe!* on les accusait de *trahison;* on a assailli deux ministres : dira-t-on que c'est le gouvernement qui excitait ces cris et ces attaques? Je m'oppose à l'*enquête*, parce qu'elle est inutile. »

Quelle logique! Ce n'est pas de toutes les émeutes et surtout de celles de septembre que Mauguin parlait quatre mois auparavant.

Casimir Périer, sentant bien que le mot *émeute* a prodigieusement d'empire sur le juste-milieu, vient encore d'exploiter ce terrain; dénaturant les faits ou les supposant, il affirme que Mauguin a dit qu'il AVAIT des preuves contre la police (TANDIS qu'il a dit seulement qu'il INDIQUERAIT *les preuves*), et qu'il l'a accusé lui-même D'ÊTRE *l'agent secret de Charles X* (tandis qu'il l'a accusé D'AVOIR ÉTÉ *négociateur secret pour Charles X à*

l'Hôtel-de-Ville, et de s'être opposé à la déchéance, faits avo[redacted]rtains).

[redacted]que, aidée par un ton de douleur et d'attendri[redacted], produit son effet sur le *centre*; et *d'Argout* le négociateur patent de Charles X au 29 juillet, enhardi par l'appui de l'armée ministérielle, s'emporte jusqu'à dire qu'il *voue* une *guerre à mort aux factions et aux factieux* (ce qui veut dire à ses adversaires, qu'il qualifie ainsi).

Mauguin remonte à la tribune, et rétablit la vérité, prouve qu'il n'a attaqué qu'après l'avoir été lui même, et pour se défendre prouve aussi que c'est *C. Périer* et *Guizot* qui ont apporté les passions et la violence, *Guizot* en accusant les *intentions* mêmes de l'*opposition*, *C. Périer* en l'accusant lui-même de *calomnie* au sujet de ce qu'il avait dit quatre mois auparavant devant un tribunal.

Qu'on relise aujourd'hui ces débats si orageux : on verra avec un étonnement mêlé d'admiration, *la vérité, le courage et le talent*, quoique trop faiblement soutenus par le côté patriote qui souffre les continuelles interruptions du centre, lutter seuls contre les interruptions, contre les dures apostrophes, contre les *c'est faux* de *C. Périer*, de *Sébastiani* et de *Soult*, contre la violence calculée des ministres et de leurs principaux amis.

Quand l'éloge de l'*armée*, son entrée en Belgique et l'annonce du *désarmement général* espéré sont près de compléter l'effet déjà produit, *Ganneron* se rend l'organe de la proposition suivante :

« J'ai l'honneur de proposer à la chambre de décider que, *satisfaite des explications données par les ministres et se confiant* dans leur sollicitude pour la dignité extérieure de la France et pour la sûreté intérieure, elle passe à l'ordre du jour. »

Vainement objecte-t-on que le ministère n'a produit aucune *pièce*, aucune *preuve*.

Vainement *Casimir Périer* vient-il outrager la représentation nationale et attenter à l'indépendance des représentans, en disant, à l'occasion de *Laurence* (qui sera *destitué* plus tard de ses fonctions d'*avocat général*) qu'un

député fonctionnaire public doit d'abord remplir ses devoirs envers le gouvernement en sa qualité de *fonctionnaire*.

Vainement les bureaux ont-ils repoussé la proposition *Mauguin* pour une *enquête*, et la proposition *Salverte* pour *une communication des pièces*.

Vainement *Laffitte*, etc., soutiennent-ils que l'ordre du jour *motivé* de *Ganneron* est inusité, contraire au *réglement*, infiniment dangereux.

Vainement *Odilon Barrot* croit-il tout concilier en désavouant *Mauguin* et en proposant l'*ordre du jour pur et simple*.

Casimir Périer, qu'encouragent tant de concessions, veut habilement exploiter ses avantages.

« Dites formellement, s'écrie-t-il, *si nous sommes coupables des accusations portées contre nous*, ou si vous nous croyez *dignes de votre confiance* ; adoptez la proposition de M. *Ganneron* ; ne nous laissez pas sous *le poids d'une accusation qui n'aurait pas été purgée*. »

Et 221 voix contre 136 adopte ce fameux ordre du jour *motivé!*

Et la chute de Varsovie, qui pouvait briser un trône, et qui devait renverser le ministère, si la discussion avait été concentrée sur la Pologne, c'est-à-dire si Casimir Périer ne l'avait pas détournée sur les *émeutes*, est momentanément pour lui l'occasion d'un triomphe dans la chambre ! ! !

Mais ce triomphe surpris n'est qu'un *mensonge*: point d'*enquête*, point de *pièces*, et par conséquent point de *jugement!* et, comme le disait Casimir Périer, le gouvernement reste sous le poids *d'accusations non purgées!*

Séances du 9 avril 1833.

Quelle affligeante et honteuse métamorphose ! Le gouvernement, qui proclamait si haut sa sympathie pour la Pologne, demande une loi pour parquer, emprisonner, expulser les Polonais proscrits, quand la France entière voudrait les porter en triomphe pour adoucir leurs malheurs.

« Au début de cette session, dit Coulmann, empreinte de la volonté de notre généreuse nation, avec la certitude que tout est possible et facile à l'enthousiasme français, que demandiez-vous au gouvernement! C'est de mettre *l'épée même*, s'il ne restait pas d'autre moyen, dans la balance de la cause polonaise, qui, à la honte des gouvernemens de l'Europe, a vu fléchir le courage et la justice, devant la vengeance et le despotisme.

» Quelques mois sont à peine écoulés, Varsovie est tombée; un ukase *réunit à jamais* le royaume de Pologne à l'empire russe; ses plus nobles enfans sont proscrits, dépouillés, assassinés; et nous, *défendus, protégés, sauvés* par eux de l'invasion, de la guerre, et peut-être de la contre-révolution, la politique vient déjà nous demander contre eux une loi de *défiance, d'arbitraire* et *d'exception*, quand nous ne sentons dans nos cœurs que confiance, reconnaissance et admiration pour eux.

» Le roi et les chambres, dit Lafayette, ont engagé leur *responsabilité* et leur *honneur* à ce principe, que la *nationalité polonaise ne périrait pas*. Eh bien! messieurs, cette promesse a-t-elle été remplie? Vous connaissez les *barbaries* et le *manque de foi* qui ont mérité à l'empereur de Russie le nom de *tyran*, que je crois devoir lui donner ici. »

« Quand les Polonais, dit *Odilon Barrot*, ont servi d'égide à la France; quand ils ont reçu, sur leurs poitrines, *les coups dirigés contre nous*, vous les mettez à la disposition de la *police!* »

« Quand vous rentrerez dans vos foyers, dit *Lamarque*, ne vous exposez pas à entendre dire sur votre passage : *Après avoir laissé périr la Pologne, ils persécutent les Polonais.* »

« Je n'accuse point le ministère, dit *Perreau*, d'avoir subi une *influence étrangère;* mais le projet de loi serait venu de *Saint-Pétersbourg* ou d'*Holy-Rood*, qu'il ne serait pas plus conforme aux vœux des gouvernemens *absolus*, plus contraire aux *sympathies nationales*. »

« Les Polonais réfugiés, dit enfin *Tardieu*, ont les

versé les départemens de l'est. Les excellentes populations de ces contrées n'ont pu voir sans une émotion profonde et la plus vive sympathie le spectacle de *tant d'infortune* et de tant d'*héroïsme*. Elles m'avaient envoyé des pétitions que je n'ai pu déposer, par la raison que nous atteignons le terme de nos travaux. »

Ah! si le *juste-milieu* ne se jouait pas des pétitions de la France, il n'est peut-être pas un village qui ne vous enverrait la sienne pour les *Français du Nord*.

Mais l'odieuse *loi Barthe* est votée; le dernier président de la Pologne est forcé de quitter Paris; et les héros, échappés à la vengeance des Cosaques, mais toujours poursuivis par *Nicolas*, sont, par Louis-Philippe, contraints d'aller mourir sur les rivages d'Alger!

En deux mots, RÉSUMONS ces longs et tristes débats.

Dès le principe, *Louis-Philippe*, blâmant les Polonais en les croyant trop faibles, les abandonne, les sacrifie, les condamne à périr, et ne fait rien pour les sauver.

« *Louis XV*, s'écrient-ils expirans, nous a du moins » envoyé des *Choisy*, des *Viomênil* et des *Dumouriez* : » *Louis-Philippe* ne nous a pas même envoyé *un courrier!* »

Mais il n'ose pas avouer à la France qu'il abandonne la Pologne.

Cependant il faut répondre à la tribune.

Eh bien! arguties, sophismes, mensonges, ruse, audace, violences, tous les moyens sont bons aux yeux de ses ministres et de ses agens pour tromper la chambre, la France et l'Europe.

C'est encore ainsi pour la *Belgique* : nous allons le voir.

§ 43. — *Belgique. — Sa révolution. — D'abord secourue, puis abandonnée, trompée, opprimée. — Documens diplomatiques. — Débats parlementaires; nouveaux mensonges ministériels.*

Violemment séparée de la France en 1814; unie ou plutôt soumise à la Hollande, sous le sceptre de Guil-

laume de Nassau, qui ne s'en dit pas moins roi *légitime*; n'ayant qu'un simulacre de *charte* constamment violée, opprimée par son roi; vexée et humiliée par les Hollandais; irritée contre un ministre persécuteur; échauffée par l'exemple des journées parisiennes; la Belgique commence sa révolution à *Bruxelles* dans la nuit du 25 au 26 août, au sortir d'une représentation de la *Muette*.

Les armoiries royales sont effacées, la maison d'un journaliste ministériel (ami du roi, quoique échappé des galères), celle du ministre de la justice (le Peyronnet ou le *Barthe* des Pays-Bas), celles de plusieurs autres fonctionnaires publics et l'hôtel du gouvernement, disparaissent devant la vengeance populaire.

Le peuple est armé; la lutte s'engage avec les soldats; le sang coule; la troupe abandonne ses postes aux citoyens; la garde bourgeoise, subitement organisée, rétablit la tranquillité; le *drapeau tricolore français*, arboré d'abord, est remplacé par l'ancien *drapeau brabançon*.

Mais on ne parle encore que de *liberté*, *d'améliorations* dans les institutions du pays, de *suppression* de plusieurs impôts écrasans pour le peuple, et du *renvoi* du ministre *Van Maanen*.

Une *députation* est envoyée à *Guillaume*, à *La Haye*, pour lui présenter une respectueuse adresse, et lui demander l'accomplissement de ces vœux populaires et la convocation des *états-généraux*.

Presque toutes les autres villes, excepté *Anvers et Gand*, suivent l'exemple de *Bruxelles*.

Cependant on annonce que de nouvelles troupes marchent sur Bruxelles pour se joindre à celles qui s'y trouvent déjà. Le peuple veut s'opposer à leur entrée; on parlemente, on convient qu'elles attendront le retour de la députation.

Mais les journaux hollandais demandent à grands cris le châtiment des *rebelles*.

Les deux fils de *Guillaume* arrivent, le 31 août, pour entrer à la tête des troupes, et demandent auparavant que les armoiries soient rétablies et la nouvelle cocarde déposée.

Le peuple indigné s'apprête à la résistance; mais on parlemente, on négocie : les princes ne persistent pas,

consentent à n'entrer qu'avec leur état-major, et font espérer que leur père donnera l'ordre d'éloigner les troupes.

Mais la *députation* est de retour; et *Guillaume*, qui a déjà convoqué les chambres pour le 13 septembre, et qui dit avoir horreur du sang, invoque ses prérogatives, ne veut faire aucune concession qui paraisse forcée, et exige préalablement, soit la soumission de Bruxelles, soit l'entrée de ses fils à la tête des troupes.

L'irritation populaire est à son comble : on veut combattre ; on veut expulser la troupe restée dans la ville.

Louvain et Liége, qui se sont insurgées, envoient des députations et des armes.

Les députés belges accourent et décident qu'ils ne se rendront pas aux états-généraux.

La *séparation* de la *Belgique* d'avec la *Hollande*, sous la *même dynastie*, mais avec une constitution particulière, est prononcée.

Le *prince d'Orange* paraît consentir, promet de demander à son père la séparation, donne de l'espérance, fait sortir la troupe, et part pour *La Haye*.

Guillaume paraît vouloir céder alors, et révoque *Van Maanen;* mais il n'est plus temps.

Vainement prend-il enfin le ton d'un maître irrité, menaçant les *agitateurs* et lés *anarchistes*, invoquant, dans sa proclamation, la *Providence* et la *légalité*, et déclarant sa résolution de maintenir tous ses *droits* et de dompter la révolte.

Cette proclamation ne fait qu'augmenter l'indignation générale.

Le 8, on nomme une *commission de gouvernement* chargée d'assurer le maintien de la *dynastie* et la *séparation*.

Cependant les chefs de la bourgeoisie hésitent, craignent, et regrettent presque d'être sortis de la légalité.

Les députés eux-mêmes changent de résolution, décident qu'ils se rendront aux états-généraux, et partent en effet.

Deux commissaires sont ensuite envoyés, porteurs d'une *adresse* aux états-généraux, pour obtenir la *séparation*.

Mais le discours du roi, à l'ouverture de la session, est menaçant; les journaux ministériels provoquent à la violence; des députés sont insultés à la Haye; et les deux commissaires, avertis du mauvais accueil qui peut leur être fait, repartent aussitôt après leur arrivée, sans avoir osé remplir leur mission.

Le discours de Guillaume a été brûlé sur la place publique à *Bruxelles;* l'exaspération est sans bornes: *aux armes! liberté ou la mort!* tels sont les cris qui se font entendre.

La garde bourgeoise veut d'abord dissiper les attrouppemens; une rixe s'engage; des coups de fusils partent: quelques ouvriers sont tués ou blessés.

Le peuple s'irrite, désarme plusieurs postes, enfonce les portes de l'Hôtel-de-Ville, y trouve des caisses de *cocardes orangistes* et des armes cachées, crie *à la trahison*, et s'empare de tout ce qu'il rencontre pour s'armer.

Mais la troupe arrive de tous côtés; le péril est imminent; le peuple, sans rancune, fraternise avec la garde bourgeoise; on parle d'un gouvernement provisoire composé de trois membres dont ferait partie M. *de Potter*, dont on annonce l'arrivée d'exil; le tocsin sonne, la générale bat; tous les citoyens travaillent à la défense; et, comme à Paris, les rues sont barricadées et les pavés sont portés sur les croisées.

Le 22, une proclamation menaçante du *prince Frédéric* est introduite à Bruxelles, et ce prince fait arrêter deux jeunes gens qui lui sont envoyés pour l'engager à retirer cette proclamation.

Le 23, après plusieurs engagemens partiels hors de la ville, les troupes lancent sur elle une grêle de boulets, y entrent, pénètrent jusqu'au parc placé sur une hauteur et s'y retranchent. Là, le combat s'engage au chant de la *Marseillaise:* comme à Paris, on n'entend que le bruit du tambour et du tocsin, les coups de fusil et les coups de canon; on ne voit que des blessés, des morts ou des mourans.

Le combat continue avec acharnement les 24, 25 et 26; les Hollandais tirent à *boulets rouges*, lancent des obus, et mettent le feu dans la ville.

Mais, craignant d'être anéantis, ils sortent pendant la nuit.

Un gouvernement provisoire est installé; il rappelle et s'adjoint *de Potter*, que son dévouement à la liberté a fait bannir par les juges de Guillaume, et l'arrivée de ce patriote proscrit, dont la voiture est traînée par le peuple, et portée par-dessus les barricades, est un nouveau triomphe populaire.

La Belgique entière est insurgée et reconnaît le gouvernement provisoire.

Expulsés, battus, poursuivis partout, les Hollandais signalent leur fuite par l'incendie et la vengeance.

Anvers et Maëstricht restent seuls entre leurs mains.

Après de vains efforts pour ramener les esprits, le *prince d'Orange* quitte *Anvers* le 25 octobre, laissant une proclamation, dans laquelle il adhère à la révolution, accède à la séparation, et ne demande que le retour des Belges à sa famille.

Mais, le surlendemain, le général *Chassé*, renfermé dans la citadelle d'*Anvers*, bombarde la ville, incendie l'entrepôt, cause au commerce belge une perte immense; le prince d'Orange est généralement accusé d'être l'instigateur et le complice de cette atrocité!

Cependant un *armitice* est conclu.

Les états-généraux de La Haye ont opiné pour la révision de la charte et la séparation de la Belgique. Guillaume y consent, et nomme une commission chargée de présenter deux projets à cet égard; mais il est trop tard, et ses barbaries contre Anvers, Bruxelles et la Belgique rendent toute conciliation presque impossible.

Mais que fait le gouvernement provisoire?

Composé de neuf membres, il forme d'abord un *comité central d'action*, composé de trois membres, Potter, Rogier et Van de Weyer; il organise les administrations, les tribunaux, l'armée; il déclare que les provinces de la Belgique constitueront un *état indépendant*, et qu'un *congrès national belge*, composé de deux cents membres élus en vertu d'une ordonnance électorale, sera convoqué pour faire la *constitution*.

Il reconnait que la *confédération germanique* a le droit

de tenir garnison dans la *citadelle de Luxembourg*, et déclare son intention de respecter les *traités*; mais il considère le *duché de Luxembourg* comme faisant partie de la Belgique, et y nomme de nouvelles administrations civiles et judiciaires. — Les habitans se reconnaissent Belges, et envoient, ainsi que ceux du *Limbourg*, leurs députés au congrès.

Le congrès prend séance le 10 novembre, et c'est *de Potter* qui l'ouvre au nom du gouvernement provisoire : il expose les griefs des Belges contre Guillaume; il rend compte de ce que le gouvernement a fait; il invite le congrès à constituer la liberté et l'indépendance de la Belgique.

Voilà donc une représentation nationale conquise par l'insurrection populaire!

Comme le peuple de Paris et de France, le peuple de Bruxelles et de Belgique s'est montré héroïque dans le combat et généreux après la victoire, tandis que, comme Charles X, Guillaume a fait voir un roi despote, obstiné, ne faisant que des concessions trop tardives, insensible et même barbare.

Partout les Hollandais sont vaincus et chassés par les Belges, et si les rois n'interviennent pas par leurs soldats ou par leur diplomatie, plus redoutable encore que la force, la Belgique est certainement affranchie du joug des Nassau et de la Hollande.

Mais c'est la sainte-alliance qui, en 1814, dans son intérêt propre, a créé le *royaume des Pays-Bas*, en unissant la Belgique à la Hollande, et en leur imposant le roi Guillaume; c'est par hostilité contre la France qu'elle en a détaché la Belgique et qu'elle a élevé sur ses frontières de nouvelles forteresses destinées à menacer la nation française : Guillaume n'est que le *préfet* de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie; il a d'ailleurs des alliances de famille avec les monarques russe et prussien. Que vont donc faire les quatre grandes puissances? Que va faire Louis-Philippe lui-même?

Guillaume a réclamé le secours de ses protecteurs.

De suite, c'est-à-dire dès la fin de septembre, le *roi de*

Prusse veut faire entrer son armée dans la Belgique, et ne s'arrête que devant la menace faite par *Molé* d'y faire entrer en même temps une armée française.

Nicolas s'apprête à venir au secours de son beau-frère, quand la Pologne le force à suspendre sa marche.

L'*Autriche* est également très disposée à faire rentrer les Belges dans le devoir.

Quant à l'*Angleterre*, voici le discours prononcé, le 2 novembre, à l'ouverture du parlement.

Extrait du discours du roi d'Angleterre, du 2 novembre.

« La branche aînée de la maison de Bourbon ne règne » plus en France, et le duc d'Orléans a été appelé au » trône sous le titre de roi des Français. Ayant reçu du » nouveau souverain une déclaration de son désir sincère » de cultiver la bonne intelligence et de *maintenir intacts* » *les engagemens* qui subsistent avec ce pays-ci, je n'ai » pas hésité à continuer mes *relations diplomatiques* et » les communications *amicales* avec la cour de France.

» C'est avec un *profond regret* que j'ai été témoin de » l'état des affaires dans les Pays-Bas. Je vois avec *peine* » que l'administration *éclairée* du roi n'ait pas préservé » *ses domaines* de la RÉVOLTE.

» Je m'efforce, de concert avec *mes alliés*, d'aviser, » pour rétablir la tranquillité, à des moyens qui seront » compatibles avec la prospérité du *gouvernement des* » *Pays-Bas* et avec la *sécurité des autres états*.

» Sentant toujours la nécessité de respecter la foi des » engagemens nationaux, je suis persuadé que ma déter- » mination de *maintenir*, de concert avec mes alliés, *ces* » *traités généraux par lesquels le système politique de* » *l'Europe a été établi*, offrira la meilleure garantie au » *repos* du monde. »

Si le roi d'Angleterre persiste à vouloir l'exécution des traités de 1814 et de 1815, la Belgique devra donc être violemment replacée sous le sceptre de Guillaume.

Mais, sommé par l'opposition de s'expliquer sur le véritable sens de ce discours, *Wellington* répond que ni

l'Angleterre ni ses alliés n'ont jamais eu l'intention *d'intervenir en Belgique par la force des armes.*

Néanmoins le peuple anglais, irrité du discours de la couronne et des projets qu'il indique contre la Belgique et par conséquent contre la liberté des peuples, force *Wellington* à donner sa démission.

L'intervention armée n'aura donc pas lieu, au moins pour le moment.

Mais Guillaume a *invité* les cinq grandes puissances signataires des traités constitutifs du royaume des Pays-Bas à *délibérer*, de concert avec lui, sur les meilleurs moyens de mettre un terme aux *troubles* qui ont éclaté dans ses états; et *Wellington*, prenant l'initiative à l'égard des quatre autres cabinets, leur propose de rouvrir à Londres l'ancien *congrès* de Vienne sous le titre moins effrayant de *conférence*.

Les cabinets d'Autriche, de Prusse et de Russie consentent; et celui de France?

Louis-Philippe veut la paix à tout prix, et par conséquent veut éviter tout ce qui pourrait amener la guerre.

Dès les premiers jours de la révolution de juillet, des Belges, qui prévoient des événemens en Belgique et qui désirent sa réunion à la France, lui manifestent leurs prévisions et leurs désirs : il leur répond que la France n'est pas prête, et les engage à prévenir tout mouvement ou bien à neutraliser celui qu'ils ne pourraient empêcher.

Par là s'expliquent l'incertitude, l'hésitation et la molesse que montrent les chefs jusqu'au 23 septembre, et qui font crier le peuple à la trahison.

L'insurrection du 25 août étant arrivée, il désire qu'elle n'ait d'autre résultat que la séparation de la Belgique avec le prince d'Orange pour roi ou pour vice-roi.

Aussi, quand Talleyrand part pour Londres, vers le 20 septembre, c'est avec la résolution bien arrêtée de favoriser le prince d'Orange.

Aussi encore, quand les Belges et même les Français, effrayés des dangers qui menacent Bruxelles et Anvers, implorent des secours pour la Belgique, ils ne trouvent que de l'indifférence pour leurs angoisses.

Cependant, quand la Prusse veut envoyer une armée

contre les Belges victorieux, Louis-Philippe, craignant le danger d'une armée contre-révolutionnaire arrivant si près de nos frontières, ou le danger de l'indignation publique, s'oppose à cette intervention prussienne, et réunit lui-même une armée française.

Il fait plus ; n'ayant qu'une armée peu nombreuse, il facilite le départ des Belges qui veulent aller défendre leur patrie ; il autorise même l'enrôlement de plus de 2,000 braves Parisiens qui veulent aller soutenir leurs frères de Bruxelles. Plus tard, *Guizot* en accusera l'opposition : mais c'est *Guizot* lui-même, alors ministre de l'intérieur, qui leur a fait délivrer des passeports gratuits, et c'est *Girod de l'Ain*, préfet de police, qui les livre.

Mais le roi de Prusse consent à ne pas intervenir, et Louis-Philippe a déjà déclaré qu'il respectait les traités de 1814 et 1815 ; par conséquent il ne peut refuser de faire partie de la *conférence*, comme Charles X en ferait partie lui-même.

Voilà donc la conférence qui va s'occuper de la Belgique, et qui va intervenir diplomatiquement pour décider de son sort.

Elle est donc sacrifiée, perdue : car la Prusse, la Russie, l'Autriche et l'Angleterre font nécessairement cause commune avec leur préfet Guillaume ; la France seule est intéressée à faire cause commune avec la révolution belge ; mais Louis-Philippe, voulant par-dessus tout éviter la guerre, adhérera nécessairement à tout ce qui sera décidé contre la Belgique : nous ne le verrons que trop manifestement.

Malheureuse Belgique ! ce n'est plus la guerre qui te menace, la guerre qui du moins laisse des chances au courage des peuples ; mais c'est la diplomatie, la ruse, l'intrigue, le mensonge, la perfidie : tu n'es pas de force à te défendre contre des armes pareilles ! tu seras caressée, enlacée, garottée, divisée, puis sacrifiée !

Dès le mois d'octobre, le gouvernement provisoire envoie deux de ses membres, *Gendebien* à Paris et *Van de Weyer* à Londres.

Gendebien doit chercher à connaître si, dans le cas où la forme monarchique serait préférée par le congrès,

Louis-Philippe accepterait la proposition d'élever le duc de *Nemours* sur le trône de Belgique.

Il paraît que Louis-Philippe en instruit le cabinet anglais, du moins celui-ci en est informé, comme on va le voir.

Van de Weyer, arrivé à Londres le 5 novembre, déclare au ministre des affaires étrangères, à lord *Aberdeen*, que vouloir maintenir les traités c'est déclarer la guerre à la Belgique; que les Belges sont résolus à repousser toute intervention, soit diplomatique, soit armée; et qu'ils se jetteraient plutôt dans les bras d'une puissance étrangère. — Lord *Aberdeen* lui répond : que les grandes puissances agissent d'accord avec la *France*, et que le gouvernement provisoire s'est mis en contradiction avec lui-même, en envoyant M. *Gendebien* à Paris pour *offrir la couronne au duc de Nemours*. — *Wellington* lui déclare que le gouvernement anglais ne veut ni intervenir ni influencer le choix du gouvernement de la Belgique, mais que ce gouvernement ne serait pas la *république*. Quant à la *réunion* à la France, l'Angleterre et les autres puissances ne la souffriraient jamais : cette réunion serait le signal d'une *guerre européenne*. (Rapport de Van de Weyer au congrès, le 17 novembre.)

Dans un *premier protocole*, en date du 4 novembre, les cinq grandes puissances déclarent qu'elles défèrent à *l'invitation* de Guillaume; que, même avant de l'avoir reçue, elles ont éprouvé le vif désir d'arrêter, dans le plus bref délai possible, le *désordre* et *l'effusion du sang*: qu'elles se sont *concertées* pour *faciliter la solution des questions;* et qu'elles sont *d'avis* qu'une *entière cessation d'hostilités* devait avoir lieu de part et d'autre, sans rien préjuger, sous condition que les Hollandais et les Belges se retireraient respectivement *derrière la ligne* qui, avant le traité du 30 mai 1814, séparait les possessions du prince souverain des Provinces-Unies de celles qui ont été jointes alors pour former le royaume des *Pays-Bas*.

D'après cette proposition, les Hollandais devraient évacuer *Anvers* et *Maëstricht* dans les dix jours.

Le gouvernement provisoire répond, le 10 novembre, qu'il se *plaît à croire* que des sentimens de *sympathie*

pour les souffrances de la Belgique ont déterminé la mission *toute philantropique* de la conférence; qu'il veut d'ailleurs concilier *l'indépendance* du peuple belge avec *l'humanité;* qu'il *remercie* les puissances de l'initiative qu'elles ont prises pour arrêter l'effusion du sang, et qu'il va donner des ordres pour que les troupes belges se retirent immédiatement *en deçà de la ligne* indiquée, en faisant observer qu'il *entend* que la *rive gauche de l'Escaut* se trouve en deçà de la ligne dont il s'agit.

Aussi, dans son discours au congrès belge, *de Potter* s'exprime-t-il ainsi.

« Nous pouvons vous donner l'assurance positive que » le principe de non-intervention sera strictement main- » tenu à notre égard. La Belgique libre doit fonder son » indépendance par ses propres forces, toujours prête à » les tourner contre quiconque voudrait entraver ce droit » sacré.

» Nous avons reçu des cinq grandes puissances des » *communications* récentes et officielles dont nous som- » mes heureux de pouvoir vous faire part en ce jour » solennel : ces communications confirment pleinement » les assurances précédemment données, et nous font » espérer, avec la cessation prochaine des hostilités, » l'*évacuation*, *sans condition aucune*, de tout le terri- » toire de la Belgique. »

Mais Guillaume réclame; il faut discuter et délibérer : un deuxième protocole paraît le 17 novembre, et les agens anglais et *français* (Bresson) manifestent au congrès belge le *désir* de la conférence que les hostilités soient *suspendues dès à présent* sans rien préjuger sur les dispositions de ce second protocole qui pourraient être sujettes à discussion.

Quant aux dispositions de ce protocole, il faut qu'elles soient bien extraordinaires, car le congrès belge, dit-on, n'a jamais pu en obtenir la communication.

Quoi qu'il en soit, le 21 novembre, le gouvernement provisoire, réorganisé par le congrès, et dont *de Potter* ne fait plus partie, a la faiblesse de consentir.

Ainsi, les volontaires belges sont forcés d'arrêter le

cours de leurs succès, et les Hollandais conservent provisoirement *Anvers* et *Maëstricht*.

Tout est déjà perdu ! Tout le reste sera la conséquence de ce premier sacrifice imposé à la Belgique.

Bientôt on interdit à la Belgique la forme *fédérative républicaine*, qui lui est cependant si naturelle ; on lui prescrit la forme *monarchique*.

Bientôt aussi un troisième protocole, du 20 décembre, vient disposer en maître de la Belgique. Voici l'extrait de ce protocole :

« Les plénipotentiaires des cinq cours se sont réunis pour *délibérer* sur les mesures ultérieures à prendre dans le but de *remédier* aux dérangemens que les *troubles* survenus en Belgique ont apportés dans le *système établi par les traités de 1814 et 1815*.

» En formant, par les traités en question, l'union de la Belgique avec la Hollande, les puissances signataires de ces mêmes traités, et dont les plénipotentiaires sont assemblés dans ce moment, avaient pour but de fonder un *juste équilibre en Europe*, et d'assurer le maintien de la paix générale.

» Les événemens des quatre derniers mois ont *malheureusement* démontré que cet amalgame parfait et complet que les puissances voulaient opérer entre ces deux pays n'avait pas été obtenu ; qu'il serait désormais impossible de l'effectuer ; qu'ainsi l'objet même de l'union de la Belgique avec la Hollande se trouve détruit, et que dès lors il devient indispensable de recourir à *d'autres arrangemens* pour *accomplir les intentions* à l'exécution desquelles cette union devait servir de moyen.

» Unie à la Hollande et faisant partie intégrante du royaume des Pays-Bas, la Belgique avait à remplir sa part des *devoirs européens* de ce royaume, et des obligations que les traités lui avaient fait contracter envers les autres puissances. La séparation d'avec la Hollande ne *saurait la libérer* de cette part de ses devoirs et de ses obligations.

» La conférence s'occupera conséquemment de discuter et de concerter les nouveaux arrangemens les plus propres à combiner *l'indépendance future* de la Belgique avec les stipulations des traités, avec les *intérêts et la sécurité des*

autres puissances, et avec la *conservation de l'équilibre européen*.

Ces arrangemens ne pourront *affecter en rien* les droits que le roi des Pays-Bas et la confédération germanique exercent sur le grand-duché de *Luxembourg*. »

(Suivent les signatures de Talleyrand et des quatre autres plénipotentiaires.)

D'après ce protocole, n'est-il pas évident que la *conférence de Londres* n'est autre chose que le *congrès de Vienne;* qu'elle va disposer de la Belgique en 1830 comme le congrès en a disposé en 1814 et 1815, et que Talleyrand y représente aujourd'hui Louis-Philippe comme il représentait Louis XVIII ?

Et il n'y a pas *intervention!* et Louis-Philippe ne viole pas ce principe qu'il invoque si souvent!

Arrive le *protocole du 9 janvier*, par lequel les cinq puissances réitèrent leur *immuable* volonté de faire observer l'armistice, demandent une dernière fois à Guillaume, pour le 20 *janvier*, la libre navigation de l'Escaut, comme elle existait en 1814, et déclarent que son refus serait comme acte *d'hostilité envers elles*.

La conférence se prononce alors en faveur du prince d'Orange retiré près d'elle à Londres.

Dès le principe, Talleyrand l'appuie de tous ses efforts : Louis-Philippe lui-même en parle avec chaleur à D......

M. de G....., beau-père d'un des Belges les plus influens, fait beaucoup de démarches dans le même sens, soit à Paris, soit à Bruxelles.

On insinue que la France est obligée d'ajourner ses projets sur la Belgique, mais qu'elle ne les abandonne point; qu'il est conséquemment de son intérêt que les Belges aient un gouvernement définitif en apparence, provisoire en réalité, et que le prince d'Orange convient au suprême degré pour remplir ce rôle.

Le 18 novembre, le congrès proclame *l'indépendance du peuple belge* (y compris les habitans du Luxembourg), sauf les *relations* du Luxembourg avec la confédération germanique; et, le 22, il adopte la *monarchie* représentative : il ne s'agit plus que de choisir le monarque.

La conférence redouble d'efforts en faveur du prince d'Orange, les envoyés français, Bresson et Langsdorf, ne négligent rien.

Mais le congrès irrité, comme le peuple, contre les barbaries commises par Guillaume et ses fils, indigné d'ailleurs des menaces des puissances, déclare, le 24 novembre, que les *membres de la famille d'Orange-Nassau* sont *exclus à perpétuité* de tout pouvoir en Belgique.

Si le congrès montrait toujours cet ensemble et cette vigueur, les représentans de trois millions de Belges feraient peut-être reculer toujours les cinq grandes puissances de l'Europe. Mais les intrigues de la diplomatie vont le travailler et le diviser en tous sens; et ce serait un miracle s'il résistait à des efforts de tous les jours et de tous les momens: car la sainte-alliance n'en continue pas moins ses démarches en faveur du prince d'Orange; le cabinet français le protége toujours; *Lebeau* du moins l'en accusera publiquement dans le congrès, le 24 janvier, prétendant qu'il le préfère comme le plus facile à détrôner plus tard; et le langage de *Thiers*, et celui de *Viennet* (voyez ci-après) ne justifient que trop cette accusation.

Il s'agit maintenant de choisir un autre monarque: la sainte-alliance cessera-t-elle d'intervenir? Non, sans doute; elle exclut, elle indique, elle impose.

Quels sont les candidats? quel est l'élu?

Tout reste en question: la réunion pure et simple à la France, le duc de Nemours, le duc de Leuchtemberg (fils d'Eugène Beauharnais), le prince Othon de Bavière et beaucoup d'autres, sont sur les rangs; la république elle-même a toujours sa candidature. Léopold est aussi un des candidats; mais, quoiqu'on parle déjà de son mariage avec une fille de Louis-Philippe, la princesse Marie ou la princesse Louise, il n'aura pas de voix.

C'est au Palais-Royal principalement que se prépare l'élection.

Gendebien est depuis long-temps à Paris, et le *comité diplomatique* du congrès y envoie encore Rogier pour bien connaître les dispositions du roi des Français.

Voici une première lettre de Rogier au comte de Celles, vice-président du comité diplomatique.

Rogier au comte de Celles.

« Votre dépêche a été remise par moi au comte *Sébastiani*, et par lui *communiquée au roi*. Le langage noble et ferme du comité diplomatique, dans sa réponse du 5, au protocole de Londres, a fait une *vive impression* sur M, *Sébastiani*, et sans doute aussi sur S. M. *Louis Philippe*. La France comprend que la Belgique n'aurait qu'une indépendance passagère, si on ne la rendait *forte* et *heureuse*. On commence à reconnaître que le grand-duché de *Luxembourg doit être belge* et non allemand. La conduite et la mauvaise foi du roi *Guillaume* excitent en France une indignation générale; et s'il ne consent pas à la libre navigation de l'Escaut, on est bien sûr de l'y forcer.

» La résolution que le congrès a prise de s'occuper sans délai du choix du souverain a été accueillie *avec plaisir;* et M. *Sébastiani* m'a assuré que si le prince *Othon* était élu, il *serait reconnu* à l'instant par la France. Le ministre a cru pouvoir m'assurer qu'il le serait aussi par la *Prusse*.

» Quant au *mariage* du prince avec la *troisième fille* du roi Louis-Philippe, le ministre ne pense pas qu'il s'élève *aucun obstacle ;* ce mariage serait un nouveau lien et un gage de plus de bonne union entre la Belgique et la France. M. *Sébastiani* m'a assuré encore que la France ferait tout ce qui serait en elle pour conclure un *traité de commerce* avantageux aux deux pays, et tel que le pouvait exiger une politique bien entendue; il a ajouté : *La Belgique est notre alliée naturelle*, il est juste de la traiter comme *une sœur*.

» J'étais en train de faire des questions; je parlai du parti belge qui demande la *réunion à la France*, et je demandai si, dans le cas où ce parti viendrait à l'emporter, le gouvernement français ne voudrait pas de nous. M. *Sébastiani* répondit que la *réunion était impossible;* qu'elle entraînerait *une guerre générale;* que *l'Angleterre n'y consentirait jamais*. Votre beau pays, ajou-

ta-t-il, serait le premier ravagé, et nous, nous aurions la chance *de perdre tous les avantages de notre dernière révolution.* »

» J'adressai à M. *Sébastiani* une question sur le *parti républicain.* « Vous n'aurez *jamais le consentement de l'Europe* à vous laisser constituer en république. — Et si nous choisissions un *roi indigène?* — Il serait vu, me répondit-il, avec *presque autant de déplaisir que la république.* »

» Le prince *Othon* est le roi qui *vous convient*, et la *Russie* elle-même peut-être ne tarderait pas à le reconnaître.

» Paris, 6 janvier. ROGIER. »

Quoi! si la *réunion*, qui est dans l'intérêt de la Belgique et de la France, et même dans l'intérêt réel du repos de l'Europe; si la réunion, que désire la France entière, et que demande un parti belge puissant, est prononcée, Louis-Philippe la refuse d'avance, sans consulter les chambres, parce que le roi d'Angleterre, son allié, son ami sincère, n'y consentirait pas!

Ah! Belges, proclamez la *réunion* en déclarant ou en ne déclarant pas Anvers *port libre*, ou bien proclamez la *république* en demandant l'alliance et l'appui de la nation française, et l'on verra!

Mais Louis-Philippe recule : comment les Belges ne craindraient-ils pas d'avancer?

La sainte-alliance interdit donc à la Belgique la réunion, la république, un citoyen belge : et ce n'est pas une intervention! Louis-Philippe n'intervient pas!

Mais voici une seconde lettre de Rogier.

Rogier, au comte de Celles.

« M. le comte, ce soir à quatre heures, votre dépêche du 8 m'est parvenue, et comme la réponse était urgente, je me rendis sur-le-champ chez M. Sébastiani. Il était *au conseil*, chez le roi.

» La question belge, à ce qu'il m'a dit à son retour, y a été longuement et mûrement discutée.

» Après que je lui eus donné connaissance de votre dé-

pêche concernant le duc de *Leuchtemberg*, il me répondit que, « de toutes les combinaisons, la plus fâcheuse » et la plus fatale peut-être, était celle qui concernait le » duc de Leuchtemberg; que le gouvernement français » ne pouvait ni l'appuyer ni l'approuver; que *jamais il* » *ne consentirait* à le reconnaître pour chef des Belges; » et que l'on pouvait regarder comme une chose à peu » près certaine que le cabinet anglais serait dans les » mêmes dispositions que la France; que l'on se flatte» rait en vain que *le roi des Français consentît à ac-* » *corder une de ses filles au fils d'Eugène de Beauhar-* » *nais*; que jamais une telle union ne se ferait; que la » Belgique, gouvernée par ce prince, deviendrait le foyer » où toutes les passions des partisans de Napoléon fermen» teraient; et qu'enfin la France, au lieu d'ouvrir avec » nous le plus de communications possibles, serait obligée » *de s'entourer de barrières et de s'éloigner de nous.* »

» Comme j'insistais en faisant observer que par le choix du duc de Leuchtemberg on avait quelque espérance de *rallier* les opinions si divergentes du congrès et d'arriver à un résultat prompt et définitif, qui sans cela pourrait être très éloigné, ce qui livrerait le pays à des dissensions et à une anarchie déplorable, M. *Sébastiani* me répondit :

« Je verrais avec une véritable douleur que votre pays » ne conservât pas jusqu'au bout ce *calme* et cette *union* » qui ont rendu votre révolution *si belle*. Le congrès et » la nation belge *sont assurément libres de faire tel choix* » qui leur convient pour le prince qu'ils appelleront à les » gouverner; mais s'ils font un choix que la France a » quelque raison de regarder comme *hostile*, qu'ils sa» chent bien que c'est perdre tous les avantages du bon » voisinage avec elle, et se *priver de sa puissante* » *amitié*. »

» Je crus alors devoir demander à M. Sébastiani si cette résolution était irrévocable relativement au duc de Leuchtemberg, et si ces paroles avaient un caractère *officiel* qui me permît de les rapporter. « Oui, sans doute, » reprit-il, et vous allez en juger. » Alors, faisant appeler son secrétaire, il lui dicta, pour M. *Bresson*, une lettre que j'expédie avec cette dépêche, et dans laquelle

les intentions du gouvernement français, relativement au projet de *réunion à la France*, à la candidature du duc de *Nemours*, et à celle du duc de *Leuchtemberg*, sont clairement et formellement exprimées. M. Bresson est, je crois, *autorisé à vous communiquer cette lettre*, qui d'ailleurs ne renferme rien autre que ce que je vous écris aujourd'hui. C'est sans doute avec intention que M. *Sébastiani* l'a dictée devant moi *à haute voix*.

» J'ai cru, M. le comte, que, dans une affaire si importante, je ne devais pas chercher seulement à connaître la pensée du *ministre* français, mais qu'il serait convenable de chercher à savoir l'opinion et les sentimens *de celui qui en change peu*, quand tout se succède autour de lui. Pour y parvenir, je me suis rendu chez une personne qui est dans l'*intimité du roi*. L'illustre général m'a rapporté l'*opinion du roi*..... « *Jamais, m'a-t-il* » *rapporté, la France ne reconnaîtra le duc de Leuch-* » *temberg comme roi des Belges, et jamais surtout le* » *roi Louis-Philippe ne lui donnera une de ses filles en* » *mariage.*

» Paris, 9 janvier. ROGIER »

Quoi! exclure le duc de *Leuchtemberg* ce n'est pas violer votre principe de non-intervention, et le violer uniquement dans l'intérêt personnel de Louis-Philippe!

Ces deux lettres ayant été lues au congrès les 8 et 11 janvier, Sébastiani ne craint pas de les démentir par la lettre ci-après insérée dans le *Moniteur* et lue par lui à la tribune.

Sébastiani à Rogier.

« Monsieur, vous m'avez dit, il y a quelques jours, que les journaux avaient rendu compte, d'une manière *infidèle*, des lettres que vous aviez écrites au gouvernement provisoire. Mais ils vous attribuent aujourd'hui une nouvelle dépêche, dans laquelle il m'est impossible de reconnaître ce qui a été dit dans nos derniers entretiens.

» Comme ministre, je *n'ai jamais eu à entretenir le roi d'aucun arrangement relatif à sa famille* : le roi n'a

donc pu ni *accorder* ni *refuser* ce qui ne lui a pas *été demandé*. J'ajouterai que, soit comme homme, soit comme interprète des pensées royales, je ne me serais jamais expliqué avec une telle *légèreté* sur la famille d'un prince dont le roi estime la mémoire, et sous les ordres duquel je m'honore d'avoir long-temps combattu pour la gloire et l'indépendance de la France.

» Je me plais à croire, monsieur, que la lettre dont il s'agit n'est pas votre ouvrage; s'il en était autrement, je me verrais obligé de n'avoir plus de relations avec vous que par écrit.

» Paris, 14 janvier. SÉBASTIANI. »

Quoi! vous n'avez pas parlé de mariage à Louis-Philippe! On ne lui a pas demandé une de ses filles! Il n'a pu ni refuser ni accorder! Et Rogier a reconnu lui-même que ses lettres étaient infidèles!

Quelle incroyable hardiesse!

Car dans une lettre du 11, lue dans la séance du 12, *Bresson* a déjà déclaré, d'après une réponse de *Sébastiani*, que Louis-Philippe refusait la *réunion* et le duc de *Nemours*, et qu'il ne reconnaîtrait dans *aucun cas* le duc de *Leuchtemberg*.

Voici d'ailleurs ce que lui répond *Rogier*, et ce qu'il écrit lui-même à *Bresson*, son agent à Bruxelles, pour être communiqué au congrès.

Réponse de Rogier à Sébastiani.

Après avoir exprimé le regret que sa lettre à M. de *Celles* ait été publiée, M. *Rogier* nie avoir écrit *que le roi des Français ne donnerait jamais sa fille au fils d'*UN (c'est ce *un* qui cause la difficulté?) *Beauharnais*. Puis il ajoute:

« Toutefois, en passant condamnation sur *des mots qui* » *peut-être ne sont pas précisément ceux* que vous avez » employés, je ne crains pas d'en appeler à vos souvenirs » *pour le fond même des choses*.

» Paris, 16 janvier. ROGIER. »

Sébastiani reçoit donc, de Rogier, le démenti qu'il a *voulu lui donner*.

Mais c'est lui surtout qui va se donner le démenti le plus formel; lisons :

Lettre de Bresson au comte d'Aerschot, président du comité diplomatique.

« M. le comte, le congrès national ayant, dans sa » prudence, jugé convenable de consulter le gouverne- » ment de S. M. le roi des Français, dont les sentimens » d'intérêt et de bienveillance envers la Belgique lui sont » connus, je m'empresse de vous donner communication » d'une dépêche que je viens de recevoir de M. le comte » Sébastiani. Agréez, etc.

» Bruxelles, 23 janvier 1831.

» Signé Bresson. »

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, la situation de la Belgique a fixé de nou- » veau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr » examen de toutes les questions politiques qui s'y ratta- » chent, j'ai été chargé de vous faire connaître d'une » manière précise les intentions du gouvernement du » roi. *Il ne consentira point à la réunion* de la Belgique » à la France; *il n'acceptera point la couronne pour* » *M. le duc de Nemours*, alors même qu'elle lui serait » offerte par le congrès. Le gouvernement de S. M. ver- » rait dans le choix de M. le duc de *Leuchtemberg* une » combinaison de nature à *troubler la tranquillité de la* » *France*. Nous n'avons point le projet de porter *la plus* » *légère atteinte à la liberté des Belges* (rires ironiques et » murmures) dans l'élection de leur souverain; mais » nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la » manière la plus formelle, que *nous ne reconnaîtrions* » *point l'élection de M. le duc de Leuchtemberg*. Sans » doute, de leur côté, les puissances seraient peu dis- » posées à cette reconnaissance. Quant à nous, nous ne » serions déterminés dans notre refus que par la *raison* » *d'état*, à laquelle tout doit céder lorsqu'elle *ne blesse* » *les droits de personne*.

» Le voisinage de la Belgique, l'intérêt qu'inspirent
» à S. M. ses habitans, le désir que nous avons de con-
» server avec eux les relations de l'amitié la plus in-
» time et la plus inaltérable, nous imposent le devoir de
» nous expliquer franchement avec un peuple que nous
» estimons et que nous chérissons. Aucun sentiment qui
» puisse blesser M. le duc de Leuchtemberg ou sa fa-
» mille, *que nous honorons plus que personne*, ne se
» mêle à cet acte politique. Le gouvernement est unique-
» ment dirigé par l'amour de la *paix intérieure et*
» *extérieure*. Vous êtes autorisé, monsieur, à donner
» une *connaissance officielle* de cette résolution du gou-
» vernement du roi, avec la *franchise et la convenance*
» qu'il désire apporter toujours dans ses rapports avec la
» Belgique (murmures).

» Paris, 11 janvier 1831.

» Signé HORACE SÉBASTIANI. »

Est-ce assez clair, assez positif? Un particulier qui aurait nié ces faits et à qui l'on représenterait cette lettre qu'il aurait écrite, ne serait-il pas déshonoré? Et c'est un ministre de Louis-Philippe qui a nié ses actes à la tribune!

Il est vrai qu'il serait pénible d'être obligé d'avouer la conduite de Louis-Philippe envers les Belges.

Aussi, quand cette lettre de Sébastiani, communiquée par Bresson, est lue au *congrès* le 25, une extrême agitation suit cette lecture.

« Je demande l'impression de cette pièce, s'écrie M. *Lebeau*, non par égard pour la nature de la communication, mais pour qu'il soit *bien connu à la face de l'Europe* que la France *renie le principe de sa propre existence;* qu'elle veut être indépendante et libre, et qu'elle ne *sait pas respecter la liberté des autres nations*. (Bravo! bravo! applaudissemens).

« Je demande aussi l'impression, s'écrie M. Devaux, pour que l'Europe entière, et surtout *la nation française*, *sachent* comment *le gouvernement français entend la liberté des peuples;* je demande l'impression afin que M. *Sébastiani*, qui *a osé nier les communications offi-*

cieuses faites à notre envoyé, *ne puisse pas nier les communications officielles.* »

Quelle honte pour le cabinet français! quelle humiliation pour la France d'entendre de si justes accusations contre son gouvernement!

Indignés et irrités des refus, des faiblesses et des menaces de Louis-Philippe, le peuple et la partie populaire du congrès veulent avoir le duc de *Leuchtemberg*, et son élection paraît assurée.

Mais alors Louis-Philippe fait *secrètement* tous ses efforts pour faire élire le duc de Nemours, en donnant, toujours *secrètement*, l'assurance qu'il acceptera s'il est élu.

Le marquis Delaw...., attaché à la diplomatie française, dit partout, en donnant sa parole d'honneur, que *Louis-Philippe lui a dit* qu'il accepterait.

Les députés reçoivent un grand nombre de lettres dans le même sens, et s'empressent de se les communiquer.

A la séance du 29 janvier, au milieu de la discussion sur l'élection du monarque, on communique, de la part de Sébastiani, la lettre suivante:

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, je me hâte de répondre à votre lettre du 24. Le *conseil* du roi a été *unanime* sur la nécessité de déclarer au gouvernement provisoire que le gouvernement français regarderait le choix du duc de Leuchtemberg comme un acte hostile envers la France. Dans le cas où le congrès, *malgré cette déclaration*, procéderait à cette élection, *vous quitteriez immédiatement Bruxelles*.

» Paris, 26 janvier.

» HORACE SÉBASTIANI. »

Il n'est pas question du duc de *Nemours;* on exclut seulement son concurrent : n'est-ce pas diplomatiquement inviter à le nommer?

Aussi *Gendebien*, qui a vu souvent Louis-Philippe à Paris, qui, le 12, a déclaré au congrès qu'il était inutile d'élire le duc de Nemours, parce que son père lui avait

formellement dit à lui-même qu'il refuserait, Gendebien, au contraire, dans la séance du 1er février, dit au congrès :

« En élisant le duc de Nemours, nous avons la *certitude* qu'il *acceptera*. Toutes nos *lettres* venant de Paris, nos relations avec de *hauts personnages* de France, la voix patriotique et persuasive de Lafayette, le vœu de la France entière, nous sont un sûr garant que les sentimens paternels de Louis-Philippe, d'accord avec les intérêts et la politique de la France, ne lui permettront pas d'hésister un seul instant. »

A la séance du 2 février, Van de Weyer déclare, en sa qualité de *président du comité diplomatique*, qu'il a la *conviction intime* que le duc de Nemours serait accordé.

Il y a plus, l'agent *anglais*, lord *Ponsonby* (n'ayant probablement d'autre but que d'écarter Leuchtemberg), paraît favoriser l'élection de Nemours; car, le bruit ayant été répandu que ce lord Ponsonby avait menacé de se retirer si Nemours était élu, et avait au contraire promis que Leuchtemberg serait reconnu par l'Angleterre, le député *Lehon* vient déclarer à la tribune, le 3 février, que l'agent français *Bresson* l'a formellement autorisé à dire que, deux jours auparavant, lord *Ponsonby* avait positivement *nié* les deux propos ci-dessus rapportés.

Ce même député *Lehon*, membre du comité diplomatique, ajoute : « Je suis de ceux qui sont *convaincus* que le duc de Nemours *acceptera* ; mais je ne puis communiquer les motifs de ma conviction que dans une *conversation intime* et dans les *épanchemens de la confiance*.

En un mot, le congrès est tellement convaincu que Louis-Philippe a manifesté son intention d'accepter, qu'il donne la préférence à Nemours : il est élu le 4 février.

Des réjouissances publiques saluent cette élection à Bruxelles, et Gendebien est si joyeux et si sûr de l'acceptation que, dit-on, c'est lui qui fait l'avance de la somme nécessaire pour ces réjouissances.

Une députation de neuf membres, à la tête de laquelle se trouve le président du congrès, *Surlet de Chokier*,

part aussitôt pour porter à Louis-Philippe le vœu du congrès.

Que va faire Louis-Philippe?

L'acceptation est commandée par l'intérêt de la Belgique, par celui de la France, et par l'honneur même.

Qu'il accepte donc!

Mais après avoir plusieurs fois changé de résolutions, après avoir laissé long-temps la députation dans l'incertitude (car, le 4, M. Celles écrivait encore de Paris au comité diplomatique que l'acceptation était certaine), il refuse enfin le 17 février.

Réponse du roi à la députation belge, qui venait offrir la couronne de Belgique au duc de Nemours.

17 février.

« . . . .

» Mon premier devoir est de consulter les *intérêts* de la France, et par conséquent de ne point compromettre la *paix*...... Exempt de toute ambition, mes vœux personnels s'accordent avec mes devoirs. Ce ne sera jamais la soif de conquêtes ou l'honneur de voir une couronne placée sur la tête de *mon fils* qui m'entraîneront à exposer mon pays au renouvellement des maux que la guerre amène à sa suite...... Les exemples de Louis XVI et de Napoléon suffiraient pour me préserver de la funeste tentation d'ériger des *trônes pour mes fils*..... »

Oui; mais Louis-Philippe placera une de ses filles sur ce trône de Belgique, ce qui ne sera pas moins agréable pour lui, quoique beaucoup moins utile pour la France.

Louis-Philippe refuse donc la Belgique, seul et sans consulter les chambres, après avoir secrètement promis l'acceptation, peut-être uniquement, il est vrai, pour écarter Leuchtemberg; et il refuse, dit-il, par *crainte de la guerre!*

Du reste, il exécute ici un protocole de la conférence, du 7 février, par lequel les cinq puissances *s'excluent*

réciproquement du trône de Belgique, et dont le député Osy donne connaissance au congrès, le 10, *chargé de cette communication*, dit-il, *par lord Ponsonby*.

Dans quel chaos va se trouver cette malheureuse Belgique! que va faire le congrès, indigné, irrité de tant de déceptions?

Les uns proposent un lieutenant-général; d'autres, préférant la république et la considérant comme le seul moyen de se soustraire aux intrigues et à l'influence de la sainte-alliance, proposent l'élection définitive d'un chef qui plus tard serait déclaré héréditaire ou temporaire; et c'est pour le soutien de cette opinion que se forme alors l'association patriotique dite de *l'indépendance*.

Mais le gouvernement provisoire, ou plutôt le comité diplomatique qui le dirige, fait préférer une *régence*, et fait élire pour régent le baron *Surlet de Chokier*, qui probablement rapporte de Paris des plans, des projets et des instructions : dans la réalité, ce régent paraît n'être qu'un agent du cabinet français.

Mais les partisans du prince d'orange n'en travaillent que plus activement pour le ramener : une vaste conspiration est ourdie, presque publiquement; beaucoup des principaux fonctionnaires en font partie; lord Ponsonby est à sa tête, et c'est chez lui que les conspirateurs se réunissent.

Tout est prêt, le jour est fixé; on est à la veille, chacun est à son poste, et les chefs viennent demander le signal à Ponsonby.

« Tout est changé, dit-il, il n'est plus question du » prince d'Orange; c'est d'une autre combinaison qu'il » s'agit : c'est Léopold qu'il faut élire. »

Étonnés, étourdis de cette espèce de changement à vue qu'opère un habile machiniste, les conspirateurs ne peuvent expliquer la conduite de l'agent anglais.

L'Angleterre et la sainte-alliance reculent-elles devant la certitude de la guerre civile en Belgique? Veulent-elles attendre encore que les esprits soient mieux disposés à recevoir le prince d'Orange? N'est-ce que pour lui mieux assurer la couronne qu'on envoie Léopold, qui ne le rem-

placerait que momentanément? C'est ce qu'ils ne peuvent deviner, c'est ce que l'avenir révélera.

Quoi qu'il en soit, l'Angleterre fait mouvoir tous ses ressorts pour obtenir l'élection de Léopold; et, par exemple, pendant que le congrès est assemblé, Ponsonby fait écrire au régent: « *Prenez Léopold; avec l'appui de » l'Angleterre, vous serez si heureux que vous ne penserez jamais à redevenir Français.* » Le député *Lebeau* annonce même publiquement à la tribune qu'avec le candidat anglais la Belgique peut espérer de s'agrandir jusqu'au Rhin.

Vainement Louis-Philippe indique-t-il un *prince de Naples*, auquel il donnerait encore une de ses filles: les Belges, fatigués, trompés, irrités, se jettent dans les bras de l'Angleterre; Léopold est enfin élu.

Et Louis-Philippe?..... il consent!..... il approuve!... car autrement, malgré son alliance et sa sincère amitié, le roi d'Angleterre lui ferait peut-être la guerre!

Mais Léopold épousera sa fille, *la très haute, très puissante et très excellente princesse Louise*, et, pour un bon père, soucieux surtout du sort de ses filles, c'est peut-être mieux que si le duc de Nemours était roi des Belges.

Néanmoins les conspirateurs orangistes n'abandonnent pas entièrement leurs projets; et quand le prince d'Orange entre en Belgique, le 5 août, tout paraît préparé à dessein pour faciliter ses succès; ni l'armée ni la garde nationale n'ont l'organisation, les chefs, les armes et les provisions nécessaires pour repousser l'invasion; si les Français n'entrent pas en Belgique, les Hollandais, qui sont mieux organisés et qui ne craignent pas la trahison, écraseront leurs vainqueurs: la *restauration* est infailliblement opérée.

Arrêtons-nous un moment, et revenons à la *conférence*.

Nous avons vu ses protocoles des 4 et 17 novembre, proposant un *armistice* que Guillaume a accepté le 30 du même mois.

Nous avons vu aussi ceux des 20 décembre et 9 janvier, par lesquels les puissances, considérant l'armistice

réciproquement accepté comme un engagement pris *envers elles*, annoncent l'*immuable* résolution d'empêcher toute hostilité, et n'accordent à Guillaume que jusqu'*au 20 janvier* pour rendre l'*Escaut complètement libre*.

Nous verrons ce que c'est que cette *immuable* résolution ! Guillaume va s'en jouer impunément !

Le gouvernement belge s'exécute, mais en répondant qu'il n'entend ni s'obliger indéfiniment envers les puissances, ni leur reconnaître le droit de décider les questions de *territoire* ou de *finances*, et que toute autre interprétation de l'esprit des négociations suivies jusqu'à ce jour et de leurs résultats transformerait la démarche amicale des puissances en une *intervention* directe et positive à laquelle il ne peut consentir.

Par le protocole du 20 janvier, la conférence fixe les *limites*, retranche la *rive gauche de l'Escaut*, partie du *Limbourg*, et le *Luxembourg* (qui continuera à faire partie de la confédération germanique), et déclare la Belgique un état perpétuellement *neutre* sous la garantie des cinq puissances.

Retrancher l'Escaut, le Limbourg, le Luxembourg, c'est opprimer, ruiner, assassiner la Belgique !

Quant à cette *neutralité*, quel est son motif? Le voici :

« Les plénipotentiaires sont unanimement d'avis que
» les cinq puissances doivent à leur intérêt bien compris,
» à leur union et à la tranquillité de l'Europe, une mani-
» festation solennelle, une preuve éclatante de la ferme
» détermination où elles sont de ne chercher, dans les
» arrangemens relatifs à la Belgique, aucune *augmenta-*
» *tion de territoire*, aucune *influence exclusive*, aucun
» *avantage isolé*, et de donner à ce pays lui-même, ainsi
» qu'à tous les états qui l'environnent, les meilleures
» garanties *de repos et de sécurité*. »

N'est-il pas évident que cette neutralité est imaginée *contre la France ?*

Le protocole du 27 janvier fixe la part que la Belgique supportera dans les *dettes* de la Hollande.

Et, à ce sujet, Sébastiani écrit à son agent à Bruxelles la lettre suivante :

Lettre de Sébastiani à Bresson.

« Monsieur, si, comme je l'espère, vous n'avez pas encore communiqué au gouvernement belge le protocole du 27 du mois de janvier, vous vous opposerez à cette communication, parce que le gouvernement du roi n'a *point adhéré* à ses dispositions. Dans la question des *dettes* comme dans celle de la fixation de l'étendue et des *limites des territoires* belge et hollandais, nous avons toujours entendu que le concours et le *consentement libre* des deux puissances étaient nécessaires.

» La conférence de Londres est une *médiation*, et l'intention du gouvernement du roi est qu'elle n'en perde jamais le caractère.

» Paris, le 1er février 1831.

» Horace SÉBASTIANI. »

Pourquoi donc avez-vous ensuite souffert le contraire? C'est donc par lâcheté que vous vous êtes rendus complices d'une iniquité!

Le 1er février, le *congrès proteste* formellement contre ce protocole, et déclare qu'il n'abdiquera dans aucun cas, en faveur des cabinets étrangers, l'exercice de la *souveraineté* que la nation belge lui a confié.

Le protocole du 27 février, dont nous avons déjà parlé, exclut les cinq grandes puissances du trône de Belgique, ce qui empêche peut-être Louis-Philippe de l'accepter pour Nemours, mais ce qui n'empêche nullement l'Angleterre de la demander pour Léopold.

Tous les autres protocoles (et presque chaque jour en voit naître un nouveau), notamment ceux des fameux 18 et 24 articles, sont la conséquence des premiers; et, quelque désastreux qu'ils soient pour la Belgique, on emploie tous les moyens, l'obsession, la menace, la fatigue, même la sympathie du peuple belge pour la Pologne, afin d'obtenir ou plutôt d'extorquer leur acceptation.

Jusqu'à présent, la conférence a favorisé Guillaume, qui conserve toutes ses positions du 4 novembre 1830,

dont l'armée s'est clandestinement fortifiée d'un grand nombre de soldats prussiens ou allemands, et qui ne craint ni attaque ni trahison.

Au contraire, elle a divisé, paralysé, ruiné, désespéré, sacrifié la Belgique.

C'est alors que Guillaume, violant l'armistice, foulant aux pieds le droit des gens, bravant des menaces dont il connaît la valeur, encouragé par ses partisans qui conspirent et trahissent à Bruxelles, envahit subitement la Belgique et marche sur sa capitale.

Nouvel avertissement pour nous!

Léopold, qui devrait être en état de résister à Guillaume, est honteusement réduit à demander des secours à son futur beau-père.

Quoiqu'il se trouve surpris par cette attaque déloyale de Guillaume et par cette demande inattendue; quoiqu'il n'ait là ni divisions ni brigades organisées, mais seulement quelques régimens isolés, sans généraux, et sans préparatifs de campagne; quoiqu'il ait tout sacrifié jusqu'ici pour éviter la guerre, Louis-Philippe en court toutes les chances, et va faire couler le sang français pour soutenir sur le trône de Belgique un prince anglais!

A la vérité, c'est son gendre futur!

Mais quelle contradiction!

Voici comment, dans un supplément du *Moniteur*, imprimé à deux heures le 5 août, le gouvernement annonce officiellement cet événement.

« Le roi de Hollande a *dénoncé l'armistice* et annoncé la reprise des hostilités contre les Belges pour ce soir à neuf heures et demie.

» Ce matin, à 5 heures, le roi a reçu une *lettre du roi des Belges*, qui lui demande le secours d'une armée française.

» Le roi ayant *reconnu l'indépendance* du royaume de Belgique et sa *neutralité*, de concert avec l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, et les circonstances étant *pressantes*, *obtempère* à la demande du roi des Belges. Il fera respecter les engagemens pris d'un commun accord avec les grandes puissances.

» Le maréchal Gérard commande l'armée du Nord

qui marche au secours de la Belgique, dont la *neutralité et l'indépendance seront maintenues;* et la paix de l'Europe, troublée par le roi de Hollande, *sera consolidée.*

» Dans de telles circonstances, le *ministère reste;* il attendra la réponse des chambres au discours de la couronne. »

Voilà donc enfin la guerre, la guerre tant redoutée!

Eh non! qui peut pénétrer ce chaos de mystères, d'intrigues et de conspirations contre la liberté? Ce n'est peut-être qu'une *comédie!*

Peut-être aussi, secrètement encouragé par trois ou quatre des grandes puissances et par la faiblesse qu'a montrée jusqu'ici le cabinet français, Guillaume espère-t-il que Louis-Philippe n'osera pas secourir Léopold, et alors la restauration est certaine.

Peut-être encore espère-t-il que, se jetant au milieu du danger, il forcera la Prusse et la Russie à venir le sauver.

D'ailleurs que risque-t-il à violer l'armistice, à braver les protocoles, à faire comme un de ses ancêtres qui livra bataille après avoir reçu la nouvelle de la conclusion de la paix et qui la perdit, qui espérait changer les conditions du traité et qui ne fit que couler inutilement le sang de ses sujets?

Si la France vient l'arrêter, s'il ne peut résister cette fois, après avoir fait tuer beaucoup de Belges et de Hollandais, le prince d'Orange déjeûnera amicalement avec les généraux ennemis, et rentrera tranquillement en Hollande : ce n'est là qu'un *jeu de roi!* On n'aura rien perdu et l'on aura gagné quelque chose : car on aura humilié une révolution populaire, découragé et démoralisé peut-être les Belges, tandis qu'on exaltera le courage des Hollandais.

Du reste, c'est comme un secours du ciel pour populariser un peu Louis-Philippe et sauver le ministère du 13 mars, dont la démission vient d'être offerte et acceptée : il aurait lui-même créé et dirigé les événemens qu'ils ne pourraient guère être plus favorables à son salut.

Aussi, comme il se vante dans son *Moniteur* du 5 août!

« Les amis de la politique forte et généreuse du gouvernement, dit-il, doivent applaudir à la détermination qu'il a prise d'envoyer immédiatement M. le maréchal Gérard en Belgique, à la tête d'une armée. Cette mesure n'est que la suite de la *reconnaissance* du nouveau royaume de Belgique, reconnaissance qui a été *obtenue* (non) et qui doit être défendue par la France; elle est l'application des principes posés dans les conventions diplomatiques souscrites par les cinq grandes puissances; et l'entrée de nos soldats sur le territoire belge sera la *consécration la plus solennelle de l'accord de ces puissances*, et une *preuve du véritable* rôle que la France joue désormais sur le continent. *Loin d'être un signal inquiétant pour la tranquillité* de l'Europe, cette guerre est en quelque sorte un nouveau *gage de paix*. Elle est DESTINÉE à prouver à la France, d'une part, que les *dispositions des puissances* sont de nature à dissiper les *vaines alarmes* qu'on voudrait lui inspirer, et d'autre part, qu'un pays qui, en vingt-quatre heures peut ainsi mettre en marche une armée, doit rester en *sécurité sur la conservation de son honneur*, de sa *dignité* et de son *indépendance*. »

Ne semble-t-il pas que ce soit une comédie *destinée* à tromper la chambre et la France, à sauver pour le moment le ministère et son système?

Nous verrons Sébastiani se vanter de sa *prévoyance* : voici cependant comment s'exprime son *Moniteur* :

« L'indépendance de la Belgique, dit-il le 9 août, menacée par une attaque *soudaine et inattendue*, a trouvé dans l'amitié de la France un appui qui la mettra à l'abri de tout danger. La séparation de la Belgique et de la Hollande est un *fait accompli* et que l'*accord* des grandes puissances a *rendu irrévocable*. »

Mais, dès le 4, Louis-Philippe a ordonné au comte *Polydore de Larochefoucault*, son agent à La Haye, de déclarer à Guillaume que, s'il persistait, une armée française allait entrer pour le combattre. Cette déclaration est faite le 7; Guillaume répond, le 8, qu'il vient d'ordonner l'évacuation; et cette réponse est expédiée partout.

Cependant, les régimens français demandés par Léopold vont franchir la frontière, quand tout à coup, à la suite d'une vive discussion dans le cabinet de Bruxelles, un aide-de-camp du roi vient prier *Gérard* de suspendre son entrée : néanmoins *le brave maréchal* marche en avant, le 9, après avoir, dans sa *proclamation*, reproché à Guillaume d'attaquer les Belges *au mépris* des résolutions des grandes puissances dont l'accord a *garanti l'indépendance* et *la neutralité* de la Belgique.

De son côté, le *prince d'Orange*, après avoir renversé le peu de force qu'on lui oppose, arrive à *Diest*, tandis qu'un de ses généraux, le duc de *Saxe-Weimar*, continue ses attaques le 11, et pénètre jusqu'à deux lieues de Bruxelles, qui, *coupée* de l'armée et *dénuée de défense* (quelle trahison!) ne peut être *sauvée que par les Français*.

C'est en vain que le général *Belliard* lui annonce l'ordre de la retraite et lui demande de s'arrêter : il veut en référer à son chef et continuer son attaque.

Mais *Gérard* accourt pour *dégager Léopold et Bruxelles*.

Les armées sont enfin en présence, et les soldats français brûlent de se battre pour une révolution populaire.

Mais Gérard reçoit, le 12 au matin, l'ordre de s'arrêter; et le prince d'Orange se retire en effet sans combat devant des forces inférieures.

Cependant l'armée française, trompée dans son attente belliqueuse, murmure hautement, et le brave Gérard, dépositaire et interprète de ses plaintes, se plaint vivement lui-même à Louis-Philippe.

C'est Louis-Philippe personnellement qui lui répond.

Quoi! un roi constitutionnel correspond directement avec un général d'armée!

La lettre autographe a douze pages. Le roi explique au guerrier le système du 13 mars, c'est-à-dire le sien, envers l'étranger, et s'efforce de lui prouver que le plus pressant de tous les intérêts est de ménager les rois et d'éviter la guerre afin d'éviter l'éruption du *volcan* révolutionnaire qui fume à l'intérieur.

Gérard, mécontent au milieu d'une armée presque furieuse et désespérée, ne cache point cette lettre qui le

justifie lui-même, et beaucoup d'officiers en ont connaissance.

Quoi qu'il en soit, les Hollandais sont rentrés en Hollande; mais demain ils pourront de nouveau violer l'armistice et surprendre les Belges. Que va faire l'armée française! Va-t-elle passer l'hiver en Belgique, comme l'indiquent des négociations pour des fournitures à lui faire et même des travaux commencés pour un camp? Va-t-elle, comme on l'annonce, et jusqu'à ce que la question belge soit définitivement et complètement réglée, occuper les *forteresses* dont Philippe se vante d'avoir obtenu la démolition dans l'intérêt de la France?

Non, la conférence ordonne de sortir promptement; et Louis-Philippe fait rentrer l'armée française sans qu'elle ait tiré un coup de fusil, sans qu'elle ait pu toucher à l'infâme trophée élevé par l'étranger sur le champ de *Waterloo!!!* Et le peuple français, écrasé d'impôts, paiera encore les millions qu'aura coûté cette honteuse promenade, et peut-être cette odieuse jonglerie!

Quant à la position respective de la Belgique et de la Hollande, elle est toujours la même.

Le traité proposé en vingt quatre articles est tellement oppressif et ruineux pour la Belgique, que vingt-quatre députés rédigent une *protestation* formelle, et soutiennent :

Que le traité est l'œuvre de la *violence*, de l'*astuce* et de l'*intervention étrangère*; qu'il est *imposé* dans l'intérêt de la sainte-alliance, notamment de l'Angleterre, pour faciliter la *restauration* de Guillaume; qu'on cherche à intimider et à violenter les députés en assurant que Louis-Philippe *abandonnera la Belgique et la laissera envahir par Guillaume et les autres puissances* si le traité n'est pas accepté; que c'est un attentat à l'indépendance des nations, un *outrage* à la dignité de l'homme; enfin que c'est le *sacrifice* de tous les intérêts matériels et de tout l'avenir du pays.

« En dînant avec le jeune duc d'Orléans, raconte, à la » séance du 24 octobre, M. *Jamme*, bourgmestre de » *Liége*, ce prince m'a dit :

« Que le gouvernement français verrait avec plaisir la » Belgique *assurer, par son acceptation*, *la paix de l'Europe;* qu'il fallait se *soumettre* d'abord, et *attendre*, du » temps et des circonstances, des conditions plus favo- » rables; que c'était déjà un grand avantage pour la Bel- » gique d'avoir obtenu son *émancipation et son indépen-* » *dance*. Ce n'est pas sans peine que les puissances du » Nord y ont consenti : car (ce sont les propres expres- » sions du prince) les gouvernemens constitutionnels » sont, pour ces puissances, un *véritable cauchemar*. »

» Le ministère français, dit le député Osy, veut la » *paix à tout prix*, sans voir où cela *mènera la France;* » c'est le premier pas vers la *restauration et le renverse-* » *ment du trône de Louis-Philippe*: car les puissances ne » font que travailler à éteindre l'esprit révolutionnaire : » elles ont réussi en Pologne et en Italie, et bientôt il » n'en restera plus germe ici ni en France.

» La Belgique, telle que l'a faite la conférence, dit le » député *Jallon*, pourra-t-elle exister plus ou moins long- » temps, alors que le cabinet français a cru devoir lais- » ser étouffer l'insurrection d'Italie, laisser périr l'hé- » roïque Pologne, abdiquer le principe de non-interven- » tion, entrer lui-même dans la *nouvelle alliance du des-* » *potisme*, et retirer tout à coup la main tantôt *bienveil-* » *lante* et tantôt *trompeuse* qu'il avait offerte à la Bel- » gique?

» Il ne faut pas se faire illusion : toutes les *déceptions* » *du cabinet français* doivent suffisamment nous avertir » que la *conférence* pourra fort bien rester compacte, ne » pas reculer en présence de ses œuvres, et *ruiner totale-* » *ment* notre pays dans des *frais d'exécution*. »

Le pied pour ainsi dire sur la gorge, la Belgique, étouffée par la sainte-alliance, par Louis-Philippe lui-même, qui se joint à ses oppresseurs, est donc démembrée et n'accepte une existence précaire que pour ne pas expirer à l'instant même!

Guillaume tient toujours Maestricht, Luxembourg, Anvers et l'Escaut : l'entretien de son armée le gêne, il est vrai; mais il a l'approbation et l'appui de son peuple,

avec les vœux, l'affection et l'appui secret de la sainte-alliance; il est tranquille : l'avenir est pour lui.

La Belgique, au contraire, est privée d'Anvers et de l'Escaut; elle est constamment menacée, soit par Guillaume, qui tient garnison chez elle, soit par le volcan des conspirations et des trahisons; elle est sûre de la haine des trois puissances du Nord, qui, sous mille prétextes, ajournent continuellement la reconnaissance de Léopold, qui ne le reconnaissent enfin que sous des conditions et des réserves particulières et inconnues, et qui conserve toujours à Guillaume le titre de roi des *Pays-Bas;* elle ne peut compter avec certitude sur l'appui de l'Angleterre, dont l'intérêt est moins d'avoir ce pays que de l'enlever à la France, et qui se trouverait satisfaite par la restauration de Guillaume ou la quasi-restauration du prince d'Orange; enfin, malgré le mariage de Léopold, peut-elle s'endormir sur l'appui de Louis-Philippe, qui toujours a reculé devant la menace d'une guerre générale? Ne doit-elle pas craindre qu'il ne reculât bien mieux encore si le roi d'Angleterre finissait par lui retirer son simulacre d'alliance et son semblant d'amitié!

Garottée dès le principe par l'intervention de la sainte-alliance, au lieu du bonheur et de la gloire que lui promettait la liberté, et que son peuple méritait si bien par son courage, elle n'a que les misères et les angoisses d'une existence provisoire et précaire; sa position est affreuse!

Et c'est la diplomatie, c'est la sainte-alliance, c'est le juste-milieu, qui l'ont perdue! c'est surtout la pusillanimité du gouvernement français qui sacrifie tout à la peur de la guerre!

Et cette guerre reste toujours suspendue sur sa tête : car aujourd'hui, comme il y a plus d'un an, Guillaume menace d'une seconde invasion; et plus qu'alors Louis-Philippe est obligé de tirer l'épée pour secourir son gendre Léopold.

A moitié hors du fourreau, va-t-elle y rentrer? N'est-ce encore qu'une démonstration pour calmer l'opinion et les chambres? La sainte-alliance, qui n'était pas prête en

août 1831, ne l'est-elle pas encore en octobre 1832? Dans ce cas, les angoisses de la Belgique sont donc encore prolongées!

Voyons maintenant les débats parlementaires sur cette question.

Que de turpitudes vont se découvrir à la tribune! mais comment les avouer? Mentir, toujours mentir, est l'ignoble rôle auquel le ministère s'est condamné. Que de nouveaux mensonges n'allons-nous donc pas voir!

Débats parlementaires sur la Belgique. — Nouveaux mensonges ministériels.

Séance du 13 novembre 1830.

Depuis plusieurs jours, *Mauguin* a prévenu le ministère qu'il lui demanderait des explications.

« Les puissances, dit-il, ont proclamé le droit d'*intervention* en 1792 et en 1814; le cabinet britannique vient de le proclamer en 1830.

» Car, dans son discours d'ouverture (du 2 novembre), le roi d'Angleterre vient de déclarer qu'il est déterminé, avec ses alliés, à *maintenir les traités généraux* en vertu desquels le système politique de l'Europe a été établi; que le gouvernement français lui promet de tenir intacts ces traités; que l'administration du roi des Pays-Bas était *éclairée*, et que les Belges sont des *révoltés*.

» D'un autre côté, un *congrès* est ouvert à Londres pour décider la *question belge*.

» Mais les traités de 1814 assurent la Belgique à la maison d'Orange: que ferons-nous donc au congrès? »

« Les expressions du discours du roi d'Angleterre, dit » *Bignon*, ont une haute portée quand il s'agit de *traités* » *à maintenir*: évidemment il ne peut s'agir que des » traités de 1814. Or, ces traités ont indissolublement » uni la Belgique à la Hollande; et, pour les maintenir, » il faudra recourir à la force, qu'on proteste, cependant » ne pas vouloir employer. Mais la diplomatie saura faire

» de la question belge une de ces questions élastiques
» dont on tire toutes les conséquences qu'on en veut
» tirer. »

Nous ne le verrons que trop !

Laffitte, président du conseil, expose la situation extérieure, à la *séance du 28 décembre*.

« L'énonciation du principe de *non-intervention*, dit-il,
» n'était rien encore, c'est son application qui était tout.
» Aujourd'hui cette application a commencé..... Les
» cinq grandes puissances *viennent de reconnaître et ont*
» *signé en commun l'indépendance de la Belgique*. Cette
» grande question de la Belgique, de laquelle *on pourrait*
» *craindre* une occasion de guerre, *la voilà donc résolue*
» dans son point essentiel. »

Comme les ministres s'abusent facilement ! comme les chambres, qui ne voient pas les *pièces*, sont facilement abusées ! comme les cinq grandes puissances ont peu de respect pour leurs propres signatures, leurs actes et leurs principes !

Avant ce 28 décembre, l'indépendance était *reconnue* et *signée*, la question était résolue, la guerre n'était plus à craindre ; et aujourd'hui, en octobre 1832...!

« Le président du conseil, dit Lamarque (séance du 30 décembre), nous a affirmé, il y a deux jours, que la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique par les cinq grandes puissances était un gage de la paix : mais cette réunion des cinq grandes puissances ne rappelle-t-elle pas la *sainte-alliance?* Ne doit-on pas craindre les anciens principes du *congrès de Vienne* quand on y voit les anciens *négociateurs?*

» Napoléon aima mieux descendre du trône et s'ensevelir dans l'exil que d'abandonner la Belgique ! Ils pouvaient seuls y consentir, ces Bourbons qui allaient par l'étranger et pour l'étranger !

» La Belgique serait donc encore un rempart contre nous, une tête de pont pour l'Angleterre !

» Peu nous importent, disait en 1814 *Canning* à un général français, les départemens du Rhin et la Belgique : toute la question est dans l'*Escaut;* sachez que

l'Angleterre aurait fait cent ans la guerre, aurait dépensé son dernier homme et son dernier écu plutôt que de laisser l'Escaut à la France.

» Je croirais insulter nos ministres, si j'ajoutais la moindre foi au dessein qu'on leur suppose de placer un *prince anglais* sur le trône de la Belgique, en tempérant cette honteuse concession par son alliance avec une princesse française.

» Que Louis-Philippe imite plutôt Henri IV, qui ne soupirait qu'après la réunion de la Belgique.

» Je le demande au ministre : est-il vrai que le protocole qui reconnaît cette indépendance porte, dit-on, qu'on *s'éloignera le moins possible* des bases, du but, de l'esprit et des dispositions des *traités de 1814 et 1815*? »

« L'indépendance de la Belgique, répond *Sébastiani*, a été reconnue sans restrictions, sans conditions. (Quelle fausseté !)

» Quant aux *limites*, cette question n'a point été traitée : elle donnera lieu à des négociations, sur lesquelles la chambre comprendra et approuvera mon *silence*.

» Quant à la liberté du port d'*Anvers*, c'est une question de paix ou de *guerre*.

» Mais le gouvernement n'oubliera jamais ce qu'il doit aux intérêts de la patrie, à la dignité de la couronne et à l'honneur national. (Chansons ! !)

» Des conférences sont ouvertes à Londres : la Belgique les a désirées (Non !) ; elles ne tromperont pas ses espérances (Si !...) : elle en a déjà recueilli d'heureux fruits. (Non !) D'ailleurs personne n'a imposé l'*armistice*. (Si, la sainte-alliance !) Les Belges l'ont accueilli avec reconnaissance. (Non !) Ils l'ont observé avec une *fidélité* scrupuleuse, alors que Guillaume montrait moins de respect pour ses conventions. (Oui, et cependant la parole des rois est sacrée !)

» Quant à l'*Escaut*, nous avons proclamé la liberté des mers, et nous *saurons faire respecter* ce principe. » (Vous savez bien mieux le laisser violer !)

« Le ministère, dit *Mauguin*, a-t-il notifié son prin-

cipe de non-intervention aux cabinets étrangers? Que lui ont-ils répondu? »

« Le principe de la non-intervention, répond *Laffitte*, est aujourd'hui reconnu en Europe. (Non! L'Autriche vous déclarera, en février ou mars, qu'elle ne » le reconnaît point pour l'Italie;) et nous n'avons pas » été *trop loin* en vous disant que nous le ferions *respec-* » *ter*. » (Non; mais Louis-Philippe reculera trop en le laissant violer.)

Le 13 janvier, la discussion s'ouvre sur la pétition d'un citoyen de *Mons*, qui désire la *réunion* de la Belgique à la France.

« Je concevrais, dit *Lamarque*, que des ministres de Charles X vinssent nous dire : La Belgique a brisé les liens qui l'enchaînaient à la Hollande; branche violemment séparée de notre tronc social, elle voulait s'y rejoindre; elle nous offrait la ceinture des places fortes que la sainte-alliance a mises autour de nous : mais nous avons rejeté ses offres et oublié jusqu'aux noms si retentissans de *Fleurus* et de *Jemmapes*. — Mais je ne concevrais plus ce langage dans la bouche des ministres de Louis-Philippe.

» Non, notre ministre des affaires étrangères n'a pas pu tenir l'étrange discours que lui prêtent les envoyés belges; non, il n'a pas dit *que nous refusions la Belgique parce que l'Angleterre n'y consentirait* pas, tandis que, bravant avec fierté les menaces du cabinet anglais, *Polignac* fit la conquête d'*Alger* et conserva sa conquête.

» Quand la Belgique était enchaînée à la Hollande, nous avions toujours l'espoir de voir rompre ce *mariage forcé* où *l'incompatibilité d'humeur* était une cause permanente de divorce; et aujourd'hui on nous ferait reculer de plus d'un siècle en la donnant à un prince allemand ou anglais! on sacrifierait ainsi l'*intérêt* de la France! et, pour jouir nous-mêmes d'une paix honteuse, nous léguerions à nos descendans des germes féconds de guerres longues et cruelles! »

« On (*Rogier*) m'a *prêté*, dit *Sébastiani*, un *langage* » *indigne* d'un ministre; on a fait plus, on s'est élevé

» jusqu'à la *personne du roi* pour lui *prêter* aussi un lan-
» gage qui *n'a jamais été dans sa pensée* ni dans ses
» hauts sentimens. La *prudence* me force à me taire sur
» la Belgique, lorsqu'il existe des *négociations* dont dé-
» pend peut-être le *sort de l'Europe;* mais j'accepte la
» responsabilité de mon *silence*. »

Vous osez nier à la tribune ce que vous avez dit à Rogier!

Quant à la prudence, à la réserve, à l'éternel secret des négociations, c'est toujours la même chose!

« L'indépendance de la Belgique est reconnue! dit *Mauguin*. Mais alors les Belges ont le droit de se choisir un souverain : c'est là leur premier acte d'indépendance. Pourquoi donc exclure tel prince? Pourquoi exclure la France elle-même? Avez-vous le droit de renon[illegible], au nom de la France, à des possessions qui furent toujo[illegible] françaises?

» Vous promettez de protéger le fils du roi de Bavière! Mais c'est donner la Belgique à l'*Autriche*. »

« Toute l'argumentation de l'orateur, dit *Sébastiani*, porte sur un fait *faux*. (Non!) Ce n'est *pas nous qui avons indiqué le prince de Bavière à la Belgique*. (Il n'a pas dit que vous l'aviez *indiqué*, mais que vous aviez promis de le *protéger*.) La France a seulement répondu qu'elle *respectait* entièrement la liberté de la Belgique dans son choix. (Singulier respect! Quelle dérisio[illegible]

« La tribune belge, répond *Mauguin*, dit [illegible] le *contraire* de ce que notre ministre dit à P[illegible]

« Vous êtes obligés de respecter les *anciens traités*, s'écrie *C. Périer*. »

« *L'acceptation* de la Belgique, reprend *Dupin*, soulèverait une *guerre générale*. »

Oui, voilà le véritable motif, et tout le reste n'est que prétexte : vous reculez devant la peur de la *guerre!* vous voulez la *paix à tout prix!*

« Un peuple, dit *Mauguin* (27 janvier), qui n'a eu qu'un tort, celui de suivre notre exemple, se trouve le *jouet* d'une diplomatie qui, malheureusement, rappelle

les antécédens de l'*œil-de-bœuf* et celui du cabinet de Versailles. Pendant quelque temps, la Belgique a été protégée par le principe de non-intervention; maintenant les grandes puissances la menacent d'une *intervention armée;* on lui permet de choisir pour chef tout le monde, *excepté tous ceux qu'elle veut choisir*.

» Quant aux *démentis* donnés par notre *Moniteur*, et *rendus* par la tribune belge, ils compromettent la *dignité* de la couronne de France. »

« Les explications qu'on nous demande, répond *Sébastiani*, n'ont rien de pénible ni d'embarrassant pour un gouvernement *sincère et loyal*. (Quelle sincérité!)

» La Belgique ne *s'est jamais offerte;* aucun vœu national n'a été légalement exprimé au roi, et par conséquent nous n'avons jamais *refusé* ce qui ne nous a point été offert. (Misérable argutie! mensonges! car tout à l'heure vous avouerez le contraire.) Cependant j'avouerai avec sincérité que, dans mon opinion, cette réunion est *désirée par la grande majorité* des Belges; j'avouerai même que, *utile à la Belgique*, elle me paraît encore *plus nécessaire au repos de l'Europe* qu'à la *grandeur de la France*. — Mais l'Europe ne pense pas ainsi, et la réunion serait la *guerre*. »

Ainsi, c'est par peur de la *guerre* que vous *refusez* une réunion *utile* à la Belgique, *désirée* par elle, *nécessaire* à la France, et par cela même plus *nécessaire* encore au repos de l'Europe!

« Quelque malencontreuses, dit *de Schonen*, qu'aient pu être les communications verbales qui ont eu lieu entre M. *Sébastiani* et M. *Rogier*, je les préfère cent fois aux communications écrites qu'il a eues depuis, et je crains bien que celles-ci ne *restent à jamais au fond du cœur des Belges*.

» Quelle précipitation dans le refus! On *craignait l'offre* et l'on s'est hâté de la *prévenir*. Et cependant il fallait consulter les chambres, discuter solennellement la question avant de refuser.

» Mais, dit-on, faut-il avoir la guerre et la guerre avec l'Europe?

» Eh bien! Messieurs, ajoute-t-il, je suppose que la

raison d'état, c'est-à-dire les convenances intérieures y soient conformes, car je n'en reconnais pas d'autres, *la réunion doit avoir lieu, tous les canons de l'Europe dussent-ils tonner sur nos frontières.*

» L'intervention des rois dans nos affaires, voilà ce que j'appelle la *condition déshonorante*, et au prix de laquelle un peuple n'accepte provisoirement la vie que pour la *perdre dans l'infamie.*

» Quant à la menace de ne pas reconnaître le duc de *Leuchtemberg*, c'est une violation du principe de non-intervention; et si ce prince est élu, il sera aussi bien *roi des Belges* que Louis-Philippe est *roi des Français.* »

C'est *de Schonen* qui parle ainsi : à la bonne heure! A ce langage, les patriotes peuvent croire entendre encore le *carbonaro* d'avant la révolution.

« C'est *Wellington*, dit *Bignon*, qui a provoqué la formation d'un *concert* entre les grandes puissances, au sujet de la Belgique, afin, disait-il, d'assurer le maintien de la *paix*. Le gouvernement français ne pouvait guère repousser cette proposition; mais aussitôt l'état existant alors a été modifié, et le *mensonge des mots* ne saurait changer la *nature des choses.*

» Il y a aujourd'hui, ajoute-t-il, de la part de la conférence de Londres, une *intervention réelle*, quoique déguisée, dans les affaires de la Belgique. Lorsque la conférence somme la Belgique et la Hollande d'exécuter ses décisions, sous peine d'y être contrainte *par la force des armes*, c'est là certainement un acte d'intervention qu'elle exerce. »

Vainement *Salverte, Corcelles, Lafayette* défendent-ils encore l'indépendance de la Belgique, tandis que *Guizot* et *Barthe* défendent le ministère.

Vainement *Mauguin* et *Lamarque* demandent-ils communication des *pièces* : on ne communiquera jamais rien, pas même les *protocoles.*

Le duc de Nemours, élu par le congrès belge, ayant été refusé par Louis-Philippe, Sébastiani vient rendre compte à la chambre (23 février) de tout ce qui concerne la Belgique.

« L'invincible répugnance des Belges contre Guil-
» laume, dit-il, n'ayant pas encore éclaté contre sa fa-
» mille, on pouvait croire qu'un de ses fils pouvait être
» élu : cette opinion nous disposa à *pencher* d'abord pour
» le prince d'Orange. »

Tant pis : vous avez pris l'initiative, tandis qu'il fallait attendre le choix libre et spontané des Belges. Mais vous ne dites pas tout ; vous avez voulu les *contra ndre*.

« Mais, irrités d'une *lutte sanglante*, les Belges pro-
» noncèrent l'exclusion des Nassau, et depuis, non-seu-
» lement nous n'avons pas concouru à cette combinaison
» qui ne paraissait propre désormais qu'à allumer a
» guerre civile, mais nous y avons opposé l'influence de
» nos conseils.

» Des Belges, investis de la confiance publique, son-
» gèrent d'abord au jeune *Othon de Bavière*, et nous
» consultèrent sur ce choix : nous ne vîmes aucun motif
» de *refuser* notre assentiment.

» Mais bientôt une grande partie désirèrent la *réunion*,
» ou tout au moins l'élection du duc de Nemours. Des
» *hommes considérables* de ce pays *demandèrent* com-
» ment seraient reçus ces deux propositions. — Nous les
» avons mûrement examinées dans le *conseil*. »

Vous avez donc eu *tort de nier* qu'on vous avait offert la réunion, et de soutenir que vous n'aviez jamais pu la refuser.

« Nous avons refusé la *réunion*, parce qu'elle n'était
» pas unanimement désirée, et qu'elle aurait entraîné la
» *guerre* générale.

» Nous avons refusé le duc de Nemours par les mêmes
» motifs.

» Nous n'avons jamais entendu laisser la conférence
» prendre le caractère de l'*intervention*. »

Non, la conférence est devenue une intervention aussi oppressive que l'intervention armée, et vous l'avez souffert !

« Quels motifs ont décidé le conseil du roi ? dit *Lamarque ;* seraient-ce les *menaces* du congrès de Londres ? Mais si la France veut la *paix*, elle ne veut *pas sacrifier à l'autel de la Peur*.

» Serait-ce un *respect aveugle pour les traités de 1814 et de 1815?* Mais ils n'existent plus. Ils liaient la Belgique à la Hollande, et la Belgique *a rompu sa chaîne :* ils nous imposaient la *légitimité dont le grand-prêtre* est, il est vrai, votre envoyé au congrès de Londres..... Mais vous avez adopté la *souveraineté du peuple*, qui, à leurs yeux, n'est autre chose que l'*usurpation!* »

« Anvers venait d'être bombardé, dit *Mauguin*, le » congrès s'occupait de l'exclusion des Nassau, quand » arrive votre envoyé, M. *Langsdorff*, qui déclare, au » nom du ministère français, que les puissances *feront* » *la guerre à la Belgique si les Nassau sont exclus.* Mais » le congrès, indigné, prononce aussitôt l'exclusion, et » nulle puissance n'ose déclarer la guerre. »

Sébastiani ne disait donc pas la vérité tout à l'heure!

« Nos frontières du Rhin, dit *Viennet*, voilà le vœu, » l'espoir, la perspective de la France entière; il n'y a » plus en Europe de *paix durable*, tant que la *France* » *ne sera pas satisfaite*, et la plus sûre *garantie de cette* » *paix* est dans le *complément de notre territoire*. Mais » accepter aujourd'hui la Belgique pour le duc de *Ne-* » *mours*, ce serait la *guerre;* et d'ailleurs, ayant besoin » du territoire pour recouvrer nos limites, *nous ne pou-* » *vons donner à la Belgique un souverain que nous se-* » *rions forcés de détrôner un jour.* »

Quel aveu! quelle politique! *Viennet* est donc aussi naïf que *Thiers!*

Vainement *Lamarque* demande-t-il encore que les *pièces soient déposées* sur le bureau de la chambre : la chambre et la France ne les obtiendront jamais!

« Un protocole du 20 décembre, dit *Mauguin*, avait assuré à la Belgique son indépendance; mais, par un nouveau protocole du 19 février, cette indépendance n'est plus que *conditionnelle :* il faut que la Belgique cède le *Luxembourg* à la Hollande.

» Puis, nous *pressons la Belgique* de prendre pour roi le prince de Saxe-Cobourg, afin de la donner à l'Angleterre ; ou nous lui proposons le prince de *Naples*, afin de la donner à l'Autriche!

» Je ne rappellerai pas, dit-il encore (12 et 14 avril), cette *lettre du 1er février*, jetée au milieu du congrès belge à l'instant *d'une élection* seulement désirée ; on disait alors que la France ne *reconnaîtrait jamais le protocole du 20 janvier;* qu'elle laisserait la Belgique maîtresse de prononcer sur ses droits et ses *frontières*; et, suivant toute apparence, la Belgique recevra bientôt la maison de *Nassau*.

« La question du *Luxembourg* est fort simple, répond » *C. Périer;* aux termes des traités, ce pays appartenait » à la *maison de Nassau*, et ses forteresses à la *confédé-* » *ration germanique*. La France l'a reconnu en *novem-* » *bre* dernier. »

Non, car le cabinet a d'abord protesté contre le retranchement du Luxembourg : il est vrai qu'il a ensuite rétracté sa protestation ; mais c'est une honteuse faiblesse.

« *L'indépendance de la Belgique* et sa séparation de la » Hollande *ont été reconnues* par les grandes puissances, » dit Louis-Philippe en ouvrant la session de 1831. Les » places élevées pour *menacer la France* et non pour pro- » téger la Belgique SERONT DÉMOLIES ; une *neutralité* re- » connue par l'Europe, et l'amitié de la France, assurent à » nos voisins une indépendance dont nous avons été le » premier appui. »

Ce discours, qui provoque des applaudissemens dans la chambre, excite de vives réclamations dans le parlement britannique, aux séances des 25, 26 et 27 juillet.

Dans la chambre des communes on dit : Qu'on ne démolira que *quelques forteresses*, dans lesquelles on ne pourrait pas mettre garnison suffisante, et qui, en cas de guerre, pourraient être *prises par la France;* que la démolition n'aurait lieu *qu'après la reconnaissance de Léopold par toutes les grandes puissances:* que la désignation de ces forteresses à démolir sera faite par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse, la Russie, la Belgique et peut-être *la Hollande* avec laquelle l'Angleterre *a d'anciens liens d'amitié*, mais que *la France ne fera pas partie de la conférence.*

« J'ai coopéré à l'érection des forteresses belges, dit » *Wellington* à la chambre des pairs, afin d'élever une » *barrière* pour défendre le nord de l'Europe. L'Angle- » terre, l'Autriche, la Russie et la Prusse concoururent » à ces constructions, et versèrent pour cet objet leur » *part des contributions levées sur la France.*

» Louis-Philippe ayant déclaré sa ferme résolution de » se considérer comme *lié par les traités existans*, de- » vint, par le fait seul de cette déclaration, *partie du* » CONGRÈS *de Londres*. Mais je vois avec plaisir que la » *France n'a point participé à l'arrangement* relatif à ces » forteresses. »

« Si la guerre avait éclatée, dit lord *Grey*, toutes ces » forteresses seraient tombées en huit jours *entre les* » *mains des Français*. L'arrangement actuel est *préféra-* » *ble à celui de 1815*. »

A l'appui de ces assertions, le ministre anglais communique *un protocole du 17 avril*, rédigé *à l'insu et sans la participation de la France*, et portant « qu'une » négociation aurait lieu entre la Belgique et les *quatre* » *puissances* pour déterminer *le nombre* et *le choix* des » forteresses à démolir. »

Ce protocole n'est communiqué à Talleyrand que *le 14 juillet* avec autorisation de le rendre *public*.

Ainsi, on cache ce protocole; et le roi vient affirmer solennellement que les *forteresses seront démolies*, tandis qu'il ne s'agit que de *quelques* forteresses et d'un projet qui pourra n'avoir jamais d'exécution! Il désigne les forteresses *destinées à menacer la France*, tandis qu'aucune désignation n'est encore faite, et que rien ne serait plus facile de soutenir qu'aucune forteresse belge ne se trouve dans cette catégorie! Il présente cette démolition comme demandée et obtenue par lui dans l'intérêt de la France, tandis que le protocole du 17 avril, à lui communiqué seulement le 14 juillet, n'a été fait qu'à son insu, sans sa participation, dans l'intérêt des autres puissances, et pour rétablir autant que possible les traités de 1814 et de 1815!

Quelle déception! et dans le discours de la couronne!

« Le choix que la Belgique a fait était politique, dit

» *Casimir Périer* (*séances du 9 au 16 août*), *le carac-*
» *tère personnel* du prince qui en était l'objet rendait ce
» choix *désirable*. La France a dû l'accueillir avec *satis-*
» *faction*.

» D'ailleurs, en reconnaissant le roi Léopold, la France
» a *stipulé des conditions* que réclamaient sa *sûreté et sa*
» *dignité*. La *démolition des places fortes* élevées contre
» la France par la sainte-alliance effacera les derniers
» vestiges de 1815. »

En reconnaissant Léopold, vous avez *stipulé* la démolition des forteresses!..... Cette démolition effacera les derniers vestiges de 1815!..... Que d'audacieux mensonges! C'est ainsi qu'on surprend des *majorités*, et qu'on trompe le pays! et on lui parle d'honneur, de dignité!...

« Dans les négociations concernant les forteresses, dit *Larabit*, tout a été dirigé *contre nous*. Nos ministres ne devaient pas s'en faire un titre de gloire dans cette chambre; c'est trop compter sur *notre crédulité*.

« Nous avons été obligés de faire un *grand sacrifice*,
» dit *Thiers*, en *abandonnant* la Belgique; mais toutes
» les questions se réduisent à la *réunion*, et c'est la *guerre*
» générale. Or, faire une guerre générale pour une pro-
» vince, pour une conquête, ç'aurait été insensé; il a
» donc fallu *ajourner* nos prétentions sur la Belgique. »

Quelle bravoure! quelle raison! quelle loyauté!

« La Belgique, dit *Sébastiani*, a élu *librement* et *spon-*
» *tanément* Léopold. Nous devions respecter son *indé-*
» *pendance*; nous ne pouvions lui *imposer tel prince* plu-
» tôt que tel autre; nous avons rendu hommage à la
» *souveraineté* du peuple. »

Que de contradictions avec les faits! Que de mensonges! Comme vous vous jouez de la *crédulité* de vos auditeurs!

« Tressez des couronnes, élevez des arcs de triomphe pour le retour de *Talleyrand*, s'écrie *Lamarque*; il a accompli ce que la *sainte-alliance* n'avait pas osé tenter dans l'ivresse de la victoire, ce que les *Bourbons de la branche aînée* n'auraient pas *accordé*; il a réparé la seule *faute politique* que *Napoléon* reprochait à l'égoïste Angle-

terre : *la Belgique lui appartient*. Par le Hanovre, elle ouvre les débouchés du nord de l'Allemagne ; par le Portugal, tous ceux de la Péninsule. La Belgique sera à la fois sa *tête de pont* pour la guerre et un second Hanovre pour inonder de ses produits le nord de la France et le midi de l'Allemagne.

» Mais, vont peut-être nous dire nos ministres, il n'est pas Anglais, ce prince qu'ont librement choisi les Belges ! Ils l'ont choisi sans doute, mais pour sortir de l'*inextricable labyrinthe* où les avaient jetés les *intrigues de la diplomatie;* ils l'ont choisi après que vous leur avez refusé la *réunion* et le duc de *Nemours;* ils l'ont choisi uniquement *parce qu'il était Anglais*, et qu'il leur promettait l'*appui de l'Angleterre*. En doutez-vous ? Voici les propres mots qu'à la séance du 3 juillet, M. *Lebeau*, le *Sébastiani de la Belgique*, prononçait pour fixer les irrésolutions du congrès :

« Notre avenir a pour garantie le noble caractère de » *Léopold*, qui *appartient à la famille royale de l'An-* » *gleterre*, et qui a la *perspective de la régence de ce* » *royaume..* »

» Il est donc Anglais aux yeux des Belges, ce prince *qui épousa une héritière du trône d'Angleterre*, et s'assiérait sur ce trône si son épouse vivait encore, ce prince qui s'est fait *naturaliser* en Angleterre.

» On a donc violé les protocoles qui *excluaient les cinq grandes puissances*, et on les a violés au *détriment de la France*, et peut-être même de l'Angleterre.

» Ah! des torrens de sang anglais et français couleront peut-être un jour pour effacer la *faute* que vous commettez dans ce moment !

» Quant aux forteresses, continue *Lamarque*, ce sont les *nôtres* qu'on démolira ; oui, *les nôtres!*

» Car le duché de *Bouillon*, *Mariembourg* et *Philippeville* appartenaient à la France avant 1789, et vous les cédez à la Belgique, c'est-à-dire avec la Belgique à l'Angleterre.

» C'est trop de *concessions à la paix!* et cette paix vous ne l'avez pas ; vous allez faire la guerre ; et ce sang français que vous refusiez à l'Italie, à la Pologne, en

disant qu'il ne devait couler que pour la France, vous allez le répandre pour *soutenir un prince anglais en Belgique!*

» Et ne nous parlez pas de votre prévoyance! Le canon d'Anvers vous a surpris et réveillés; vos *brigades* et vos *divisions* n'étaient pas formées; vos *généraux*, accourus à la hâte, ne menaient au combat que des soldats qu'ils *ne connaissaient pas*, et dont ils étaient *inconnus*. »

« En 1815, répond *Sébastiani*, la *sainte-alliance* » constitua à nos portes un royaume de *sept millions* » d'habitans. La création de ce royaume était dirigée » *contre nous*. Elle fit plus, elle *éleva* un grand nombre » de *places fortes;* elle voulut créer là une *vaste tête de* » *pont*, où seraient reçues toutes les armées de l'Europe, » afin de resserrer étroitement la France dans ses limites, » et l'empêcher d'exercer l'influence qui lui appartient. » (La position est à peu près la même, puisque ces places » restent à la disposition des quatre puissances.)

» La révolution de Belgique arrive; les puissances *s'in-* » *quiètent; elles demandent* que le prince d'Orange soit » placé sur le trône de Belgique. C'était la reconstruction » du même royaume, sous une autre forme. (Et cepen- » dant vous y consentiez!) La France *déclare* (prouvez! » car vous n'avez pas l'habitude de faire des déclarations » pareilles) qu'elle ne reconnaîtra pas un prince de la » maison Nassau, placé sur le trône de la Belgique : ce » projet est à l'instant même *abandonné*. » (Non! non! mille fois non! c'est un mensonge!)

« C'est en exécution des engagemens pris par les cinq puissances, dit *Bignon*, c'est pour faire respecter la *neutralité* du nouveau royaume que marche notre armée. Ainsi le rôle de la France n'est pas un rôle qui lui soit propre! Elle n'agit pas pour elle-même! pour elle seule! Elle est l'agent d'exécution, l'*homme d'armes* de la conférence de Londres! Si c'étaient les Belges qui fussent les agresseurs, la France aurait dû se déclarer *contre les Belges*, comme elle se déclare contre la Hollande.

» Nous voilà sur le territoire du ci-devant royaume *des Pays-Bas*. Si quelque puissance prend parti pour le

roi de Hollande, c'est dès lors une *grande guerre*, une guerre qui peut devenir *générale*.

» Je ne pense pas, comme le ministère, que notre expédition en Belgique ait pour effet certain une *véritable consolidation de la paix;* mais je suis tout-à-fait porté à croire qu'elle peut et doit même *assurer la prolongation de la paix* pour un temps indéterminé.

» S'il y a des puissances qui *veulent la guerre*, ou qui éprouvent quelque *humeur* de la promptitude avec laquelle nous avons pris parti dans cette affaire, on dissimulera; on acceptera pour valable nos déclarations, on se contentera d'en demander l'accomplissement, et l'on s'empressera de nous dire, en termes très obligeans sans doute : « Votre tâche est finie, *sortez*. »

» La *conférence*, ajoute-t-il, n'est qu'une continuation *des congrés* de la sainte-alliance : je l'avais *prévu*, *annoncé* dès novembre 1830 : on a changé le *mot*, mais c'est la *chose*.

» A Vienne, le congrès était composé de *cinq* membres, et ses protocoles étaient *impératifs* et *obligatoires* : il en est de même à Londres.

» Le congrès, *hostile* à la liberté des peuples, a *excommunié* les constitutions de *Naples*, du *Piémont*, du *Portugal* et de *l'Espagne* : aujourd'hui l'*intérêt anglais* prédomine en s'unissant à l'*intérêt de la sainte-alliance*.

» Depuis huit mois, au lieu d'offrir une *médiation amicale*, la conférence a prétendu exercer un *arbitrage despotique et sans appel :* elle a prononcé des sentences et lancé des décrets foudroyans. Décrets impuissans! Menaces ridicules! son but était de faire *peur aux Belges*, et les Belges n'ont pas eu peur. La diplomatie des cinq grandes puissances de l'Europe a échoué devant l'obstination inflexible d'un peuple de quelques millions d'âmes.

» Aujourd'hui la conférence ne décrète plus, elle ne commande plus : ses protocoles, si tranchans et si péremptoires, ne sont plus que de modestes propositions qu'il est loisible aux Belges de rejeter ou d'admettre.

» Et moi aussi, messieurs, continue *Bignon*, je vais répéter le mot qui a si vivement blessé M. le ministre des affaires étrangères. *Le gouvernement français a livré*

la Belgique à l'Angleterre. La conduite de notre gouvernement, en cette circonstance, me semble *une de ces fautes comme il ne s'en commet pas deux en un siècle.* »

Entendez-vous, ministres qui ne devriez pas vous comparer à *Bignon?* c'est une condamnation prononcé contre vous !

« Une première faute, ajoute-t-il, c'est d'être entré dans une conférence où tout se décide à la *majorité* des voix, en sorte que, quand il s'agit de choisir entre *un intérêt français* et un *intérêt anglais*, il y a nécessairement quatre voix contre la France.

» Le ministère a pris à faux la question de la Belgique. Il lui a semblé que toutes les destinées de l'Europe étaient dans sa prompte solution. Il n'a pas eu d'autre pensée que de la finir. C'était précisément le système contraire qu'il fallait suivre.

» La Belgique, avant que son existence fût fixée, était pour nous un *château fort*, une *place d'armes* d'où nous menacions l'Europe, d'où nous tenions l'Europe en respect. C'était là, du haut de cette citadelle, que nous devions nous expliquer avec les puissances sur les affaires de la Pologne et de l'Italie. C'était de là que nos paroles auraient été entendues. Il n'en a point été ainsi. Ce qui eût dû nous inspirer de la confiance a été pour le ministère une source d'effroi. Ce terrain, sur lequel il eût dû s'asseoir, il en a eu peur comme d'un volcan prêt à le dévorer. Là est le principe de sa méprise, le point de départ de la fausse route qu'il a suivie.

» Une fois le ministère avait fait un acte de sagesse et il n'a pas su y persévérer. Il avait *refusé son adhésion* à un protocole de la conférence, au protocole fameux du 20 janvier, qui a fixé la délimitation de la Belgique et de la Hollande. Après les erreurs précédentes, c'était du moins un point d'arrêt auquel on pouvait se tenir aussi long-temps qu'il eût été nécessaire pour faire prendre aux affaires générales une direction plus conforme à nos vues ; mais lorsque tout nous commandait de garder cette position, nous l'avons abandonnée pour *la livrer à un intérêt contraire au nôtre.*

» *Le Luxembourg* n'appartient pas aux Belges : cepen-

pendant, qu'ils aient fait tous leurs efforts pour *obtenir la cession* de cette province, loin de leur en faire un crime, je ne puis que *louer leur persévérance.*

» La Belgique est notre *alliée!* Non, puisqu'elle est *neutre*, et cette neutralité n'a précisément été créée que pour empêcher notre alliance. Mais s'il s'agissait de nous attaquer, la sainte-alliance ne respecterait pas plus cette neutralité de quelques jours qu'elle n'a respecté en 1815 la *neutralité de la Suisse*, qui datait de plusieurs siècles.

» Et les forteresses! on nous fait entendre que leur démolition dépendra de notre *seule volonté;* elles sont donc où vont être occupées par nos troupes? — Eh! non, la conférence est encore là!

» Vous avez entendu, et entendu en rougissant, les explications données dans le parlement d'Angleterre. On déterminera celles des forteresses qui devront être démolies, et cette désignation, on la fera sans notre concours.

» Léopold sera Anglais malgré les Belges et malgré lui. Il ne dépend pas de lui d'être autre chose qu'Anglais; il tiendra nécessairement à l'Angleterre, dans l'intérêt de l'augmentation de la puissance belge, dans l'intérêt même de son existence.

» N'avez-vous pas déjà, messieurs, entendu le ministre Lebeau, pour décider le congrès en faveur de ce prince, chercher à flatter l'orgueil de ses compatriotes, en leur montrant dans l'avenir les grandes destinées de la Belgique au détriment de la France? Ne l'avez-vous pas entendu annoncer que si un jour les provinces de la rive gauche du Rhin venaient à changer de maître, ce serait à la Belgique qu'elles devraient appartenir.

» Ainsi trois intérêts étaient en présence : un intérêt français, un intérêt de sainte-alliance et un intérêt anglais. *L'intérêt français a échoué partout;* l'intérêt de la *sainte-alliance* a prévalu à l'égard de la Pologne et de l'Italie; l'intérêt *anglais* triomphe en Belgique.

» Le mal est immense, irréparable peut-être, dit *Bignon* en terminant; et tout ce mal tient à une seule cause, à *la peur extrême* que notre cabinet a eue de la guerre, peur qu'il n'a pas su dissimuler. Cette terreur a fait le succès des puissances étrangères contre nous; c'est

en nous cependant qu'eût dû être la confiance, et la terreur chez elles. C'est notre crainte excessive de la guerre qui a encouragé l'Autriche à envoyer ses troupes à Modène, à Parme et dans les états romains. C'est cette crainte qui a porté notre cabinet à tant de fausses démarches au sujet de la Belgique, et qui, après l'avoir *déconsidéré* par ses *contradictions*, l'a réduit à laisser planter un *pavillon anglais sur notre frontière*.

» Nous avons tout permis, tout enduré, tout souffert, et cependant, malgré tant de *concessions*, après avoir tant fait pour la paix, le ministère ne peut dire que nous *n'aurons pas la guerre*. Quel résultat d'une seule année, et surtout quand cette année *date de juillet* 1830 ! »

« Notre entrée en Belgique, dit *Soult*, est une *preuve*
» *satisfaisante* que nous sommes prêts à défendre notre
» indépendance. (Oui, belle preuve !)

» Nous acceptons toute *responsabilité* à cet égard. (Belle consolation !)

» Que l'orateur qui vient de manifester des inquiétudes
» soit donc *parfaitement tranquille*, de même que la
» France. » (Tout cela est bien rassurant en effet !)

» Nous avons d'ailleurs les *assurances les plus formelles*
» des intentions pacifiques des puissances : que
» sous ce rapport encore on *ne se chagrine donc pas !*
» *qu'on ne se tourmente pas !* » (C'est ce qu'on disait aux patriotes d'Espagne, d'Italie et de Belgique !)

Quel ton pour un ministre parlant devant la *représentation nationale !*

« Les Hollandais se retirent, ajoute-t-il : cependant
» nos troupes *ne rentrent pas pour cela ;* car auparavant
» il faut que nous ayons la *certitude* qu'il n'y aura pas
» de retour. »

Eh bien ! la conférence va vous ordonner de sortir auparavant, et vous obéirez !

Vainement Larabit, Salverte, Mauguin, Lamarque et beaucoup d'autres demandent-ils encore ici la communication des *protocoles* et des pièces ; vainement Mauguin dit-il aux ministres que, par leur refus, ils se mettent en état d'hostilités envers la chambre : ils ne communiqueront rien, jamais rien.....

« La Belgique, dit l'*adresse des députés* à Louis-Philippe, la Belgique, qui, comme nous, s'est librement
» donné un roi, vient d'être attaquée; nos armées marchent à son secours; et la France s'associe avec transport
» à un mouvement généreux dont le but est de défendre,
» d'affermir *le principe* de notre glorieuse révolution, de
» *fixer définitivement* nos rapports avec nos voisins, *et*
» *de dissiper tous les doutes* qui agitent péniblement la France. »

Eh bien! l'armée sortira avant que ces rapports soient *définitivement* fixés, avant que ces doutes soient dissipés!

« C'est depuis que vous êtes réunis, répond Louis-Philippe, que l'invasion *inattendue* de l'armée hollandaise en Belgique m'a déterminé à *rassembler immédiatement* une armée pour assister le roi des Belges, et donner à cette nation les secours dont elle avait un si *pressant besoin*.

» J'espère que notre armée pourra bientôt aussi rentrer en France, et je me hâterai de la rappeler *aussitôt* que, de concert et d'accord avec les puissances garantes avec moi de l'indépendance de la neutralité de la Belgique, *je serai assuré que le retour de notre armée n'exposera pas la Belgique à de nouvelles agressions.*

Eh bien! l'armée rentrera auparavant, sur l'ordre de l'étranger.....

« La Belgique, dira *Léopold* en ouvrant la session
» belge le 8 septembre, *confiante à l'excès* dans les en-
» gagemens contractés par Guillaume, s'est vue tout à
» coup *surprise* par une armée dont les forces excédaient
» de beaucoup celles qu'elle avait à lui opposer.

» Le secours de la France devenait alors *urgent, in-*
» *dispensable.* »

Ainsi, *confiance excessive* d'un roi, *déloyauté* d'un autre roi, *restauration* presque inévitable pour conséquence, et l'on nous dit dit toujours : « Soyez tranquilles, nous sommes *prêts*, et nous avons les *assurances* des rois!

« Des avantages de plus d'une espèce, dit *Bignon* (10 septembre), devaient être pour nous l'immanquable résultat de notre entrée en Belgique.

» Mais lorsque le ministère est en position de faire en-

tendre et respecter sa voix, c'est lui qui, *docile instrument des décisions de la conférence*, va, revient ou s'arrête, selon qu'on *veut bien y consentir*. Toujours il en sera ainsi, tant qu'il ira se faire maîtriser dans une conférence où quatre puissances, se faisant des concessions réciproques entre elles, sont et seront constamment d'accord contre *l'intérêt français*.

« Cette question de la Belgique, répond *Sébastiani*, » n'est *rien moins qu'une question terminée.* »

Elle peut donc amener la guerre après tant de protocoles et tant de concessions?

« L'aristocratie anglaise, dit *Mauguin* (séances des 19 au 24 septembre), se plaint de ce que nos soldats sont en Belgique.

» Que faire alors pour éviter les remontrances de l'Angleterre? Louis-Philippe prie Léopold de lui écrire une lettre par laquelle il lui demandera de laisser 12,000 hommes en Belgique. *Wellington* a dénoncé ce fait dans le parlement britannique sans être démenti : il a ajouté que c'était un *mauvais subterfuge*, et que, malgré cette lettre de Léopold, il ne fallait pas souffrir qu'un seul de nos soldats restât en Belgique.

» Enfin, la lettre du roi Léopold écrite, nous annonçons dans *le Moniteur* que nous laisserons 12,000 hommes en Belgique; et ce parti est si bien arrêté qu'on forme *un camp*, et qu'on s'occupe des moyens de faire passer à nos troupes la mauvaise saison qui s'avance,

» Mais l'orgueil britannique ne pouvait être satisfait. A la conférence, de nouveaux protocoles, à la tribune anglaise, les voix de l'opposition firent entendre de nouveaux murmures. Qu'avons-nous fait? nous avons retiré nos troupes.

» C'est ainsi, messieurs, que, tandis que l'*humilité* la plus complète existait dans les notes, le langage des conseillers de la couronne était *haut et superbe*. »

« Le royaume *des Pays-Bas*, répond *Sébastiani*, *avait* » *été créé en hostilité contre la France*. Toute l'Europe » y avait *concouru*. Après avoir *créé sur nos frontières* » *un royaume de six millions* d'habitans, elle le couvrit

» de *places fortes*. Pour la construction de ces places » fortes, toutes les puissances intervinrent avec leur » argent. (Non, avec nos contributions!)

» La révolution de Belgique produisit à Pétersbourg » une *grande impression*. Cette *cour vit le système élevé* » CONTRE NOUS *s'écrouler*. Le royaume des Pays-Bas » disparaissait, et avec lui *la force offensive créée contre* » *la France*. De plus, des intérêts de *famille* se mêlaient » à ces intérêts généraux.

» Bientôt le roi de Hollande réclama l'appui des se- » cours de la Russie. L'empereur de Russie répondit que » les malheurs de Guillaume l'intéressaient vivement; » qu'il *désirait lui prêter son appui*, mais qu'il ne pou- » vait le faire qu'avec le concours *de ses alliés*. »

Ainsi, la prédilection de Nicolas et de la sainte-alliance pour Guillaume, et leur intérêt à rétablir le royaume des Pays-Bas ou à s'emparer de la Belgique, ne peuvent être douteux.

« L'administration actuelle, dit *Lamarque*, s'est, non pas seulement *associée* comme Louis XVIII et Charles X à la *sainte-alliance*, mais elle s'est placée à *sa suite*, en entrant dans un *congrès* où les gouvernemens *absolus* et les puissances *rivales* ont toujours une majorité assurée.

» La Belgique, privée du Limbourg, du Luxembourg et de l'Escaut, ne sera qu'un simulacre de royaume, n'aura qu'un simulacre de roi, qui fera bien de tenir toujours ses malles faites, et d'avoir à Anvers, à Ostende, un *paquebot* prêt à le soustraire ax *visites imprévues du prince* d'Orange; car la France n'aura pas toujours à Maubeuge et à Valenciennes une armée pour tenir debout son trône chancelant. Ainsi la sainte-alliance a complètement atteint son premier but, et tout lui promet une *prompte restauration* qui doit être l'avant-coureur d'une *restauration plus importante* à laquelle l'Europe travaille.

» Militaire et citoyen, c'est la *rougeur sur le front* que j'ai entendu les explications données de notre évacuation de la Belgique, et il m'est démontré que les soldats ont obéi aux ordres, aux ordres absolus des faiseurs de protocoles de Londres. Ainsi, il *mentait*, *le Moniteur*, quand

il nous disait que *douze mille Français resteraient en Belgique!* Ainsi ils se trompait, notre ministre de la guerre, quand il disait de nos soldats : *Ils n'en sortiront pas!...* Ils sont sortis, en laissant debout le monument de Waterloo, en évacuant les places construites avec nos tributs, avant d'avoir assisté à leur démolition!

» Ce sera la Prusse, l'Autriche, la Russie qui décideront quelles sont les places à démolir, et la France, mise à l'écart comme un *coupable que l'on juge*, attendra l'arrêt. Quand nous arrêterons-nous donc sur cette pente rapide et *honteuse de concessions?* »

« Je ne crois pas, dit *Thiers*, qu'*aucun ministère eût* » *pu rester en France s'il avait souffert que les Prussiens* » *entrassent en Belgique;* nous ne devions pas plus y » rester.

» *Est-il quelqu'un dans cette chambre qui croie que* » *Guillaume veuille faire une nouvelle pointe en Belgique?* » — « Oui, moi, » répond *Cabet*.

« Je comprends que sur *quatre cents* membres il y en » ait *un;* mais il n'y en a *pas deux* qui croient que la » Hollande *veut recommencer les hostilités.* »

Il y en avait probablement deux cents, peut-être quatre cents, y compris *Thiers* lui-même; mais un seul exprime sa pensée.

Lafayette va cependant indiquer aussi la sienne.

« La restauration orangiste, dit-il, était organisée, on avait éloigné les patriotes et glacé l'enthousiasme (c'est comme en France!), et sans notre armée la contre-révolution était faite.

» Dans ses ordres du jour, le prince d'Orange nous *annonce une nouvelle invasion*; mais j'espère que nos troupes seront toujours prêtes à la repousser. »

« On nous annonce, dit *Salverte*, l'existence d'un *pro-* » *tocole* qui contient la cession du *Luxembourg.* »

« *Ce n'est pas vrai*, lui répond *Sébastiani* de sa place : » *rien de pareil n'existe.* »

Eh bien! c'est vrai, et ce démenti n'est qu'un *mensonge!*

Mais quel ton dans un *ministre*, à l'égard d'un *dé-*

puté, qui peut être son juge ou du moins son accusateur ! Comme la représentation nationale se fait peu respecter !

« Nous soutenons, dit Mauguin, que c'est sur *l'ordre de la conférence*, sur l'ordre de *l'Angleterre*, que vous êtes sortis de Belgique, et les *journaux* comme la *tribune anglaise* nous autorisent à le soutenir : eh bien ! cette obéissance est *déshonorante* pour nous. — Répondez ! il ne s'agit pas de *phrases*, ce sont des *faits*, des *preuves*, des *pièces* que nous vous demandons : produisez les *protocoles* et votre *correspondance*.

On se rappelle (voyez t. 2 p., 121 et suivantes) la ruse, la manœuvre et la violence employées dans les orageuses séances des 21 au 24 septembre pour sauver le ministère des accusations relatives à la Pologne.

La discussion sur la Belgique finit de la même manière, par le fameux ordre du jour motivé.

Et ici, chose presque incroyable ! c'est l'entrée de notre armée en Belgique et l'annonce de la démolition des forteresses, c'est-à-dire deux déceptions, deux occasions de honte pour le gouvernement, qui déterminent son triomphe auprès de la majorité dans la chambre ! !

« Dans une séance précédente, dit *Comte*, *le 14 octobre*, M. Guizot a accusé l'opposition du dehors et même du dedans d'avoir cherché à opérer la réunion de la Belgique, et d'y avoir envoyé des émissaires de troubles. Eh bien ! j'étais alors procureur du roi, et je puis donner des renseignemens précis à cet égard.

» Peu de temps après que la révolution belge eut éclaté, il se répandit dans Paris que quelques hommes y faisaient des enrôlemens nombreux et clandestins : j'en fus averti. Les chefs furent arrêtés ; leurs papiers, et particulièrement les contrôles d'enrôlement, furent saisis. Les inculpés produisirent des *pièces* qui prouvèrent qu'ils étaient autorisés à enrôler des hommes de juillet et à les diriger sur Bruxelles, ou sur la frontière de France qui touche immédiatement la Belgique : on fut donc obligé de les relâcher.

» Mais qui les avait autorisés ?

» C'est le gouverneur de Paris qui dirigeait les mili-

taires ; c'est M. *Guizot*, ministre de l'intérieur, qui faisait délivrer les passeports gratuits ; c'est M. *Girod de l'Ain*, préfet de police, qui les délivrait et les payait sur ses fonds secrets.

» Et c'est M. *Guizot* qui nous accuse ! !..... »

Cette fois *Guizot* ne répond rien.

Résumons en deux mots cette discussion.

L'intérêt de la Belgique lui prescrit de se constituer en république alliée de la France, ou de se réunir à celle-ci.

L'intérêt et l'honneur français prescrivent d'accepter son alliance ou sa réunion.

Mais Louis-Philippe veut la paix à tout prix, et sacrifie la Belgique à la sainte-alliance, comme il lui sacrifie l'Italie, la Pologne et l'Allemagne.

On ne peut en faire l'aveu ; il faut nécessairement mentir : on ment ! On ne peut laisser connaître les pièces, il faut nécessairement les cacher : on les cache !

§ 44. — *Oppression des peuples par la sainte-alliance. — Complicité de Louis-Philippe ou lâcheté de son gouvernement. — Trahison contre les peuples et contre la France.*

Les rois et les aristocraties ont tous le même intérêt, le perpétuel triomphe de la légitimité et du droit divin, du pouvoir absolu et des priviléges, et l'éternel asservissement des peuples : pour eux, l'*ordre* c'est l'obéissance aveugle et la résignation à la servitude ; pour eux, le *désordre et l'anarchie*, c'est la souveraineté nationale, la liberté et l'égalité, le règne de la justice et de la loi.

Réellement formée dès 1789 pour écraser la révolution française, la sainte-alliance y parvient en 1814 et 1815.

Trompant tous les peuples auxquels elle avait promis des constitutions, elle les enchaîne plus étroitement dans ses congrès de Vienne, de Troppau, de Véronne et de Laybach ; elle détruit les révolutions d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Piémont.

Menacée de nouveau par la révolution de juillet et par celles qu'elle enfante encore, elle recommence ses *congrès* à Londres, retient tous les peuples sous le joug,

resserre plus étroitement leurs chaînes, écrase l'Italie, la Pologne et la Belgique, menace la Suisse et tous les petits états d'Allemagne auxquels elle ravit d'abord la liberté de la presse, et prépare ses derniers efforts contre la France elle-même, foyer des lumières et de la liberté.

, Opprimés par la sainte-alliance, les peuples ne peuvent avoir pour elles que de la haine.

Mais, comme Louis XVI, comme Louis XVIII et comme Charles X, Louis-Philippe en fait aujourd'hui partie.

Redoutant la liberté autant peut-être que les autres rois, ou sacrifiant tout à la crainte de la guerre, il coopère avec eux à l'oppression de l'Europe.

Complice des oppresseurs, pourrait-il ne pas avoir part aux imprécations des opprimés?

Il y a plus; les souverains d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre ne se sont pas mis à la tête de la révolution de juillet, et n'ont rien promis depuis 1830 aux Italiens, aux Polonais, aux Belges; ils ne les ont pas trompés. Mais, nous ne l'avons que trop vu, Louis-Philippe a personnellement joué et trahi les patriotes espagnols, l'Italie, la Pologne et la Belgique; tous ces peuples lui reprochent plus particulièrement leurs malheurs: quels ne doivent donc pas être leurs sentimens pour lui!

Mais en abandonnant, en trompant, en sacrifiant, en laissant ou faisant opprimer ces peuples, Louis-Philippe ne trahit-il pas doublement la France elle-même?

N'est-ce pas en effet trahir la France que d'abandonner l'Italie à l'Autriche, la Pologne à la Russie, la Belgique à l'Angleterre ou à la Hollande, les petits états d'Allemagne à la diète de Francfort, instrument de la sainte-alliance? Toutes les discussions que nous avons précédemment rapportées ne le prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence? N'est-il pas manifeste que la France pouvait avoir tous ces peuples pour alliés, et que, dans une guerre dirigée maintenant contre elle, elle les verrait immobiles, ou forcés d'entrer dans les rangs de ses ennemis?

N'est-ce pas aussi trahir la France que de la déshonorer pour ainsi dire aux yeux des nations, et de lui

faire perdre leur sympathie en la montrant inconséquente, égoïste, ingrate et sans foi, elle qui, depuis quarante ans, par ses révolutions, sa tribune et sa presse, provoque en quelque sorte les peuples à s'affranchir et leur promet son appui? ***

Ah! qu'il est rouge de honte le front d'un vrai Français! que son cœur est navré de douleur!

Oui, que les nations ne s'y méprennent pas; éminemment juste, sans rancune et sans envie, reconnaissante, loyale et généreuse, trompée et non trompeuse, opprimée et non oppressive, la France, la vraie France est leur sœur et leur amie; leur cause est la sienne, et, quoique innocente de leurs malheurs, dont son gouvernement seul est coupable, elle se regarde comme à jamais obligée à les réparer.

Oui, tous les peuples doivent être alliés et amis; mais les patriotes espagnols, italiens, polonais, belges et français sont particulièrement à jamais unis par les liens de l'infortune et de la fraternité.

§ 45. — *La sainte-alliance avance toujours, et Louis-Philippe recule sans cesse. — Concessions continuelles destructives de l'indépendance nationale. — Encore complicité ou lâcheté du gouvernement.*

« Si l'on cède une fois, disait Dupin dans la chambre, il faudra lui céder une seconde fois, une troisième, et toujours. »

Si l'on cède une fois à une ligue d'aristocrates et de rois, dirai-je à mon tour, il faudra leur céder sans cesse; et celui qui se croirait habile en ne faisant des concessions qu'*une à une*, *article par article*, ne reculerait ainsi que pour mieux sauter ou tomber.

Si l'on en croit le discours de la couronne, jamais l'honneur de la France n'a mieux été défendu : car écoutons :

« Vous jugerez, sans doute, que dans ces difficiles né-
» gociations les *vrais intérêts* de la France, les intérêts
» de sa *prospérité*, de sa puissance et de son *honneur*

» ont été défendus avec persévérance et *dignité*. L'Eu-
» rope est *aujourd'hui convaincue* de la *loyauté* de nos
» intentions et de la *sincérité* de nos vœux pour le *main-*
» *tien de la paix*; mais elle l'est aussi de *notre force*,
» et elle sait comment nous soutiendrions la guerre, si
» nous y étions *contraints par d'injustes aggressions*. »

Il est vrai que jamais gouvernement n'a plus parlé d'*honneur* et de *dignité*, de *franchise* et de *loyauté*.

Mais jamais aussi gouvernement n'en a peut-être moins eu.

Jamais surtout gouvernement n'a mis plus de mystère dans ses actes et sa conduite.

Quand la chambre doit répondre au passage ci-dessus du discours de la couronne, la commission lui propose le paragraphe suivant :

« Dans l'*examen* de ces difficiles *négociations*, nous
» avons la *confiance* que nous trouverons la *preuve* de la
» *dignité* et de la *persévérance* avec lesquelles ont été dé-
» fendus les *vrais intérêts* de la France. »

Mais Bernard, membre de la commission, raconte à la chambre ce qui suit.

« La commission avait d'abord à l'unanimité rédigé ce paragraphe ainsi :

« La chambre *attend la communication des documens*
» *diplomatiques* qui ont servi de base à ces négociations.
» Elle les examinera avec attention, et avec l'*espérance*
» d'y trouver la preuve que les vrais intérêts de la France
» et sa dignité n'ont pas été compromis. »

» Mais la commission s'ajourna au lendemain; et, dans l'intervalle, C. Périer et Sébastiani (qui avaient eu connaissance de la rédaction et qui en étaient contrariés) demandèrent à être entendus.

» Ils donnèrent des explications *verbales* sans apporter *aucune des pièces* nécessaires pour éclairer la France.

» Néanmoins, la majorité de la commission ne voulut plus demander la communication des pièces, et la minorité seule persista dans cette demande en exprimant d'abord le *désir*, puis l'*espérance* de trouver dans ces pièces la preuve que l'honneur et la dignité de la France avaient été convenablement défendus. »

Mais, dans la chambre, les ministres et leurs amis repoussent obstinément cette communication, qui n'est jamais donnée.

Ainsi le ministère veut non-seulement qu'on le juge, qu'on l'approuve, et même qu'on le loue, mais encore qu'on le croie sur parole.

Jamais cependant les actes diplomatiques n'ont été plus multipliés et plus importans.

La conférence de Londres ne s'est pas occupée seulement de la Belgique : sans doute elle s'est occupée de l'Italie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Suisse, de la reconnaissance de Louis-Philippe, du désarmement général, de la paix et de la guerre, etc. Que de protocoles! que de négociations terminées! quel intérêt la France n'a-t-elle pas à les connaître! que de fois les députés patriotes n'en ont-ils pas demandé communication et toujours en vain!

Jamais, non jamais, on ne s'est joué si scandaleusement de la charte, de la représentation nationale et du pays.

En agissant ainsi, ne pourrait-on pas le trahir et le vendre sans qu'il fût possible de s'en apercevoir?

Et pourquoi ce continuel mystère? Pourquoi cette violation de la première loi du régime représentatif? Ce silence si persévérant n'est-il pas l'accusation et la condamnation du gouvernement? N'autorise-t-il pas au moins tous les soupçons? Craint-il, le gouvernement, que, si le voile était levé, on ne le vît, chapeau bas, à genoux, les mains jointes, implorer la paix, tout accorder ou tout offrir pour l'obtenir?

Sans doute les autres souverains agissent en barbares oppresseurs des peuples, mais lisez la réponse de Metternich à notre ambassadeur (v. t. 2, p. 19); lisez le manifeste de Nicolas (voy. t. 2, pages 66 et suiv.); examinez la conduite de Guillaume; ils ont du moins de l'énergie! ils sentent la dignité d'une couronne! ils ne reculent pas devant la guerre!

Dès le premier moment de notre révolution, la sainte-alliance s'est armée, et ses armemens ont toujours augmenté. Elle a fait tout ce qu'elle a voulu en Italie comme

en Pologne : ses exigences et ses succès sont allés croissans contre la Belgique, la Suisse et l'Allemagne ; chaque jour elle devient plus forte et plus menaçante ; chaque jour elle fait un pas en avant.

Louis-Philippe, au contraire, ne recule-t-il pas sans cesse, soit devant l'Espagne, soit devant l'Autriche en Italie, soit devant Nicolas en Pologne ? Ne fait-il pas chaque jour de nouvelles reculades devant la sainte-alliance en Belgique ? N'a-t-il pas reculé devant le pape lui-même, s'abaissant jusqu'à désavouer comme une *malheureuse méprise* une expédition qu'il avait ordonnée et dont il faisait triomphe à Paris ; lui demandant en quelque sorte pardon d'être entré sans sa permission à *Ancône*, le 23 février 1832 ; consentant à faire repartir de suite une partie de la troupe ; promettant de faire sortir le reste aussitôt qu'il l'exigerait ; mais le suppliant d'y souffrir quelque temps encore quelques-uns de nos soldats pour éviter l'explosion des murmures que leur rentrée subite pourrait exciter en France ; se soumettant à toutes les conditions les plus humiliantes, notamment à cesser tous les travaux de fortification commencés, à ne pas sortir de la ville, à ne plus laisser paraître *le drapeau tricolore sur la citadelle*, à subordonner le commandant militaire à un agent civil et politique, à payer toutes les dépenses, et probablement sous ce titre quelques millions de tribut à sa sainteté ?

Que d'humiliations pour l'armée, qui devait ne se montrer qu'en libératrice ! Que de honte pour la France, qui devrait être à la tête des nations !

Aussi, que d'affronts partout pour nos voyageurs, et que d'affronts pour la France et pour son roi dans les journaux ministériels étrangers, dans la conférence de Londres, même aux tribunes belge et britannique !

« Ce que je demande au gouvernement anglais, dit sir *Robert Vivyan*, c'est qu'il ne montre *aucune crainte du gouvernement actuellement existant en France*. » (Bignon, 10 septembre.)

Lord Grey lui-même déclare publiquement au parlement, en janvier 1832, que si la France avait bravé la guerre, *personne n'aurait osé l'attaquer* ; mais qu'on l'a

vaincue en temporisant, et que la Hollande a obtenu de bien meilleures conditions que celles qu'on pouvait *espérer*. (Espérer!... Entendez-vous?)

Vous parlez de *dignité!* Eh bien! écoutez ce qu'écrivait Napoléon à son ministre des affaires extérieures, le 4 janvier 1814 :

« Je pense, dit-il, qu'il est douteux que les alliés » soient *de bonne foi* et que l'Angleterre *veuille la paix* : » moi, je la veux, mais solide, honorable. La France, » *sans ses limites naturelles, sans Ostende, sans Anvers,* » *ne serait plus en rapport avec les autres états de l'Europe* (qui tous se sont beaucoup agrandis.)

» *Veut-on réduire la France à ses anciennes limites,* » *c'est l'avilir. On se trompe* si on croit que les malheurs » de la guerre puissent faire désirer à la nation une *telle* » *paix*. Il n'est pas un cœur français qui n'en sentît *l'opprobre* au bout de six mois, et qui ne la reprochât au » gouvernement *assez lâche* pour la signer.

» Si la nation me seconde, l'ennemi marche à sa perte; » si la fortune me trahit, mon parti est pris : je ne tiens » pas au trône; je *n'avilirai ni la nation ni moi*, en » souscrivant à des conditions *honteuses*. »

Et que dirons-nous des concessions journellement faites à la sainte-alliance jusque dans l'administration intérieure de la France? Car pourquoi l'armée n'est-elle pas de 500,000 hommes, comme on l'avait annoncé? Pourquoi n'est-elle pas organisée en divisions et brigades, veillant sur nos frontières? Pourquoi la garde nationale mobile, si souvent et si vivement réclamée, n'est-elle pas organisée? Pourquoi notre garde citoyenne est-elle dissoute précisément dans les villes où elle est le plus nécessaire, et où l'étranger la redoute le plus? N'est-ce donc pas pour satisfaire les vœux de l'étranger qu'on repousse les vœux de la nation? N'est-ce pas pour le rassurer qu'on poursuit l'association nationale et qu'on dissout l'école polytechnique? N'est-ce pas pour lui plaire qu'on arrête et qu'on expulse les proscrits italiens et polonais, et qu'on les force à braver les tempêtes pour aller mourir en Afrique, comme c'était pour lui faire plaisir que Louis XVIII allait en Espagne? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger

qu'on conserve où qu'on choisit certains ministres, certains ambassadeurs, certains hauts fonctionnaires carlistes, et qu'on révoque, que l'on conserve ou qu'on propose certaines lois pour démolir la révolution et la liberté? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger que, par exemple, le divorce est repoussé, l'hérédité de la pairie obstinément demandée, la législation sur la garde nationale, sur les administrations municipales et départementales, et sur l'instruction primaire, étranglée, impopulaire ou ajournée? N'est-ce pas pour plaire à l'étranger qu'on n'a jamais permis aux chambres ni d'exercer l'initiative des lois qui leur est accordée par la charte, ni de consolider législativement les grades et les honneurs décernés par Napoléon pendant les Cent-Jours? Est-ce pour obéir à l'étranger qu'on a tout risqué pour sauver Polignac; qu'on a tout bravé pour ajourner et détourner la proposition Baude et Briqueville, et qu'on brave tout encore pour respecter les sanguinaires promenades de la duchesse de Berry? Est-ce pour obéir à l'étranger qu'on expulse brutalement le duc de Brunswick, qu'on poursuit la *presse* et les hommes de juillet avec autant d'acharnement que de cruauté que la sainte-alliance les poursuit en Allemagne, en Pologne et en Italie?

Et comment pourrait-on en douter? Le nom de l'étranger n'est-il pas constamment invoqué par nos ministres?

Nos ministres ne nous disent-ils pas sans cesse : Soyez modérés et sages dans votre constitution, dans vos lois, dans votre conduite! Ne donnons à l'étranger ni défiance ni inquiétude!

Ne disent-ils pas de même : Nommez tel président, ou c'est la guerre! Conservez-nous, gardez-vous de pousser tels et tels au ministère, ou c'est la guerre! Les mots *étranger*, la *guerre*, ne sont-ils pas, avec la *réserve diplomatique* et la *prérogative royale*, les *talismans* du gouvernement!

Il y a plus; a-t-on besoin d'un secours et d'un appui pour l'intérieur, comme Louis XVI, on dit à l'étranger : Écrivez-nous..... demandez-nous..... menacez-nous..... On dit au pape, par exemple, vous avez intérêt à nous

soutenir ; eh bien ! quelque déplaisir que vous cause notre présence, *laissez-nous quelque temps à Ancône*, afin qu'on ne crie pas trop contre nous.

Et la France est indépendante ! la France qui devrait protéger l'indépendance des autres peuples !

« *L'intervention des rois dans nos affaires*, disait de Schonen le 28 janvier, voilà ce que j'appelle la *condition déshonorante*, et au prix de laquelle un peuple n'accepte provisoirement l'existence que pour la *perdre dans l'infamie*. »

Ah ! quelle honte ! et d'ailleurs quel péril !

Non, jamais la France n'a subi plus d'opprobre.

Quel cœur français n'est pas déchiré !

Et c'est après les héroïques journées de juillet !

On avait bien raison de dire, au Palais-Royal, qu'on voulait en finir avec l'héroïsme.

Voilà les résultats de l'entrée de Louis-Philippe dans la sainte-alliance !

Quoi ! un roi sorti des barricades, Louis-Philippe, dans la sainte-alliance.

Mais est-ce là le mandat que lui a donné la révolution de juillet ? Le peuple vainqueur a-t-il entendu renvoyer Charles X à Holy-Rood pour que son successeur devînt l'allié de ses ennemis, et pour qu'il se concertât avec eux contre lui ?

Quel est donc son mobile ? est-ce la peur ? Mais comment qualifier cette conduite ? Serait-ce la haine de la liberté et du peuple ? Mais quel nom lui donner ?

§ 46. — *La sainte-alliance veut détruire la révolution française. — Ses moyens. — La guerre est inévitable.*

Si les rois et les aristocraties étaient justes, ils reconnaîtraient l'indépendance et la souveraineté de chaque peuple : ils consentiraient à la liberté, à l'égalité, à l'empire de la constitution et de la loi.

Mais le veulent-ils ? Non : l'histoire est là qui nous crie : c'est la légitimité de droit divin, c'est le pouvoir absolu, ce sont les priviléges qu'ils veulent. Toute révolution est

pour eux un crime qu'il faut réprimer et punir. Pour en douter, ne faut-il pas fermer les yeux à la lumière? A quoi donc servirait l'expérience si l'on oubliait les coalitions de 1775 contre la liberté polonaise, de 1791 contre notre première révolution si pure et si sublime? Ne faut-il pas être stupide pour ne pas trouver une leçon dans les attaques de la sainte-alliance contre les révolutions si pacifiques de l'Espagne, du Portugal, de Naples et du Piémont, et contre les révolutions récentes d'Italie, de Pologne et de Belgique?

Que les peuples changent seulement leurs rois, ou même leurs constitutions, en sont-ils moins excommuniés, attaqués, écrasés?

« La lutte existe entre *deux principes*, disait *Talley-* » *rand* au congrès de Vienne, le 26 septembre 1814; » tant qu'une *seule dynastie révolutionnaire* existera, la » révolution ne sera pas terminée : il faut donc que le » *principe de la légitimité triomphe sans restriction;* » sans cela, point *de paix*, mais une *trêve!* » (Lamarque, 15 janvier.)

« Mais si vous êtes *sages*, nous disent *Sébastiani*, *Thiers*, *Guizot*, etc., vous ne serez ni envahis ni attaqués. »

« Et qui décidera si nous sommes *sages*, répond *Lamarque* le 20 septembre? Un tribunal de rois qui siégeront à Vienne ou à Londres! Eh bien! ils décideront que nous n'avons pas été sages en juillet dernier, lorsque nous avons renversé le trône et chassé Charles X! »

Si nous sommes sages!..... — Mais est-ce que, par hasard, aucune des révolutions attaquées n'était *sage?* Écoutez donc *Pozzo di Borgo*, alors député, à la séance du 16 juillet 1792 :

« A peine a-t-on parlé *des droits du peuple*, dit-il, que » ceux qui les tiennent dans les fers depuis les bords » glacés de la Baltique jusqu'à la Méditerranée ont cons- » piré contre les Français PAR CELA MÊME *qu'ils avaient* » *déclaré ne pas vouloir usurper le territoire de leurs* » *voisins et n'armer leurs bras que dans le cas d'une dé-* » *fense légitime.* »

Si nous sommes *sages?*..... les rois despotes sont donc sages? Les Anglais, etc., souffriraient donc qu'on vînt leur dire : *si vous êtes sages?* Mais c'est stupide!

Être sage, pour une révolution, c'est être fort, puissant, défiant, vigilant, prêt à se défendre, et plus elle est sage pour elle, plus elle est contagieuse par son bonheur et sa sagesse, plus elle est criminelle aux yeux des rois.

« Mais nous avons les *assurances* les plus positives, » dit *Sébastiani*.

Des *assurances*, quand les traités mêmes ne sont pas des garanties!

Quoi! est-ce que les rois, les aristocraties, la diplomatie connaissent la bonne foi, l'honneur, la loyauté, la justice, l'humanité? Bonnes pour enchaîner les peuples, ces vertus ne sont-elles pas de la niaiserie pour eux? L'historien *Thiers* ne dit-il pas que les souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse ont partagé la Pologne en 1773, après *l'avoir eux-mêmes soulevée* et lui avoir solennellement *promis leurs services?* Un ancêtre de Guillaume n'a-t-il pas livré bataille après avoir reçu l'annonce que la paix était signée! (*Moniteur* du 9 août.) — Pendant qu'il faisait l'éloge de notre première révolution et qu'il établissait des communications amicales avec nous, le fameux Pitt ne cherchait-il pas clandestinement à *provoquer des désordres en France?* (Lafayette, 20 septembre.)

Des assurances n'avaient-elles pas été prodiguées à toutes les révolutions, en 1791, en 1814 et depuis?

Les coalisés n'avaient-ils pas solennellement déclaré, à la face du monde, qu'ils ne faisaient la guerre qu'à *Napoléon*, et nullement à la nation française?

Les constitutions promises à la Pologne, à l'Italie, à l'Europe ont-elles été données ou observées?

La révolution d'Espagne n'a-t-elle pas été reconnue pendant trois ans? Louis XVIII ne traitait-il pas de malveillans ceux qui voulaient voir une armée d'invasion dans ce qu'il appelait un *cordon sanitaire*, comme Louis XVI appelait factieux, quelques jours avant sa fuite à Varennes, ceux qui prétendaient qu'il se préparait à fuir.?

Le pape ne vient-il pas de violer les capitulations faites en son nom?

Ne sont-ils pas innombrables les rois qui ont trahi leurs peuples, violé leur parole et leurs sermens?

L'empereur d'Autriche en Italie, Nicolas en Pologne, le roi de Prusse à l'égard des Polonais, Guillaume et la sainte-alliance en Belgique ne viennent-ils pas de violer leurs promesses et leurs engagemens?

Louis-Philippe lui-même n'a-t-il pas violé son principe si solennellement proclamé de la *non-intervention?* A-t-il tenu ses promesses à la révolution de juillet?

Oui, dormir sur les assurances des rois étrangers, c'est insensé! le conseiller, c'est insulter à la crédulité publique!

« Cependant, dit *Sébastiani*, vous voyez bien qu'ils ne veulent pas nous attaquer : car ils respectent les révolutions de *Saxe*, de *Hesse*, de *Brunswick*, de *Bade* et de *Suisse*.

Mais la diète de Francfort ne vient-elle pas de les détruire en leur ravissant la liberté de la presse?

D'ailleurs, à quoi bon étouffer celles-là? Ne vaut-il pas mieux les tolérer momentanément pour inspirer confiance aux dupes?

Mais qui, sur la terre, peut douter que, si la France était aussi facile à écraser que la Hesse, sa révolution ne serait depuis long-temps anéantie?

Oui, la révolution française et la légitimité sont incompatibles en Europe; tôt ou tard, l'une doit expirer sous les coups ou sous l'influence de l'autre; et, pour vivre, le despotisme est condamné à tuer la liberté.

Mais que fera la sainte-alliance?

Elle fera ce qu'elle a fait partout depuis quarante ans : elle emploiera tous les moyens, tous sans exception.

N'a-t-elle pas ses ambassadeurs à Paris? N'a-t-elle pas des trésors et des armées d'agens pour diviser, tromper, séduire, effrayer, rassurer, provoquer des désordres et des guerres civiles?

Elle emploie d'abord les négociations, la diplomatie; et la conférence de Londres la sert à merveille pour amuser et endormir, pour paralyser et éteindre l'enthou-

siasme, pour jeter le pays dans l'incertitude, la défiance, la confusion et le chaos, pour le fatiguer, le dégoûter, le ruiner et le réduire.

Si, par son secours, le juste-milieu ou la restauration peut triompher de la révolution, son but est presque atteint.

Mais si l'intrigue et la diplomatie sont insuffisantes, si la guerre devient nécessaire, la sainte-alliance fera la guerre.

A-t-elle jamais reculé devant cette nécessité?

Dès les premiers jours de notre révolution, la Russie ne se préparait-elle pas à marcher en Belgique et sur le Rhin? La Prusse ne s'y préparait-elle pas aussi? L'Autriche n'a-t-elle pas accepté la guerre pour envahir l'Italie? L'aristocratie anglaise ne la voulait-elle pas quand le peuple irrité força Wellington à quitter le ministère? Guillaume ne provoque-t-il pas à la guerre?

Nos ministres ne nous ont-ils pas toujours présenté la guerre générale comme imminente au sujet de l'Italie, de la Pologne et de la Belgique?

Les révolutions de ces trois pays ont forcé la sainte-alliance à faire une halte : mais les insurrections sont étouffées depuis plus d'un an, et les armées sont reposées, augmentées et prêtes à marcher.

Malgré toute la considération et toute l'influence qu'on prête toujours à son gouvernement, malgré son évidente soif de paix, n'est-ce pas en vain que Louis-Philippe implore le désarmement depuis dix-huit mois? Que n'aurait pas donné Casimir Périer pour obtenir ce désarmement tant annoncé auquel il attachait sa gloire, son triomphe et son existence?

Pourquoi donc ce refus obstiné? Serait-ce parce que la sainte-alliance ne croyait pas à la durée du ministère du 13 mars? La fin de ce ministère rendrait donc les *hostilités* imminentes? Mais sa prolongation serait une cause de ruine ou de mort pour le pays! D'ailleurs il tombe en défaillance et dans la boue; il expire d'inanition; et par conséquent le désarmement n'aura pas lieu.

Mais les armemens ne peuvent être éternels, et la révolution ne peut ni se rétracter ni se suicider : la guerre est donc inévitable.

Sans doute elle a de terribles chances contre les rois plus encore que contre les peuples ; mais la révolution, sage, majestueuse et triomphante, anéantit également les despotes.

C'est donc la *fatalité* qui les condamne à la guerre !

Guillaume la désire, la veut, est impatient de la commencer ; et Matuschewitz, c'est-à-dire Nicolas, c'est-à-dire la Russie, la Prusse et l'Autriche, levant enfin le masque et se jouant de leurs protocoles et de leur *immuable* résolution d'empêcher les hostilités et de faire respecter l'indépendance et la neutralité belges, ne veulent plus qu'on l'empêche d'attaquer, c'est-à-dire sont décidés à prendre les armes pour le soutenir.

Elle est donc imminente la *guerre* ; ou bien d'abord la *restauration* en Belgique ! Et quelque temps après, toujours la *guerre*, bien plus redoutable alors quand la sainte-alliance aura l'armée belge, les forteresses belges, et cette *tête de pont belge* que nos criminels ministres se vantaient d'avoir détruite et qu'ils ont laissée subsister contre nous.

§ 47. — *Ce que ferait l'étranger en cas d'invasion.*

Ce qu'il ferait ? Ce qu'il a fait en 1792, en 1814 et 1815, ce qu'il a fait en France, en Espagne, en Italie, en Pologne.

Il prodiguerait les proclamations, les promesses ; il se dirait l'ami des amis de l'ordre et des bons Français, et l'ennemi seulement des anarchistes et des révolutionnaires.

Il dirait, comme l'abbé van Geel, « qu'il vient donner » *sur les oreilles*, dans Paris *même*, non à la nation *fran-* » *çaise*, non pas au *nouveau roi* qu'elle a élu, également » *victimes l'un et l'autre* de l'ingratitude et des fureurs » démagogiques, mais bien à *ces hommes pervers, avides* » *de destructions, altérés de sang, qui n'aspirent qu'à* » *bouleverser le monde entier dans le but de s'enrichir en* » *fouillant dans ses ruines.* » (*La Diplomatie du guet-à-pens*, Bruxelles, octobre 1831.)

Mais on ne serait plus crédule ; et d'ailleurs la *diète*

de Francfort a déjà lancé le nouveau *manifeste Brunswick*.

Il ferait débarquer sur divers points les Bourbons.

Il s'efforcerait d'exciter des conspirations et la guerre civile dans le Midi et dans la Vendée; il ferait parvenir des vaisseaux, des hommes, des armes et de l'argent.

Il tenterait d'acheter des généraux, comme Ouvrard l'a fait en 1815 et en Espagne.

Il provoquerait les trahisons.

Il courrait enfin les chances des combats.

Et, s'il pouvait être vainqueur, que de calamités pèseraient sur la France!

Croit-on qu'il conserverait Louis-Philippe, coupable d'avoir donné l'exemple le plus dangereux pour les familles royales, coupable aussi de velléités de propagande que les souverains n'ont certainement pas oubliées ni pardonnées?

Ce seraient donc Charles X et la légitimité pure qui seraient restaurés.

La troisième invasion ne surpasserait-elle pas en rigueurs celle de 1815 autant que celle-ci surpassa celle de 1814?

Furieuse d'avoir été menacée dans son existence et ne voulant plus s'exposer à l'être, accusant la France d'exciter toutes les révolutions par son exemple, par sa tribune et par sa presse, la sainte-alliance n'écraserait-elle pas d'un seul coup la liberté, qui périrait pour des siècles peut-être?

Le cosaque ne nous traiterait-il pas comme il a traité les Polonais? N'enverrait-il pas nos guerriers, nos citoyens et nos enfans en Sibérie ou à Alger?

Ceux qui n'ont pas hésité à bombarder Bruxelles et Anvers hésiteraient-ils à brûler Paris, la *ville rebelle*, la *ville révolutionnaire*, *la coupable mère de toutes les révolutions*, la capitale dont on est envieux et jaloux?

Nos monumens du moins, nos musées, nos arsenaux, nos ports ne seraient-ils pas la proie du vainqueur, comme en 1815, et comme maintenant en Pologne?

La France ne serait-elle pas épuisée pendant de longues années pour payer tous les frais de la guerre et des

armemens préparés depuis deux ans, tandis que le commerce et l'industrie expireraient au milieu de la conquête et des réactions?

Les rois ne partageraient-ils même pas la France comme ils ont partagé la Pologne? Ne mettraient-ils pas enfin à exécution leurs plans de Pilnitz, de Pavie et de 1815, pour le démembrement de plusieurs de nos provinces?

Et, dans leur système de consolidation de leur despotisme, les rois n'auraient-ils pas raison d'agir ainsi?

Et quelque affreux que fût notre sort, aurions-nous le droit de nous en plaindre, si nous avions la lâcheté de tendre la tête au joug?

§ 48. — *Ce que feraient les carlistes et le juste-milieu.*

Ce que feraient les carlistes? Ouvrons l'histoire, c'est elle qui répond.

Il en est qui, n'oubliant pas qu'ils sont Français avant d'être bourbonistes, joignent la haine de l'étranger à la haine de la révolution, et qui, tout prêts à courir bravement les chances de la guerre civile, s'armeront pour repousser l'invasion étrangère.

Mais, quoique l'appel de l'étranger soit le plus lâche et le plus odieux de tous les crimes, la masse appellera l'étranger.

Eh! ne l'a-t-elle pas appelé dès 1789, constamment depuis, en 1813 et en 1815? Même après la restauration et la paix, le *gouvernement occulte* ne l'implorait-il pas dans ses *notes secrètes?*

La tentative du Midi, la chouannerie nouvelle dans la Vendée n'ont-elles pas pour but ou pour espérance l'invasion étrangère?

Prend-on la peine de dissimuler ses vœux?

Oui, des enfans parricides se préparent encore à assassiner leur mère!

Ils conspireront encore; et des *Bourmont*, des *Raguse*, des *Clark*, des *Fouché* et des *Talleyrand* s'apprêtent à trahir la patrie, à livrer les plans, les corps d'armées, nos villes et nos ports, comme autrefois *Toulon* et *Bordeaux*.

Ils feront comme en 1814, lorsque des *sénateurs*, *des généraux*, des *hauts fonctionnaires* envoyèrent, le 26 janvier, à Bar-sur-Aube, aux rois coalisés, le général *Laharpe*, ancien précepteur d'Alexandre, pour leur porter des ouvertures de trahison. (Vaudoncourt, *Histoire des campagnes de 1814*, tome 1, page 131.)

Si l'étranger hésite, épouvanté de l'énergie populaire, quelqu'un lui écrira, comme Talleyrand fit à la même époque, lorsqu'il envoya de Vitrolles porter à Alexandre, à Vitry-le-Français, le 4 février, un billet ainsi conçu :

« *Vous pouvez tout, et vous n'osez pas..... Osez donc une fois!!* (*Ibid.*, tome 2, page 256. — Pons de l'Hérault, *Bataille de Paris*, page 121.)

Ce billet causa peut-être la perte de la France.

Ils auront d'autant plus de *facilité* pour trahir qu'ils sont partout dans les emplois, et chargés même des *organisations* les plus importantes à la sûreté du pays. Pour eux, la révolution de juillet n'est qu'une *tempête passagère*, et c'est une pensée secrète qu'ils ont quelquefois l'indiscrétion de laisser percer.

Par exemple, un de *ces hauts fonctionnaires organisateurs*, qui tiennent dans leurs mains les destinées du pays, causant avec un député, laissa échapper cette singulière réflexion : « Pendant les cent-jours..... *et nous sommes dans une espèce de cent-jours*..... » A peine ce mot échappé, le fonctionnaire fit un mouvement très marqué de surprise et de regret, que son interlocuteur feignit de ne pas remarquer. Mais voilà le fond de la pensée de ces Messieurs : *nous sommes dans une espèce de cent-jours*.

Ils trahiront comme Fouché, Bourmont, etc., en 1815..... Ils trahiront, d'autant plus qu'ils sont compromis, comme le voleur qui ne voulait que voler, mais qui tue le témoin qui peut le dénoncer ou le gendarme qui veut l'arrêter. L'histoire nous le dit encore : écoutons.

Malgré la déchéance surprise par *Talleyrand* et les abbés de *Pradt*, *Louis* et *Montesquiou*, les alliés négociaient encore avec Napoléon, et délibéraient sur Napoléon II avec la régence de sa mère. Alexandre était allé rendre visite à l'ex-impératrice Joséphine, qui l'avait éclairé, et

qui avait produit une grande impression sur son esprit. S'il l'avait reçue, peut-être..... mais subitement frappée, comme la foudre, Joséphine mourut..... d'un *catarrhe*, dit-on !

Quoi qu'il en soit, « Alexandre paraissait *ébranlé*..... » Schwartzemberg s'était refusé à faire marcher sur Fon- » tainebleau.... L'Autriche inclinait pour la régence..... » et malgré la déchéance, *Napoléon II pouvait encore* » *prévaloir*. » (Beauchamp, tome II, pages 363 et 367.)

Mais Talleyrand, de Pradt, Louis, Montesquiou, Dessoles, Beurnonville, et tous ceux qui ont sollicité la déchéance de Napoléon, se croient perdus. « *La peur qu'ils ont du père*, dit le *baron Fain* (page 233), *ne leur permet d'espérer désormais quelque sûreté que par la chute du fils ;* » ils ne quittent donc plus les salons des princes alliés.

« *Il y allait pour ainsi dire de leurs têtes*, dit Beau- » champ, (page 465 et suivantes) ; *ils se surpassèrent* » *dans leurs efforts*, et parvinrent de nouveau à faire re- » pousser définitivement la famille Napoléon. »

Sous prétexte de maintenir l'ordre dans l'intérieur, on dégarnira les frontières, les redoutes, les places fortes ; on fera promener l'armée, en l'envoyant là où l'ennemi ne sera pas, et en n'opposant rien ou de trop faibles obstacles à sa marche : l'armée manquera d'artillerie ou de munitions, ou bien aura de la *cendre* au lieu de *poudre* dans ses cartouches. (Voyez pages 52, 61 et suivantes.)

« *Le soldat*, dit le *baron Fain* (page 233), était bien » disposé (en 1814), et accueillait par des *cris de joie* le » projet d'arracher la capitale à l'ennemi (car il est pa- » triote, le soldat comme l'ouvrier ! Il déteste la domi- » nation de l'étranger autant qu'il aime l'honneur et la » liberté) ; les *jeunes généraux* n'écoutaient que leur ar- » deur guerrière, redoutant peu de nouvelles fatigues : » il n'en était pas de même dans les *rangs plus élevés*. »

Napoléon voulait marcher sur Paris pour en chasser les étrangers qu'il avait l'espoir d'écraser : il comptait sur Marmont et sur un corps d'armée qu'il croyait dans la position d'Essonne.

« Dans cette nuit du 4 au 5, dit le *baron Fain* (page

» 237), le colonel *Gourgaud*, qui est allé porter des or-
» dres, revient d'*Essonne* en toute hâte; il annonce que
» le duc *de Raguse a quitté son poste;* qu'il est allé à Pa-
» ris; qu'il a *traité avec l'ennemi;* que ses troupes, mi-
» ses en mouvement par des *ordres inconnus*, traversent
» en ce moment les cantonnemens des Russes, et que
» *Fontainebleau reste à découvert.*

» Les plénipotentiaires de Napoléon, ajoute-t-il (page
» 241), apprennent, de la bouche de l'empereur Alexan-
» dre, que les *troupes du* maréchal ont été *conduites par*
» *le général S..... à Versailles*, et que la désertion du
» camp d'Essonne laisse la personne de Napoléon à la
» *discrétion des alliés.* »

Quand la trahison est découverte, les officiers brisent leurs épées, les soldats veulent encore se battre et se faire tuer; mais les traîtres rient de leur impuissante fureur.

On fera courir mille bruits décourageans; on dira surtout : c'est bien malheureux! les rois nous ont trompés! mais ils ont des armées si nombreuses! et nous, dans notre bonne foi et notre confiance, nous avons organisé si peu de forces! La résistance est impossible! Elle n'amènerait que de plus grands malheurs! Notre intérêt est de céder avec résignation!

Et si la trahison réussissait, que diraient les Talleyrand, les de Pradt, les Louis, les... etc., qui, en 1814, déterminaient l'étranger à rappeler les Bourbons, en lui disant : « *Nous sommes tous royalistes*, ET LA FRANCE » L'EST COMME NOUS? »

Si, comme en 1814, l'idée de la conquête paraissait *insupportable* aux Parisiens, comme en 1814, les *partisans* de Charles X, les *gens en place* et les *ambitieux* (voyez le baron Fain, page 226) ne viendraient-ils pas, à travers les bagages et les bivouacs ennemis, agiter leurs mouchoirs blancs et crier encore : *Vivent nos amis les alliés! vive Charles X!*

Oui, les carlistes trahiront généralement et feront cause commune avec l'étranger.

Et le *juste-milieu!*

Le juste-milieu! — Distinguons.

Les chefs, les meneurs, sont d'anciens ennemis de notre première révolution, des auteurs de la restauration, des séides de l'empire et de la légitimité, des hommes de Gand, des déserteurs revenus de l'étranger, des hommes à argent qui spéculent sur les désastres de *Varsovie* comme sur ceux de *Waterloo*, et qui n'ont d'autre patrie que la *Bourse;* des écrivains qui, le 30 mars 1814, ont eu l'infamie de préconiser les rois envahisseurs après avoir eu l'infamie plus grande encore d'être habituellement les agens soudoyés de l'Angleterre.

Tous ces hommes sont des carlistes; ils peuvent se croire compromis comme eux, et trahiraient comme eux.

Mais l'immense majorité du juste-milieu n'est qu'égarée par de trompeuses promesses, de fausses espérances et de calomnieuses frayeurs; elle est patriote comme nous; comme nous et avec nous, elle n'hésitera pas à repousser l'étranger!

§ 19. — *Ce que ferait Louis-Philippe en cas de guerre.*

*** Je sais bien que des nobles, des prêtres, de hauts fonctionnaires et des généraux ont trahi leur patrie en 1792, 1814 et 1815.

Je sais bien que Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Ferdinand d'Espagne, le roi de Naples, le duc de Modène et le pape ont appelé l'étranger.

Je sais bien comment les princes régens de Naples et de Sardaigne ont été fidèles aux révolutions populaires qui les avaient adoptés pour chefs.

Je sais bien que Louis-Philippe a sacrifié l'Italie, la Pologne, la Belgique, et les peuples aux rois.

Je sais bien qu'il a trahi la révolution et la liberté.

Je sais qu'il trahit matériellement la France en l'affaiblissant d'innombrables concessions à l'étranger; car si, suivant le *Sébastiani* d'autrefois, abandonner l'Espagne et le Piémont c'était se *suicider* (Lamarque, séance du 15 avril), sacrifier l'Italie entière, la Pologne et la Belgique, n'est-ce pas *assassiner* la France?

Je crois qu'il est d'accord avec la sainte-alliance pour étouffer la révolution française.

Mais si la sainte-alliance lui déclarait enfin qu'elle veut envahir la France, soit pour le consolider lui-même en lui rendant la charte de 1814 et la légitimité, soit pour rétablir Charles X ou Henri V, s'opposerait-il à l'entrée des troupes étrangères?

Ah! que notre position est affreuse!

Qu'il est pénible de soupçonner!

Et cependant, quand on examine tout ce qui s'est passé dans les quinze premiers jours de la révolution, et tout ce qui s'est fait depuis (v. §§ 34 et 35;) quand on considère l'état de siége, le mystère sur les actes diplomatiques, le gouvernement dans les mains du roi personnellement, l'ajournement des chambres pour n'avoir aucun contrôle et pour obtenir de force un budget non discuté, les lettres de Mortemart (voyez page 249), et la longue présence de la duchesse de Berry au milieu de la Vendée, présence dont la tolérance est une faute criminelle; quand on voit et qu'on entend tout ce qui se fait et tout ce qui se dit, est-il possible de se défendre d'un sentiment d'inquiétude et de terreur?

Pourquoi, par exemple, le chiffre de Louis XVIII est-il conservé sur le pont d'*Iéna* ou sur le *Louvre*, d'où l'on a fait disparaître avec tant d'empressement l'empreinte des balles de juillet? Pourquoi la fleur-de-lys au bout des drapeaux gravés sur la *croix d'honneur* que la chancellerie prend soin de distribuer elle-même?

Qui d'ailleurs a vu tous les protocoles et tous les traités? Qui sait si la reconnaissance est pure et simple ou conditionnelle? Qui pourrait assurer qu'il est libre de tout engagement, et qu'il est maître de faire la guerre?

En un mot, si la guerre arrive malgré lui, si son trône était en péril, s'il avait à choisir entre la révolution d'une part, l'invasion et la restauration d'autre part, qui pourrait assurer, sur sa tête, qu'il voudrait ou pourrait encore se jeter dans les bras du peuple et de la révolution?

Encore une fois, qu'il est pénible de soupçonner!

Mais n'y va-t-il pas de nos têtes, du salut de nos familles, de nos amis, de notre patrie, et même de la liberté du monde! Quelle situation fut jamais plus grande,

plus critique et plus périlleuse? L'examen, la vigilance, la défiance même furent-ils jamais plus nécessaires et plus légitimes!

Ce n'est pas le *juste-milieu* qui pourra repousser l'invasion : du moins, le juste-milieu, ou plutôt les instrumens dont il dispose, c'est-à-dire l'armée et la garde nationale, telles qu'elles sont organisées, et quelque héroïque qu'on suppose le courage des soldats et des gardes nationaux, ne suffiraient pas seuls.

Pour repousser les colosses armées de la coalition, les Bourbons d'Holy-Rood et les carlistes, ce ne sera pas trop de toutes les forces de la nation, de tout l'enthousiasme et le dévouement de la jeunesse, de toute la puissance du peuple, de tout le patriotisme et de toute les ressources du pays.

On aura donc besoin de la France jeune, plébéienne, ouvrière, généreuse et patriote, de la *France de Juillet*, de la *France du Mouvement*.

Mais pour se jeter avec abandon, avec dévouement, avec enthousiasme dans tous les périls d'une lutte avec tous les rois étrangers, il faut une confiance absolue et presque aveugle; il faut même de l'affection et presque de l'admiration pour le chef ou le général; il faut qu'on puisse invoquer son nom avec plaisir, avec transport, en s'armant, en partant, en combattant, en mourant même pour la patrie et la liberté.

Mais quel est le nom que le juste-milieu n'a pas flétri?

Où sont l'affection, le dévouement, la confiance, l'admiration et l'estime?

L'admiration, l'estime,..... en pensant à l'Italie, à la Pologne, à la Belgique, à la révolution de juillet!

Le dévouement! — Je ne sais pas même s'il y en a dans le juste-milieu.

L'affection? on voulait en avoir! car quelle nation est plus aimante, plus affectueuse? Mais a-t-elle pu résister à l'ingratitude envers les hommes de juillet, aux calomnies contre eux, à la haine qu'on leur montre, aux meurtres dans les émeutes toujours provoquées, aux fusillades et aux mitraillades, au pont d'Arcole, à la mise en état de siége, à l'entassement dans les prisons,

aux violences dans les arrestations, au raffinement d'outrage dans la qualification de *vols* ou *d'assassinats* dans des condamnations pour faits purement politiques? etc.

Ah! que de confiance trahie et perdue! que d'humiliations et de souffrances chez les hommes de juillet, que de sang versé, que d'amertume, que de ressentimens dans les cœurs!

Il l'ignore peut-être, ce malheureux prince! La flatterie dans son palais, les acclamations intéressées ou soudoyées du 6 juin lui cachent peut-être la vérité!

Il ne sait peut-être pas que la défiance est sans borne; qu'on la manifeste tout haut; qu'on se demande à chaque instant, comme en 1791 à l'égard de Louis XVI : « Mais Louis-Philippe ne se considère-t-il que comme *lieutenant-général?* Ne veut-il pas abdiquer en faveur d'Henri V, comme il l'insinuait à *Nancy?* (Voyez tome 1er, page 246.) Ces fossés des Tuileries, ces travaux de Vincennes seraient-ils destinés à le protéger en cas d'invasion? »

La confiance! elle ne se commande pas; et le temps est passé où l'on considérait un roi comme une divinité, ou du moins comme un infaillible génie; on veut tout juger aujourd'hui, et c'est par les actes, c'est par le système qu'on juge.

Or, quelle confiance peut-on avoir dans des ministres connus par leur ancien dévouement à la restauration et à la légitimité? Dans *Talleyrand*, par exemple, dont l'impopularité est telle que, dès que sa nomination à l'ambassade de Londres est connue, Félix Lepelletier, par exemple, interprète de plusieurs patriotes italiens auprès de Louis-Philippe, refuse toute négociation ultérieure comme ne pouvant désormais qu'être inutile à la liberté?

Quelle confiance peut-on avoir dans des ministres qui se sont montrés si inhabiles, et qui nous ont constamment trompés sur les dispositions et les préparatifs hostiles de l'étranger?

Comment avoir confiance dans un système qui repousse les patriotes des fonctions publiques pour remettre ces fonctions à des carlistes prêts à trahir? dans un système qui a produit tout ce que nous avons vu tant à l'extérieur

qu'à l'intérieur, et qui, aux yeux des hommes du mouvement, est la cause de tous nos maux sans exception?

Changer le système, le ministère et certains fonctionnaires publics, dont la fidélité doit être indubitable, est donc d'abord une nécessité.

Et même tout ministère qui ne stipulera pas pour conditions que le roi s'interdira toute intervention dans le gouvernement, qu'on reviendra au 1er août, que tous les anciens actes diplomatiques seront communiqués, et qu'aucun sacrifice ne sera plus fait à l'indépendance nationale, ce ministère, dis-je, n'inspirera pas de confiance et n'aura qu'une existence paralytique et éphémère.

Mais Louis-Philippe y consentira-t-il jamais?

La difficulté serait-elle donc insoluble? Louis-Philippe ne pourrait-il donc sauver le pays?

Et cependant le pays doit-il, peut-il se laisser périr? ***

§ 50. — *Ce que ferait une troisième restauration.*

Elle ruserait d'abord, ferait patte de velours, prodiguerait de belles promesses, et parlerait *d'amnistie* comme Louis XVIII, comme Ferdinand d'Espagne, comme le pape et comme Nicolas : mais nous savons ce que c'est qu'une *amnistie royale!*

On proclamerait son amour pour les *bons Français*, pour les *honnêtes;* et nous savons que les carlistes et les meneurs du juste-milieu prétendent seuls à ces titres!

On n'annoncerait de sévérité que contre les factieux, les anarchistes, les révolutionnaires, etc.; et nous savons que ces catégories comprendraient tous les hommes de juillet, tous les signataires du compte-rendu, les Laffitte, les Dupont de l'Eure, les Lafayette, etc., les gardes nationaux qui n'accourent pas au premier coup de tambour, etc., etc.!

« *Les rois*, dit *la Gazette* du 27 janvier, *croisés contre l'esprit révolutionnaire, feront une* BATTUE GÉNÉRALE. »

« L'ENNEMI *de la France*, disent les *Débats* du 5 septembre, *c'est le* PARTI *révolutionnaire* (ce n'est pas l'étranger ni le parti carliste!); *tout ce qui le discrédite*

vers des ennemis vaincus et désarmés, lors même qu'ils ont long-temps provoqué sa fureur.

Je l'ai déjà dit et je le répète, si Louis-Philippe avait franchement adopté la révolution; si les plus grands des coupables, des ministres mitrailleurs, avaient été impartialement jugés et condamnés; si le roi sorti des barricades avait dit aux héros de juillet réunis au Champ-de-Mars : « La justice a frappé des têtes criminelles; mais » que vous serviront quelques gouttes de sang répandues » sous le glaive de la loi? Continuez à donner au monde » l'exemple d'une générosité sublime! » Si, dis-je, la clémence populaire avait reçu cet hommage, je n'en doute pas, le peuple eût pardonné et ramené le prince en triomphe.

Les adversaires du peuple peuvent donc encore se rallier à sa cause.

C'est son intérêt!

Car la lutte sera terrible, et nulle puissance sur la terre ne pourrait arrêter l'énergie de la plus légitime défense.

Avertis par l'expérience de vingt révolutions, ce n'est pas seulement la force des armes que les patriotes doivent redouter, c'est encore la trahison, et la trahison surtout. Ceux qui courront braver la mort par devant ne voudront pas être exposés à la recevoir par derrière; et le combat ne sera ni moins prompt ni moins vif contre les parricides ennemis de l'intérieur que contre l'étranger.

Ils se trompent d'ailleurs, ceux qui croient que l'étranger les traiterait en amis! Qu'ils se rappellent les traitemens que, en 1814 et 1815, leurs prétendus alliés firent subir aux royalistes eux-mêmes. Ils ne seraient pas tous partisans des légitimistes, les soldats que la sainte-alliance entraînerait contre nous, comme ils n'étaient pas tous partisans de l'inquisition et de l'absolutisme les Français que la force d'organisation entraîna contre l'Espagne!

Quant à la masse du juste-milieu, son intérêt peut-il être douteux?

Je ne parle pas de ces hommes qui, se rappelant

quelques fortunes faites pendant les deux invasions, verraient, dit-on, sans répugnance une occupation nouvelle : de ces infâmes qui préféreraient l'argent à la patrie, il n'y en a point ou trop peu pour en parler.

Les autres, je l'ai déjà dit, ne sont que des patriotes trompés par les protestations, les promesses ou les calomnies du pouvoir : la vue de l'étranger les ramènera dans nos rangs.

Qui pourrait les faire hésiter?

La crainte du pillage? comme si ce n'était pas de la part de l'étranger seulement que le pillage est à craindre!

La crainte de la colère des rois s'ils rencontrent de la résistance? comme si le moyen de s'en garantir n'était pas de se joindre aux combattans pour les repousser! Comme si d'ailleurs quelqu'un pouvait être libre de rester spectateur immobile et neutre! Comme si le Français qui n'est pas carliste pouvait se résoudre à se joindre à l'ennemi pour égorger ses concitoyens!

La crainte des rancunes populaires pourrait-elle retenir aussi?

Il est vrai qu'on a trouvé l'infernal secret de compromettre ensemble toutes les classes, même le père avec le fils, l'ami avec l'ami, le voisin avec le voisin.

Il est encore vrai que le peuple sera terrible contre tous ceux qui se déclareront ses ennemis.

Mais, encore une fois, le peuple est juste et généreux; il saura se réconcilier avec ses anciens amis; il saura sacrifier la vengeance aux besoins de la patrie.

Il sait d'ailleurs que tous nos maux viennent d'un odieux *système*, dont nous sommes tous presque également les victimes; car, quand un homme de juillet périt, c'est la suite du *système*; quand un garde national ou un agent succombe, c'est aussi le résultat du *système*; quand un Vendéen tombe immolé, c'est encore l'effet du *système*; et si les carlistes ont l'espérance d'une restauration et conspirent la guerre civile et la guerre étrangère, c'est toujours l'inévitable conséquence du *système*.

C'est donc contre cet infâme, contre cet exécrable système qui nous a divisés; c'est contre l'*étranger*, qui veut

nous ruiner et nous réduire en servitude, qu'il faut nous rallier.

Français et frères, unissons-nous! unissons-nous!

§ 53. — *Deux mots sur moi.* — *Ma participation aux journées de juillet.* — *Mes rapports avec Louis-Philippe.* — *Mes sentimens et mon but.*

Ma franchise, peu commune en effet, pourra paraître extraordinaire : on me pardonnera donc deux mots d'explication.

J'ai cité des *faits*, et n'ai voulu citer que des faits exacts.

J'ai *apprécié*, *caractérisé* ces faits, et j'ai voulu n'être que juste.

J'ai pu me tromper sans doute; mais mes erreurs seraient toutes involontaires.

La tribune nationale ne permet pas (et c'est un malheur!) d'y dire toute la vérité : cependant la vérité seule est utile; il faut donc bien qu'on puisse la dire ailleurs.

Plébéien, fils d'un artisan, je n'ai ni haine ni envie contre les classes privilégiées par la naissance ou la fortune, et je suis même assez heureux pour ne haïr personne : mais mes affections sont pour le peuple, pour le peuple aux misères duquel je compatis, avec les sentimens duquel je sympathise, parce que je connais sa justice, son humanité, son honneur, son généreux patriotisme et ses vertus.

Constamment dévoué à mon pays, persécuté dès 1815, intimement lié avec le patriote dont la perte est la plus irréparable de toutes celles qu'a faites la France, j'étais *carbonaro*; je l'étais avec Barthe, de Schonen, Mérilhou, Saint-Aignan, Béranger de la Drôme, Jollivet, Madier-Montjau, je crois; avec les Lafayette, les Manuel, les Dupont de l'Eure, les Odilon-Barrot, les d'Argenson, les Corcelles, les Demarçay, les Mauguin, les Dubois, les Cousin, les Kœchlin, les Audry de Puiraveau, les

honorables citoyens que j'aurais pu nommer, qui tous regardaient comme une réalité cette supposition de Royer-Collard, que les Bourbons étaient *incompatibles* avec la charte et la liberté.

Homme de juillet, j'ai désigné ma tête à la vengeance de Charles X en inscrivant mon nom pendant une des trois journées sur la proclamation de la onzième mairie provisoire (une des premières organisées), dont je faisais partie.

Qu'on ne croie pas cependant que j'étais l'ennemi de la monarchie ou du duc d'Orléans.

Personne ne méprisait et ne détestait plus que moi les Bourbons : cependant, comme les hommes ne sont rien à mes yeux, et que leurs actes seuls doivent être considérés ; comme c'est l'intérêt du pays qu'un vrai patriote doit toujours consulter avant tout ; et comme les révolutions sont toujours un effroyable remède qu'il ne faut employer que quand les douleurs sont devenues intolérables, j'aurais, pour ma part, supporté les Bourbons eux-mêmes s'ils eussent exécuté complètement la charte en lui laissant produire toutes ses conséquences en faveur de la liberté.

La révolution faite, je n'avais pour guide qu'un seul principe, la *souveraineté nationale;* je pensais qu'il n'appartenait qu'à la nation de choisir soit la république ou la monarchie, soit son chef électif ou héréditaire.

Quoi qu'eût fait un congrès réellement national, eût-il rétabli Charles X ou Henri V, j'étais, pour ma part encore, disposé à m'y soumettre.

Je n'avais de désir exclusif pour ou contre *rien*, pour ou contre *personne*.

Je ne repoussais pas la monarchie, mais, si elle devait être préférée, je la désirais constitutionnelle, vraiment représentative et populaire, en un mot républicaine.

Je dirai plus, je la croyais plus conforme à l'opinion publique, au vœu général : — Et quand, le 1er août, des patriotes qui venaient de se battre, qui presque tous étaient mes amis politiques, qui s'irritaient de l'arbitraire proclamation d'un *lieutenant-général du royaume* auquel on abandonnait tout sans aucune garantie, qui voyaient là une violation de la souveraineté nationale, et qui pré-

voyaient déjà que tout était perdu ou du moins gravement compromis; quand ces patriotes, dis-je, réunis chez Lointier, pensaient à proclamer la *république*, je combattis cette mesure comme étant contraire elle-même à la souveraineté nationale, et comme pouvant faire éclater de funestes divisions; et ces observations ne furent pas sans influence sur la décision de l'assemblée.

Ainsi, moi qu'on accuse d'être un républicain farouche, j'ai peut-être contribué, et certainement beaucoup plus que ceux qui m'accusent, à l'établissement de la monarchie.

Il faut presque du courage pour l'avouer aujourd'hui, mais je ne veux tromper personne, ni amis ni ennemis, rassuré d'ailleurs par la pureté de ma conscience patriotique : du reste, quelque rude que soit l'épreuve que nous venons de faire, cette épreuve était peut-être nécessaire à la solidité du triomphe de la liberté.

Quant aux hommes, si je n'avais pas de prédilection pour le duc d'Orléans, avec lequel je n'avais jamais eu le moindre rapport, je n'avais pas non plus de répulsion contre lui.

Je n'étais pas son ennemi; car, le 30, j'arrêtai le bras d'un combattant, qui pendant trois jours venait de braver la mort au milieu des mourans, qui, sans le connaître, le croyait funeste à la révolution, et qui, par patriotisme, voulait l'immoler à la liberté.

Oui, je lui sauvai peut-être la vie! car elle était intrépide et sûre la main qui devait le frapper, au milieu des barricades!

Et ce malheureux, à qui je m'étais efforcé de démontrer son erreur, à qui j'avais prédit le prochain bonheur de la patrie qu'il idolâtrait, ce malheureux, quel est son sort? Malade à la suite du combat, privé de son état (car c'était un ouvrier, un de ces héroïques ouvriers plus dévoués que nous peut-être à la liberté!), sans aucun travail, sans aucune ressource pour nourrir ses enfans, trop fier pour demander, ne pouvant obtenir le plus modique emploi que demandent vainement pour lui ses amis, voyant au contraire conservés à leur poste ceux qui dirigeaient contre lui la balle assassine des Suisses, arrêté, maltraité comme homme de juillet, jeté dans un

cachot, il voit sa femme mourir de désespoir, tandis que sa mère et sa fille sont réduites à aller frapper à vingt portes pour obtenir l'avantage de servir des maîtres afin de pouvoir nourrir le reste de sa famille !...

Ah! si l'on connaissait toutes les misères, toutes les souffrances, toutes les angoisses, tous les désespoirs !....

Je le vis enfin, le duc d'Orléans! Je puis en parler puisque dès le commencement de l'état de siége, la police est venue saisir chez moi toutes mes lettres et les a publiées dans les greffes.

Eh bien! tandis que je lui exprimais les vœux du patriotisme le plus ardent, il manifestait lui-même les opinions les plus libérales.

Il aurait préféré la *régence;* mais il était dévoué à sa patrie; il se disait *républicain;* cependant il croyait la monarchie plus désirée, mais il adoptait une *monarchie républicaine*..... Il me paraissait aussi patriote, aussi libéral que moi : il m'étonna, sans cependant m'éblouir.

Mu seulement par le patriotisme, j'osai lui écrire et lui parler sans déguisement; je lui signalai quelques hommes dont le contact pourrait lui devenir funeste : je le conjurai d'adopter franchement la révolution, de refuser le pouvoir que lui offraient des corps ou plutôt des individus sans mandat, et de convoquer un *congrès national* qui ferait une constitution et choisirait un chef.

Je le revis et lui écrivis plusieurs fois, après le 7 août, et le conjurai encore de ne considérer la charte que comme *provisoire*, et de convoquer un congrès national.

Quoique mes efforts fussent infructueux, il me témoigna toujours beaucoup de bienveillance; et si, comme tant d'autres, j'avais voulu devenir *rénégat et transfuge*, comme tant d'autres aussi je pouvais arriver : l'amitié de Dupont de l'Eure m'aurait rendu le chemin plus facile.

Mais, loin de me prosterner en esclave adulateur, je parlai en homme libre, à l'âme indépendante et désintéressée : j'osai dire : *amicus Plato, sed magis amica patria!* j'osai montrer l'abîme où l'on précipiterait infailliblement soi, sa famille, son pays, et peut-être l'univers! On ne l'a sans doute pas oubliée cette dernière entrevue où je peignis avec abandon toute la douleur et tout l'ef-

froi qu'excitait en moi la prévoyance des calamités dont le présent me paraissait préparer les germes pour l'avenir, cette entrevue à la fin de laquelle on me disait : *Je n'oublierai jamais la conversation d'aujourd'hui !*

Ce fut la dernière : convaincu que le char était emporté par de fougueux coursiers qu'une aussi faible voix ne pouvait arrêter, je renonçai à l'honneur qu'on avait daigné m'accorder.

Mais la voix qui ne peut se faire entendre utilement en secret, peut encore avoir quelque utilité en parlant publiquement.

D'ailleurs la patrie fut toujours mon unique idole ; la patrie est toujours là ; et quelque léger que puisse être le secours d'un simple citoyen, il peut la servir en lui criant : « Voilà l'ennemi ! »

D'ailleurs encore, si quelqu'un veut se perdre, chacun de nous n'a-t-il pas le droit de vouloir se sauver ?

Convaincu qu'on nous perd en effet, j'exprimai donc nettement et publiquement mon opinion, en octobre de l'année dernière.

Dieu sait que de haines excita contre moi cette *première lettre à mes commettans !*

Mais peut-on prendre garde à la colère ministérielle, au milieu des dangers qui nous environnent de tous côtés ?

J'allais donc publier mon travail d'aujourd'hui, quand la mise en état de siége vint justifier l'une de mes prévisions en menaçant les libertés et les existences.

Ah ! nous le tenons donc, Cabet ! dit un des courtisans en se frottant les mains. Et l'ordre d'arrestation le plus inique était lancé contre moi, ainsi que contre mes collègues Laboissière et Garnier-Pagès ! Nos papiers étaient saisis ! Et, dans ces premiers momens d'exaltation, de chaos et d'erreur, signalés à la colère de nos concitoyens comme les principaux auteurs de la catastrophe qui venait d'arriver, nous pouvions périr massacrés ou fusillés, victimes de la vengeance et déshonorés par la calomnie !

Mais, quels que puissent être les périls nouveaux, j'ai continué mon travail, sans haine et sans crainte, sacrifiant tout pendant huit mois, repos, plaisir, intérêt, pour dire la vérité que je crois utile ; et si par hasard on

veut m'en demander compte ; je ne demande qu'une chose, c'est qu'on n'ait pas l'injustice de reprocher à mes amis politiques des opinions qui me sont personnelles : je crois remplir un devoir ; et c'est à mes risques et périls que je le remplis ; je dois seul en répondre.

Paris, 11 octobre 1832. CABET,
député de la Côte-d'Or.

P. S. Le Moniteur m'apprend à l'instant que *Soult* est président du conseil, et que *Broglie, Guizot* et *Thiers* entrent au ministère.

Est-il possible? — Oui, Louis-Philippe vient de les nommer !

Quoi ! *Soult* président du conseil !

Guizot, ministre !..... *Thiers*, ministre !..... *De Broglie*, ministre !.....

J'ai parlé des trois premiers : j'ai montré leur véracité, leur loyauté, leur moralité, leur jugement.

Quant à de Broglie, ne défendra-t-il pas la révolution, lui qui, en août 1830, envoyant 500 francs au comité qui recueillait des fonds pour les réfugiés espagnols, écrivait : *au comité* RÉVOLUTIONNAIRE *espagnol ?*

§ 54. — *Mon procès devant la cour d'assises.*

Mon ouvrage n'est pas une simple *brochure*, mais une *histoire*.

Ce n'est pas une spéculation pécuniaire, car le produit en est consacré au soulagement des détenus politiques patriotes. C'est une œuvre toute patriotique, c'est mon *compte-rendu* rédigé en ma qualité de *député*, et adressé aux électeurs qui m'ont honoré de leur mandat.

Je n'exprime que ce que les journaux, les écrivains, les avocats, les députés, disent tous les jours, avant ou pendant la session, à la tribune, en cours d'assises et partout ; et d'ailleurs, plus que tout autre peut-être, j'ai le droit d'attaquer un système qui vient de mettre et qui peut mettre encore ma tête en péril.

Mais, à peine échappé à la plus redoutable persécution,

je dois avoir le privilége d'une accusation nouvelle, menaçant ma liberté et mes *fonctions législatives*.

Le gouvernement trouve dans mon ouvrage trois délits différens :

1° Attaque contre la dignité royale, contre les droits que le roi tient du vœu de la nation française, contre son autorité constitutionnelle, l'inviolabilité de sa personne, les droits et l'autorité des chambres ;

2° Offense envers la personne du roi ;

3° Excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi ;

En conséquence, on décide que je serai poursuivi.

C'est l'un des premiers actes du ministère du 11 octobre, comme ma destitution a été l'un des premiers actes du ministère du 13 mars, comme ma traduction devant le conseil de guerre a été l'une des premières conséquences de la mise en état de siége.

Et comme on veut obtenir une condamnation avant l'ouverture des chambres, on décide que la procédure ordinaire ne sera pas suivie, et que je serai traduit directement devant la cour d'assises.

J'ai publié le 13 octobre ; je suis parti le 14 pour me rendre en Bourgogne, dans ma famille ; et, le 19, en un seul jour, Persil rend plainte et présente son réquisitoire, le président Jacquinot-Godard lui permet de m'assigner pour le 31, et l'huissier remet la citation à mon domicile, quoiqu'on sache que je suis à quatre-vingts lieues.

Averti le 25, ne pouvant me rendre à Paris le 31, ni même avant le 19 novembre, je demande un délai ; mais Persil s'y oppose, et je suis condamné, *par défaut*, au *maximum* des peines applicables, à cinq ans de prison, à 10,000 francs d'amende, à la privation de mes droits civiques pendant cinq ans (chose inouïe !), etc.

J'arrive le 18, et je forme opposition le 21 ; la condamnation par défaut ne peut plus être exécutée ; il faut que Persil obtienne un arrêt contradictoire et définitif.

Mais la session législative s'est ouverte le 19, et je ne puis plus être condamné ni poursuivi qu'avec l'autorisation de la chambre.

Si Persil demande cette autorisation, je pourrai contester, me défendre..... Que de scandales peuvent être donnés à la tribune!

On décide donc que Persil laissera passer toute la session sans me poursuivre, en me laissant ainsi sous le poids d'une condamnation par défaut.

Mais, voulant me justifier, j'écris publiquement, d'abord à *Persil*, puis à *Barthe*, puis à la *chambre*, pour me plaindre de ce déni de justice et pour forcer mon accusateur à demander l'autorisation de me faire juger.

Vaincu par mes instances, le garde-des-sceaux se résout enfin à demander cette autorisation au nom du gouvernement lui-même, et l'*ex-carbonaro* Barthe vient lire à la tribune quelques passages détachés, ceux surtout qu'il croit les plus capables d'exciter contre moi l'irritation du centre.

Je veux d'abord ouvrir à la tribune une discussion solennelle, approfondie, sur les prétendus délits renfermés dans l'ouvrage incriminé, et sur le mérite ou le vice de l'accusation; je veux combattre la demande d'autorisation, en justifiant toutes mes opinions imprimées. Quelques violentes que dussent être nécessairement les déclamations du ministère et de ses partisans ou de ses complices, j'en braverais les conséquences, constamment fidèle à mon principe de sacrifier toujours mon intérêt personnel à l'intérêt public; mais l'opposition ne me paraît pas encore assez robuste pour soutenir une *discussion sur la personne du roi*, et je crois plus utile de transporter ma défense sur une autre tribune, dans le sanctuaire de la justice, devant un tribunal populaire.

Je consens donc à la demande du gouvernement; je prie mes amis politiques d'y consentir aussi; la chambre accorde, le 23 mars, l'autorisation réclamée d'elle; et quelques jours après je suis appelé devant la cour d'assises pour le 15 avril.

Pour mieux préparer ma défense, je publie, sous le titre de *Faits préliminaires à mon procès*, quatre brochures:

1° Ma *correspondance* avec *Louis-Philippe* et quelques-uns de ses ministres, depuis le 1er août 1830, afin de

prouver que, dès cette époque, j'ai toujours exprimé les mêmes principes en parlant ou en écrivant au roi lui-même, et que je ne me suis détaché du nouveau gouvernement que quand il ne m'a plus été possible de douter de son système anti-national et contre-révolutionnaire ;

2° La redoutable *persécution* dirigée contre moi à l'occasion des 5 et 6 juin ;

3° Le nouveau réquisitoire de Persil au sujet de mon ouvrage, l'arrêt par défaut et l'autorisation de la chambre;

4° La *conférence de Louis-Philippe*, le 6 juin, avec Laffitte, Odilon-Barrot et Arago, prouvant manifestement que le roi gouverne seul, et que le système du 15 mars est celui qu'il a créé lui-même dès le 1er août.

Je comparais enfin, le 15 avril, devant des juges-citoyens.

Un grand nombre de députés (notamment d'Argenson, Corcelles, Leprevôt, Duris-Dufresne, Anglade, Glais-Bizoin, Roger, Laboissière, Dupont de l'Eure, Dulong, Coulmann, de Ludre, Garnier-Pagès, Joly, Cormenin, Couturier, général Bertrand, maréchal Clausel, général Subervic, général Bachelu, général Lafayette, Mauguin, général Thiars, Auguis, Mortz, Larabit) assistent aux débats.

L'accusateur soutient vivement l'accusation ; il lit publiquement un grand nombre de passages incriminés (indiqués dans cette nouvelle édition par ce signe ⁂), notamment ma lettre aux électeurs, et les §§ 18 et suivans de la troisième partie.

Deux fois il soutient avec véhémence que ces passages constituent les délits ci-dessus spécifiés.

Mais deux fois aussi l'avocat *Marie* repousse victorieusement ses attaques.

Je voulais d'abord présenter moi-même une partie de ma défense, en m'expliquant sans ménagement sur les questions les plus brûlantes, en rapportant de nouvelles justifications et de nouveaux faits, en invoquant surtout les paroles de Louis-Philippe, de ses ministres et de ses partisans.

Mais mon défenseur a parlé avec tant d'élévation, de

dignité, d'éloquence et d'énergie, sa parole a paru produire une si vive impression sur le jury, que j'hésite à rien ajouter.

Si le procès n'intéressait que moi seul, ou si la condamnation était certaine, je braverais le danger; je ferais payer sa vengeance au pouvoir en lui adressant de nouvelles vérités utiles au pays.

Mais ma cause est celle de la presse, de l'opposition et du peuple; c'est leur intérêt que je dois principalement consulter; c'est un acquittement qu'il faut surtout obtenir; et, pour ne pas le compromettre, je sacrifie les vérités plus hardies que j'avais à proclamer; je me borne à répéter, en peu de mots, que la publication de mon ouvrage n'est que l'exercice d'un droit et l'accomplissement d'un patriotique devoir.

L'accusateur a chaleureusement soutenu que je voulais la *république;* que je méconnaissais l'inviolabilité royale; que j'accusais Louis-Philippe de trahir comme Louis XVI, et que je n'avais fait mon ouvrage que pour dresser son acte d'accusation; il a d'ailleurs récusé douze jurés: que va donc répondre le jury?

« *Non, l'accusé n'est pas coupable;* » voilà sa réponse aux trois questions.

§ 55. — *Ministère du 11 octobre 1832, jusqu'en juillet 1833.*

Persévérant dans son système du 13 mars, ou plutôt du 1er août, Louis-Philippe rappelle des ministres *doctrinaires*.

Soult, président du conseil, de Broglie, Guizot, d'Argout, de Rigny, Humann et Thiers, composent son septième ministère.

Plus de soixante nouveaux pairs, pris presque tous parmi les hommes de la restauration ou de l'empire, sont enfournés au Luxembourg pour y défendre le trône et ses ministres.

Quant à la chambre des députés, on espère la maîtriser toujours en lui rappelant qu'elle est solidairement responsable du passé. D'ailleurs, l'arrestation de la duchesse de Berri et le siége d'Anvers commenceront de la

séduire, et le coup de pistolet achèvera de l'émouvoir et de la captiver.

Sûr d'elle alors, on obtiendra des corps législatifs l'argent et les lois qu'on jugera nécessaires; on pourra braver l'opinion publique et marcher en avant.

Voyons les faits à l'intérieur et à l'extérieur.

Arrestation de la duchesse de Berri. — Dès le commencement de 1832, retirée à Massa, dans le duché de Modène, puis à Livourne, dans le duché de Toscane, la duchesse prépare presque publiquement son débarquement en Provence; elle part sur le *Carlo-Alberto*, et débarque, en effet, le 29 avril, dans les environs de Marseille, où ne tarde pas à éclater l'insurrection préparée pour incendier le Midi. Cependant, Guizot disait à la tribune (en août 1831), qu'aucun gouvernement ne voulait la recevoir..... Fiez-vous donc aux paroles des ministres! On connaît ses projets et ses préparatifs (de Broglie l'avoue le 5 janvier 1833), et on la laisse débarquer! On l'encourage même en publiant que, si on peut la saisir, on la reconduira à Holy-Rood! On a des millions et des armées de fonctionnaires, et on la laisse traverser la France et se rendre dans la Vendée! elle y répand des monnaies à l'effigie d'Henri V, et des proclamations; elle se dispose à proclamer sa régence à Nantes; elle ordonne l'insurrection, la guerre civile, l'incendie, l'assassinat et le brigandage; elle se montre partout, ses partisans connaissent sa retraite; le député *Berryer*, qui ne dissimule jamais son dévouement à sa cause, part de Paris pour la voir, et la voit; et, pendant six mois, le gouvernement prétend ignorer où elle est! Il retient la garde nationale et la population pour ne laisser agir que la gendarmerie, la ligne et ses agens, et il ne l'arrête pas! Des chouans reçoivent des saufs-conduits, des prisonniers s'évadent, des pièces sont dérobées à la justice! Cependant les journaux disent qu'on sait où elle est, qu'on négocie avec elle pour obtenir son éloignement volontaire, et qu'on ne veut pas la saisir; de toutes parts on soupçonne, on crie. Quelle arme pour l'opposition! Comment affronter ses accusations?.... Comment? Arrêtons la duchesse!.....

Le nouveau ministère en prend l'engagement ; les promesses sont prodiguées pour exciter à la trahir ; le 7 novembre, elle est surprise à Nantes, cachée dans un trou derrière une cheminée, avec une autre femme et deux hommes. — Mais les lois, impitoyables contre le peuple, sont-elles faites contre une princesse ! Non : Louis-Philippe déclare, par son ordonnance du 9 novembre, qu'il fera présenter aux chambres un *projet de loi pour statuer sur le sort de la duchesse*. Quoi ! une *loi* quand il s'agit d'*administration* judiciaire ! Une loi, quand lès cours d'Aix et de Poitiers ont déjà mis la duchesse en accusation ! Quelle monstrueuse confusion de tous les pouvoirs ! Quelle audacieuse violation de la charte et des lois ! Mais on choisit la chambre pour arbitre ; on flatte sa puissance ; on espère qu'elle ne sera sensible qu'au bien résultant de l'arrestation.

Coup de pistolet. — Le roi se rend à cheval au Palais-Bourbon, pour ouvrir la session, le 19 novembre. Qu'une petite émeute, facile à écraser, serait précieuse pour justifier l'état de siége ! Mais le peuple n'a payé que trop cher l'expérience que l'émeute n'est funeste qu'à lui : il n'y aura pas d'émeute.

Mais le Pont-Royal est le théâtre d'une scène d'un nouveau genre.

Un coup de pistolet est tiré sur sa majesté, qui n'en arrive pas moins heureusement à la chambre. Là, on ignore le tragique événement, et ni le calme du roi, ni l'attitude de l'escorte royale, ne peuvent le faire deviner. On l'apprend enfin après le discours. — « *Allons » tous aux Tuileries !* » s'écrie *Renouard*. Vingt-cinq ou trente députés doutent, ou plutôt ne doutent pas, et refusent de partir ; mais la masse se précipite.

« *J'ai vu*, dit le roi, *l'assassin qui m'ajustait à quelques » pas.* » — « *J'ai entendu siffler la balle*, » dit quelqu'un de l'escorte. — « *J'ai détourné le bras du scélé» rat*, » dit Mlle *Bourry*, que la reine embrasse comme une libératrice. — « *Eh bien ! mon cher Dupin*, dit » Louis-Philippe, ILS ONT *tiré sur moi !* » — « *Non, » sire*, répond Dupin, ILS ONT *tiré sur eux*. » — Le fait est donc bien certain, on a tenté d'assassiner le roi, et

ce sont les républicains, les hommes de juin, les hommes de juillet.

On s'embrasse, on se félicite, on pleure d'attendrissement, on prodigue les protestations et les imprécations. « *En sauvant S. M.*, » dira bientôt à la tribune le président provisoire de la chambre, « *Dieu vient de sauver* » *la France*. » Pairs, magistrats, officiers supérieurs de la garde nationale, fonctionnaires publics de toute espèce, suivent et donnent l'impulsion. Pendant plusieurs mois on ne voit qu'*adresses* louangeuses et *réponses* séduisantes. Comment, au milieu d'un pareil enivrement, l'opposition pourra-t-elle oser critiquer l'état de siége?

Cependant personne n'est blessé, personne n'est arrêté d'abord : le doute naît et grandit; on discute, et tout paraît miraculeux, incroyable. — « *C'est une nou-* » *velle rouerie de la police!* » disent les uns. — « *Non,* » *non*, disent les autres, *quelqu'immorale qu'on la sup-* » *pose, elle n'est pas capable d'une pareille infamie!...* »

Mais des arrestations ont été faites : *on tient le coupable*, répètent les agens du pouvoir, *on verra!* Et l'opinion publique attend la publicité des débats.

Giroux est relâché; *Bergeron* et *Benoît* paraissent enfin devant un jury. Là, tout ce qu'on a dit de Mlle *Boury* n'est plus qu'une fable; le colonel *Raffé* déclare que, avant de sortir des Tuileries, on y savait qu'un coup de pistolet allait être tiré sur le roi, les accusés sont acquittés, et l'opinion publique est unanime.

Mais l'effet politique n'en est pas moins irrévocablement produit : le fameux coup de pistolet n'en a pas moins décidé peut-être du sort de l'*adresse* et de la *session*.

Adresse de la chambre. L'opposition reproche au gouvernement, comme autant d'infractions aux lois, les saufs-conduits donnés aux chouans, la longue impunité de la duchesse, l'ordonnance du 9 novembre, et surtout l'ordonnance du 6 juin sur l'état de siége.

Thouvenel et *de Ludre* déclarent, à la tribune, que cette dernière ordonnance est une *violation manifeste de la charte*; que ses auteurs sont coupables de *trahison*; et mériteraient d'être mis en *accusation*; que la garde nationale aurait pu s'insurger pour défendre la charte, et

que cette insurrection aurait été aussi légitime que celle de juillet.

Mérilhou, *Odilon-Barrot*, *de Tracy*, *Salverte* et beaucoup d'autres parlent dans le même sens.

Mais les ministres, les chefs du juste-milieu, plusieurs des députés de Paris, et des colonels de la garde nationale, ont provoqué, sollicité l'état de siége; c'est leur gloire ou leur crime : il faut qu'ils défendent leur ouvrage, et qu'ils viennent s'en vanter publiquement.

Vainement *Joly* vient-il citer d'anciens discours des ministres et de leurs amis flétrissant l'insolence et la criminalité de l'état de siége de Charles X; *Barthe s'enorgueillit* du sien, et *Soult* s'en *applaudit* au nom du gouvernement tout entier.

Cependant, comment justifier cet état de siége, déclaré même sans nécessité après la victoire?

« L'état de siége, s'écrie le député *Lefèvre* (2 décem- » bre), a été demandé par la *population entière* de Pa- » ris, sauf la *faible minorité* des factieux. Dans sa pro- » menade, le roi n'a pas recueilli d'autre vœu que celui » de la mise en état de siége; les témoins s'en comptent » par cent mille. »

« J'ai tout vu, dit le colonel-député *Cunneron*; j'ai » vu *nos frères d'armes assassinés sur le seuil de leurs* » *portes*, nos boutiques *enfoncées*, nos magasins *pillés*, » *saccagés*. Pour justifier l'état de siége, il suffirait, à » mes yeux, de le considérer par ses résultats, par les » 80,000 *fusils* et les *obus* saisis dans les maisons, ce » qui prouvait la préméditation du *complot* tendant à » détruire le gouvernement. »

« La garde nationale, dit le colonel-député *Marmeer*, » la garde nationale, dont *tous les bataillons* avaient » successivement pris les armes, était harassée; elle n'a- » vait qu'*un cri*, qu'*une voix pour demander l'état de* » *siége*; nous ne consentîmes à nous retirer que quand » nous fûmes certains que cette mesure avait été prise. »

« Nous étions prévenus par la police, dit le général » chef d'état-major-député *Jacqueminot*; mais que faire? » La garde nationale fut avertie..... les troupes furent » consignées..... Le corps de Lamarque fut conduit jus- » qu'au pont *en silence*, *dans un ordre parfait*. Et, dès

» discours furent prononcés.....; une attaque commença » contre la force armée... Le lendemain, dans les rangs » de la garde nationale, de bouche en bouche, *on de-* » *mandait l'état de siége*. »

Quoi! la population de Paris et la garde nationale auraient demandé l'état de siége! Protestons contre tant d'assertions qui les outragent! Quelques députés, quelques colonels l'ont sollicité, c'est vrai; mais non, mille fois non, ni la *population entière*, ni la *garde nationale en masse* ne l'ont demandé. A quoi bon, d'ailleurs, s'il n'y avait qu'une poignée de factieux?

« Vous êtes d'autant plus inexcusables, dit *Odilon-* » *Barrot*, que vous n'avez mis l'état de siége que le *soir* » du 6, après la prise de Saint-Méry, après votre vic- » toire complète, quand tout était fini. — Non, c'est le » *matin*, pendant le combat, disent *Soult*, *Barthe* et *Ri-* » *gny*. — Le roi nous a dit positivement le contraire à » cinq heures, répliquent *Odilon-Barrot* et *Arago*. — » C'est le *matin*, » répétent les ministres, donnant à leur maître un démenti formel que l'histoire gravera sur leurs fronts.

« Vous ne flétrirez pas l'état de siége, s'écrie *Barthe* » avec attendrissement: vous ne déclarerez pas que le » gouvernement s'est rendu PARJURE.

119 députés le déclarent cependant en votant contre l'adresse; mais 235 (en y comprenant les ministres, les colonels et leurs amis) s'adjugent un bill d'indemnité.

Mais la presse, qui ne se laisse éblouir ni par l'arrestation de la duchesse, ni par le siége d'Anvers, ni par l'*horrible attentat*, ni par d'audacieux mensonges, la presse crie à haute voix qu'il n'y a réellement plus de charte, plus de lois, plus rien que l'arbitraire.

SESSION DE 1832. — Vainement le nouveau président, *Dupin*, annonce-t-il les lois sur la responsabilité des ministres, sur les attributions communales et départementales, etc...... Vainement exprime-t-il le vœu que chacun des députés puisse se *féliciter avec orgueil* d'avoir fait partie de la session de 1832 : le sort de cette session est déjà décidé par l'adresse; elle est perdue pour la révolution et la liberté; et quand elle finit, *Dupin* lui-

même la flétrit en l'appelant une SESSION PÉCUNIAIRE. Des lois promises, les unes sont encore ajournées, les autres sont illibérales; le divorce est encore repoussé; l'insolente loi de 1816 sur le deuil du 21 janvier n'est abrogée qu'avec une condition injurieuse à la nation; et, tandis qu'on conserve l'impôt sur le sel, sur le tabac et sur les boissons, tandis qu'on veut même augmenter celui-ci de 20 millions (choses presque incroyable!), on conserve les pensions des Vendéens, des chouans et d'un infâme déserteur de Waterloo; on prodigue les millions à la police; on vote, presque sans discuter, 2 milliards en une session : car les deux sessions contigües de 1832 et 1833 n'en font réellement qu'une seule.

FAITS DIVERS. — Parlerai-je des concessions faites par la chambre élective à la *noble chambre*, comme dit un ministre? des faveurs et des priviléges accordés au *clergé?* des ménagemens croissans pour les carlistes, et des rigueurs toujours plus grandes contre les hommes de juillet? de Donnadieu, de Dubarrail, etc., rappelés dans l'armée? de Bande, de Dubois, d'Anglade, destitués de leurs fonctions pour ne s'être pas bornés à un vote *silencieux* comme députés? des procès continués contre la presse malgré la fréquente improbation du jury? de la *Tribune* traduite à la barre de la chambre, pour l'avoir appelée *prostituée*, tandis que son dénonciateur *Viennet* avait dit lui-même, le 6 octobre 1831, que « tous les » corps constitués ont été ou se sont *avilis*, *corrompus*, » *prostitués?* »

Parlerai-je de ce même *Viennet*, proclamant, sans être interrompu, « que le gouvernement doit employer l'*or*, » la CLÉ D'OR, pour pénétrer dans les associations populaires, pour surprendre leurs secrets, pour déjouer leurs » intrigues, pour ACHETER LA CUPIDITÉ, sans s'embarrasser si les cupides seront appelés *traîtres*, *faux-témoins*, *agens provocateurs?* »

Parlerai-je...? Non, revenons à la duchesse de Berri.

RENVOI DE LA DUCHESSE DE BERRI. — Rien n'égale la hardiesse des légitimistes et la tolérance du gouvernement pour eux. Leurs journaux sont remplis d'adresses à la mère de leur roi, à la régente d'Henri V, à ce mo-

dèle d'amour maternel, à cette héroïne de courage et de vertu : de nombreuses pétitions demandent sa liberté, et la chambre s'en occupe enfin le 5 janvier 1833.

Quand, dans la discussion de la proposition *Bricqueville*, on demandait une sanction pénale contre un Bourbon rentrant en France, les ministres et leurs amis repoussaient cette sanction comme inutile, attendu que la loi criminelle ordinaire lui serait alors applicable; mais aujourd'hui de *Broglie* ose soutenir qu'on n'a pas le droit de juger la duchesse; il ose affirmer que des centaines de milliers de carlistes accourraient à son procès; il ose dire que l'émeute de décembre pour le procès de Polignac, etc., et celle de juin, ne sont rien en comparaison de celle qu'on aurait, et *Thiers* ajoute qu'il faudrait 100,000 soldats pour empêcher l'enlèvement de la prisonnière. La chambre refuse de s'expliquer sur ce que le gouvernement doit faire, lui laisse toute la responsabilité de ses actes passés et futurs, et attend le projet formellement annoncé par l'ordonnance du 9 novembre. Mais Louis-Philippe rétracte cette promesse solennelle, et statue lui-même sur le sort de la duchesse. Elle sera mise en liberté sans jugement...... Mais, auparavant, la régente des carlistes, la mère d'Henri V, sera *déshonorée* quoique nièce de la reine... On publie qu'elle est ENCEINTE, et qu'elle l'est devenue dans la Vendée, avant son arrestation..... Quel est le père? La prisonnière déclare qu'elle est secrètement mariée en Italie; et le *Moniteur* publie sa déclaration. Quel est le mari? On l'ignore d'abord; puis on l'apprend enfin; c'est le comte *Lucchesi-Palli*, résident napolitain à La Haye. — Les uns disent que ce mariage n'est qu'une comédie; que l'un des acteurs n'a pas reçu moins d'un million pour jouer son rôle, et que, dans tous les cas, le mari n'accompagnait pas la duchesse en Vendée; d'autres jurent pour l'honneur de l'héroïne et défient en champ clos ses détracteurs. Du sang est versé; républicains, carlistes, sont prêts à en venir aux mains pour attaquer ou défendre la vertu de la duchesse. Mais elle accouche d'une fille, le 10 mai, et le général-député *Bugeaud*, qui la garde à *Blaye*, la reconduit dans sa famille à *Palerme*.

Quel spectacle pour la France et pour l'Europe! Une

prétendante, encouragée par le déplorable système du gouvernement, parcourant impunément la Vendée pendant six mois, et sacrifiée, non aux lois et à la justice ou à l'intérêt du pays, mais à un intérêt ministériel; une faible et malheureuse femme, trahie et livrée par un homme qu'égarent la vengeance et la jalousie, ou qui succombe aux tentations de la corruption; l'engagement pris par une ordonnance royale laissé sans exécution; une nièce déshonorée par les ministres de son oncle, et forcée d'indiquer un mari qu'on croit généralement supposé; une *accusée* soustraite à ses juges par le pouvoir exécutif; le chef de l'insurrection et de l'assassinat, jouissant de l'impunité quand les complices entraînés par lui sont condamnés et exécutés; la régente, au nom d'Henri V, traitée magnifiquement à Blaye, tandis que les hommes de juin, résistant à d'injustes attaques, sont illégalement traînés dans l'horrible prison de Saint-Michel; en un mot, l'indépendance du pouvoir judiciaire méconnue, les lois et la charte audacieusement violées par des ministres qui ne parlent que de leur respect pour les lois!

Vit-on jamais plus de monstruosités?

Et que dire encore si, comme l'indique Garnier-Pagès à la tribune (10 juin), la mise en liberté de la duchesse est une exigence de l'*étranger!*

Voyons maintenant l'*extérieur.*

Siége d'Anvers. — *Belgique.* — Le protocole du 15 novembre 1831, prononçant la remise d'Anvers et de Maëstricht à la Belgique, protocole adopté par les cinq puissances et accepté par Léopold, n'est ni exécuté ni accepté par Guillaume, et la restauration est toujours menaçante : de là des soupçons et des cris. Comment affronter les accusations de l'opposition dans la chambre?... On fera le siége d'Anvers; les ducs d'Orléans et de Nemours iront au milieu des soldats... Que de gloire, que d'éloges, que d'adulations même, qui forceront la critique au silence?...

Le roi d'Angleterre consent à ce que Louis-Philippe force Guillaume à évacuer Anvers; il signe, dit-on, une convention à cet égard le 22 octobre. Mais quelles sont

les conditions de ce traité particulier? La France l'ignore. Les deux puissances mettent l'embargo sur les bâtimens hollandais; leurs flottes se montrent ensemble à l'embouchure de l'Escaut; mais les vaisseaux britanniques rentrent bientôt dans leurs ports, et la France reste seule chargée de l'expédition, à ses frais, sous l'inspection d'un colonel anglais.

La Russie, la Prusse et l'Autriche ne veulent ni coopérer ni même consentir à l'expédition. Quelle infraction à leurs propres engagemens envers la Belgique! quelle partialité en faveur de Guillaume! Mais que vont-elles faire? Le moment n'est-il pas encore venu pour elles de lever le masque? Ont-elles intérêt à soutenir momentanément Louis-Philippe et les doctrinaires, jusqu'à ce qu'elles soient prêtes? Attendent-elles les événemens pour en profiter s'ils leur sont favorables? Quoi qu'il en soit, la Prusse réunit ses forces, fait avancer son armée, prend position sur nos derrières, et regarde Anvers l'arme aux bras.

L'opposition regarde aussi; toujours guidée par l'intérêt national, elle suspend ses reproches pour ne pas accroître le péril d'une situation inconnue. Elle se hasarde seulement à demander communication du protocole ou traité du 15 novembre 1831.

« Quel est le but de ce traité, répond *de Broglie*, le 3 » décembre? C'est la séparation de la Belgique et de la » Hollande. Cette *séparation est-elle opérée? Non;* elle ne » le sera que quand le *roi des Pays-Bas* aura acccepté le » traité; jusqu'à présent, il n'existe qu'entre les cinq » puissances représentées à la conférence de Londres et » le roi des Belges. Les faits ne sont pas accomplis; » nous ne pouvons rien communiquer. »

Cependant, l'armée francaise assiége la citadelle d'Anvers. L'armée belge, à qui Louis-Philippe et ses alliés ne permettent pas de prendre part à l'action (car, suivant eux, il ne s'agit pas d'une guerre entre les Belges et les Hollandais, ni même entre Louis-Philippe et Guillaume, mais tout simplement de l'exécution d'une espèce d'exploit d'huissier), l'armée belge murmure; la saison est horrible; Chassé menace de s'ensevelir sous les ruines de la citadelle, et les Prussiens sont presque sur nos derrières.... Quelle situation!

Mais l'habileté de notre *génie*, de notre *artillerie*, et le courage de nos soldats surmontent tous les obstacles. Chassé évacue la cidatelle le 23 décembre après vingt-quatre jours de tranchée.

C'est heureux! car voici que Louis-Philippe nous laissait ignorer, et ce qu'il apprend, le 1er janvier, aux grandes députations des deux chambres.

« L'expédition d'Anvers, dit-il aux pairs, a eu pour » but d'*éviter une collision générale.* »

« Cette expédition, dit-il aux députés, a eu un double » but, celui d'assurer l'exécution des traités, et celui de » *garantir la France des dangers* auxquels l'*avait exposée* » une *politique ennemie* par une *aggrégation de forces* » *trop rapprochées* de nos frontières, et qui *pouvaient* » *les menacer*. Aujourd'hui, *j'espère*, que nous avons » ÉLOIGNÉ *ces dangers*.... j'espère que, avec le *concours* » des deux chambres et l'*appui de la nation, nous mène-* » *nerons cette* CRISE *à bien.* »

Personnellement, il triomphe en attendant.

Cependant l'armée française rentre aussitôt sans démolir ni occuper les forteresses élevées contre la France, et sans toucher au monument de Waterloo. La citadelle d'Anvers et le matériel qui la garnit sont remis à Léopold; la garnison conserve ses bagages et sera renvoyée à Guillaume; mais les frais de l'expédition ne seront remboursés ni par l'Angleterre, qui n'a rien promis, ni par la Belgique, qui n'a rien demandé, ni par la Hollande, qui prétend ne rien devoir, et avec laquelle on n'est point en guerre malgré le canon grondant pendant un mois sur la citadelle d'Anvers.

Il y a plus : Louis-Philippe et les doctrinaires profitent de cette expédition; mais c'est inutilement, ou presque inutilement pour la France et la Belgique, que les trésors et le sang français ont été prodigués; car aujourd'hui (en juillet 1833) rien n'est fini; la question belge est encore entière; Guillaume conserve l'Escaut, Maëstricht, etc. Le traité du 15 novembre n'est ni accepté par lui ni exécuté; la Belgique n'est complètement séparée ni de fait ni de droit; le but annoncé n'est point atteint; Louis-Philippe et le roi d'Angleterre ne remplissent pas plus que les trois autres puissances leurs engagemens envers

la Belgique; Nicolas qui, dans le principe, a déclaré qu'il ne *reconnaîtrait jamais la révolution belge* (voyez page 252), ne la reconnaît pas encore; Guillaume est toujours pour lui le *roi des Pays-Bas*; c'est pour Guillaume qu'est toujours la prédilection des trois souverains du Nord, et même du roi d'Angleterre; la restauration menace toujours la Belgique et la France; l'inquiétude n'a fait qu'augmenter; et le gouvernement de Louis-Philippe n'en mérite toujours pas moins tous les reproches à lui précédemment adressés au sujet de la Belgique.

Malheureux peuples! comme vous êtes le jouet de la diplomatie!

Pologne. — C'est en vain que *Bignon*, désespérant presque de voir la voix de la politique entendue, implore au moins l'*humanité* pour cette malheureuse nation.

C'est en vain que *Lafayette*, dénonçant la déportation sur le Caucase de 45,000 familles de Pologne, proteste également en faveur des *imprescriptibles droits de la nationalité polonaise*.

« N'inquiétons pas les gouvernemens étrangers, ré-» répond de *Broglie*. »

» Il est, dit *Guizot* (20 mai), non seulement de l'*in-» térêt*, mais du *devoir* du gouvernement *de combattre* » *et de réprimer la propagande et l'insurrection partout* » où il le *peut*. »

« Nous ne permettrons pas la *propagande*, dit égale-» ment d'*Argout* (29 mai). »

C'est-à-dire que les ministres de Louis-Philippe parlent, à l'égard des peuples étrangers, comme pourraient parler les ministres de la sainte-alliance.

Aussi ces héroïques et malheureux Polonais, pour lesquels les chambres et le gouvernement lui-même montraient d'abord tant de sympathie, sont aujourd'hui vexés, calomniés, expulsés, et semblent poursuivis par la vengeance de Nicolas, ce qui fait dire à *Lafayette* (29 mai): « Je voudrais apprendre que le roi des barri-» cades n'est pas *le préfet de police de la sainte alliance*. »

Italie. — C'est encore en vain que *Lafayette* proteste aussi contre l'appui que les troupes françaises, à Ancône,

sont obligés de donner au pape, violent ses promesses, excommuniant et proscrivant les patriotes italiens.

Ceux-ci sont traités en France comme les Polonais, tandis que Charles-Albert verse le sang des patriotes piémontais.

Partout les peuples sont livrés aux rois : l'Allemagne gémit sous l'oppression de la diète de Francfort, tandis qu'un prince de Bavière, enfant mineur et difforme, est imposé aux Grecs, avec une *garde française*, en attendant qu'il ait une *garde bavaroise*, et avec vingt millions garantis par la France, dont le sang et les trésors sont encore prodigués ici pour une cause qui n'est pas nationale.

Peut-être abandonnera-t-on *Alger*, tandis qu'on souffre que Constantinople et les Dardanelles s'habituent à recevoir les soldats et les vaisseaux russes comme protecteurs, en attendant qu'ils puissent être reçus comme conquérans prêts à déborder sur l'Europe.

Bastilles. — Tant de nouvelles concessions à l'étranger et les périls qu'elles accumulent sur le pays, tant d'atteintes à la révolution de juillet et les espérances qu'elles donnent aux carlistes, irritent toujours davantage l'opinion publique.

Les esprits généreux qui désiraient la république en 1830, mais qui se rattachaient sincèrement (Thiers et Viennet l'avouent) à la monarchie populaire entourée d'institutions républicaines, trompés aujourd'hui dans leurs patriotiques espérances, aliénés par les fautes du gouvernement, aigris par un système que Lafayette appelle publiquement *contre-révolutionnaire* ; ces esprits, dis-je, sont revenus à la *république*, et, depuis longtemps déjà, la république a ses organes et son parti, parti nombreux et croissant tous les jours, plein de conviction, d'enthousiasme et d'énergie.

Louis-Philippe, qui, dans le principe, répétait si souvent *je suis républicain*, ne voit désormais dans les républicains que des ennemis auxquels il a déclaré la guerre, et c'est dans 15 bastilles qu'il cherche sa sécurité.

Des bastilles.. ! ! Oui.... C'est en vain que *Soult* vien affirmer que les forts détachés ne sont élevés que contre

l'étranger: comment croire des ministres qui tant de fois ont trompé ? Comment croire qu'ils osent construire des forts contre l'étranger, eux qui, pour ne pas blesser l'étranger, s'abstiennent de reconstruire Huningue et d'organiser la garde nationale mobile; eux qui laissent subsister le monument de Waterloo, et les forteresses élevées contre nous en 1814; eux qui respectent les honteux traités de 1815; eux qui refusent la Belgique, abandonnent la Pologne et l'Italie ?

Comment croire encore que ce soit contre l'étranger qu'ils mettent tant de précipitation et d'opiniâtreté à construire ces forts malgré l'opinion publique, malgré le double refus de la chambre, lorsqu'ils se disent sûrs de la paix et se disposent au désarmement?

C'est en vain encore que *Thiers* et *Soult* affirment que ces forts ne sont pas construits contre Paris: car, il est avoué qu'une partie de leurs batteries sera dirigée vers la capitale, et *Arago* nous a prouvé qu'ils étaient assez rapprochés pour pouvoir incendier la ville.

C'est en vain qu'ils nient : car ils n'avoueraient pas un projet aussi liberticide; comme Henri IV, Louis XIV, Napoléon, Charles X n'avouaient pas que la galerie du Louvre, Versailles, la rue de Rivoli, la place du Carrousel, le palais du roi de Rome et le Trocadéro étaient des constructions militaires; comme Louis XVI n'avouait pas son projet de fuite à Varennes, comme Louis XVIII n'avouait pas l'invasion en Espagne.

Rien d'ailleurs peut-il rester long-temps inconnu dans les cours? Ignore-t-on que tous les officiers du génie se sont prononcés contre les forts détachés; que c'est Louis-Philippe personnellement qui les veut, et qu'il les veut dans un but *politique*, pour contenir la capitale dans *l'obéissance* et *le devoir*, comme disait Clermont-Tonnerre dans son rapport à Charles X? Et n'est-ce pas dans le même but que le journal de la sainte-alliance à Francfort et le journal du ministère à Lyon encouragent le gouvernement à construire ces forts?

Oui, ce sont des bastilles!

Quoi! des bastilles contre Paris! contre les hommes de juillet! trois ans après la révolution! et des bastilles élevées par Louis-Philippe!

Mais à quoi bon des bastilles, quand on est généralement estimé et aimé, quand on a l'affection et l'appui de la garde nationale, de l'armée et de la majorité de la population? Aurait-on donc le sentiment que le honteux et périlleux système suivi jusqu'à présent a refroidi les amis, multiplié et irrité les ennemis?

Aurait-on la secrète pensée, le ténébreux projet de rétablir l'hérédité de la pairie avec tous les principes de la restauration et de la légitimité, d'attaquer la presse, le jury, la garde nationale elle-même, et de réaliser ces étranges paroles de *Thiers* (séance du 29 novembre) : « Qui voudrait d'une monarchie qui dût plus tard aboutir » à la république? Qui voudrait *entourer le trône d'insti-* » *tutions républicaines?* »

Aurait-on la prévision que les événemens qui se préparent indigneront et soulèveront la nation presque entière, et que des bastilles seront nécessaires pour la comprimer?

Serait-ce donc contre la majorité du peuple et contre la garde nationale que les bastilles sont dirigées, c'est-à-dire contre la révolution, contre la liberté, contre la représentation nationale, contre la nation?

Quoi! quand, aux applaudissemens de la France entière, le Paris de 89 s'est illustre par la destruction d'une bastille, et quand, aux mêmes applaudissemens, le Paris de 1830 s'est illustré par ses trois immortelles journées, le Paris de 1833 serait enchaîné et déshonoré par la construction de quinze bastilles!

Quoi! quand l'assemblée constituante, composée cependant de *trois cents nobles*, de *trois cents prêtres* et de six cents bourgeois, a proclamé qu'il ne pouvait y avoir ni constitution ni liberté là où le pouvoir exécutif pouvait faire approcher des troupes à moins de quinze lieues des séances du corps législatif, les chambres de la quasi-restauration seraient constamment emprisonnées entre 15 bastilles et cinquante mille soldats!

Quoi! quand l'industrie, le commerce, la propriété, les sciences et les arts ont tant besoin de liberté et de sécurité, le centre du commerce et de l'industrie, la capitale de la civilisation, des sciences et des arts serait perpétuellement courbée sous le joug ou menacée de

famine, d'exécutions militaires et de bombardement!

Toutes les grandes villes, toutes les capitales de l'Europe pourraient donc être ainsi entourées de bastilles pour soumettre les peuples à la puissance de la faim, du fer et du feu!

Osa-t-on jamais manifester un projet plus favorable au despotisme et à la tyrannie, plus hostile à la liberté, à tous les droits, à tous les intérêts, plus humiliant pour l'homme et le citoyen, plus outrageant pour le peuple et la nation?

Et voilà le résultat d'un système que, comme on le verra tout-à-l'heure, Louis-Philippe n'a admis *qu'après de mûres réflexions*, d'un système qu'il trouvait *excellent le 6 juin*, d'un système qu'il continuera jusqu'au bout, dût-on le *piler dans un mortier!*

Non, sachons attendre, et ce funeste système tombera devant l'opinion publique! Non, Paris et la France ne seront pas déshonorés! Non, les bastilles ne se construiront pas!

§ 56. — *Continuation. — De juillet au 1er janvier 1834.*

Le système continue. Louis-Philippe l'avouera, le 23 décembre, en ouvrant la session de 1834 : « *Nous per-*
» *sévérerons*, dira-t il, *avec énergie* (comme disait Char-
» les X) *et patience* (comme disait Louis XVIII) *dans le même système.*

Voyons d'abord *l'extérieur*.

BELGIQUE. — On sait combien de fois, depuis 1830, Louis-Philippe et ses ministres ont affirmé que l'affaire de la Belgique était terminée; on sait que de bruit ils ont fait pour la promenade de 1831 et pour le siége d'Anvers en 1832; on se rappelle d'ailleurs que de Broglie a reconnu (tome 2, page 212) que le traité du 15 novembre 1831 avait pour objet la *séparation* de la Belgique d'avec la Hollande, et que cette séparation n'aurait lieu que quand *le roi des Pays-Bas* aurait accepté lui-même le traité. Eh bien, rien n'est terminé le 23 décembre 1833; car, dans son discours d'ouverture, Louis-Philippe dit modeste-

ment : « Nous avons *lieu de compter* que les *difficultés* » *qui retardent* encore la conclusion du traité définitif » entre le roi des Belges et *le roi des Pays-Bas*, ne peu» vent plus compromettre la tranquillité de l'Europe. » — Guillaume est toujours *le roi des Pays-Bas*, comme avant la révolution belge !

POLOGNE. — Sa nationalité, si solennellement garantie par les traités et par les assurances de Louis Philippe et de ses alliés, si hautement réclamée par le vœu des chambres et surtout de la France entière, est tellement sacrifiée qu'on n'ose pas même en parler dans le discours de la couronne, et que les réfugiés polonais semblent poursuivis en France par Nicolas lui-même. La terre la plus hospitalière n'est plus un asile pour les proscrits. Quelle humiliation ! quelle honte ! La France veut traiter en frères les Polonais, les Italiens, les Allemands, et Louis-Philippe les traite en ennemis pour servir la royauté et pour ne pas déplaire aux rois étrangers !

ITALIE. — La garnison d'Ancône protége toujours l'oppression des Italiens. Charles-Albert est maître de faire fusiller les patriotes piémontais par des galériens, à défaut de soldats voulant lui servir de bourreaux, et la défiance est telle qu'on accuse Louis-Philippe ou ses ministres d'être la première cause de cette tuerie royale en révélant les projets conçus pour rendre le Piémont libre.

SUISSE. — Louis-Philippe l'aurait laissé succomber sous les intrigues de l'aristocratie européenne : l'énergie seule des républicains helvétiques a sauvé leur indépendance et leur liberté.

PORTUGAL. — Don Pédro est enfin à Lisbonne ; mais là, comme en France, le système bâtard du juste-milieu laisse tout en question, donne au pays un maître au lieu d'un autre maître, et lui présente en perspective une longue guerre civile, le despotisme et la tyrannie.

ESPAGNE. — La mort a mis un terme au trop long règne d'un tyran perfide et sanguinaire, Isabelle II, en

fille, qui lui succède, semble vouloir s'appuyer sur le parti constitutionnel pour se défendre contre don Carlos et les absolutistes; mais là encore l'influence du juste-milieu français livre les patriotes à toutes les chances de la guerre civile et même de l'intervention étrangère : il ne lui manque plus que de faire, comme Louis XVIII, la guerre aux constitutionnels espagnols.

Allemagne. — Ici les despotes du Nord tiennent de secrets congrès, menacent impunément la liberté de tous les peuples, et s'arrogent encore le droit d'intervention pour soutenir et perpétuer partout le despotisme.

Russie. — Nicolas n'a plus besoin de la guerre pour être maître de Constantinople : un traité entre le czar et le sultan livre la Porte au colosse envahissant du Nord, et Louis-Philippe laisse faire encore.

Ainsi toujours le même système au dehors; toujours l'honneur et l'intérêt de la France sacrifiés à l'intérêt dynastique; toujours Louis-Philippe d'accord avec les rois contre les peuples, tandis que la nation française voudrait faire cause commune avec les peuples contre les rois.

Voyons à *l'intérieur*.

Toujours la police, la ruse, la violence, la persécution, le mépris des lois et des droits des citoyens.

L'anniversaire de juillet épouvante! On livre à l'admiration populaire *Napoléon* replacé sur l'immortelle colonne; on fait lire au peuple les noms de Marengo, d'Austerlitz et de nos cent victoires; on réveille les dangereux souvenirs de gloire pour endormir le sentiment de liberté, qu'on redoute bien plus encore; on fait crier *vive l'empereur* pour empêcher de crier *à bas les bastilles ou vive la république*.

Mais toujours point de *Marseillaise*, si ce n'est quand, le soir, aux Tuileries, trente mille citoyens la lancent inopinément aux oreilles du roi pour faire taire l'orchestre royal exécutant par ordre *la Parisienne*.

En allant à *Cherbourg*, avec toute sa famille, avec un nombreux et brillant cortége, en passant des revues, en visitant des manufactures, en faisant des discours, en distribuant des croix et des faveurs, en se faisant dresser des arcs de triomphe, en se faisant adresser par ses fonctionnaires des discours d'admiration et d'amour, on aura l'occasion de remercier *la France* des témoignages de *confiance* et *d'affection* dont elle aura entouré son souverain.

Cependant la guerre continue et s'anime tous les jours davantage entre le gouvernement et le pays : un procureur du roi à Rouen est destitué pour n'avoir pas voulu aller à la messe un jour de fête politique; on amnistie des voleurs, mais non des condamnés politiques ; au contraire, des condamnés de juin sont exposés au *carcan* à Versailles, et le rédacteur de *la Glaneuse* est envoyé à *Clairveaux* avec des condamnés pour vols; la garde nationale de Colmar est dissoute pour n'avoir pas réprimé une émeute excitée par l'impôt sur les boissons; une compagnie de celle de Paris est licenciée pour avoir élu des officiers républicains; la presse est poursuivie sans relâche, et *la Tribune* est condamnée à 24,000 francs d'amende; jamais les visites domicilaires, les saisies de papiers, les arrestations arbitraires n'ont été aussi fréquentes; jamais la police n'a été aussi vexatoire et persécutrice, jamais elle n'a commis tant d'attentats à la liberté individuelle; on traque les membres de la *Société des Droits de l'homme*, et les ouvriers s'associant pour réclamer une augmentation de salaire et pour améliorer leur sort; on dissout par la force des cours d'*hygiène* et l'association libre pour *l'éducation* et pour *la santé* du peuple; on frappe brutalement le *barreau*; on menace le *jury*; on s'attaque à l'*école Polytechnique*; et quand le procureur-général Persil a été publiquement appelé calomniateur et *faussaire* par 27 accusés et leurs défenseurs, on veut en faire un président de la chambre des députés !

Mais la résistance est partout : partout on s'associe pour défendre la presse et la liberté individuelle, et pour obtenir l'*abolition des impôts* sur les boissons et sur le

sel ; partout on rédige des protestations contre les bastilles et des pétitions pour la *réforme électorale;* partout le jury, subjugué par l'énormité des fautes du pouvoir, acquitte les républicains et leurs journaux, *le Propagateur du Pas-de-Calais* à Saint-Omer, *le Patriote du Puy-de-Dôme* à Clermont, *le Peuple Souverain* à Marseille, *le Patriote de la Côte-d'Or* à Dijon, le commandant de la garde nationale dans les Landes, les élèves de l'école Polytechnique et les sectionnaires des *Droits de l'Homme* à Paris.

Bien plus, le parti républicain s'organise et se proclame ; l'association pour la presse et pour la liberté individuelle prend le titre de *républicaine;* des députés s'annoncent hautement comme républicains; et, tandis que la réunion Odilon-Barot se sépare pour rester monarchiste, la *réunion Lafayette* se forme pour réclamer hardiment des *institutions républicaines.*

Mais, de tous les faits dignes d'être remarqués; l'un des plus remarquables est, à nos yeux, la publication de l'ouvrage intitulé *Deux ans de règne*, rédigé pour justifier Louis-Philippe et son système, et pour perdre, dans l'opinion de la France et de l'Europe, les hommes de juillet et les républicains. Tout indique qu'il est l'œuvre de Louis-Philippe lui-même et de ses ministres. Ce n'est pas seulement un livre, c'est un événement; car il appelle une réponse et provoque des révélations qui feront connaître toute la vérité, et qui dessilleront bien des yeux restés fermés!

M. Sarans jeune va faire cette réponse.

En attendant, nous répondrons nous-mêmes sur un des points les plus importans, sur la conférence de Louis-Philippe, le 6 juin 1832, avec les députés Laffitte, Odilon-Barot et Arago.

§ 37. — *Conférence du 6 juin entre Louis-Philippe et Laffitte, Odilon-Barrot, Arago.*

Le 6 juin 1832, pendant que la capitale retentit du bruit du canon allumé par la guerre civile, les députés

de l'opposition qui se trouvent à Paris se réunissent chez Laffitte, au nombre de trente environ, et décident que Laffitte, Ofiilon Barrot et Arago iront, en leur nom, exposer au roi leur opinion et leurs vœux sur les moyens de faire cesser l'effusion du sang et de rétablir la paix et la tranquillité publiques.

Les trois commissaires se rendent aux Tuileries vers les trois heures.

La conférence dure plus d'une heure et demie.

Le même soir, les trois députés rendent compte de ce qui s'est dit et passé aux autres députés réunis à cet effet chez Laffitte.

Ils font plus : prévoyant que leur démarche et leurs paroles pourront être *dénaturées*, ils rédigent immédiatement en commun le procès-verbal de la conférence, en *triple expédition* signée par chacun d'eux, et s'engagent à ne le publier que dans le cas où les trois signataires le jugeraient indispensable.

Beaucoup de personnes lisent ou entendent lire ce procès-verbal, et Louis-Philippe n'ignore pas son existence.

Cette mémorable conférence, qui a un caractère en quelque sorte officiel et national, peut éclairer le pays plus que tous les discours ordinaires du gouvernement, plus que toutes les discussions de la tribune.

Elle est, à mon avis, le plus instructif et le plus intéressant de tous les documens que notre révolution nouvelle va fournir à l'histoire.

Elle fait parfaitement connaître les opinions, les sentimens et le caractère de Louis-Philippe; elle ne laisse aucun doute sur ce fait capital qui domine tous les autres : *le système gouvernemental adopté depuis la révolution n'est pas du 13 mars mais du 1er août; — il n'est pas de Casimir Périer, mais de Louis-Philippe; — c'est lui qui veut, qui ordonne, qui gouverne seul; — rien ne peut lui faire abandonner ce système, — et il y persévèrera jusqu'au bout, quelque puisse être le résultat.*

C'est sur cette conférence qu'est basé notre présent

ouvrage, et notamment nos paragraphes 21 et 56; c'est sur elle que nous avons basé notre défense lorsque nous avons été appelé devant la cour d'assises pour justifier nos opinions; et c'est en partie par cette raison que nous l'avons publiée séparément quelques jours avant le procès, et que nous l'avons ajoutée dans le paragraphe 55 de notre deuxième édition, en en donnant seulement l'analyse et la substance.

Mais cette conférence est rapportée tout autrement dans les *Deux ans de Règne;* et l'on doit croire que ce dernier récit émane de Louis-Philippe, qui seul a pu la raconter.

Les trois députés protestent publiquement, dans *le Messager*, contre les *Deux ans de règne*, et déclarent que la relation de la conversation du 6 juin est *complètement inexacte*, et par ce qu'*elle dit*, et par ce qu'elle *ne dit pas.*

Le journal ministériel leur porte le défi de prouver leur démenti et de *rétablir* la vérité.

Intéressé nous-même à prouver la fidélité de notre propre récit, nous les invitons publiquement à publier leur *procès-verbal*, et Lafayette, Dupont de l'Eure et Joly, seuls présens alors à Paris, se joignent publiquement à nous pour appuyer notre invitation.

Cependant le procès-verbal n'est pas rendu public.

Mais, quelles que puissent être les raisons qui empêchent les trois signataires de le publier officiellement, nous n'hésitons pas à consigner ici l'un des documens historiques que la France a le plus besoin de connaître.

Nous avons d'ailleurs la certitude que personne ne pourra désavouer ce qui va suivre :

PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DU 6 JUIN (1).

Odilon-Barrot. — Notre démarche auprès de Votre Majesté, nous le savons, sera calomniée; mais, forts de nos intentions, et assurés que vous nous rendrez justice,

(1) M. Sarrans donnera aussi ce procès-verbal dans sa réponse aux *Deux ans de règne.*

nous venons vous entretenir des déplorables événemens qui ensanglantent la capitale. Notre démarche est entièrement ignorée du public ; ainsi ce ne sont ni des conditions, ni des remontrances que nous vous apportons ; nous venons seulement déposer dans le cœur de Votre Majesté l'anxiété, la douleur de bons citoyens qui vous sont sincèrement dévoués. Nous désirons aussi vous supplier de ne pas prêter l'oreille aux mesures de violence qui vous seront suggérées. Dans cette route, Sire, permettez nous de vous le dire avec franchise, il est difficile de s'arrêter quand on y est entré. Vous allez triompher, au nom des lois; et toutefois ce triomphe sera cruel, car il sera acheté par du sang français.

Louis-Philippe. — A qui la faute? qui doit répondre de ce sang? Quelques misérables ont profité des obsèques du général *Lamarque* pour attaquer à force ouverte mon gouvernement, pour fusiller la garde nationale et la troupe de ligne : mon devoir n'était-il pas tracé? Je ne sais, au surplus, quels renseignemens vous avez pu recueillir : quant à moi, je crois que la résistance va cesser. ***Le canon que vous entendez*** est celui qu'on a fait avancer pour forcer sans perdre trop de monde le cloître Saint-Méry, dans lequel les factieux se sont renfermés.

Odilon-Barrot. — Nous ne doutons pas que l'ordre ne soit bientôt rétabli, et c'est pour cela que je me permettrai d'engager de nouveau Votre Majesté à se défier des mesures réactionnaires qui lui seront proposées. La victoire aura été trop complette pour que la clémence qu'elle montrera puisse prendre aux yeux de personne la couleur de la faiblesse. Lorsque le gouvernement a triomphé, l'instant est favorable pour réparer les fautes commises. On agit alors librement, avec dignité et sans compromettre sa force. Voilà ce que la raison et la sagesse conseillent ; mais il est rare qu'on procède ainsi ; on se laisse enivrer par la victoire ; on entre dans des voies de réaction qui, malheureusement ensuite, ne permettent plus de reculer. C'est là un écueil que nous signalons à Votre Majesté ; il ne manquera pas de gens qui chercheront à la pousser à des mesures de violence ; qu'elle se défie de leurs conseils; ils vous conduiraient à une ***catastrophe inévitable.***

Louis-Philippe. — Je ne devine pas ce qui peut vous faire supposer qu'on me conseillera des mesures violentes. Durant la *promenade que je viens de faire* dans Paris, j'ai souvent entendu crier : Sire, *prompte justice*! En rentrant, j'ai informé *Barthe* de ce désir de la population. Il m'a répondu qu'en faisant des assises extraordinaires, les accusés pourraient être devant le jury en moins de quinze jours : cela suffit, je crois ; la justice aura donc son cours régulier sans violences d'aucune espèce.

Laffitte. — Il ne suffit pas de punir, il faut aviser au moy n de calmer l'irritation générale. Ce n'est pas seulement par la force matérielle qu'un gouvernement peut marcher ; c'est aussi par la force morale, par l'affection de la nation !

Louis-Philippe. — Je ne vois rien dans ma conduite qui ait dû me faire perdre l'affection du pays. Je sais bien que la presse travaille chaque jour *à me démolir* ; mais c'est à l'aide du mensonge. Y a-t-il jamais eu, je vous le demande, une personne contre laquelle on ait vomi plus de calomnies?

Arago. — Sire, notre démarche, devant inévitablement nous amener à demander à Votre Majesté *un changement de système*, deviendra, comme le disait tout à l'heure M. Barrot, l'occasion de nouvelles calomnies. J'entends déjà nos ennemis s'écrier : Vous le voyez, l'opposition n'a qu'un seul but, qu'une seule pensée, elle veut à tout prix, à toute occasion s'emparer du pouvoir ; elle est insatiable de places, d'honneurs, de richesses. Je désire, en ce qui me concerne, échapper une fois pour toutes à d'aussi ignobles soupçons. Je déclare donc qu'il ne sera au pouvoir de Votre Majesté, ni demain, ni dans un an, ni jamais, de rien faire pour moi ; que *jamais*, et je donne à ce terme le sens le plus étendu, je n'accepterai aucun des emplois, grands ou petits, dont le gouvernement dispose ; qu'aussitôt que l'état du pays me permettra de quitter, sans déshonneur, les fonctions législatives auxquelles la confiance de mes concitoyens m'a appelé, je me livrerai sans partage aux travaux scientifiques que j'eusse dû peut-être ne pas abandonner et dans lesquels je n'ai rien à attendre que de mes propres efforts. Après une déclaration si positive, Votre Majesté ne pourra voir dans mon

langage que l'expression sincère et désintéressée du sentiment d'un citoyen qui voit avec la plus profonde douleur la patrie déchirée par les mains de ses enfans.

Sire, dans le mois d'août 1830, la France, sauf une minorité presqu'imperceptible, avait adopté *toutes les conséquences de la révolution de juillet*. Elle croyait qu'un gouvernement monarchique, mais franchement constitutionnel, amènerait, sans secousses, le développement des libertés qu'elle venait de conquérir au prix de son sang. Ceux-là même qui sont républicains par principe, s'étaient soumis sans arrière-pensée. De là cette immense popularité qui, dès l'origine, entoura Votre Majesté, et que tous les bons citoyens caressaient avec bonheur, car elle était à leurs yeux une barrière contre laquelle devaient venir se briser en même temps et les factions de l'intérieur et les machinations de nos ennemis du dehors. La presque totalité des membres de l'opposition n'avait pas d'autres sentimens.

Laffitte. — Dites l'opposition tout entière; ne faites pas d'exception, car aujourd'hui même, au moment où la guerre civile est allumée, si quelque désaccord a percé parmi nous, il n'a pas porté sur la question fondamentale de savoir si la royauté de juillet doit être défendue et conservée.

Louis-Philippe. — Je suis vraiment charmé d'apprendre que M. *** et M. *** (1) pensent de cette manière!

Arago. — Quoi qu'il en soit, les dispositions si favorables que je rappelais, se sont malheureusement bien affaiblies depuis quinze mois; maintenant trois opinions se partagent le pays. La marche du ministère du 13 mars apporte chaque jour de nouvelles forces au parti républicain. Le sort du pays, au contraire, ne sera plus incertain le jour où la nation et le roi cesseront d'être divisés. Ce n'est pas éloigné, je crois pouvoir l'assurer, si Votre Majesté imprime à son gouvernement une marche plus libérale à l'intérieur, et moins entachée de faiblesse et de condescendance envers les étrangers. En jetant ce coup d'œil sur notre triste position je n'ai parlé ni des malheurs

---

(1) Cabet et Garnier-Pagès.

qui pourraient atteindre *le roi personnellement*, ni des malheurs qui pourraient frapper *sa nombreuse famille*; toutes mes pensées se sont portées sur l'avenir gros d'orage qui menace la *patrie* et je crois avoir rendu ainsi hommage aux sentimens de Votre Majesté.

Louis-Philippe — Vous venez de dire, monsieur, que ma popularité a été ébranlée : il y a là quelque chose de vrai; mais ce n'est pas aux fautes de mon gouvernement qu'il faut s'en prendre, c'est le résultat des calomnies sans nombre dont je suis continuellement l'objet; c'est la conséquence des manœuvres haineuses soit du *parti républicain*, soit des *carlistes*, et par lesquelles ils veulent *me démolir*. Tout les jours la presse m'attaque avec une violence sans exemple. Quand j'ai vu que j'étais à chaque instant si cruellement outragé, *si peu ou si mal défendu*, j'en ai pris mon parti; fort du témoignage de ma conscience, je suis convaincu que toutes ces attaques iraient se briser contre le *rocher du bon sens public*. N'a-t-on pas été jusqu'à prétendre que je sympathisais avec les *carlistes*! Ceux qui ont répandu un semblable mensonge n'y croient pas, ou ignorent complétement l'histoire. Remontez jusqu'à l'origine de la maison d'Orléans, et vous trouverez parmi ses ennemis constans les ancêtres de ceux qui, aujourd'hui, sont les meneurs du parti carliste. Rappelez-vous avec quel acharnement ces mêmes individus ont poursuivi la personne et la mémoire de *mon père* qui était cependant un *honnête homme*. Ses intentions furent toujours pures comme les miennes, et il ne se dirigea jamais que par les sentimens d'un *patriotisme ardent et désintéressé*. Mes ennemis me représentent, à toute occasion, comme un *ambitieux*, aspirant à un pouvoir sans limites, comme un homme qui ne saurait se passer d'un entourage nombreux, d'une cour brillante, comme *insatiable de richesses*! J'ai passé, messieurs, par tous les étages de la vie, et je pourrais m'écrier avec Racine :

« Heureux qui, satisfait de son humble fortune, etc. »

Je ne suis devenu roi que parce que *moi seul je pouvais sauver la France du despotisme et de l'anarchie*. Mais maintenant il y a de la démence à supposer que moi, qui *ai toujours été opposé aux Bourbons* de la branche aînée; moi, qui suis *leur ennemi le plus mortel*, j'ai la

pensée de transiger avec eux. On a beaucoup parlé d'un *programme de l'Hôtel-de-Ville* : c'est un INFAME MENSONGE, j'en appelle sur ce point à M. Laffitte. Il est faux que j'aie fait *aucune promesse;* aussi c'est avec indignation que j'ai vu aujourd'hui dans un discours prononcé aux funérailles du général Lamarque par une personne que je ne connais pas, qu'on y a parlé *d'engagemens solennellement acceptés, lâchement oubliés depuis.* La révolution de 1830 s'est faite aux cris de *vive la Charte!* C'est la charte améliorée par la suppression de l'article 14 dont il jouit. En droit je n'avais donc rien à promettre, *en fait je n'ai rien promis.*

Dès mon arrivée au trône, j'adoptai une marche qui me parut bonne, qui me semble bonne encore aujourd'ui : *prouvez-moi* que je me trompe et je changerai. Jusque là je dois persister. Je suis un homme de conscience et de conviction : *on me hâcherait comme chair à pâté dans un mortier*, plutôt que de m'entraîner dans une voie dont on ne m'aurait pas *démontré* la convenance. Ce ne sont pas là les efforts de l'influence de ce prétendu entourage dont on parle tant. Je vous le dis avec franchise, *un entourage, je ne m'en connais point.* Peut-être est-ce l'effet de mon amour-propre, mais je crois pouvoir ajouter que personne n'a pris sur moi un ascendant qui, dans les grandes ou même dans les petites affaires, me soumette à ses volontés. *Mon système* de gouvernement, je le répète, me paraît *excellent;* je n'en changerai point tant que vous n'aurez pas prouvé qu'il est mauvais.

Arago. — Les systèmes politiques peuvent être envisagés sous des points de vue très différens; et s'il avait fallu se prononcer, il y a un an et demi, entre le système que vos ministres adoptèrent et celui auquel nous nous sommes rattachés, je conçois que la discussion aurait pu être longue et peu concluante; mais aujourd'hui nous n'en sommes plus à une question de pure théorie : *l'expérience a prononcé* en notre faveur, et malheureusement d'une manière trop évidente. Le carlisme levant audacieusement la tête sur tous les points de la France, les haines politiques portées à un degré de violence sans exemple, la guerre civile dans l'ouest, la guerre civile dans la capitale, ne sont-ce pas là des condamnations

péremptoires du système du 13 mars? Qui oserait soutenir que depuis un an notre position n'a pas beaucoup empiré?

Louis-Philippe. — Je viens de traverser tout Paris. Vous ne sauriez vous figurer comment j'y ai été reçu. *Jamais je n'ai entendu ces cris plus unanimes et plus vifs de* VIVE LE ROI! jamais la garde nationale ne me parut *plus dévouée.*

Arago. — Lorsque j'appris, mardi à 7 heures du soir, à l'Observatoire, les scènes sanglantes dont le faubourg Saint-Martin était le théâtre, je me rendis sur-le-champ à la municipalité du douzième arrondissement pour offrir mes services à M. le maire, Dans cette course, dans celle que je fis avec l'un des adjoints sur la place du Panthéon, je rencontrai un bon nombre de gardes nationaux qui se montraient disposés à combattre le mouvement insurrectionnel qui venait d'éclater; mais en même temps, la plupart, je dois le dire, me paraissait désirer qu'après le succès le gouvernement essayât si une marche plus en harmonie avec la révolution de juillet ne mettrait pas enfin le pays à l'abri de ces perturbations sans cesse renaissantes qui finiraient par anéantir complètement le commerce. Je ne suis donc pas surpris que des cris nombreux de *vive le roi* soient sortis des rangs de la garde nationale. Ces cris, s'il m'est permis de les traduire, exprimaient la ferme volonté de conserver votre dynastie sur le trône; mais on se tromperait, je crois, si on voulait y voir une approbation implicite du système du 13 mars. Ce n'est là, au reste, que l'opinion d'un simple garde national. Je regrette aujourd'hui pour la première fois de ne pouvoir pas donner à mes paroles l'autorité qu'elles auraient eues sortant de la bouche *d'un colonel.*

Louis-Philippe. — Je comprends, monsieur Arago, le sens de ces dernières paroles, et j'avoue que je n'ai jamais deviné par quel *caprice* Périer s'opposa obstinément à ce qu'on écoutât le vœu de la douzième légion.

J'ai remarqué, messieurs, que vous appelez tous mon système de gouvernement, *le système du 13 mars!* Cette dénomination, je dois vous en avertir, est tout-à-fait impropre : le système que nous suivons aujourd'hui est celui que *j'adoptai*, après de sérieuses réflexions; *en montant*

sur le trône; c'est aussi de point en point celui qui dirigeait le ministère dont M. Laffitte était le président.

Laffitte. — Que votre majesté me permette de lui dire qu'elle se trompe : je regarde comme un devoir de repousser toute assimilation entre les vues qui ont guidé M. Périer et les miennes.

Mais ce ne serait ici ni le lieu ni le moment d'expliquer en détail comment il est arrivé que diverses mesures de ces deux ministères si dissemblables ont eu, *contre ma volonté*, plus de vraisemblance que je ne l'eusse désiré. Pour caractériser la différence, il me suffira de rappeler *les discours* que j'ai prononcés à la tribune au nom du conseil et avec l'approbation du roi.

Louis-Philippe. — Les vues, je vous le répète, étaient absolument identiques. Depuis que je suis sur le trône, le gouvernement a toujours marché dans la même ligne, parce que cette ligne avait été *adoptée après de mûres réflexions;* parce qu'elle était la seule convenable. Au reste, vous avez voulu faire le dénombrement des fautes qu'a amenées ce *prétendu système du 13 mars;* vous avez publié un *compte-rendu;* eh bien! je vous le dis avec sincérité, *j'ai lu attentivement cette pièce, et je n'y ai rien trouvé, absolument rien* (1).

Arago. — En ce cas, sire, de petites causes auraient produit de bien grands effets ; car ce sont incontestablement *les fautes* que nous avons signalées qui ont amené *la désaffection du pays.* Est-il vrai, par exemple, que le *licenciement systématique des gardes nationales des* VILLES FRONTIÈRES n'ait pas été *une faute?* que ce *n'ait été rien?*

Je ne parlerai que de celui des actes qui m'est personnellement connu, du licenciement de la garde nationale de *Perpignan;* eh bien! je déclare que rien ne le motivait; qu'il n'existait pas même l'ombre d'un prétexte;

---

(1) Que faire avec un homme qui répond toujours *prouvez, démontrez*, et qui, quand on accumule les preuves et les démonstrations, réplique toujours : « *Vous n'avez rien prouvé, rien démontré; je ne suis pas de votre avis, par conséquent je ne changerai pas.* » Comment s'entendre avec un infaillible génie, avec une immuable volonté.

qu'en saisissant, pour l'effectuer, le lendemain d'une émeute dirigée contre les *droits-réunis*, et qu'en essayant de faire croire que la milice citoyenne n'avait pas désapprouvé ces désordres ou s'était refusée à les réprimer, on a brisé bien des sympathies.

Louis-Philippe. — Mais il me semble cependant que la garde nationale de *Perpignan* avait......

Arago. — Depuis sa réorganisation, cette garde nationale n'avait été convoquée et réunie que pour célébrer l'anniversaire de la révolution de juillet. Elle a été licenciée parce que tel a été le bon plaisir de M. Maurice Duval, parce que M. Périer ne contrariait jamais les désirs de tous ceux qui vantaient son système comme une œuvre de génie.

Louis-Philippe. — Au surplus, le licenciement de la garde nationale de Perpignan est un événement qui a fait bien peu de bruit.

Odilon-Barrot. — On ne saurait en dire autant des troubles de *Grenoble* : là, les fautes du gouvernement auraient-elles pu être plus nombreuses, plus inexcusables!

Louis-Philippe. — Les événemens de *Grenoble* ont été la conséquence des manœuvres d'un parti : la mascarade républicaine, première cause du désordre, avait été préparée et organisée par B.......

Odilon-Barrot. — Nous avons cru devoir signaler comme une faute grave le système de transactions et de ménagemens dont on a usé avec le parti *carliste*. Pendant neuf mois, nous avons demandé au gouvernement d'appliquer rigoureusement les lois dans les départemens de l'ouest, de purger l'administration de tous les hommes dévoués à la royauté déchue; comment nous a-t-on répondu? On donnait des *sauf-conduits* aux chefs de bandes.

Louis-Philippe. — Il n'a jamais été donné de sauf-conduits.

Odilon-Barrot. — Vos ministres l'ont avoué à la tribune.

Louis-Philippe. — Ils ont dit ce qu'ils ont voulu; je persiste, moi, à soutenir qu'il n'a pas été donné de sauf-conduits : on en a demandé, mais ils ont été refusés (1).

(1) Il en a été accordé plusieurs; c'est un fait certain, avoué, reconnu, constaté dans des procès.

Odilon-Barrot. — Au reste, en m'en tenant aux ménagemens dont je parlais et qu'on ne saurait nier, quel en a été le résultat? l'obligation de mettre quatre départemens en état de siége, et de dépasser, pour répondre aux défiances des patriotes, les mesures de rigueur dans lesquelles d'abord, avec plus de fermeté, il eût été possible de se renfermer.

Louis-Philippe. — On parle toujours de la présence des *carlistes* dans les administrations; mais me suis-je jamais opposé aux mesures qui ont été proposées à ce sujet (1)? Peut-on supposer que M. *Dupont de l'Eure* les ait épargnés pendant la durée de son ministère? Je ne crois pas qu'il y en ait dans l'armée. Il en est resté quelques uns dans les administrations dépendant de M. *Louis*; mais M. *Laffitte* pourra vous dire lui-même combien les changemens sont dangereux et difficiles dans tout ce qui tient aux finances.

De toutes les accusations dont j'ai été l'objet, aucune ne m'a plus surpris que celle de *carlisme*. J'espère qu'on n'y reviendra plus, quand on songera que l'émigration ne m'a jamais pardonné de ne m'être pas joint à elle, d'avoir refusé de porter les armes contre la France; quand on consentira à réfléchir sur les dispositions vigoureuses qui ont été adoptées dans les départemens de l'ouest. J'ai vu dans votre *compte-rendu* le reproche relatif au retard apporté dans la sanction de la proposition *Briqueville*: hé bien! je conviens que j'avais une vive répugnance à signer un acte de *confiscation de* 600,000 *francs de rente* appartenant à une famille proscrite. Il est de l'honneur de la France que cette famille ne soit pas à l'aumône de l'étranger. Cela ne m'a pas empêché de donner les ordres les plus précis pour que la duchesse de Berri, qui est la nièce de la reine, soit arrêtée. J'adopterai même à cet égard tout ce qui paraîtra convenable, pourvu qu'on ne prétende pas arriver à un dénouement sanglant. Je me suis toujours rappelé le mot de Kersaint : « Charles 1er eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son fils remonter sur le trône; Jacques II ne fut que banni, et sa race s'est

(1) Oui, souvent.

éteinte sur le continent. » Mon père, malgré mes prières, commit la faute, *en votant la mort de Louis XVI*, de vouloir donner des gages sanglans à la révolution : je n'entends pas l'imiter.

Arago. — En rappelant l'un des griefs consignés dans notre *compte-rendu*, je n'hésiterai pas à dire que ce qui a le plus indisposé la nation, c'est le *manque de dignité* du ministère du 13 mars dans ses relations avec les étrangers, c'est sa pusillanimité, c'est le peu de souci qu'il a pris de l'honneur de la France.

Depuis la révolution de juillet, le gouvernement fit entendre une fois les paroles nobles et fermes qui convenaient à sa position; et les Prussiens n'osèrent pas franchir les frontières de la Belgique. Les Autrichiens n'auraient certainement pas envahi la Romagne si, comme ils le devaient, vos ministres leur avaient parlé sur le même ton. Maintenant nous aurions en Italie, au lieu d'ennemis, des alliés.

Louis-Philippe. — Nos menaces produisirent le résultat que vous venez de dire; mais ces menaces étaient une *véritable gasconnade;* car savez-vous combien nous avions de troupes alors? Nous avions 78,000 hommes, en comptant l'armée d'Alger, 78,000 hommes, pas davantage.

Arago. — Le gouvernement français, quand il jouit de la confiance générale, peut parler aux étrangers, séparés ou réunis, avec dignité, avec force, avec énergie, sans craindre qu'au besoin les effets ne répondent pas aux paroles..... Ce sentiment est commun aux citoyens de toutes les opinions : aussi le langage vraiment inqualifiable de M. de Saint-Aulaire et l'arrogante réponse du cardinal Bernetti ont excité dans le pays une désapprobation à peu près unanime. Chacun se sentait blessé au cœur en apprenant qu'un des ambassadeurs du ministère du 13 mars n'avait pas cru manquer à son devoir *en demandant grâce pour le roi des Français.* Et qui était encore le souverain devant lequel on s'humiliait ainsi! Ce puissant monarque, *c'était le pape* (1)!

(1) Arago avait prononcé ces dernières paroles avec beaucoup de feu. Le roi l'interrompit en disant : « *N'élevez pas tant la*

Louis-Philippe. — Je conviens qu'il paraissait y avoir quelque chose à critiquer dans le langage que M. de Saint-Aulaire a tenu ; on lui en a même fait la remarque. Eh bien !.si on vous montrait sa réponse, vous verriez qu'il a prouvé clairement qu'on ne pouvait arriver d'une autre manière au résultat qu'il a obtenu. Le blâme de notre diplomatie, inséré dans votre *compte-rendu*, porte donc complètement à faux, *car on nous a concédé tout ce que nous voulions*, car les puissances étrangères ont été amenées à faire ce qu'elles ne voulaient pas... Les affaires de Belgique *vont être complètement terminées sous peu de jours* (1), et il faudra bien que le roi de Hollande, bon gré mal gré, souscrive à un arrangement. Sur cette question si délicate, n'avons-nous pas *amené l'empereur de Russie* à adhérer à la séparation de la Belgique et de la Hollande, *quoiqu'à l'origine il eut déclaré très positivement qu'il n'y consentirait jamais?*

Arago. — Mais, sire, ce consentement a été obtenu au prix d'une immense concession (2).....

Louis-Philippe (parlant très haut). — Ainsi l'affaire de Belgique est comme finie....... Je ne vois pas aussi clair dans celle d'Italie ; je ne sais même quel dénouement elle pourra avoir ; car il n'est pas aisé de rendre un *pape raisonnable*.

Odilon-Barrot. — Le problème de rendre *un pape libéral* semble en effet entouré de bien des difficultés.

Louis-Philippe. — Ce serait déjà beaucoup qu'il fût *raisonnable*..... Au reste, toutes les nations de l'Europe sont dans une position moins favorable que la nôtre : chez toutes il existe des élémens de révolution, et ELLES N'ONT PAS L'ÉTOFFE D'UN DUC D'ORLÉANS POUR LES TERMINER.

---

voix. » Voulait-il par là témoigner qu'il désapprouvait la susceptibilité patriotique dont Arago n'avait pas pu maîtriser l'expression? Voulait-il seulement empêcher que la conversation ne parvînt aux oreilles du nombreux état-major qui remplissait le salon voisin? C'est ce qu'il nous serait impossible de décider.

(1) Et elles ne le sont pas encore en novembre 1833 !

(2) Le roi continuant à parler, et de plus haut en plus haut, Arago ne put terminer la phrase qu'il avait commencée, et dans laquelle il voulait, dit-on, rappeler l'abandon de la *Pologne*.

La France et l'Angleterre ne peuvent être désormais gouvernées *qu'avec la liberté de la presse*. Je sais tous les inconvéniens qui en résultent; je sais que l'indulgence du jury fait quelquefois beaucoup de mal; mais il n'y a *pas de remède possible*. Aussi me suis-je constamment opposé aux mesures d'exception que Périer *me proposait souvent* (1) quand il était dans *ses accès de colère*, qui nous ont nui plus d'une fois. Il y a maintenant en Allemagne plusieurs princes qui sont en pleine lutte avec la presse; ils veulent la censure, et les populations la repoussent; je les attends au dénouement.

Odilon-Barrot. — Nous craignons d'abuser des bontés de votre majesté.

Louis-Philippe. — Non messieurs. Il est du devoir d'un roi constitutionnel d'écouter tout le monde; je reçois tous ceux qui demandent à me parler: moi qui ai donné audience à MM. M.... et C...., comment ne verrais-je pas avec plaisir trois personnes avec lesquelles j'ai eu anciennement des relations privées, et par la bouche desquelles la vérité m'arriverait avec moins d'amertune.

Odilon-Barrot. — Votre Majesté n'aperçoit aucune faute dans le système du gouvernement suivi jusqu'à ce jour; nous avons une opinion différente: notre conversation pourrait donc se prolonger long temps sans utilité.

Louis-Philippe. — Elle ne serait utile que si vous démontriez que la marche adoptée est mauvaise: pour moi je la crois excellente; et, je le répète: jusqu'à *la preuve du contraire* je n'en changerai pas, mes *intentions* sont pures; je veux le bonheur de la France; jamais je ne me suis armé contre elle. La difficulté de notre position tient à ce qu'on ne me rend pas assez justice; à ce que la malveillance cherche à me *démolir*. Je la vois surgir de tous côtés: Si j'assiste au conseil des ministres, l'état est perdu, au dire de tous les journalistes; dès ce moment il n'y a plus de gouvernement constitutionnel; et cependant, dans ce conseil dont on veut me tenir éloigné, ce n'est certainement pas par mon influence qu'on prendra des dé-

(1) On ne s'en doutait pas!..... Périer invoquait toujours la *légalité!*

terminations illibérales. Ce matin, par exemple, il y avait des avis pour la *mise en état de siége*, et je *m'y suis formellement opposé*; LES LOIS SUFFISENT; je ne veux régner que PAR LES LOIS; on ne me fera *jamais dévier* de cette règle de conduite.

Les trois députés ensemble. — Nous félicitons Votre Majesté de ces sages dispositions.

Louis-Philippe. — A propos, je disais tout à l'heure que je n'avais rien trouvé dans votre *compte-rendu*; je me trompais : Je me rappelle que vous y avez consigné une des opinions de mes ennemis les plus acharnés; que vous m'accusez aussi d'être *insatiable de richesses*.

Odilon-Barrot et Arago. — Sire, cela ne se trouve point dans le *compte-rendu*; nous en sommes certains.

Laffitte. — Messieurs, n'insistez pas; cela s'y trouve; vous l'avez oublié.

Louis-Philippe (avec une satisfaction visible). — Vous voyez donc que vous m'avez accusé de vouloir *entasser richesses sur richesses*.

Arago. — Nous avons dit seulement que les ministres avaient demandé pour votre majesté une *liste civile* trop forte; telle a été notre intention.

Louis-Philippe. — Les *intentions* je ne les connais pas; je me tiens *au fait* que M. Laffitte vient de confirmer.

Odilon-Barrot. — Nous avons voulu et nous avons dû signaler les fautes graves que le ministère a commises en présentant la *liste civile*.

Du reste, les momens de votre majesté sont précieux, et nous ne voudrions pas en abuser. Je me contenterai donc de la supplier, en finissant, de chercher avec soin les causes de cette irritation toujours croissante qui se manifeste de mille manières, de la désaffection, du découragement des patriotes, de l'audace des carlistes, et, les causes une fois connues, d'y porter remède : il est temps encore peut être; il y a même opportunité après un grand acte de force. Vous voyez devant vous, sire, trois hommes qui ne sont inspirés que par l'attachement qu'ils portent à la France et à votre majesté. M. Arago est un homme de sciences; il avait trouvé le bonheur et la gloire dans l'étude, et il maudit aujourd'hui la politique qui l'empêche de se livrer à ses occupations favorites.

M. Laffitte a assez goûté du pouvoir pour en être complètement désenchanté ; et quant à moi, sire, je suis prêt à signer de mon sang la renonciation absolue à toute place quelconque, trop heureux de pouvoir rentrer dans mon *cabinet* et de me livrer sans distraction à des travaux qui m'ont donné l'indépendance et le bonheur.

Louis-Philippe (en frappant avec force sur la cuisse de M. Odilon-Barrot.) — Je n'accepte pas, M. Barrot, la renonciation que vous m'offrez.

Odilon-Barrot. — Sire, ne voyez dans notre langage que celui d'hommes désintéressés qui vous traduisent l'opinion des patriotes sincères et modérés, c'est-à-dire de la plus grande partie de la population éclairée et influente. N'oubliez pas que vous êtes condamné à gouverner ce pays *par la liberté*, *avec la liberté*, et qu'il faut accepter toutes les conséquences de cette position.

Louis-Philippe. — Telle est, en effet, mon intention, et c'est précisément ce que je fais. Au reste, je vous l'ai déjà répété, *je ne change jamais de système* qu'après qu'on m'a *démontré* que celui que j'avais adopté était mauvais. Je ne me suis écarté qu'une seule fois de cette règle de conduite depuis que je suis roi ; c'est à l'occasion de *mes armes* ; je tenais aux *fleurs-de-lys* parce qu'elles étaient miennes, parce qu'elle n'étaient pas plus la propriété de la branche aînée que celle de la branche d'Orléans ; parce que, de temps immémorial, elles ornaient nos écussons de père en fils : eh bien ! le public a voulu qu'on les supprimât : j'ai résisté long-temps, malgré les sollicitations de M. Laffitte ; mais enfin la violence a été telle que j'ai cédé à une demande qui m'a toujours paru une véritable folie. Enfin, messieurs, que me proposeriez-vous ?

Odilon-Barrot. — Une *proclamation* dans laquelle votre majesté, en faisant part à la France des graves événemens de ces deux jours, exprimerait de nouveau et franchement ses sympathies pour les principes de la révolution de juillet, me semblerait devoir produire un excellent effet.

Louis-Philippe. — Un roi constitutionnel ne peut *malheureusement* pas aller s'expliquer à la tribune ; je

ne puis faire connaître personnellement mes sentimens que quand je *voyage*, et vous aurez remarqué que *je ne laisse jamais échapper ces occasions sans en profiter*.

Laffitte. — Je me retire pénétré de la plus profonde douleur, parce que je crois à la sincérité des convictions qui rendent de plus grands malheurs inévitables; je les redoute pour la France et plus encore pour le roi. Le mal vient de la manière diffférente de juger la révolution de juillet: les uns n'y ont vu que la charte de 1814 un peu améliorée, et un simple changement de personnes; le plus grand nombre, tout ce qu'il y a du moins d'hommes énergiques, y ont vu le *triomphe du système populaire et l'anéantissement complet de la restauration*.

Depuis long-temps la *presse a protesté* contre le système du 13 mars: elle a protesté aussi par sa présence, cette foule immense qui s'est portée au convoi du général Lamarque; cette foule composée de tous les rangs, de toutes les fortunes, militaires, bourgeois, jeunesse, peuple, garde nationale; et si le lendemain quinze à vingt mille de ces soldats citoyens sont venus prêter leur appui au gouvernement, c'est que son existence elle-même était menacée: on a oublié le système du 13 mars pour ne songer qu'à la royauté de juillet.

Louis-Philippe. — M. Laffitte, je vous crois de bonne foi; mais vous vous trompez: *le système du 13 mars*, comme vous persistez à l'appeler, n'a contre lui que *les républicains et les carlistes*.....

Laffitte. — Mais ce système, en nous conduisant à la guerre civile, fait ainsi lui-même sa propre condamnation: lors même que la minorité seule lui serait opposée, il faudrait tenir compte de l'*énergie de cette minorité*, ne pas oublier surtout que les *forces morales* garantissent aujourd'hui les gouvernemens mieux que les *canons et les bayonnettes* dont, au reste, on n'avait pas eu besoin avant l'adoption du déplorable système que nous combattons. Nous désirerions que le roi, sortant du cercle qui l'entoure et lui cache la vérité, vît par lui-même les plaies de l'état, le deuil et la misère des familles, les collisions qui chaque jour éclatent et s'étendent, et qu'il jugeât enfin si, au milieu de telles circonstances, les bons citoyens peuvent se défendre des plus vives inquiétudes

pour une royauté qui leur est chère et que compromet un système qui n'aura jamais la sympathie du pays.

Odilon-Barrot. — Vous savez, sire, que dès l'origine la lutte s'est engagée sur ce terrain, *Louis-Philippe* est-il un roi *quasi-légitime* ou un roi *légitimé par le vœu national?* a-t-il été choisi *comme Bourbon* ou *quoique Bourbon?* Je désirerais que vous fussiez plus personnel; qu'au lieu de suivre les erremens de la restauration, vous voulussiez que tous les corps de l'état, toutes les institutions eussent la même origine que vous; que votre dynastie se fût identifiée avec un ordre de choses entièrement nouveau : c'est comme cela qu'elle serait forte de toute la force de la révolution à laquelle, en échange, elle apporterait pleine sécurité pour l'avenir. En un mot, il y aurait alors *mariage* entre la France et la maison d'Orléans sans *divorce* possible et avec *communauté* absolue de bien et de mal. C'est ainsi que je conçois votre gouvernement. Vous pensez autrement. Hé bien! continuons l'expérience; mais les amis du pays et de Votre Majesté ne pourront y assister qu'avec une *douloureuse anxiété*.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.



EXTRAIT DES SOMMAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

RÉVOLUTIONS DE 1789, 1792, 1799 ET 1804.

TOME I.

DEUXIÈME PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION DE 1830 ET SITUATION PRÉSENTE

(novembre 1833).

TROISIÈME PARTIE (SUITE).

TOME II.

